PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 18 et 19 septembre 1957

Sommaire

Le président (Maurice Pic) 2
Pierre Commin 2
Le président (Maurice Pic) 4
Pierre Commin 5
Robert Verdier 8
Fournier 11
Jules Moch 15
Doutrellot 16
Edouard Depreux 18
Genet 21
Verret 21
Paul Ramadier 22
Claude Fuzier 24
Giraud 26
Mazier 29
Le président (Charles Lussy) 33
Hornung 33
Mirande 33
Briffod 36
Titeux 39
Faraud 42
Maurice Deixonne 44
Guy Mollet 50
Titeux 57
Guy Mollet 58
Pierre Commin 62
Robert Lacoste 63
Charles Ceccaldi Raynaud 73
Christian Pineau 76
Etienne Weill Raynal 80
Lucien Coffin 81
Le président (Lucien Coffin) 84
Gagnaire 85
Jean Le Bail 87
Joseph Begarra 89
Manchon 91
Lakhdari 93
Gaston Defferre 94
Guy Mollet 104
Gaston Defferre 105

Fondation Jean-Jaurès

Robert Lacoste 106
Gaston Defferre 107
Robert Lacoste 108
Gaston Defferre 108
Gérard Jaquet 113
Rabier 121
Guy Mollet 124
Le président (Paul Ramadier) 136
Albert Gazier 136
Emile Durrieux 144
Gilles Gozard 148
Cassagne 151
Rouzeaud 155
Edouard Depreux 156
Guy Mollet 157
Le président 158
Guy Mollet 159
Le président 161
Pierre Commin 161

Séance du mercredi 18 septembre

Pierre Commin - Nous vous proposons, mes chers camarades, le Bureau suivant pour ce matin :
Président : Maurice Pic (Drôme)
Assesseurs : Baraton (Charentes-Maritimes), Billières (Hautes-Pyrenées), Commien (Morbihan), Saïdou Djermakoye (MSA Guinée).
Il n'a pas d'oppositions ?
Je vais donc demander à ces camarades de prendre place immédiatement à la tribune.

Le président (Maurice Pic)

Chers camarades, je déclare ouvert le Conseil national.
Je donne la parole à Pierre Commin pour la présentation de l'ordre du jour et l'organisation des travaux du conseil.

Pierre Commin

Camarades, je demande au Conseil national d'être attentif. Il y a un certain nombre de décisions à prendre et, comme toujours, il ne faudrait pas que ces décisions fussent remises en cause cet après-midi.
- Première question à trancher : approbation sur l'ordre du jour qui a été proposé par le Comité directeur et qui comprend 3 questions dont 2 avec décision, la 3ème étant un échange de vue sans sanction :
1° - Question des indisciplines parlementaires.

Fondation Jean-Jaurès

2° - Loi-cadre sur l'Algérie.
3° - Echange de vue sur la situation intérieure et extérieure.
Voici l'ordre du jour qui vous a été proposé et qui est aujourd'hui soumis à votre approbation.
- Deuxième question à trancher : vous avez lu dans le Bulletin intérieur, page 11, une proposition du Comité directeur concernant la procédure de discussion de la question des indisciplines. Il vous est proposé d'adopter la procédure suivante :
Tout d'abord, un court rapport du Secrétariat général du Parti exposant les faits.
Ensuite, une discussion générale organisée, au cours de laquelle pourront prendre la parole les délégués au Conseil national et les camarades traduits devant le Conseil national pour indiscipline.
C'est au cours de cette discussion générale et conformément à l'article 60 des statuts que seront obligatoirement entendus : le président du groupe parlementaire, les intéressés et les fédérations auxquelles appartiennent les camarades dont le cas est soumis au jugement du Conseil national.
Ensuite, une Commission de 11 membres sera nommée. Mais ayant, je précise que si, au cours de la discussion générale, un camarade dont le cas est soumis au jugement du Conseil national se trouvait mis en cause, il aurait la possibilité de reprendre la parole avant la fin de la discussion générale.
Donc, aussitôt la fin de cette discussion générale, une Commission de 11 membres sera nommée par le Conseil national, prise dans son sein, et composée de délégués fédéraux, à l'exclusion de ceux représentant les fédérations auxquelles appartiennent les parlementaires incriminés.
Ensuite, cette Commission se réunira, travaillera et c'est d'ailleurs ce qui explique la raison pour laquelle nous avons proposé dans l'ordre du jour comme point n°1 la question des indisciplines, puisqu'aussi bien cette Commission devra avoir le temps suffisant pour mener à bien ses travaux.
Je précise également que le Secrétaire national de la Commission des conflits et un représentant du Secrétariat général assisteront aux travaux de cette Commission à titre consultatif. Puis cette Commission rapportera devant le Conseil national en fin de réunion des travaux du conseil.
Voilà le deuxième point sur lequel vous avez à donner votre opinion, c'est la procédure de la discussion des indisciplines parlementaires.
J'insiste, car en effet, on pourrait nous dire : il y a un règlement du Conseil national et vous verrez qu'à l'article 13 de ce règlement du Conseil national nous avions effectivement prévu une certaine procédure lorsque le Conseil se trouverait saisi de cas d'indiscipline.
Le Comité directeur a voulu que la discussion soit aussi large que possible, et c'est la raison pour laquelle il a apporté modification de cet article 13 du règlement du Conseil national, ce qui veut dire que si tout à l'heure le conseil adepte les propositions qui lui sont faites, le règlement du Conseil national se trouvera modifié ipso facto notamment dans son article 13.
- Troisième question à trancher : organisation des travaux du Conseil national. Là, nous vous demandons immédiatement votre avis. Nous avons donc prévu :
Sur la question des indisciplines 4 heures de discussion, comprenant : le court

rapport du Secrétariat général, la discussion générale et la nomination de la Commission, ce qui ferait l'horaire suivant :
Ce matin de 11 heures à 15 heures - cet après-midi de 15 heures à 17 heures, la Commission serait donc nommée à 17 heures.
En ce qui concerne la loi-cadre sur l'Algérie, nous avons prévu 7 heures de discussion, y compris le temps pris par le rapporteur, notre camarade Lacoste.
Mercredi, aujourd'hui donc, de 17 heures à 20 heures, soit 3 heures - demain matin de 9 heures à 13 heures, soit 4 heures.
Aussitôt après : nomination de la Commission des résolutions et, pendant que celle-ci travaillerait, nous prendrions la 3ème question : échange de vues sur la situation intérieure et extérieure, avec environ 2h50 de temps comportant : le rapport de notre camarade Albert Gazier qui, m'a-t-il dit, ne dépasserait pas 50 à 40 minutes.
Voilà, par conséquent, les propositions d'organisation des travaux du conseil, de telle sorte que nous reprendrions la discussion et l'adoption du rapport des Commissions demain soir à 17h30, avec l'ambition de terminer les travaux du Conseil à 19 heures pour permettre aux camarades de repartir le soir dans leurs fédérations.
Ce sont les trois points sur lesquels je demande au président de saisir le conseil.

Un camarade - Tu as oublié d'indiquer que la Commission pouvait recevoir les délégués des fédérations qui avaient des camarades incriminés.

Pierre Commin - Je suppose que la Commission organisera ses travaux elle-même et, par conséquent, pourra entendre si elle le juge utile les représentants des fédérations ou les camarades incriminés s'ils ont d'autres explications à leur donner : il est bien entendu, en effet, que la décision du Comité directeur comportait cette précision.
Voilà donc les trois points, je les rappelle :
1° - Ordre du jour.
2° - Procédure de discussion devant le Conseil national.
3° - Organisation des travaux, c'est-à-dire que la discussion sera limitée aux horaires que j'ai indiqués tout à l'heure.

Le président (Maurice Pic)

Vous avez entendu les propositions. Quelqu'un demande-t-il la parole sur les trois points présentés par Pierre Commin ?
Je les résume :
- Ordre du jour, c'est-à-dire trois questions soumises.
Indisciplines, loi-cadre, situation générale intérieure et extérieure.
Pas d'observations ?
Adopté.
- Procédure de la discussion de la 1ère question à l'ordre du jour, indisciplines parlementaires, avec constitution d'une Commission de 11 membres ?
Pas d'observations ?

Fondation Jean Jaurès

Adopté.
- Enfin, organisation pratique dans le temps des débats du Conseil national :
Aujourd'hui, de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures, soit 4 heures, discussion de la question des indisciplines.
De 17 heures à 20 heures et demain de 9 heures à 13 heures, soit 7 heures, discussion sur la loi-cadre.
Demain de 15 heures à 17h30, soit 2h30, discussion sur la situation générale intérieure et extérieure.
A partir de 17h30, rapports des Commissions spécialisées et de la Commission des résolutions.
Pas d'observations ?
Les propositions du Secrétariat général sont donc adoptées.
Nous abordons, par conséquent, l'ordre du jour tel qu'il vient d'être indiqué.
Première question : indisciplines parlementaires. Je donne la parole à Pierre Commin pour son rapport.

Pierre Commin

Camarades,
C'est, en effet, en vertu des statuts modifiés, vous vous en souvenez, au mois de juin 1956 que, pour la première fois, le Conseil national fait aujourd'hui fonction de tribunal.
Vous avez tous présent à la mémoire l'article 60 et notamment le paragraphe 2 :
"Les élus qui commettent des infractions à la discipline sont rappelés au respect des décisions du Parti par le Comité directeur qui peut les traduire devant le Conseil national. Il doit le faire s'il y a récidive."
Si aujourd'hui le Conseil national est saisi c'est en raison de faits que je rappellerai tout à l'heure, mais il n'est pas inutile de vous rendre attentifs aux difficultés que nous avons connues tant au groupe parlementaire qu'au Comité directeur, difficultés qui sont nées de l'institution du vote personnel.
Le règlement de l'Assemblée Nationale a été modifié et je dois dire que cette modification a été votée par le Parti. Il y a donc maintenant, pour un certain nombre de scrutins, notamment les questions de confiance, des votes personnels. Chaque élu doit mettre dans l'urne personnellement son bulletin, alors que pour d'autres scrutins, c'est la méthode dite du boîtier.
Au début de 1956, pendant les 5 ou 6 premiers mois, nous avions, en effet, constaté que chaque fois qu'il s'agissait d'un scrutin de ce type, il y avait un certain nombre de nos camarades qui ne participaient pas au vote. J'ai ici la liste, je ne dis pas qu'elle est complète, mais je crois qu'elle l'est à peu près, et sur une trentaine de scrutins comportant la plupart du temps des questions de confiance, il y a eu des absences qui vont de 3 pour le scrutin d'investiture de Guy Mollet jusqu'à 23 et parfois même 25 et 26 dans d'autres scrutins de confiance.
Il y a eu aussi ces incidents que je n'ai pas besoin de rappeler puisqu'ils ont été rappelés au Congres de Lille concernant les votes personnels en ce qui concerne les validations.

Fondation Jean-Jaurès

Ces incidents ont été extrêmement graves, sérieux, puisqu'aussi bien une fédération a pu légitimement se plaindre qu'en raison de l'absence de camarades un de ses représentants n'a pas pu être validé comme député et même d'autres, je m'excuse, deux dans la Manche et un dans le Puy-de-Dôme. Quoi qu'il en soit, l'absence d'un certain nombre de camarades parlementaires au moment de scrutins de ce genre a été très préjudiciable aux intérêts du Parti.
C'est alors que devant ce cas d'absence dans des scrutins importants, c'est-à-dire dans des scrutins politiques, le Comité directeur, le 5 septembre 1956, a pris une décision que je rappelle bien qu'elle ait été publiée dans le Bulletin intérieur :
"Le Comité directeur estime que les parlementaires absents sans excuses doivent être considérés comme indisciplinée.
Pour ceux ayant fourni des excuses, il appartient au groupe de les examiner et de les apprécier.
Le cas de tous les parlementaires absents considérés comme indisciplinés sera soumis au Conseil national."
Voilà la règle fixée par le Comité directeur en application d'ailleurs de l'article 60 des statuts. C'est donc au groupe parlementaire qu'il appartenait d'appliquer son règlement et dont le premier paragraphe de l'article 13 dit :
"La règle de l'unité de vote des membres du groupe Socialiste au Parlement est absolue."
C'est au groupe qu'il appartenait de demander les explications à ceux de nos camarades qui, dans un scrutin à vote personnel n'avaient pas pu être présents.
A différentes reprises, nous avons dû prendre évidemment connaissance des lettres que nous adressaient le groupe parlementaire et souvent nous avons demandé au groupe parlementaire de rappeler aux camarades que leur devoir socialiste était d'être au Parlement dans les votes extrêmement importants.
Mais bien sûr le vote personnel, il faut le reconnaître, comporte des inconvénients graves. Je ne sais pas si on les a tous mesurés le jour où nous avons adopté cette proposition du MRP à l'Assemblée Nationale tendant à la modification du règlement. Peut-être cette décision a-t-elle été prise sans mesurer les conséquences que cela pouvait avoir sur la vie même du Parti, car il est bien évident qu'il y a des circonstances où l'on peut se demander où se trouve l'intérêt du Parti : est-ce d'être au Palais Bourbon ou de présider un Conseil général difficile ou d'accomplir telle ou telle mission ? Il peut donc y avoir des excuses valables mais ce contre quoi le Comité directeur avait voulu réagir, c'est contre le très grand nombre de camarades qui, sous des prétextes plus ou moins valables, n'étaient pas présents dans ces votes importants.
Mais à l'occasion du scrutin n°655 du 19 juillet portant sur la question de confiance posée sur le projet de loi reconduisant, étendant les pouvoirs spéciaux en Algérie et dans la métropole, il y a eu là évidemment un cas différent 27 camarades, en effet, n'ont pas pris part au vote, mais parmi ces 27, 16 ont donné des excuses qui ont été reconnues valables par le groupe parlementaire et le Comité directeur a pris acte de cette décision du groupe parlementaire. Je ne vous les cite pas, leurs noms figurent dans le Bulletin intérieur.

Par contre, 11 camarades ont, en effet, fait connaître par lettre au président du groupe parlementaire qu'ils n'invoquaient pas d'excuses et que c'est volontairement qu'ils n'avaient pas participés au vote. Leurs explications figurent dans les lettres et si bien sûr tout à l'heure ils ne montaient pas à la tribune pour dire quelles sont les raisons qui les ont amenés à accomplir un tel acte, bien entendu, à la demande du Conseil national, nous lirons les lettres qui ont été adressées au président du groupe parlementaire et qui résument en quelque sorte les explications qu'ils croyaient devoir donner.
Je ne rappelle pas le nom de ces 11 camarades, ils sont bien connus puisqu'ils figurent dans le Bulletin intérieur.
Je rappelle donc qu'il s'agit là d'un cas nouveau, non pas de camarades qui peuvent invoquer telle ou telle excuse que le groupe était seul qualifié pour apprécier si elles étaient valables ou non, il s'agit d'un cas très précis, très particulier, il s'agit de camarades qui ont délibérément, par une absence volontaire, enfreint la règle de discipline de vote et c'est aujourd'hui ce qui est l'objet de notre Conseil national.
Que peut faire le Conseil national ?
Cela est prévu par les statuts et nous avons reproduit les articles 52 et 53 qui, en réalité, s'appliquent aux pouvoirs des Commissions fédérale et nationale des conflits, mais qui délimitent réellement le caractère même des décisions qui peuvent être prises en conclusion de ces débats.
L'article 53 indique :
"La suspension temporaire de toute délégation comporte pour l'adhérent, etc.
Mais l'article 52 :
La Commission fédérale ou nationale des conflits peut rejeter la demande de contrôle ou appliquer les peines de l'avertissement privé ou public, du blâme, de la suspension temporaire de toute délégation ou de l'exclusion du Parti. Elle peut aussi, à la demande des parties, conclure un arbitrage dont elle désigne le tiers arbitre."
Cela signifie que le Conseil national dans ce cas là dispose de tous les pouvoirs qui sont conférés soit à une Commission fédérale des conflits, soit à une Commission nationale avec, bien entendu, cette différence, que les décisions du Conseil national sont sans appel et seul un Congrès peut, en effet, revenir sur des décisions adoptées par un Conseil national, mais c'est la règle du droit commun de notre Parti.
Voilà, camarades, les quelques explications que nous voulions fournir. C'est volontairement que nous n'avons pas pris position sur le fond, c'est l'affaire du Conseil national, nous souhaitons qu'il juge en toute équité, en toute souveraineté, mais avec le souci de préserver le Parti d'atteinte à sa discipline c'est-à-dire en fin de compte à son efficacité.

Le président - Qui demande la parole sur le rapport du Secrétariat général du Parti ?
La parole est à Verdier.

Fondation Jean Jaurès

Robert Verdier

Camarades,

Je ne veux pas retenir longtemps votre attention car je me bornerai à vous exposer oralement comme je l'ai fait par écrit en répondant aux demandes d'explications qui m'ont été adressées par le président du groupe ; je me bornerai à vous dire quels sont les sentiments qui ont inspiré mon attitude.

Cependant, je voudrais tout d'abord vous montrer que lorsqu'on passe en jugement, comme c'est mon cas aujourd'hui, on peut toujours tenter si on veut de faire de la procédure et je crois que je serais fondé à le faire et à vous demander notamment d'abord si la justice du Parti est bien égale pour tous et aussi s'il n'y a qu'une forme d'indiscipline qui mérite d'être retenue, celle qui prend la forme d'une rupture de l'unité de vote au sein du groupe parlementaire ?

Est-ce que des déclarations de camarades chargés de responsabilités, sans parler de leurs actes, ne devraient pas relever aussi de ce souci du respect de la discipline ?

Je veux prendre un exemple et je m'excuse, sachant qu'il est absent, retenu par le Conseil des ministres, de mettre en cause notre camarade Robert Lacoste, mais enfin j'ai le souvenir, comme vous sans doute, du discours qu'il a prononcé le 7 juillet dernier. Je ne veux rien dire du ton général de ce discours, de l'assistance devant laquelle il avait été prononcé, mais je prends une affirmation, une seule, qui, de la manière la plus formelle, était en contradiction, à quelques jours du Congrès, avec une des décisions retenues par le Congrès et incluses dans la motion qui a eu la majorité en ce qui concerne le problème algérien.

Notre camarade Lacoste, dans son discours du 7 juillet, évoquant la solution qui pourrait consister dans l'avenir à établir des liens entre notre pays et un groupement nord-africain, un ensemble franco-nord-africain, notre camarade Lacoste a traité cela tout simplement de chimères et de billevesées.

Or, relisez la motion adoptée au Congrès de Toulouse et vous verrez que dans le dernier paragraphe dont je me rappelle, ayant assisté aux débats de la Commission des résolutions, il avait été inséré à la demande de notre camarade Pineau, relisez ce texte et vous verrez que cette idée avait été retenue par la motion de la majorité.

Voilà donc, camarades, un cas flagrant où un camarade chargé des responsabilités que vous savez, à quelques jours du Congrès, a ainsi traité à la légère une décision qui était non pas seulement une décision du groupe, du Comité directeur ou du groupe et du Comité directeur réunis, mais une décision de Congrès et je n'ai pas remarqué qu'à aucun moment personne, aucune des instances du Parti, se soit ému de cette manifestation.

Mais je vous l'ai dit, camarades, je n'attache pas autrement d'importance dans un débat de ce genre à des questions purement formelles, à des questions de procédure, ce serait indigne des uns et des autres. Je veux tout de suite vous dire, comme je vous l'ai annoncé, quels sont les sentiments qui m'ont amenés à prendre l'attitude que vous savez dans le vote de confiance sur le renouvellement des pouvoirs spéciaux et leur extension à la métropole.

Fondation Jean Jaurès

Vous vous rappelez peut-être que sous la précédente législature, car je veux vous dire quels sont ces sentiments en partant d'une expérience personnelle, vous vous rappelez peut-être que sous la précédente législature j'ai été souvent, avec Alain Savary, le porte-parole du groupe dans des débats sur les rapports de la France et de la Tunisie, sur les rapports de la France et du Maroc. Ce qui m'avait amené, en 1954, comme membre de la Commission des affaires étrangères, à faire partie d'une Commission d'enquête qui était allée au Maroc en janvier 1954.

A la suite de ce voyage et des relations que j'avais nouées avec des camarades de la fédération du Maroc, avec différents Français du Maroc et aussi avec des Marocains, j'ai été mis au courant d'un certain nombre de cas d'illégalité flagrante dans les mesures de répression prises par la police et l'administration française au Maroc.

J'ai notamment été averti de certains enlèvements mystérieux qui s'étaient produits et je suis sûr que notre camarade Nicoli, Secrétaire de la fédération du Maroc, se le rappelle. Des Marocains soupçonnés de sympathies nationalistes disparaissaient un beau jour sans qu'on sache ce qu'ils étaient devenus. Et sur ces cas, j'ai fait campagne non pas seulement par des démarches auprès du gouvernement, mais j'ai fait campagne par une série d'articles dans "Le populaire" et à partir du moment où les autorités de la résidence générale au Maroc ont vu que ces affaires étaient connues ici, ont vu que nous étions particulièrement renseignés sur ce qui s'était passé, ont vu que nous savions qu'en réalité ces disparitions soi-disant mystérieuses étaient des enlèvements qui avaient été opérés par la police elle-même, à partir de ce moment là l'affaire a été arrêtée et tous les hommes qui avaient été enlevés ont été rendus à leur famille et à la liberté.

Eh bien, camarades, à ce moment là, personne n'a rien trouvé à redire à cette attitude, tout le monde approuvait ce que nous faisions dans ce sens, tout simplement parce que c'était conforme à ce que nous avions toujours fait pour la défense des libertés individuelles et pour le respect de la personne humaine.

Eh bien, camarades, il n'y a rien de changé dans mon attitude et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui j'ai adopté l'attitude que vous savez dans la discussion sur les pouvoirs spéciaux. Pourquoi ?

Mais parce qu'aujourd'hui nous voyons que des procédés de ce genre se renouvellent constamment et beaucoup plus fréquemment qu'ils ne l'étaient alors au Maroc. Nous voyons que des disparitions mystérieuses se produisent sans cesse en Algérie et, ce qu'il y a de grave, c'est que ces procédés sont devenus, dans une certaine mesure, légaux, légaux au sens purement formel, purement juridique des termes, ils sont devenus légaux parce qu'ils sont permis par les pouvoirs spéciaux.

Je ne veux vous en donner qu'une preuve : il y a quelques mois, je crois que c'était au printemps dernier, on a évoqué brièvement à l'assemblée l'affaire du suicide de M. Boumingel, un avocat du barreau d'Alger. L'affaire a d'ailleurs été évoquée par des membres d'autres groupes parlementaires que le nôtre.

Quelle a été la réponse de notre camarade Robert Lacoste sur ce point ? Il s'est

contenté de dire : mais en vertu des pouvoirs spéciaux on a parfaitement le droit d'arrêter une personne quelconque sans même qu'aucun grief puisse être articulé contre elle, on peut l'arrêter, elle peut être laissée à la disposition des autorités de police ou des autorités militaires pendant un certain nombre de semaines sans que personne, ni sa famille ni aucun défenseur sache ce qu'est devenu l'individu qui est arrêté.

Voilà, camarades, ce qu'il y a de grave dans les pouvoirs spéciaux, c'est qu'ils permettent cela et ils permettent que ces procédés soient utilises de plus en plus souvent. Vous le savez bien, lorsqu'il y a quelques mois on a commencé à parler de ces affaires on a commencé par nous dire qu'il se pouvait y avoir que des cas d'exception, qu'il ne fallait pas généraliser ou qu'il s'agissait là de critiques inspirées par ceux qui veulent nous combattre systématiquement, que c'était du dénigrement et que cela ne correspondait pas à la réalité.

Or, aujourd'hui, vous avez de plus en plus la certitude que ces cas sont vraiment fréquents et que malheureusement ils ne sont pas sanctionnés. C'est à cause de ces pouvoirs spéciaux que, par exemple, tout récemment encore, vous avez eu la disparition d'un professeur de la faculté des sciences d'Alger dont on ne sait pas ce qu'il est devenu sinon qu'on se contente de nous donner la version habituelle en pareil cas : tentative d'évasion et meurtre de celui qui a tenté de s'évader.

Camarades, ce sont là des choses graves qui touchent aux principes mêmes, je ne dirai pas du Socialisme de l'idéal socialiste, mais tout simplement de l'idéal démocratique.

Et pour vous faire sentir à quel point cela est grave, je voudrais vous rappeler que très souvent nous répétons - et nous avons raison de le faire - qu'une des différences essentielles entre les Communistes et nous, c'est que nous, nous avons le respect de la démocratie, non pas seulement de certaine forme de la démocratie, l'existence de plusieurs partis pouvant entrer en concurrence les uns avec les autres, non pas seulement, le régime parlementaire mais aussi, ce qui est le fond même de l'idéal démocratique, le respect de l'individu, le respect de la personne humaine, une certaine conception de la justice.

Si nous abandonnons cette position, nous ne pourrons plus demain combattre les Communistes sur ce terrain car nous risquons de nous laisser entraîner à nous aligner sur eux et ne croyez pas, camarades, que des faits comme ceux que je viens de citer seront longtemps ignorés, ne croyez pas qu'ils seront étouffés et que l'opinion de notre pays et l'opinion mondiale n'en seront pas averties.

Vous savez que depuis quelques mois, depuis le temps où l'on a commencé à parler de ces affaires, il y a eu de plus en plus d'émotion, il y a eu des Commissions d'enquête en Algérie, il y a eu notamment celle de l'organisation qui a été créée il y a quelques années par David Rousset et qui certes ne peut être soupçonnée par personne d'être une espèce d'organisation cryptocommuniste, une organisation au service des Communistes. Vous avez lu tous, j'imagine, le rapport de cette Commission ? On a loué dans l'ensemble de la presse et à la radio l'objectivité de ce texte et c'est vrai, c'est un texte dont le ton est parfaitement serein et objectif, seulement, il ne faut pas se contenter d'en lire un certain nombre de passages, il faut lire aussi tous ceux qui reconnaissent qu'il y

a eu des illégalités comme celles que je citais tout à l'heure et d'autres infiniment plus graves !
Eh bien, camarades, ce rapport bref que nous avons tous lu annonce la publication prochaine d'un livre blanc où seront consignés tous les résultats de cette enquête. Ne vous faites pas d'illusions, ce livre blanc sera connu dans l'ensemble du monde, il frappera l'opinion internationale ; alors, tout cela doit être pris au sérieux par nous et nous devons considérer que l'honneur du Parti, sa responsabilité, risque d'être engagée si nous continuons à couvrir de telles affaires et surtout, je vous ai supplié, ne répondez pas avec des arguments comme ceux qu'a employés, selon le rapport de cette Commission, un superpréfet, qui aurait justifié ces procédés par un souci d'efficacité.
Souci d'efficacité ? D'abord, permettez-moi d'en douter s'il considère ce qu'est la situation algérienne aujourd'hui et combien nous sommes loin de solution, mais surtout en nous plaçant sur un plan moral et politique, je vous demande de relire, comme je l'ai fait cet été, le rapport Kroutchev et vous verrez que Kroutchev, dans son rapport, lit une circulaire de Staline à ses services de police, où il justifie le recours à de tels procédés pour les mêmes raisons invoquées par le superpréfet qui est cité dans le rapport de la Commission David Rousset.
Camarades, les sentiments qui m'avaient inspiré en 1954 lors de la campagne que j'évoquais tout à l'heure, ce sont ceux que je continue à éprouver. J'ai le sentiment d'être fidèle à moi-même, d'être fidèle non pas seulement à moi-même mais à notre idéal à tous, non pas seulement l'idéal Socialiste mais tout simplement l'idéal de tous les démocrates dans le monde entier.
Voilà les sentiments qui ont inspiré mon attitude dans le vote sur le renouvellement et sur l'extension à la métropole des pouvoirs spéciaux et je vous demanderai, en conclusion, car je ne retiendrai pas plus longtemps votre attention, de ne pas chercher d'autres mobiles à cette attitude, ni pour moi ni pour aucun des autres camarades qui ont adopté la même attitude.
Oh, certes, il est arrivé dans d'autres groupes parlementaires, dans le nôtre aussi quelquefois, Commin y faisait allusion tout à l'heure, que des camarades se dérobent au devoir de vote et rompent l'unité de vote du groupe parlementaire et vous savez bien que dans quelques cas cela s'est expliqué par des considérations d'opportunité électorale, des considérations de circonscription ou des considérations d'ambition, il faut le dire franchement.
Eh bien je vous le dis avec une assurance qui vous paraîtra peut-être un peu présomptueuse, mais je le dis quand même avec beaucoup de sûreté de moi, sur ce point vous ne pouvez pas soupçonner chez moi ni chez aucun des camarades des mobiles de ce genre, notre attitude n'a été inspirée par aucun mobile bas, par aucun mobile d'intérêt personnel.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Fournier.

Fournier

Camarades, c'est assez peu souvent que notre fédération est intervenue dans les

débats soit du Conseil national soit du Congrès.
Aujourd'hui, mes camarades m'ont chargé de venir dire au Conseil national ce qu'ils ont pensé à la suite de la sanction ou de la menace de sanction qui frappe non seulement notre camarade Palmero mais un certain nombre de camarades qui n'ont pas cru devoir s'associer au vote de la loi sur les pouvoirs spéciaux.
Je le ferai certes avec beaucoup moins de talent que l'a fait Verdier, mais je tiens à vous apporter ici la voix d'un simple militant parmi les camarades de campagne, et ceux surtout que nous avons, depuis quelque temps, réussi péniblement, je dois le dire, à amener à nous.
Oui notre conception de la discipline dans la fédération est bien nette, nous sommes un Parti de liberté et de démocratie intérieurement, mais nous disons partout et dans toutes nos réunions, chaque fois que nous essayons de recruter des camarades, qu'une fois que la loi du Parti a été arrêtée, chacun doit la respecter, la soutenir, même s'il n'est pas entièrement d'accord avec elle.
Nous disons même, à nos réunions, à certains de nos amis qui hésitent à venir nous rejoindre parce qu'ils ne sont pas d'accord justement avec la position générale du Parti que c'est au sein du Parti qu'il faut venir et nous leur garantissons que là ils pourront exprimer leurs oppositions, ils pourront même un jour les faire prévaloir et c'est ainsi que beaucoup de nos camarades qui nous avaient quittés à la suite de certaines positions prises par le Parti qui ne leur plaisaient pas sont revenus. Ils sont revenus et ont grossi nos rangs.
Eh bien, nous pensons que si nous avons ainsi ramené beaucoup de véritables Socialistes à nous, il ne faut pas que maintenant, par une erreur que j'appellerai une erreur tactique, simplement, nous perdions à nouveau ces camarades qui sont, je le dis, parmi les meilleurs du Parti.
En aucun cas nous ne pensons que si le Parti décidait par hasard, par erreur, une atteinte aux principes fondamentaux de la doctrine, un militant conscient de ce manquement serait tenu de l'accepter.
Dans le cas présent, que s'est-il passé ? Quelques députés ont refusé de s'associer au vote sur les pouvoirs spéciaux. Le Comité directeur, comme c'est son devoir, les traduit devant le Conseil national pour indiscipline.
Eh bien, je voudrais examiner la question sous deux aspects : le fond, d'abord, la forme, ensuite.
Sur le fond, Verdier a dit déjà pas mal de choses que je pourrais répéter, mais je ne le ferai pas, il l'a dit avec beaucoup plus de talent que moi.
On nous a affirmé que l'arsenal des lois existant ne suffisait pas en la situation actuelle à apporter un remède aux graves manquements qui se produisaient.
Nous ne sommes pas d'accord là-dessus, nous pensons que les lois actuelles, les lois qui ont précédé le vote des pouvoirs spéciaux, permettaient de résoudre la plupart des cas qui prouvaient se présenter, mais nous pensons aussi que pour appliquer une loi, il faut parfois qu'un magistrat ou un responsable administratif ait le courage de ses fonctions, ça ne sert à rien de voter des lois si les gens qui sont chargés de les appliquer n'ont pas le courage de le faire.
En fait, que nous demandait-on avec les pouvoirs spéciaux ? On nous demandait le transfert de certains pouvoirs de l'autorité judiciaire à l'autorité administrative

pour des buts soi-disant d'efficacité.
C'est surtout sur cela que nous ne sommes pas d'accord. Oh, certes, nous ne suspections pas - et je le dis ici très nettement - l'autorité actuelle, nous ne suspections pas le gouvernement actuel, les ministres actuels parmi lesquels il y a certains de nos camarades et un de nos plus chers, Maurice Huby que nous aimons et estimons au-dessus de tout, nous ne suspectons pas ces camarades.
Un jour peut-être, on ne sait quel, excusez-moi pour ce mot un peu maladroit "applicateur" de certaines méthodes pourra venir et ce que nous redoutons est ceci : savez-vous ce que sera l'avenir ? Savez-vous ce que sera le gouvernement de demain? Etes-vous sûr que la législature se terminera comme elle a commencé ?
Et alors si demain un gouvernement qui aura écarté nos camarades au pouvoir, si demain un gouvernement qui aura d'autres sentiments que les nôtres arrive au pouvoir et si demain ce gouvernement, grâce à cette loi sur les pouvoirs spéciaux, soit qu'il étendra… (Murmures, protestations)… et si ce gouvernement les applique dans le sens que nous redoutons, que direz-vous ?
Enfin, n'avez-vous pas, présente à l'esprit, l'expérience de 1936 ? La chambre de 1956 a été élue sous le signe du front populaire et elle s'est terminée comment ? Elle s'est terminée par M. Daladier qui a commencé à mettre hors la loi, en prison, les Communistes, elle s'est terminée ensuite par l'Assemblée Nationale qui a intronisé Pétain et est-ce vrai ou faux ? Alors, qui vous dit que demain, par un de ces renversements dont l'histoire parlementaire nous fournit bien des exemples, vous et nous ne seront pas les premières victimes de cette loi ?
Vous savez, j'ai été pendant quelques années de ceux qui ont assuré, dans notre département assez difficile, la direction de la résistance. J'ai vu comment le pouvoir administratif d'alors procédait, il est inutile que j'insiste là-dessus. Du jour où il n'y a plus absolument aucune garantie, ou le pouvoir administratif est libre sans avoir à rendre compte au pouvoir judiciaire, je pense que la démocratie est en danger. Je n'insiste pas sur ce point, je crois que les arguments, là, sont nets.
Mais je voudrais parler un petit peu de la forme.
On demandait à nos camarades de voter un texte excessivement délicat et, ce texte, on leur demandait de le voter en vertu de quoi ? D'une décision de Congrès ? Non. D'une décision de Conseil national ? Non. D'une décision de groupe peut-être ; et votée à quelle majorité, alors ?
Est-ce que l'affaire n'aurait pas pu être soumise - parce que l'on savait que l'on allait voter cette loi sur les pouvoirs spéciaux - au Congrès de Toulouse ? Je ne crois pas que cela ait été impossible. En tout cas, elle aurait pu être soumise à un Conseil national.
A mon avis, il aurait mieux valu réunir un Conseil national pour juger d'abord du fond de l'affaire avant le vote que de réunir maintenant un Conseil national pour juger après des camarades qui n'ont pas accepté de se plier à cette décision.
Car le respect de la discipline, voyez-vous, chez nos camarades, en fait, il a été marqué par l'absence, l'absence volontaire et reconnue comme telle et, pour nos

camarades c'est un respect de la discipline. Ils n'ont pas voulu par un vote même d'abstention avoir l'air de mettre en cause les décisions du Parti, mais ils n'ont pas pu prendre sur leur conscience de les accepter.
Alors, je pense que dans le cas actuel, le Comité directeur aurait été peut-être mieux inspiré de ne rien faire du tout, car tout de même, nous sommes en train de discuter de choses qui sont relativement mineures, au moment où le Parlement est engagé dans une dramatique discussion, et, par un hasard fâcheux, les deux discussions coïncident. Cette dramatique discussion que tout le pays attend au moment où, dans les tribunes de la chambre, déjà, et je le sais, j'en connais qui sont venus de tous les coins de France pour voir fonctionner le Parlement, et les bancs socialistes risquent d'être vides parce que les camarades députés sont ici.
Je dis, moi, humble militant, humble propagandiste qui ai donné, j'en ai conscience, beaucoup plus au Parti que je n'en ai reçu et que je n'en ai demandé, quand j'irai dans nos campagnes et que j'aurai la contradiction de ces gens qui sont venus justement à la chambre écouter les débats et qu'ils me diront :"c'est curieux, les 18 et 19 septembre, où étaient les députés socialistes" je n'irai pas leur dire : "ils étaient en train de discuter d'une affaire d'indiscipline parce que je me couvrirais de ridicule et que si, à Paris, le ridicule ne tue plus, chez nous, il tue encore.
Je voudrais conclure rapidement et attirer votre attention sur un fait : ce qui fait l'attrait de notre Parti c'est, suivant une formule qu'on a souvent dite, qu'il n'est pas un Parti comme les autres. Ayons soin de lui conserver cette originalité, n'en faisons pas un Parti radical, car en portant au niveau des querelles de doctrine de simples oppositions de personnes et surtout n'en faisons pas un Parti stalinien, comme l'a dit Verdier tout à l'heure en établissant une autorité contre laquelle nul ne peut s'élever.
Croyez-moi, il vaudrait beaucoup mieux que nous passions l'éponge sur tout cela et c'est en fait ce que je viens, au nom de la fédération de l'Ardèche, vous demander.
Nos militants de l'Ardèche qui n'étaient que 150 il y a deux ans qui sont plus de 500 maintenant, parce que nous avons eu une action continue, constante, dévouée de Palmero, nos militants de l'Ardèche, qui se sont réunis il y a 3 mois pour écouter notre camarade Maurice Pic - il en portera ici le témoignage, je l'espère - dans un enthousiasme formidable, eh bien je sais leur réaction si jamais vous veniez, ce soir, à décider une action contre notre ami et tous ceux qui ont fait comme lui un acte de soi-disant indiscipline ; croyez-moi, vous porteriez à leur foi socialiste, à leur confiance en le Parti, un coup très dur.
Pour clore ce débat, c'est donc un non-lieu pur et simple que je vous demande, au nom de la fédération, et j'espère, camarades, que cet appel si modeste soit-il sera entendu.

Le président - La parole est à notre camarade Jules Moch.

Jules Moch

Camarades,

Je ne retiendrai qu'un instant votre attention, pour vous poser un problème de droit socialiste nouveau.

Je suis parmi les excusés, j'étais, en effet, à l'heure même où se passait le vote, en session à Londres dans les négociations du désarmement ; la séance ne pouvait pas être déportée et les séances n'ont lieu qu'en présente des chefs des délégations.

Je n'ai écrit à personne à ce moment là ; j'avais prévenu avant mon départ que pendant la durée de ces négociations, qui étaient longues, Je ne pourrais venir souvent à Paris et je ne serais peut-être pas monté à la tribune si notre ami Dionne - à qui je ne le reproche pas car il l'a fait dans une excellente intention - n'avait envoyé le 24 juillet une lettre dans laquelle il indique - elle figure dans le Bulletin - qu'un certain nombre de camarades avaient fait tenir des excuses... suit la liste : Jules Moch, en mission…

Je n'ai pas fait tenir d'excuses, mais, deux jours avant cette lettre, qui est du 24 juillet, j'écrivais, le 22 juillet, à Verdier une lettre dont, avec sa permission, je donne quelques extraits :

"Mon cher ami,

Les journaux de Paris, lus ce matin, m'apprennent le vote sur la loi créant des camps d'internement en France.

Il m'a, cette fois, été impossible d'assister à la séance. Le sous-comité du désarmement se réunit exactement à la même heure et vous savez qu'il ne tient ses séances qu'en présence de tous les délégués titulaires.

Mais je ne veux pas que cette absence puisse être interprétée comme une adhésion quelconque à un texte qui marque, selon moi, un nouvel abandon de nos principes survenant après d'autres."

J'ajoutais même cette phrase, que je vous demande de méditer, car je la ressens profondément :

"J'ai parfois l'impression de me trouver en face d'états d'esprit analogues à ceux de nos camarades qui, en juillet 1940, ont considéré le vote en faveur des pleins pouvoirs comme une sorte d'affaire courante ne se distinguant pas qualitativement des autres, alors qu'il s'agissait d'un effondrement de nos principes."

Ceci pour vous dire que si les négociations de Londres me l'avaient permis, je serais venu à Paris pour ce vote et n'y aurait pas plus participé que vous ; je désire donc être frappé des mêmes sanctions.

Je ne sais pas si le droit socialiste permet de condamner l'intention. Le droit français national ne le permet pas, mais mon intention était nette : si j'avais été présent - et c'est un devoir de loyauté de le dire ici- je ne me serais pas associé à un vote que je considère comme profondément regrettable, du point de vue de l'idéal socialiste.

Je ne veux pas discuter ici son efficacité, je ne le crois pas efficace. Je ne veux même pas discuter son danger, le fait que les pleins pouvoirs ne sont donnés que pour le gouvernement actuel, dans lequel nous avons des amis en qui nous avons

Collection Jean-Jaurès

pleine confiance, est une garantie que la loi ne sera pas utilisée contre nous, je ne veux pas reprendre ces arguments, mais le seul fait que des Socialistes dessaisissent le pouvoir judiciaire et permettent à des policiers, à des sous-officiers de l'armée, de pratiquer des arrestations, de garder les gens pendant longtemps, le fait qu'il y a maintenant à Mourmelon un camp d'internement dont nous ne savons même pas combien il y a de gens dedans ni combien de temps ils y resteront, tout cela, à mon avis, je le dis avec peine et sans vouloir passionner le débat, tout cela est très difficilement compatible avec l'idéal socialiste dans lequel nous avons été élevé.
Je tenais à faire cette déclaration, je fais mienne toutes les idées qu'a tout à l'heure, avec beaucoup de calme et de talent exposé Verdier, je souhaite que le Parti voit clair et que le Parti change de position sur ces questions de principe, qui mettent en jeu les idées fondamentales de Droit de l'Homme, de justice et de liberté.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à notre camarade Doutrellot.

Doutrellot

Camarades,
Le contenu très court de la lettre que, sur sa demande, j'ai adressée au président intérimaire Maurice Deixonne et qui vous eut été lu si je m'étais abstenu de monter à la tribune, se suffirait à lui-même. Pourtant, vous me permettrez d'apporter quelques commentaires :
Cette lettre, que je n'ai pas apprise mais dont je peux vous donner le compte-rendu étant donné sa brièveté s'exprimait ainsi :
J'ai voté à regret l'investiture au gouvernement Bourgès-Maunoury. Mon opinion première n'a pas changé. Il ne m'était pas possible de lui accorder ma confiance au moment où ce gouvernement demandait une extension redoutable de pouvoirs.
A une virgule près, c'est ce que j'ai écrit, en tous les cas, sans virgule près, c'est ce que je pense. Et je vous dois peut-être quelques explications :
C'est vrai, j'ai voté à regret l'investiture de Bourgès-Maunoury, j'ai voté même contre au groupe parlementaire. Je pouvais me tromper, toutefois, non point à titre personnel mais à titre politique l'homme m'inspirait quelque méfiance. Si mes souvenirs ne sont pas défaillants, il fût le ministre de l'Intérieur de M. Edgar Faure à l'heure où l'Intérieur avait la direction de l'Algérie, à l'heure où, au Maroc et en Tunisie, il se passait des choses étranges.
Je ne sache pas qu'il ne s'y soit jamais opposé ni qu'il ait pris des dispositions qui pourraient indiquer qu'il était opposé à M. Edgar Faure.
Nous l'avons intégré, par la suite, passant l'éponge, suivant la formule consacrée, mais cette manifestation de bonne volonté, d'indulgence de notre part, de la part de notre Président du Conseil Guy Mollet ne conférait pas pour autant, à mon sens, des titres particuliers à la polyvalence de M. Bourgès-Maunoury.

Collection Jean-Jaurès

Cependant, je l'ai voté, je l'ai voté par discipline, si paradoxal que puisse être une telle parole sur les lèvres d'un indiscipliné récidiviste et avec aussi l'espoir que Bourgès-Maunoury serait, à la Présidence du Conseil, autre chose que ce qu'il avait été dans le ministère de M. Edgar Faure.
Or, la journée d'investiture elle-même ne fût pas fertile en réconfort et c'est notre Président du Conseil sortant Guy Mollet qui disait lui-même, après avoir écouté le discours d'investiture : vraiment il ne fait pas le point. C'était vrai au physique comme au politique.
Cependant, nous étions engagés et nous avons voté. Notre Président du Conseil Guy Mollet avait la certitude - oh la certitude... la perspective - d'avoir un successeur mais certainement pas un remplaçant, ça chatouillait notre orgueil de Socialistes, ça n'était pas une consolation pour l'avenir de la nation.
Je n'interviendrai pas sur ce qui s'est passé au fond et depuis, tout à l'heure, notre ami Verdier, avec une maîtrise à laquelle je rends hommage, a dit ce qu'il fallait dire. Jules Moch a apporté, si c'était nécessaire, des compléments, je n'ai rien à dire sur le fond, je dirai pourtant qu'à l'heure où se débattait le problème des pouvoirs spéciaux, la figure du Président du Conseil ne méritait pas de passer aux actualités. Ce fût un pataugeage épouvantable. Il y avait peu de monde, heureusement, et ce n'était pas télévisé, tant mieux, parce qu'on assistait à une sorte même pas de colloque, de dialogue pénible entre le ministre de l'Intérieur, pris de court, et le Président du Conseil, désemparé.
On assista même à des votes curieux sur lesquels il serait indélicat de ma part de revenir, puisque c'est sur ces votes même qu'il a fallu, au lendemain, prendre des décisions qui condamnaient au fond la position que les Socialistes avaient prise dans cette nuit cruelle qui fût, aurait dit le poète, pour tout un peuple, et j'en passe.
Quoi qu'il en soit, il me semble pas que dans cette soirée M. Bourgès-Maunoury ait eu le moins du monde, acquis des droits à notre fidélité.
Et si l'on voulait prendre les griefs et les mettre en parallèle, je dirai que peut-être certains de nos camarades confirmés dans leur autorité par une position ministérielle, se sont laissés aller à des commentaires douloureux.
N'est-il pas un ministre, à qui je porte beaucoup de sympathie, qui a pu écrire dans un journal que nous étions les complices des assassins ? Je ne sache pas qu'il ait été pris des sanctions contre de tels propos et si c'est cela qui doit faire demain le ciment de l'unité de cœur au sein du Parti, je me permets d'émettre au moins un doute sinon une protestation.
Je vous dois aussi des explications, ce n'est pas la première fois qu'il m'arrive de voter à contrecœur, mais si j'ai pu voter contre mon gré, contre ma pensée profonde en des moments particulièrement douloureux de notre histoire, c'est parce que j'avais la caution d'une pensée socialiste animant le gouvernement, et je m'explique :
L'affaire de Suez, je l'ai condamnée, je la condamne encore plus spécialement. Mes camarades du groupe se souviennent que c'est moi qui ai pris la parole le premier alors que le Président du Conseil demandait qu'on ne reprenne pas le débat, j'étais contre l'affaire de Suez. Les événements ne m'ont pas donné

tellement tort.
J'ai voté la position de la politique gouvernementale à regret, la mort dans l'âme, je l'ai fait parce qu'il y avait Guy Mollet à la tête du gouvernement. Vous me permettrez de n'être pas le même homme lorsqu'il s'agit de Guy Mollet ou Bourgès-Maunoury... c'est peut-être aussi, cela de l'indiscipline ? Je n'en ai pas l'impression.
Je pourrais m'étendre fort longuement, commenter, donner des justifications, mais vous avez à juger.
Je ne vous demande pour ma part pas plus que pour mes camarades qui sont assez grands pour expliquer leur point de vue, aucune indulgence. Vous avez une règle à faire respecter, une sorte de code et je comprends la sévérité qui ne manquera pas, sans doute, de sanctionner notre attitude.
Je dois vous dire, cependant, que je ne peux pas vous faire part de mon repentir, si, sur un point et un seul que vous qualifierez peut-être d'outrecuident : je n'ai pas été moi-même en m'abstenant, ce n'est pas une attitude qui m'est familière, j'ai horreur de ne pas exprimer d'opinion, mon goût était de voter contre, je vous le dis de manière à ce que vous ayez en main tous les éléments et de la condamnation et de la sanction.
Je ne l'ai pas fait parce qu'il y a des Socialistes dans le gouvernement et que je n'ai pas à juger leur maintien, encore que j'entendais hier notre camarade Kléber Lousteau déclarer sans ambages, sur un point très différent bien sûr, au sein d'une réunion de groupe que la vie sous le règne de M. Félix Gaillard était, pour le ministre socialiste, quelque chose d'extrêmement difficile et perpétuellement menacé.
Quoi qu'il en soit, si j'avais écouté mon penchant ma pensée profonde, j'aurais voté contre, ne me traitez donc pas de lâche, cette lâcheté, c'est la camaraderie qui l'exigeait et non la crainte de paraître avoir une opinion différente de celle qui avait reçu l'approbation la plus générale. Comme dit le poète : vous connaissez l'affront et tenez la vengeance !…
Il vous reste à sévir. Je suis tout prêt à accepter vos sanctions, mais je vous dis que d'être traité de rebelle, quelles que soient vos conclusions, quels que soient vos attendus, quelle que soit votre réprobation, jamais vous n'arriverez à me persuader que j'ai trahi le Socialisme.

Le président - La parole est à notre Ca Edouard Depreux.

Edouard Depreux

Camarades,
Je pense que vous sentez unanimement combien un débat comme celui-ci est pour nous tous, sans aucune exception, pénible, nous aimons nous battre contre nos adversaires, nous avons horreur de ce genre de discussion intérieure au Parti où ce ne sont pas des idées qui s'affrontent mais où, que nous le voulions ou non, nous érigeons en tribunal pour juger un certain nombre des nôtres, dont nul ne contestera qu'ils ont rendu et qu'ils peuvent rendre encore d'éclatants services au Parti et que tout le monde les tient en estime et en estime

affectueuse.
Je suis, sur le fond, en plein accord avec eux. Je n'ai pas voté comme eux. Je ne voudrais pas qu'on puisse en quoi que ce soit utiliser mon attitude contre la leur, car, plus que quiconque, j'ai compris leurs mobiles, j'ai compris leurs scrupules, leurs hésitations et pour certains d'entre eux leur véritable drame.
Et, camarades, je crois que j'ai le devoir de vous mettre en garde centre le manque de sang-froid ou contre des sanctions qui seraient complètement disproportionnées avec les faits, avec deux genres de considérations :
1 - Vous ne pouvez frapper les intéressés qu'avec leur accord. C'est un fait, car, s'ils avaient invoqué une excuse, n'importe quelle excuse, elle eut été admise.
Deixonne, qui a exercé les fonctions de président intérimaire dans des circonstances singulièrement difficiles, avec un tact et une conscience à laquelle tout le monde rend hommage, est le premier à approuver ce que je suis en train de dire par un signe de tête qui me paraît tout-à-fait caractéristique.
Voyons, camarades, si vous aviez reçu beaucoup de certificats médicaux, est-ce que vous auriez fait procéder à une contre-visite ? Par qui ? Dans quelles circonstances ? Soyons sérieux !
Les camarades qui peuvent être l'objet de sanctions sont ceux qui ont eu, j'allais dire un mot qui aurait pu être désagréable, ceux qui ont déclaré eux-mêmes : c'est volontairement que je n'ai pas été là.
Je vous demande de peser ceci, cela me paraît très important.
2 - Puisque nous sommes sur un terrain juridique, quelle est donc la jurisprudence, quels sont les précédents ? Est-ce que c'est la première fois dans l'histoire du groupe qu'il y a des absences dont certaines ne sont pas motivées lors de scrutins personnels ?
Alors-, là, permettez-moi de vous dire que je connais bien la question.
J'ai été président de groupe, je l'ai été pendant un mois, un mois et demi avec mon acquiescement total. C'était après les divisions sur la CED où je me suis efforcé de jouer à fond la carte de l'unité du Parti dans la cordialité réciproque et la discipline.
Ensuite, la prolongation de la présidence, le moins qu'on puisse dire, ne m'a pas plu, j'étais plus que réticent, mais la raison déterminante de mon abandon avant la fin du mandat de la présidence du groupe c'est que, précisément, je n'ai pas réussi à faire appliquer la discipline sur cette question là.
Oh, je sais, tout à l'heure, en entendant Commin, on avait un peu l'impression que c'est seulement depuis le milieu de l'année 1956 que lorsqu'on ne prend pas part à un vote personnel on est indiscipliné. Non.
Il y a eu précision, interprétation de règlement en vigueur, et modification seulement sur la compétence, c'est-à-dire le règne du Conseil national, mais tous les camarades qui ont été ensemble à des scrutins personnels ont eux aussi commis des erreurs, et Courtois me montrait tout à l'heure une circulaire signée de moi, envoyée à tous les membres du groupe, disant que j'avais ressenti une espèce d'humiliation et que je ne savais pas quoi dire à nos camarades du Puy-de-Dôme et de la Manche. Et, aujourd'hui encore, je ne sais comment m'excuser auprès d'eux d'avoir été incapable d'obtenir des camarades, dont certains étaient

présents à Paris et faisaient des démarches dans les ministères à la même heure, qu'ils viennent voter lorsqu'il s'agissait de scrutins personnels.
On pouvait être contre l'invalidation des poujadistes, on pouvait trouver que nous avions tort, c'était au Parti à trancher, mais, à tort ou à raison, c'était au Parti à décider. Si le camarade Siabécha a été élu en Seine-et-Oise à la place d'un poujadiste, c'était à 6 voix de majorité, alors que 15 au moins qui n'avaient pas voté n'avaient pas la moindre excuse valable. Je le dis, si je ne fais pas plaisir à tout le monde, j'estime que c'est mon devoir, j'estime qu'il ne peut y avoir deux poids et deux mesures et trouver que tout à coup c'est devenu un fait extrêmement grave et méritant des sanctions.
J'ai envoyé un texte très bref pour le Bulletin intérieur. Je demande aux camarades de méditer, et je demande qu'on nous dise quelles sanctions ont été prises contre les indisciplines antérieures. Il serait commode de vous le dire en 30 secondes. Seulement, le nombre des indisciplines, il est considérable, il a une répercussion sur la vie de deux fédérations, il pouvait en avoir sur la vie de trois, car, en Seine-et-Marne, nous avons côtoyé le péril, et il ne faut pas dire que les camarades n'avaient pas été mis en demeure. En dehors des circulaires qui avaient reçues, à la fois dans leurs appartements et à Paris, il y avait été ajouté, dans 90 cas sur 100, des mots personnels, pour faire appel à leur patriotisme de Parti et à leur sentiment de solidarité.
Je ne demande pas qu'on revienne sur ce qui a été fait et qu'on prenne des sanctions, mais je voudrais que pour l'avenir il soit bien entendu que nous ferons tout le maximum d'effort dans la cordialité socialiste, pour faciliter la tâche de la minorité et de la majorité, car plus on est majoritaire dans le Parti, plus on a le devoir de penser au Parti tout entier. Cela m'est arrivé aussi d'être majoritaire. J'espère que cela m'arrivera encore quelquefois. En tout cas, à l'intérieur du Parti, j'essaie de convaincre les camarades à mes thèses, à ce que je crois être l'intérêt du Parti. Toujours, dans mes objections parlementaires, j'ai essayé de tenir compte des vues de la majorité.
Camarades, pensons surtout à l'avenir, pensons à ne pas, en frappant les Socialistes, risquer de frapper une partie du Socialisme lui-même. Vous savez, la minorité se rend compte de ses responsabilités, elle se rend compte peut-être qu'il y a des gens qui sont encore dans le Parti à cause d'elle. Croyez bien qu'il y en a plus peut-être que vous ne l'imaginez ; même dans les fédérations où la minorité a très peu de voix, elle demande aux camarades de prendre le chemin des sections, d'y militer, d'y dire tout ce qu'ils pensent, comme c'est la loi même de la démocratie intérieure.
Mais, camarades, je vous en supplie, je vous mets en garde, ne frappez pas aveuglément, ne frappez pas maladroitement, et ne frappez pas même lorsque vous avez la légalité pour vous, d'une manière qui, en étant la suprême légalité, pourrait peut-être être la suprême injustice étant donné que dans d'autres cas cela n'a pas été fait et que dans d'autres cas la culpabilité était au moins égale, car elle était au moins aussi délibérée et au moins aussi voulue.
Voilà les explications que j'estime que j'avais le devoir, moi peut-être plus que n'importe quel autre, de venir apporter ici, puisque j'ai ce que certains appellent

la faiblesse d'être toujours discipliné. Et, camarades, cela me coûte quelquefois beaucoup, mais malgré tout, je ne le regrette pas. Mais je vous demande, moi qui suis discipliné, de penser à ceux qui ne l'ont pas été et qui ont tout simplement été absents dans le scrutin personnel, et d'apprécier tout cela, non seulement avec justice, mais avec amour passionné du Parti tout entier.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Genet.

Genet

Camarades,
C'est un vieux militant qui vous parle. Depuis 40 ans il a donné toute sa vie à son Parti. On veut vous faire voter un texte pour exclure nos camarades qui sont peut-être les meilleurs militants du Parti. Eh bien, je m'oppose à cette chose-là. Je ne veux pas être long, mais pensez à ce qui vous attend quand vous allez repartir dans vos sections, dans toute la France. Le monde entier nous regarde. On dira: "Le Parti Socialiste est encore divisé." Nous avons déjà connu des divisions dans le camp, et nous savons ce que cela nous a coûté. Il ne faut pas diviser le Parti.
Nous sommes des hommes qui avons le respect de la conscience humaine. On veut faire avaler des couleuvres à des hommes. Non, ce n'est pas possible. Il faut laisser leur conscience aux hommes. Si un homme ne veut pas voter un texte ou une loi, cela peut arriver, il doit pouvoir le faire.
Je vous demande donc de voter contre ce texte-là qui est tout à fait en opposition avec la doctrine du Parti Socialiste. On ne doit pas agir ainsi avec des hommes comme ceux-là, qui ont donné toute leur vie parfois pour soutenir le Socialisme. C'est pourquoi je vous demande de réfléchir avant de voter selon votre conscience de Socialiste. Et vive la liberté !

Le président - La parole est à Verret, de l'Isère.

Verret

Quand on est désigné pour prendre la paroi après Depreux, on peut presque dire que le travail est fait et que l'on pourrait se dispenser de venir à la tribune.
J'ai cependant un petit complément à apporter sur un point qui, je pense, n'a pas été évoqué.
Les parlementaires qui ont été indisciplinés sont dans le Parti national, mais je dis qu'ils ressortissent aussi de leur fédération. Comme je viens parler au nom de la fédération de l'Isère, je ne dirai pas que la fédération de l'Isère avait pris parti sur le problème de l'extension des pleins pouvoirs, ce n'est pas vrai, mais dimanche dernier la Commission exécutive s'est réunie et je peux dire qu'elle s'est déclarée très nettement approbatrice de l'attitude de son représentant, le camarade Verdier.
Ce camarade qui a parlé connaissait notre position, elle n'est pas d'aujourd'hui,

Fondation Jean Jaurès

elle date peut-être de 20 ou 2h mois que nous sommes dans la minorité, et je me demande quelle est sa situation à lui. Doit-il, en somme, ne plus voter comme nous demanderions de voter, pour se conformer à la discipline du Parti?
Pour ma part, il y a un problème qu'il faudrait tout de même évoquer, et qui doit valoir une certaine compréhension. Je sais bien que nous sommes dans la minorité et que la minorité doit s'incliner. Elle doit surtout s'incliner lorsque la majorité a fait la preuve qu'elle ne se trompait pas. Or, je suis bien obligé de considérer que, depuis quelque temps, la majorité ne nous apporte pas cette preuve éclatante, et que ceux qui sont dans la minorité aujourd'hui, et qui semblent avoir tort, sont peut-être ceux qui auront raison demain. Ce ne serait pas la première fois, je sais bien, mais enfin, quand on n'est pas sûr d'avoir tort, on peut quand même aussi réfléchir avant de voter. Je suis certain que si vous étiez sincères avec vous-mêmes, vous diriez que vous n'êtes pas tellement sûrs d'avoir raison. Et je vous demanderai d'être indulgents pour ceux qui n'ont pas voté comme vous vouliez le faire.

Le président - La parole est à Paul Ramadier.

Paul Ramadier

Camarades,
La décision que le Conseil national va avoir à prendre est une décision qui peut être très grave, qui peut entraîner une crise très profonde du Parti, et c'est pourquoi je vous demande de réfléchir.
En ce qui concerne le fond, eh bien, je n'apporterai aucune critique, pour ce qui me concerne, à la majorité du groupe parlementaire et du Comité directeur, au vote desquels je me suis associé, non pas, je le dis, sans quelque hésitation et sans des réflexions prolongées.
Il n'est pas douteux que la loi sur les pleins pouvoirs, dans le nouveau texte, est de celles qui heurtent assez profondément nos esprits socialistes, notre esprit démocratique, et que des mesures de ce genre ne peuvent se justifier que par des circonstances tout à fait exceptionnelles. Et la question de savoir si les circonstances étaient à ce point exceptionnelles, si les mesures de salut public s'imposaient avec une force égale, pouvait, chez tous les camarades scrupuleux, susciter un débat de conscience.
Politiquement, je crois que la décision qui a été prise, à certains égards regrettable, s'imposait cependant. Il y a des moments où il faut aller jusqu'à l'extrémité, et nous avions tout de même, dans la circonstance, une garantie que cette extrémité ne serait pas dépassée : c'était la présence au sein du gouvernement d'un certain nombre de camarades auxquels nous faisions confiance.
Mais, encore une fois, le débat est très grave. Je ne crois pas qu'il n'y ait personne ici qui, sur ce point, puisse dire qu'il a voté sans hésitation et sans réflexion profonde le texte qui nous était soumis. Nous avons fait un vote de confiance dans la sagesse de notre camarade Lacoste et des autres camarades qui sont au gouvernement, peut-être d'ailleurs avec la pensée que, leur faisant cette

confiance immense, nous tenions même, de l'effort que nous faisions sur nous-mêmes, le droit de dire que ces mesures exceptionnelles n'ont été prises que dans les cas, exceptionnels aussi, où elles s'imposent véritablement, dans l'intérêt du salut public.
Mais, est-ce que les scrupules, les hésitations qui nous ont assaillis, nous permettent de condamner avec une telle force ceux qui ne les ont pas surmontés ? A la fin d'un débat de conscience, quel que soit le parti que l'on ait pris, il reste cependant une certaine oscillation de la balance qui doit nous entraîner à la compréhension.
Au point de vue de la légalité du Parti, j'avoue que je ne vois pas les critiques qui pourraient être faites. Le principe de l'unanimité de vote est clairement posé, trop clairement peut-être, à l'avis de certains, mais enfin, il est posé, et il est posé dans des termes qui ne permettent pas les hésitations et la controverse.
Les avis des fédérations que le Conseil national doit entendre avant de se prononcer sont sollicités par la convocation même. On peut peut-être regretter que le groupe socialiste au Parlement n'ait pas eu à émettre un avis et que ce soit seulement l'avis du président du groupe, qui a d'ailleurs été donné avec toute la réserve et toute la modération nécessaire, qui soit exigé par les statuts. Mais, encore une fois, ce sont des statuts, et du point de vue de la forme, je ne vois, pour ma part, aucune espèce de critique ou de réserve à faire.
Mais, mes chers camarades, le Conseil national se trouve en présence du problème tout entier. Il peut - c'est l'article 52 qui le dit - soit rejeter la demande de contrôle, soit appliquer des sanctions qui vont de l'avertissement privé ou public jusqu'à l'exclusion du Parti.
Et c'est là que je veux vous rendre compte. L'exclusion du Parti, c'est une sanction redoutable, qui frappe l'exclu, mais qui, dans une large mesure, frappe aussi le Parti. On l'a toujours maniée avec beaucoup de réserve, et même, dans des circonstances extrêmement difficiles, on s'est étonné, parfois, certains tout au moins se sont étonnés, que l'on n'ait pas été jusqu'à la sanction la plus catégorique.
C'est, qu'en effet, l'exclusion, en vérité, pose plus qu'un problème de discipline. Pensez qu'au fond l'exclusion ne doit être appliquée que sauf les cas d'indignité. Tout le monde est d'accord pour dire que nous ne sommes pas en présence d'un de ces cas, mais au contraire d'hommes dont la conscience a parlé. Cette conscience les a menés au Parti, ils y sont entrés avec toute leur foi, ils y sont entrés aussi avec la délicatesse de leur pensée et de leur jugement. Si parfois cette délicatesse de pensée les conduit à des gestes qui ne sont pas conforme aux règles du Parti, il faut considérer qu'il y a tout de même une grande différence entre cette hypothèse et celle où un conflit profond de pensée les écarte et les éloigne du Parti.
J'ai connu, hélas, d'autres scissions, j'ai connu des périodes où en effet, était née une opposition, d'une manière qui, parfois, était profondément justifiée, qui, dans d'autres cas, peut-être, l'était moins, ou tout au moins ne l'était que partiellement. J'ai connu d'autres périodes où l'on pouvait sentir cette opposition entre notre doctrine et celle que professaient certains. Et je conçois,

même quand je ne l'ai pas approuvée, qu'à ce moment-là on ait à manier l'arme capitale de l'exclusion.
Mais, je vous le demande, dans le cas présent, il y a une divergence politique, une divergence de fait, il n'y a pas une divergence de doctrine. Il n'y a même pas d'opposition réelle sur le fond, si j'ose dire, philosophique des choses, mais seulement sur les nécessités d'une situation que nous voulons tous temporelle.
Alors, je vous le demande, camarades, si vous maniez l'arme capitale, vous transformez le problème d'aujourd'hui, qui est un problème de tactique, en un problème de doctrine et de fond. Je vous le demande, réfléchissez-y. Je crois que l'intérêt du Parti commande d'être modéré dans votre appréciation.
Vous pouvez rejeter la demande de contrôle tout en déclarant que le fait est contraire au règlement du Parti, et cela a été très longtemps la sanction qui a été appliquée aux indisciplines de vote. Vous pouvez aller plus loin, mais, de grâce, je vous en supplie, rien qui soit décisif, rien qui fasse une coupure, rien qui oppose une fraction du Parti à une autre fraction. Je crois qu'en faisant cela vous rendriez à notre idéal, à notre pensée commune, voire à notre rayonnement dans le pays, le plus mauvais service, alors surtout qu'il s'agit d'hommes auxquels nous maintenons tous notre estime, qui se trouvent en désaccord sur la tactique, mais qui restent dans le fond de leur cœur et de leur pensée profondément socialistes.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Fuzier, de la Seine.

Claude Fuzier

Camarades,
Si je viens à cette tribune, c'est pour vous donner l'avis de la fédération socialiste de la Seine qui, hier soir, a pu réunir un Conseil fédéral qui a suivi de très nombreuses réunions de sections, ce qui fait que je pense que cet avis correspond bien, non seulement à l'opinion de quelques camarades de la fédération, des organismes dirigeant de la fédération, mais à l'opinion de l'immense majorité des adhérents de cette fédération.
Les fédérations qui ont des camarades intéressés dans ce débat doivent être entendues par le Conseil national, Aussi, notre fédération a-t-elle examiné avec soin le cas des deux parlementaires indisciplinés qui en dépendent : nos amis Robert Verdier et Daniel Meyer.
Robert Verdier a dit hier soir, devant la fédération de la Seine, ce qu'il vous a dit tout à l'heure. Edouard Depreux est intervenu pour vous dire, avec la même éloquence, les mêmes choses.
L'opinion de la fédération est très simple : elle a refusé absolument d'engager un débat sur le fond, car le fond du problème n'est pas pour elle la question de savoir si des consciences, qui n'ont pas été mises en cause, ont le droit d'être étouffées devant telle ou telle loi, mais le fond du problème, pour la fédération de la Seine, est de penser qu'il y a avant tout le respect de la discipline du Parti.
Camarades, hier soir, la fédération a émis d'abord un vote unanime, à mains

Fondation Jean Jaurès

levées, pour dire qu'elle estimait que le Conseil national n'avait pas à rejeter la demande de contrôle qui lui avait été faite par le Comité directeur. Et ensuite, une fois acquis le fait que l'indiscipline était bien constatée et qu'il avait été normal que le Comité directeur envoie des camarades indisciplinés devant le Conseil national, elle a cherché, par un vote où elle s'est divisée, a savoir comment sanctionner ce geste.

Je dois vous dire que sur l'ensemble des mandats de la fédération (270), 71 seulement se sont prononcés contre toute sanction. Tous les autres mandats de la fédération ont été portés sur clés sanctions modérées, tenant compte du fait que nous ne voulons pas jouer le rôle de coupeurs de têtes, et tenant compte du fait que nous souhaitons partir vraiment à zéro. Cet incident est le premier à être soumis à ce nouveau règlement, car je rappelle que les modalités les plus complètes de ce règlement n'ont été fixées qu'en septembre 1956, par le Comité directeur, et qu'auparavant, le Comité directeur lui-même n'avait pas, par exemple, interprété les textes en ce qui concerne en particulier les absences non motivées, lors d'un vote de confiance. Aussi, la fédération a-t-elle estimé qu'elle devait, en la matière, partir vraiment à zéro.

Personne, dans la fédération de la Seine - Verdier le sait bien - n'a douté des sentiments élevés qui ont animés les camarades qui ont cru devoir être indisciplinés, qui ne l'ont pas caché, d'ailleurs, ce caractère même de leur indiscipline, puisqu'ils ont dit, écrit, qu'ils avaient été volontairement absents à ce vote.

Personne, dans la fédération, non plus, n'a voulu se rappeler, et cela, par amitié ou aussi par souci du respect des règlements du Parti, des incidents passés qui avaient pu entraîner des sanctions contre certains camarades. La réintégration était de plein droit pour eux.

Mais la fédération a estimé, dans sa très large majorité, qu'il était absolument nécessaire de dire à ces camarades que de telles façons d'agir n'étaient pas conformes à ce que nous pensions être le fonctionnement normal d'un Parti qui n'est pas le Parti Radical, qui n'est pas le Parti Communiste car on y discute largement, mais qui n'est pas le Parti Radical car, quand on y a adhéré, quelles que soient les qualités qu'on ait au départ, et quels que soient les postes qu'on y ait plus tard, on y a adhéré en acceptant un règlement, des statuts qui ont été fixés démocratiquement.

La fédération de la Seine a donc demandé et votera pour des sanctions modérées. La majorité des camarades qui ont demandé des sanctions sont allés jusqu'au blâme. La minorité demande un avertissement privé, mais en tout état de cause, nous estimons que ce Conseil national doit se séparer en ayant dit fraternellement, mais fermement, aux camarades indisciplinés, qu'on ne pouvait pas continuer en acceptant que dans le Parti, sur quelque problème que ce soit, il n'y ait pas le respect des règlements, et en particulier de cette unité, qui n'est pas une unité obligatoire, mais qu'on savait à l'avance accepter lorsqu'on était venu au Parti.

Croyez-vous que parmi les camarades que vous appelez quelquefois, certains d'entre vous, "ceux de la majorité" il n'y ait pas, pour eux, sur des problèmes,

des raisons de ne pas toujours être satisfaits ? Il y en a. Et des raisons qui peuvent, pour certains, se poser à leur conscience aussi, parce que les problèmes qui les intéressent les attirent plus vers certaines questions que d'autres ! Eh bien, pourtant, il faut bien que ces camarades s'inclinent, acceptent une unité d'action du Parti, et cette unité d'action, la fédération de la Seine a dit hier qu'elle y était fondamentalement attachée.
Voilà ce que j'avais à vous dire au nom de la fédération. Ses votes seront conformes à ce qu'elle a décidé hier soir.
Et je voudrais maintenant, non plus en tant que Secrétaire fédéral, mais à titre personnel, et en pesant mes mots, dire que ce matin il y a eu un argument au moins qui ne m'a pas plu. Et je considère que je dois le dire très franchement.
Lorsque, tout à l'heure, notre camarade Jules Moch, en pesant ses mots aussi - et il a certainement plus de qualités que moi, par son passé, son expérience et les tâches diplomatiques qu'il a, pour savoir peser ses mots - a pensé que sur le fond du problème, l'acceptation des pouvoirs spéciaux n'était pas très compatible avec la doctrine socialiste, j'ai pensé ceci : je vais lui dire que moi, pendant des mois, petit militant, minoritaire dans ma fédération à l'époque, je me suis battu pour défendre l'action - que je respecte et que j'admire encore - qu'il a menée au ministère de l'Intérieur... (Applaudissements)... à une époque où nos adversaires, hors du Parti, le représentaient les mains sanglantes. C'était tous les jours dans "L'humanité", dans les tracts qu'on distribuait dans nos usines, et certains camarades du Parti ne l'écrivaient pas, mais le disaient. Or, je dois dire qu'avec toute la forme diplomatique dont Jules Moch est capable, et qu'il a employée ce matin, il a repris les arguments contre lesquels je me battais. Il les a repris courtoisement, mais quant à moi, je pense que son action d'alors et l'action que nous menons à l'heure actuelle représentent certaines identités de vues.
Il s'agit, dans tous les cas, d'utiliser des moyens pour défendre la République, pour défendre les libertés républicaines, et de même qu'à ce moment-là j'ai approuvé l'action de Jules Moch, ministre de l'Intérieur, brisant les grèves dans le bassin houiller et ailleurs, de même, maintenant, j'approuve l'action de nos camarades au gouvernement, lorsqu'il s'agit, ainsi que le disaient hier soir les conseillers municipaux de Paris, notre camarade Gévaudan notamment, de faire que, dans le 18ème arrondissement, par exemple, l'homme tranquille puisse aller circuler rue de la Charbonnière.
(Vifs applaudissements)

Le président - La parole est à Giraud, de la Seine.

Giraud

Camarades,
Pour la première fois, j'aborde une tribune de Conseil national comme membre du Comité directeur. J'aurais voulu ne pas avoir l'air de jouer un peu trop le rôle de procureur, mais après ce que vient de dire mon ami Fusier, lui aussi de la fédération de la Seine, je voudrais vous exposer les raisons pour lesquelles un grand nombre de militants de la fédération, la majorité, a pensé qu'il était

indispensable de prendre des sanctions contre l'indiscipline.
J'aborderai successivement le problème de fond et le problème de discipline lui-même.
Sur le problème de fond, il est évidemment facile, devant un auditoire socialiste, de faire appel au respect des Droits de l'homme et du citoyen, et on trouve facilement un appui unanime lorsqu'on proteste contre une législation d'exception. Et si je me laissais aller à mon tempérament, qui tourne vers l'anarchie, je suis persuadé que, personnellement, je suis contre les pouvoirs spéciaux, et contre toute aggravation de la part prise par la police dans la vie de chaque citoyen.
Mais le hasard a voulu que je sois aussi conseiller municipal de Paris, et j'ai eu l'occasion, comme vice-président du conseil municipal, en compagnie de notre camarade Gévaudan, dont on vous parlait il y a un instant, de me rendre en délégation, avec des représentants d'autres groupes, auprès du préfet de police, pour évoquer le problème de la sécurité des rues de Paris. Et le préfet de police, à tort ou à raison, nous a dit que les pouvoirs dont il disposait n'étaient pas suffisants pour faire régner l'ordre dans les rues de Paris. Et je suis persuadé que ce problème parisien se pose aussi dans un certain nombre d'agglomérations françaises qui comptent un certain nombre de Nord-Africains.
Lorsque je reçois des électeurs ou des électrices qui viennent me dire qu'ils n'osent plus rentrer le soir rue de l'Ouest, dans le 14ème arrondissement, arrondissement que connait fort bien Verdier, puisqu'il en a été député depuis plus longtemps que j'en suis conseiller municipal, je suis tout de même amené à penser que si l'on a demandé l'extension des pouvoirs spéciaux à la métropole, ce n'est pas pour le plaisir de faire de la police pour la police, mais parce que, tout de même il y avait, sur le plan technique, des nécessités qui s'imposaient.
Ramadier a dit tout à l'heure : ce n'est pas un problème de doctrine, c'est un problème de technique. Eh bien, moi, conseiller municipal de Paris, je vois dans le renforcement des pouvoirs spéciaux une technique qui devrait permettre de faire régner la sécurité dans certains secteurs du département de la Seine qui sont particulièrement troublés.
Par conséquent, je crois que si l'on peut avoir, comme Socialiste et comme démocrate, un certain nombre de scrupules sur le vote des pouvoirs spéciaux, on peut avoir aussi d'autres scrupules sur le respect de la vie humaine dans la métropole, et sans doute aussi en Algérie - mais là je ne connais pas le problème personnellement -, et qu'il y a des méthodes techniques qui sont indispensables.
Et par conséquent, s'il y a des scrupules parfaitement justifiables, qui permettent à certains de nos camarades de dire: "Moi, je suis contre les pouvoirs spéciaux", il ne faut pas penser que ce sont de moins bons démocrates et de moins bons Socialistes, de moins bons républicains, ceux qui veulent faire régner, dans la métropole, comme sans doute aussi Outremer, un certain calme, une certaine paix, une certaine concorde civique, ce dont il ne semble pas que nos adversaires, à l'heure actuelle, tiennent le plus grand compte.
C'est pourquoi, en face des arguments moraux qui peuvent être portés contre les pouvoirs spéciaux, il me semble qu'il y a aussi des arguments de fait qui

justifient la majorité de nos camarades du Comité directeur et de nos camarades du groupe parlementaire qui ont pensé qu'à des circonstances exceptionnelles, comme le disait tout à l'heure Fusier, parlant de l'action de Jules Moch au ministère de l'Intérieur, il était indispensable de répondre par des méthodes qui ne correspondent pas exactement à l'idéal socialiste.

Sur le deuxième point, celui de la discipline, la fédération socialiste de la Seine, dans sa majorité, n'a pas retenu du tout la guillotine qui consiste à demander l'exclusion de camarades. Nous ne nous battons pas contre les moulins à vent, nous savons bien qu'il faut doser les peines en fonction des fautes, si fautes il y a. Nous considérons que l'exclusion est une mesure beaucoup trop sévère pour les faits qui sont aujourd'hui à discuter ici. Mais nous pensons, d'autre part, qu'il n'y a pas de parti possible, sauf peut-être le Parti Radical, sans un minimum de discipline.

J'appartiens, moi aussi, à un groupe qui n'est pas un groupe parlementaire, mais qui est tout de même un groupe d'élus. Je ne vous dirai pas tout ce qui s'y passe, mais, bien souvent, la discipline n'y est pas respectée. A partir du moment où, dans un groupe, la discipline n'est plus respectée, ce groupe se dévalorise, à ses yeux et aux yeux des groupes voisins, car on ne peut plus faire fond sur lui. Quand on dit par exemple que 9 conseillers municipaux socialistes de Paris voteront dans un sens et qu'on voit, au moment du vote, qu'il y en a un ou deux qui n'ont pas voté dans le sens qui a été prévu par le groupe, eh bien, nous ne sommes plus considérés comme des gens sérieux.

Je crois que l'élu accepte volontairement les obligations d'un élu.

(Approbations)

Je sais très bien que certains des camarades disent qu'ils sont prêts à donner leur démission, et je ne mets pas en doute le fait qu'ils seraient prêts à démissionner de leurs postes d'élus, mais, en fait, ils ont accepté au nom du Parti, une certaine charge. Ils ont à la remplir conformément aux règles du Parti.

Tout à l'heure, on venait nous dire : "Mais tel électeur, ou tel camarade du Parti sera choqué si vous prenez des sanctions." Mais il ne faut pas oublier qu'il y a peut-être aussi un certain nombre de camarades de la base qui seraient choqués si les élus n'étaient pas sanctionnés.

C'est pourquoi, sans demander, au nom de ma fédération, ou de la majorité de ma fédération, des sanctions brutales, et en laissant ce soin à la Commission qui sera, je pense, chargée de décider de l'échelle des peines, la majorité de la fédération de la Seine pense "qu'il faut marquer le coup", étant entendu, et je me tourne là vers les dirigeants du Parti, que cela ne doit pas être une exception, mais le fait que la sanction sera prise contre les députés ou tout autre élu qui ne remplira pas sa tâche. Toute sanction sera prise dans des cas de l'avenir comme on aurait du le faire dans le passé, car, le hasard a voulu que j'assiste à la séance de l'Assemblée Nationale évoquée par Depreux tout à l'heure, où a été votée la validation du député poujadiste du Puy-de-Dôme. Je dois vous dire que personnellement j'ai été tout à fait navré de voir, au moment du vote, un si grand nombre de défaillances.

Par conséquent, il est malheureux que l'on commence à prendre des sanctions -

il faut bien commencer un jour - cette fois-ci, d'ailleurs, et que les camarades qui sont eux-mêmes indisciplinés ne le démentiront pas, il y avait une indiscipline collective qui, à mon avis, est d'autant plus grave justement qu'elle est collective, sans demander des sanctions très fortes nous demandons que la loi du Parti soit appliquée et qu'on donne à ces camarades une semonce qui soit, non pas une leçon pour le passé, mais surtout un avertissement pour l'avenir. (Applaudissements)

Le président - La parole est à Mazier, des Côtes-du-Nord.

Mazier

Mes chers camarades,

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais j'ai cru comprendre, d'après les explications de Commin, que seraient lues les lettres de parlementaires qui avaient été indisciplinés, et je crois préférable d'apporter quelques commentaires à la réponse que j'avais faite, ce qui m'amènera, évidemment, à répéter ce qui a déjà été dit - mieux que je ne le ferai moi-même - au sujet de l'attitude qu'un certain nombre de collègues et moi-même avons adoptée.

Je me plais d'abord à reconnaître que personne, parmi les camarades qui sont venus à cette tribune, ne nous a accusés d'avoir agi par quelque mobile personnel. Je l'ai déjà dit devant un Congrès national : il y a 10 ans que je suis parlementaire, et jamais je n'ai appartenu à aucun clan et participé à aucune intrigue à l'intérieur du Parti, et, d'ailleurs, je crois qu'il n'en existe pas. Il en existe beaucoup moins, dans tous les cas, que certaines personnes ne le prétendent.

Je ne m'attarderai pas à reprendre l'argumentation, pourtant sérieuse, et qui je crois doit faire réfléchir un certain nombre de camarades, sur l'inégalité ou la différence traitement qui est appliqué à l'occasion de ce vote par rapport a celui qui a été appliqué dans des circonstances antérieures, où l'indiscipline de certains camarades a eu pour le Parti des conséquences assez fâcheuses.

Je n'insisterai pas non plus sur cette différence de traitement qui nous est appliquée et qui est appliquée à certains camarades ministres notamment, qui tiennent en public des propos qui, manifestement, n'ont pas pour résultat de rapprocher certaines personnes ou certains esprits de notre Parti.

Je ne discuterai pas non plus la légalité des mesures qui vous seront demandées tout à l'heure, étant donné que le Parti Socialiste est un parti démocratique et que, par conséquent, chacun sait, en y entrant, qu'il devra respecter un certain nombre de règles. Ce n'est pas le lieu ici, et je n'ouvrirai pas par conséquent de parenthèse sur la question de savoir - mais qui je l'espère sera débattue un jour - si la démocratie, telle qu'elle fonctionne à l'heure actuelle à l'intérieur du Parti, n'a pas pris, depuis quelques années, un caractère beaucoup plus formel que réel.

Je pense que c'est un problème qui sera évoqué, comme l'avait d'ailleurs demandé le Congrès national de Toulouse, dans une autre assemblée du Parti, où, je l'espère, on donnera à ceux qui apparaissent comme étant dans la minorité

Fondation Jean Jaurès

lors des assises du Parti, la possibilité de faire connaître, de défendre leur position mieux qu'ils ne peuvent le faire à l'heure actuelle.
Je n'invoquerai pas non plus l'attitude de ma fédération, qui tout en reconnaissant la nécessité de la discipline à l'intérieur du Parti, approuve, étant donné la position qu'elle a toujours prise sur le problème d'Algérie, le vote, ou plutôt l'absence de vote lors du scrutin incriminé.
Je voudrais simplement appeler l'attention des camarades sur deux points :
Le premier point, c'est que depuis deux ans, nous sommes, et je suis un de ceux qui estiment que le Parti Socialiste s'est trompé, qui estiment que sur le plan de la politique algérienne, la politique qu'en définitive il a menée n'est pas conforme aux engagements électoraux que le Parti nous avait conseillé de prendre, et que suivant notre tempérament nous avons pris avec plus ou moins de fermeté, et avec plus ou moins d'adresse, devant le corps électoral.
Je pense, par conséquent, que le Parti s'est trompé dans sa politique, et j'ai eu l'occasion, d'ailleurs, de le dire, devant différents Congrès. Mais, malgré cela, nous avons toujours été, j'ai toujours été discipliné, et j'ai toujours voté, souvent la mort dans l'âme, des mesures que personnellement je n'approuvais pas.
Je n'approuvais pas davantage la participation du groupe socialiste au gouvernement Bourgès-Maunoury. J'ai pourtant voté l'investiture, et ensuite voté différentes mesures qu'il nous a demandées, et je reste pourtant convaincu que le Parti Socialiste a commis une erreur lorsqu'il a apporté sa participation à ce gouvernement. Je reste convaincu qu'à l'intérieur de ce gouvernement les intérêts du Parti Socialiste sont très sérieusement combattus par les collègues radicaux. Et il n'était que d'entendre hier les déclarations de notre camarade Kléber-Lousteau, qui avait pendant un an-et-demi préparé un travail sérieux sur les problèmes agricoles, et qui voit ce travail actuellement démantelé par son collègue des finances qui pourra ainsi se prévaloir auprès des cultivateurs d'un certain nombre de mesures qu'il va leur concéder et qui apparaîtront comme une capitulation, alors que le Parti Socialiste qui est un parti sérieux et qui avait réfléchi et pensé à ces problèmes, pouvait avoir une occasion - qui va lui être enlevée - de démontrer que pour une masse importante de ce pays, étant donné la proportion de la population rurale, il avait vraiment servi ses intérêts.
Malgré cela, encore une fois, j'ai toujours voté comme le Parti me l'a demandé. Je dois dire que j'ai bien l'intention, si je ne dois pas être exclu du groupe parlementaire socialiste, de continuer à voter les mesures les plus contraires à mon intérêt électoral, et même, parfois, à l'intérêt de ma région, car je n'ai pas le tempérament d'être indiscipliné.
Alors, pourquoi n'ai-je pas voté le jour où Bourgès-Maunoury nous a demandé l'extension des pouvoirs spéciaux ? Eh bien, pour les raisons qui ont déjà été dites, et sur lesquelles je voudrais revenir brièvement. Je n'ai pas voté, d'abord, parce qu'il me paraissait vraiment excessif d'accorder à un gouvernement qui n'était plus dirigé par les Socialistes des pouvoirs plus étendus que ceux qui avaient été accordés à un Président du Conseil socialiste. Et je n'ai pas pensé que l'aggravation, sans doute réelle, de la situation de la métropole, justifiait cette extension de pouvoirs spéciaux à la métropole elle-même.

Je dois dire d'ailleurs que l'utilisation qui a été faite des pouvoirs spéciaux en Algérie - qui a donné lieu à certains abus qu'on a évoqués et qui, lorsqu'ils sont évoqués, font, dans certains milieux, beaucoup de mal au Parti Socialiste - utilisation qui a contribué, à mon point de vue, à creuser un fossé entre la population européenne et la population musulmane, que cette utilisation, dis-je, faite en Afrique du Nord, et les résultats qu'elle a donnée, ne pouvait guère m'incliner à accepter son extension à la métropole. Mais, surtout, et quoi qu'en dise Fusier, quelles que soient les assimilations qu'il cherche à faire avec les "pouvoirs spéciaux" aussi, mais en tout cas les textes spéciaux que nous avons été appelés à voter au moment des grandes grèves de 1947 qui mettaient en péril le régime, je pense que ces assimilations sont fausses. Je pense que la situation, en 1947, dans la métropole, et plus particulièrement dans le bassin minier, présentait un caractère d'urgence, et que nous étions en présence de faits qui exigeaient des mesures immédiates, alors que j'estime que les mœurs ou les menées des Musulmans qui habitent la métropole n'avaient pas ce caractère massif, ce caractère d'acuité et de gravité qui nous avait fait agir en 1947, et que, par conséquent, elles ne justifiaient pas cette atteinte aux principes que nous connaissons, c'est-à-dire la possibilité de perquisitions de nuit, la possibilité de création de camps d'internement en France, et surtout l'abandon au pouvoir administratif de la possibilité d'interner sans que le juge intervienne.

Jules Moch - Vous permettez que j'apporte une précision ? Il n'y a pas eu de textes spéciaux en 1947/48, ou, du moins, le seul a été celui permettant de dissoudre les compagnies de CRS gangrenées par le Communisme. Il n'y a pas eu de textes spéciaux ni de camps d'internement.

Mazier - Je remercie Jules Moch de sa précision. Ce qui est certain, c'est que s'il n'y avait pas eu de camps d'internement.

Dans l'assemblée - Il n'y avait pas eu de morts.

Mazier - Il n'y avait pas eu de morts. Je voudrais que notre camarade Jules Moch le dise. Il y avait des camarades de notre syndicat FO qui avaient été sérieusement molestés, et je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas eu de morts. En tous les cas on pouvait le redouter.
(Mouvements divers)
On nous dira que ce principe n'avait pas un caractère dangereux en ce sens que ces pouvoirs spéciaux doivent expirer avec le gouvernement Bourgès-Maunoury, et que nous avons des camarades en qui nous avons confiance qui sont au gouvernement. A quoi je répondrai que lorsqu'on porte une atteinte semblable aux habitudes, le pays a des habitudes qui peuvent ensuite être invoquées par les successeurs, car je ne vois pas pourquoi le Parti Socialiste, étant dans l'opposition, refuserait les moyens qu'il estimait indispensables lorsqu'il était au gouvernement. Et je pense d'ailleurs qu'au cours d'une crise ministérielle qui peut être longue, on peut utiliser les pouvoirs dans une

atmosphère de panique ou de crainte, et en faire usage dangereux pour ceux mêmes qui les ont votés.
Et puis enfin et surtout - et c'est par là que je terminerai - j'estime, quant à moi, que ces pouvoirs spéciaux étaient inutiles pour juguler les menées que les Musulmans peuvent faire dans la métropole. Il est tout de même étrange que le Parti Socialiste, qui s'est toujours plaint, dans le passé, que l'Etat bourgeois disposait d'un arsenal législatif trop fourni pour faire face à l'agitation sociale ou à l'agitation politique, ou à l'agitation antinationale, vienne aujourd'hui en demander l'aggravation.
Je pense, pour ma part, que cet Etat bourgeois dispose de moyens légaux largement suffisants, d'articles du code, ou d'articles que l'on peut aller chercher dans les décrets ou dans les sénatus-consultes de 1838 ou de 1851, ou même de 1938, qui n'ont jamais été abrogés, sans qu'il y ait besoin de demander au Parlement des modifications qui peuvent ensuite avoir des conséquences très graves. Si, de cet arsenal législatif, on ne se sert pas assez à l'heure actuelle, c'est parce que les gens qui sont chargés de les appliquer, vos policiers, les préfets, les juges, n'ont pas confiance dans la politique qui est faite et dans l'usage qu'on veut leur faire faire de ces textes.
Et par conséquent, lorsque Commin nous dit que le Conseil national va se prononcer dans le souci de préserver la discipline et l'efficacité du Parti, je suis de ceux qui pensent que l'efficacité du Parti, on la trouvera beaucoup plus dans la recherche d'une politique correspondant davantage aux traditions et aux principes du Socialisme que dans la politique qui est faite à l'heure actuelle.
Cette politique, je l'ai toujours appliquée dans mes votes, je ne l'ai pas appliquée l'autre jour parce que j'ai pensé que cette fois, la politique qui avait été décidée était contraire au principe même de la démocratie et du Socialisme dont Léon Blum disait, dans un de nos premier Congrès de 1946, qu'ils étaient inséparables et qu'ils étaient nécessaires l'un à l'autre. C'est pour cette raison que je n'ai pas cru, par conséquent, devoir la voter. Ce n'est pas pour des raisons basses, ni pour des motifs politiques mineurs. Je ne suis pas venu demander ici qu'on n'applique pas les statuts, mais je suis venu apporter cette justification.

Le président - Mes chers camarades, il est 13 heures, et vous avez décidé ce matin que le débat serait arrête à 13 heures. Il reste 5 orateurs inscrits ; ils prendront la parole dans la séance de l'après-midi, qui sera ouverte à 15 heures.
La séance est levée à 13 heures.

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 18 et 19 septembre 1957

Séance du mercredi 18 septembre (après-midi)

La séance est ouverte sous le, présidence de Charles Lussy, assisté de : Bailly (Belfort), Delteil (Basses-Pyrénées), Herbert (Vendée) Galtice (Ain).

Le président (Charles Lussy)
La parole est à Hornung, du Rhône.

Hornung
Camarades, j'avais l'intention de renoncer à la parole, après avoir entendu notre camarade Fusier définir la position que non avons pris dans notre fédération sur le douloureux problème des indisciplines. Mais il y a deux points que je voudrais souligner. Le premier, et je m'adresse à nos camarades indisciplinés, c'est qu'ils veuillent comprendre la nécessité pour les Secrétaires fédéraux de ne pas entendre invoquer comme excuse par les camarades que nous déférons aux Commissions des conflits, lorsqu'ils sont eux-mêmes indisciplinés, le précédent des parlementaires. Et je crois que la difficulté vient du fait que l'on ne semble pas pleinement réaliser ce que doit être le rôle d'un parlementaire.
Nous sommes un certain nombre de camarades à penser qu'au fond, le parlementaire n'est qu'un militant mais qu'il a cette différence avec le militant qu'il est le mandataire du Parti, et c'est précisément parce que nous considérons qu'il est le mandataire du Parti que nous ne pensons pas qu'il puisse être indiscipliné, car s'il l'est, il commet une infraction plus grave que celle que pourrait commettre le simple militant.
Le parlementaire est le mandataire du Parti, cela je le sais, et j'ai écouté avec attention, ce matin, les camarades qui sont venus nous dire, comme nous l'avions d'ailleurs déjà entendu dans un autre débat, que c'était pour eux un problème de conscience. Pour ma part, je n'aborderai pas le fond du débat, car là n'est pas le problème.
Il est vrai que, pour un certain nombre de camarades, pour tous les camarades à un moment donné, il y a des problèmes de conscience, mais, je le disais dans ma fédération à mes camarades, je crois que lorsqu'on ne voit aucune solution au problème de conscience, lorsqu'on croit qu'il n'est pas possible d'émettre le même vote que la majorité du Parti, alors, à mon sens, il n'y a pour le militant socialiste qu'une solution, ce n'est pas d'être indiscipliné, c'est de mettre son mandat à la disposition du Parti.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Mirande, de la Marne.

Mirande
Camarades, la fédération de la Marne n'est peut-être pas directement intéressée au problème qui occupe le début de ce Conseil national, en ce sens que nous n'avons pas de parlementaires indisciplinés figurant sur la liste de ceux qui sont soumis au Conseil national d'aujourd'hui, peut-être pour la simple raison que nous n'avons pas de parlementaires du tout.
(Rires)
Mais ceci pour vous dire simplement que la Commission fédérale de la Marne a

examiné le problème soumis en toute objectivité, sans subir la moindre pression due à la personnalité de tel ou tel parlementaire pouvant être impliqué dans l'affaire en question.
La majorité de la Commission exécutive de la Marne a raisonné dans ce problème d'une façon extrêmement simple qui peut paraître même simpliste à certains. Il nous a semblé qu'il ne saurait être question en ce moment, au Conseil national, de savoir si le groupe parlementaire et le Comité directeur avaient eu tort ou raison de voter les pouvoirs spéciaux. Le problème n'est pas là.
Peut-être que si un Conseil national ou un Congrès national avaient pu être convoqués, on aurait pu étudier ce problème, mais du moment qu'une décision avait été prise par le groupe parlementaire et le Comité directeur à une majorité substantielle, il ne s'agissait plus que de savoir une chose, dans quelle mesure cette décision serait appliquée.
Nous pourrons en d'autres circonstances, dans les assises ultérieures, juger de l'attitude du groupe parlementaire du Comité directeur, sur le point de savoir s'ils ont eu tort ou raison de décider de voter sur les pouvoirs spéciaux, mais aujourd'hui, le problème n'est pas là.
Le problème est de savoir si ce qu'on appelle encore à l'heure actuelle les indisciplinés ont eu tort ou raison de ne pas suivre la discipline du Parti. Il n'y a pas d'autre problème.
On a invoqué ce matin, et tous les camarades dits "indisciplinés" ont invoqué des scrupules. Je leurs dis en toute franchise, au nom des camarades de ma fédération, que ces scrupules les honorent. Il est certain que si le problème des pouvoirs spéciaux avait pu être débattu dans nos assises nationales, nombreux sont les militants qui auraient éprouvé exactement les mêmes scrupules qu'eux, mais actuellement, il ne s'agit plus de revenir sur la décision qui a été prise, il s'agit d'une action qui doit être unique pour tous les camarades du Parti. Nous pensons simplement, d'une façon que je vous disais tout à l'heure un peu simpliste, que quand on appartient à un parti comme le nôtre, la conscience individuelle de chaque membre du Parti doit se manifester à l'intérieur de nos organisation, de nos assises, dans nos sections, dans nos fédérations, et qu'une fois que la voix du Parti s'est fait entendre, il ne doit plus y avoir pour l'extérieur qu'une seule conscience, qu'une seule voix, celle de la majorité du Parti.
Croyez-vous, camarades parlementaires, qui vous êtes trouvés devant un cas de conscience difficile à résoudre, que tous les militants du Parti quels qu'ils soient n'ont pas éprouvé les mêmes scrupules de conscience ?
Ne vous est-il pas arrivé, aux uns et aux autres, d'aller dans des réunions publiques pour défendre une position adoptée par le Parti et que vous n'approuviez pas entièrement ? Vous vous êtes faits les propagandistes du Parti auprès de la population, vous avez défendu une thèse que vous n'approuviez pas intégralement vous-mêmes. Il m'est arrivé parfois, à moi qui ne suis pas parlementaire, de revenir d'une réunion publique et de me dire, à moi tout seul, au volant de ma voiture, en rentrant chez moi : "dire que j'ai pu dire cela des électeurs, à des électrices marnais, alors que je ne le pense pas !" C'est cela la

Fondation Jean Jaurès

force du militant.
Ces scrupules là, nous les avons eus tous, certes. C'est pénible, j'en conviens, de devoir se faire violence et d'accomplir des actes que sa propre conscience n'approuve pas toujours, mais lorsqu'on adhère à un Parti, en sait que l'on court un risque.
Si parfois il peut sembler à certains que l'action que le Parti leur impose est en contradiction par trop fréquente ou par trop formelle avec sa propre conscience, il n'est pas difficile de renoncer à militer ou de renoncer au mandat que l'on a accepté du Parti.
Une loi morale, hélas trop purement morale, du Parti vent que, lorsqu'un élu démissionne du Parti, il rende en même temps les mandats électifs qu'il a obtenus quand il appartenait au Parti, mais la réciproque n'est absolument pas vraie. Rien n'empêche l'élu, à quelque échelon que ce soit, national, départemental, local, si les actes que le Parti lui impose en tant qu'élu sont en contradiction trop forte avec sa propre conscience, de renoncer à son mandat et de rentrer dans le rang pour revenir simplement militer dans sa section ou dans sa fédération.
Nous ne le souhaitons pas parce que, pour la plupart, nos élus communaux, départementaux, nationaux sont de bons militants qui ont déjà fait leurs preuves, mais nous voudrions quand même leur rappeler qu'ils n'ont pas l'obligation absolue de conserver le mandat qu'ils ont obtenu en appartenant au Parti.
Ce qui nous semble plus grave, ce sont les conséquences qui résulteraient du fait que le Conseil national rejetterait la demande de contrôle qui est déposée contre les indisciplinés. A quoi aboutirons-nous ?
Ce matin, on a invoqué des précédents d'indiscipline. Si nous rejetons la demande du contrôle d'aujourd'hui, nous aurons la prochaine fois, lorsque de nouvelles indisciplines se produiront, un nouveau précédent à ajouter aux antérieurs. Croyez-vous que cela soit nécessaire ?
Certes pas. Et là, je rejoins le camarade qui m'a précédé à cette tribune en vous disant de demander aux Secrétaires fédéraux s'ils n'ont jamais éprouvé des difficultés pour faire respecter la discipline de vote, soit dans leur propre section, soit dans leur groupe au Conseil municipal, soit dans leur groupe au Conseil national. Chaque fois qu'il y avait un aspirant indiscipliné dans ces groupes locaux, il ne manquait pas d'arguer d'une indiscipline commise par un membre du groupe parlementaire. Croyez-moi, camarades, le respect de la discipline dans nos assemblées locales sera beaucoup plus facile si nous pouvons arguer d'une discipline strictement respectée par le groupe parlementaire.
Voilà les raisons, camarades, qui nous ont incités, à une forte majorité, à nous prononcer pour des sanctions contre les indisciplinés.
Cependant, nous admettons très bien qu'il ne faut pas aller à l'extrême, qu'il ne faut pas exagérer.
La fédération de la Marne demande que des sanctions soient prises contre les indisciplinés, mais des sanctions modérées, qui, en aucun cas, ne dépassent le stade du blâme, qui devraient pouvoir se limiter au stade de l'avertissement public et privé, que ce soit plutôt une sanction de principe pour éviter que,

demain, nous ayons un précédent d'indiscipline nouveau à invoquer si le même cas se reproduisait.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Briffod, de la Haute-Savoie.

Briffod

Camarades, je fais partie des onze inculpés d'aujourd'hui. Je suis donc dans la charrette, et je n'ai rien fait pour en sortir, car il m'eût paru profondément dégradant pour moi-même de faire appel à la complaisance des médecins pour justifier de mon absence.
Je suis dans la charrette, et je crois que c'est Commin qui a eu raison de dire, à l'ouverture du Conseil national, ce matin, que nous étions devant un tribunal. Le terme est très exact et, puisque nous sommes devant un tribunal, force m'est de reconnaître que, devant la justice, on ne discute pas la loi et que l'on discute uniquement de l'application de la loi.
La question qui se pose aujourd'hui au Conseil national, je l'avoue, n'est pas une question de fond, c'est essentiellement une question de forme. Il ne s'agit pas de savoir si nous avons bien ou mal fait de voter pour ou contre les pouvoirs spéciaux, il est de fait et indiscutable que la loi du Parti était en la circonstance de voter l'extension des pouvoirs spéciaux à la métropole, et nous avons transgressé une règle du Parti, la règle de l'unité de vote.
Force m'est donc de dire que nous somme condamnables et que la seule possibilité que nous ayons devant ce Conseil national est de plaider les circonstances atténuantes.
Ce terme de circonstances atténuantes, mes camarades, m'arrache un peu la bouche, parce que, dans ma carrière professionnelle, je l'ai employé si souvent au bénéfice d'individus peu intéressants, qu'il me répugne de l'employer lorsqu'il s'agit de défendre ma propre cause.
Le fait de l'employer ne signifie d'ailleurs pas que je regrette l'attitude que j'ai eue lors du vote sur les pouvoirs spéciaux, ce que je regrette, c'est de m'être trouvé dans l'obligation d'avoir cette attitude ; ce que je regrette, c'est que ce jour là du Parti, la loi était telle qu'elle a été, parce que je suis encore profondément convaincu aujourd'hui que le problème de l'extension de pouvoirs spéciaux à la métropole - car c'est de cela qu'il s'agit - était une chose qui m'est apparue et qui m'apparaît encore en contradiction avec les principes traditionnels du droit républicain, qui me paraît au surplus chose dangereuse et qui me paraît enfin une chose parfaitement inutile et inefficace.
Mais, je vous ai dit qu'au Conseil national c'était seulement une question de forme qui se posait et non pas une question de fond. J'aurais donc mauvais goût de vous apporter la démonstration de la vérité des qualificatifs que je viens d'employer vis-à-vis de cette mesure.
Cependant, il serait facile de vous apporter cette démonstration. Dans la nuit qui a précédé le vote sur les pouvoirs spéciaux ou, en tout cas, dans la nuit pendant laquelle nous avons discuté les pouvoirs spéciaux au Parlement, - je n'aime pas

faire état de confidence, mais je le dis quand même - un membre du gouvernement particulièrement intéressé, d'ailleurs, à ce vote des pouvoirs spéciaux, m'a dit, à moi-même : "Mais, ces pouvoirs spéciaux étendus à la métropole, c'est parfaitement inutile. Pour que ce soit efficace, il faudrait aller beaucoup plus loin."

Si l'on juge de l'attitude du gouvernement ce soir là - ce gouvernement si nombreux, puisqu'on a partagé les ministères pour faire plus de ministres, mais qui n'était représenté que par deux de ses membres -, le Président du Conseil et le ministre de l'Intérieur qui, il faut le reconnaître, avaient abandonné tour à tour tous les articles de cette loi -, nous, qui étions présents, nous avons eu une très nette conscience que si nous allions plus loin que le gouvernement lui -même qui ne s'opposait pas à certains amendements ou qui, en tout cas, leur opposait une telle mollesse qu'on eût dit qu'il voulait les défendre, nous serions apparus comme plus royalistes que le roi, cela ne fait aucune espèce de doute.

En vérité, je pense, mes camarades, que l'arsenal des lois républicaines était suffisamment étendu pour mettre un terme à ces pratiques criminelles du racket et d'autres assassinats, et nous sommes tous d'accord sur ces questions. La controverse qui s'est instaurée ce matin entre notre camarade Moch et Fusier démontre qu'en vérité, c'est la volonté qui compte, ce n'est pas tellement le texte lui-même de la loi.

Mais je ne veux pas aborder le fond et je dois me défendre sur la forme, ce sera d'ailleurs extrêmement bref.

Puisque nous reconnaissons l'infraction, je pense que nous avons des excuses et des circonstances atténuantes.

Ces excuses et ces circonstances atténuantes, nous les trouvons d'abord dans le fait que je pense que cette question de l'extension des pouvoirs spéciaux n'a pas été étudiée par le Parti comme elle aurait dû l'être, et je remercie notre camarade Ramadier d'avoir précisé ce matin, à cette tribune, que nous n'avions pas enfreint la doctrine, que nous n'avions pas enfreint une loi de Congrès, que nous n'avions pas enfreint une loi fondamentale du Parti, mais que nous avions enfreint une décision qui s'est trouvée être prise par le groupe parlementaire et le Comité directeur avec une majorité qui ne me permet pas de parler du hasard des présences, il est vrai, mais décision qui aurait pu peut-être être modifiée au cours de cette nuit dont je vous parlais tout à l'heure, si plus de camarades avaient été présents à l'assemblée. En effet, le Comité directeur et le groupe parlementaire se sont prononcés en principe pour la loi cadre mais pendant cette nuit, nous nous sommes trouvés en présence d'amendements, et mes amis, je vous supplie de me croire qu'il ne serait pas venu à l'esprit d'un seul d'entre vous de les refuser, le gouvernement ne les refusant pas lui-même, d'ailleurs.

Alors, nous avons pris la décision, à la majorité du groupe, de voter certains amendements. Nous avons pris, à la majorité du groupe présent, la décision de nous opposer à certaines parties du texte sur lesquelles, d'ailleurs, le gouvernement n'insistait pas, et je ne voudrais pas être cruel, parce que j'avais pitié, ce soir là, pour le gouvernement. Je le dis comme je le pense. Croyez-vous que, dès le lendemain, nous pouvions nous déjuger, nous dédire et aller, par ce

Fondation Jean Jaurès

vote de confiance, faire passer cette loi dans son ensemble, alors que nous en avions partiellement, avec l'accord du gouvernement, critiqué le texte point par point la veille.
Je crois que c'est quelque chose que le Conseil national doit tout de même retenir. Alors, nous avons des circonstances atténuantes parce qu'il n'est pas tellement sûr - et voyez-vous, dans ma conscience, je suis à peu près sûr du contraire - que cette décision était bien conforme aux principes du Socialisme et voire même aux principes de la République et également que tout cela ne s'est passé dans des circonstances assez confuses.
Voilà essentiellement ce que je voulais vous dire, mes camarades, car il n'est pas dans mon intention d'abuser de la tribune. Je l'ai fait avec beaucoup de liberté car ma fédération va quelquefois plus loin que moi, elle se sait entièrement solidaire de moi et, par conséquent, je ne risque pas grand-chose. Je vous ai parlé aussi avec beaucoup de calme, parce que je voudrais que vous soyez persuadés qu'en ce qui me concerne - et je suis persuadé que c'est également le cas de mes onze camarades -, il n'y a aucune espèce de volonté de nous opposer à qui que ce soit, de ruer systématiquement dans les brancards du Parti, ce n'est pas vrai. Je ne fais pas, pas plus que mes camarades, partie d'une tendance, et nous allons tout à l'heure aborder une question pour laquelle le problème se pose fort différemment, nous allons discuter de la loi-cadre. Eh bien, que certains d'entre nous trouvent actuellement cette mesure tardive ou insuffisante, je pense que nous serons unanimes ou à peu près à soutenir une mesure qui va dans le sens de la politique réelle du Parti Socialiste, car la politique du Parti, comme je l'ai dit à Toulouse, on l'a surtout vu à travers les mesures de pacification et non pas à travers les mesures qui accompagnaient ou qui devaient suivre obligatoirement les mesures de pacification.
J'en ai terminé, et si vous me le permettez, non pas sur un ton badin, je voudrais finir par où j'ai commencé. Je vous disais tout à l'heure que nous étions devant un tribunal. Oui, devant un tribunal, les procureurs sont quelquefois embarrassés d'avoir poursuivi des coupables, mais il est exact que nous avons en France comme dans d'autres pays, toute une organisation des tribunaux répressifs, il y a les justices de paix, il y a les tribunaux correctionnels, il y a les cours d'assises.
Devant un tribunal de simple police comme devant un tribunal correctionnel, lorsque le fait existe, et aujourd'hui il existe, ces juridictions répressives sont obligées de condamner.
Il n'en est pas de même devant les cours d'assises. Devant les cours d'assises, ce qui prévaut, c'est le principe ancien "Vox populi, vox dei", c'est-à-dire que les jurés ont le droit de faire ce qu'ils veulent et les jurés, quelquefois, après avoir reconnu la responsabilité du fait avoué par le coupable, répondent "non" à la question qui leur est posée parce que, pour toutes sortes de considérations, ils estiment qu'ils ne doivent pas le condamner.
Alors, je ne voudrais pas rabaisser ce Conseil national au rang de la justice de paix ou du tribunal correctionnel. Vous êtes la vox du Parti, vous êtes la vox dei et vous avez le droit de dire que, bien que nous ayons faussé, nous ne sommes pas condamnables.

Voilà mon sentiment. Si votre sentiment n'est pas celui-là, vous nous condamnerez, nous serons, croyez-le bien, disciplinés et nous supporterons cette condamnation... (sourires)... Mais nous la supporterons avec d'autant plus de bonne humeur que nous n'avons eu à aucun moment conscience de nous être rendu complices des assassins.
(Applaudissements)

Titeux

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Verdier sur le fond du problème. Il me semble bien qu'en ce moment des sanctions doivent être appliquées à des indisciplinés. Ce n'est donc pas une absolution que nous essayons d'obtenir en intervenant devant le Conseil national et, pour ma part, c'est loin de ma pensée.
Je dirai devant vous, comme je l'ai dit devant ma fédération que je ne demande pas une absolution, et que je ne demande pas non plus que l'on ait à notre égard des considérations autres que celles qui doivent guider notre jugement. Mon propos aura beaucoup plus pour objet de vous indiquer quel était mon état d'esprit au moment des votes que de discuter du problème de fond ou, encore une fois, pour demander que l'on soit assez circonspect dans les sanctions qui doivent nous être appliquées.
Doutrellot rappelait ce matin, et notre camarade Briffod vient de le faire également dans quelles circonstances nous avons été amenés à discuter de l'extension des pouvoirs spéciaux à la métropole.
Je voudrais pour ma part y revenir car il est parfois pénible pour certains camarades de devoir apporter des éclaircissements et des explications qui mettent dans la gêne un certain nombre de nos amis.
En effet, je voudrais que l'on se souvienne que les débats sur la loi-cadre avaient été organisés par la conférence des présidents et répartis sur un certain nombre de séances, lesquelles devaient se terminer un jeudi pour permettre le vote sur la question de confiance éventuellement dès le vendredi.
Or, nous nous sommes trouvés, dans la fameuse nuit dont on a tant parlé, en face d'une volonté gouvernementale de continuer les débats jusqu'à leur point final, alors que la conférence des présidents ne l'avait pas prévu et, malgré les protestations des camarades socialistes en séance - et, je regrette de dire, comme de nombreux camarades, qu'ils n'étaient pas nombreux, et que sur leur nombre peu important il y avait une très grosse majorité de ce qu'on est convenu d'appeler les minoritaires - nous nous sommes trouvés devant cette situation de fait que nous n'avions pas voulue ni recherchée, quoique l'on nous ait accusés d'avoir concerté et préparé cette opération, d'un gouvernement qui voulait mener les choses à leur terme alors qu'il n'y avait en séance qu'un très petit nombre de parlementaires. Nous nous sommes trouvés, comme l'a dit Doutrelot, devant un Président du Conseil, un ministre de l'Intérieur qui ne connaissaient pas très bien le problème dont il était question et qui se sont vus mis en défaut par un certain nombre de députés qui leur ont posé des questions assez difficiles auxquelles ils n'ont pas pu répondre.
Or, nous Socialistes qui étions en séance, nous n'avions pas à être, comme l'a

dit Briffod tout à l'heure, plus royalistes que le roi, et à défendre un texte que le gouvernement lui-même, le Président du Conseil et le ministre de l'Intérieur étaient absolument incapables de défendre.
C'est la raison pour laquelle nous avons été amenés, après consultation des camarades présents en séance, conformément aux statuts et aux règlements du groupe parlementaire, à voter un certain nombre d'amendements, dont nous ne pensions pas qu'ils puissent mettre en péril la tactique et la position du Parti qui avaient été arrêtées par le Congrès national et par la réunion de groupe qui avait précédé.
L'on pouvait tout à la fois être favorable à la prise en compte et au vote de principe de la loi sur l'extension des pouvoirs spéciaux, et à l'amélioration du texte en ce qui concerne l'implantation des camps d'internement en France et la mise en résidence surveillée par les tribunaux plutôt que par la police.
Eh bien, c'est la position que nous avions adoptée en séance et nous avons eu la surprise, dès le lendemain, à la réunion du groupe et du Comité directeur qui a suivi, d'être mis en accusation par un certain nombre de camarades qui n'étaient pas présents en séance cette nuit là, et qui nous dirent que c'était délibérément que nous avions pratiqué cette opération, qu'elle avait été concertée au préalable.
Nous avons été accusés de je ne sais quelle organisation clandestine, alors que la logique et la vérité sont que nous n'étions ni les uns ni les autres préparés à passer la nuit sur les bancs de l'assemblée. J'en appelle ici au témoignage d'un camarade qui ne peut pas être mis en doute, c'est celui de Marcel David. Il était en séance et sait très bien comment cela s'est passé, il pourra ici confirmer que la séance a été continuée à la demande du gouvernement, malgré les protestations des membres socialistes présents ce soir-là.
Voyez-vous, camarades, ce sont toutes ces choses-là qui créent un état d'esprit très difficile à l'intérieur du groupe, car où commence l'indiscipline, et où s'arrête-t-elle ?
L'indiscipline, lorsqu'il s'agit d'une abstention, dans un vote comme celui-là, apparaît comme une infraction à la loi du Parti, mais est-ce que vous ne pensez pas, camarades, que d'autres formes d'indiscipline, comme celle qui consiste à ne pas être présent dans les réunions de Commissions auxquelles on appartient, ou celle de l'absentéisme ne sont pas aussi condamnables ?
Je pense, camarades, que le Parti ne se penche pas suffisamment sur cette sorte d'indiscipline, et il est parfois décevant pour certains camarades, qui essaient de remplir leur tâche, qui essaient de remplir leur rôle du mieux qu'ils peuvent, par leur présence, par leur bonne volonté, qui tentent de suppléer parfois au manque de connaissance par une bonne volonté dans le travail et par la présence, de se voir accuser de je ne sais quelle sorte de complicité avec une organisation clandestine, alors que d'autres camarades, pour des raisons peut-être valables, je n'en sais rien, abandonnent leur poste de combat dans les Commissions, ce qui a bien souvent pour conséquences des répercussions que l'on ne peut pas mesurer à l'intérieur du Conseil national, mais que nous connaissons bien, nous, à l'intérieur du groupe parlementaire.

Je vous assure que cette forme d'indiscipline a aussi une grosse importance, et malheureusement, elle n'est pas susceptible d'être citée devant le Conseil national, comme la nôtre l'est aujourd'hui.
Camarades, si toutes ces choses là arrivent, elles découlent plus d'un état d'esprit que d'une réelle volonté de la part des camarades mis en cause, et cet état d'esprit découle trop souvent, je regrette de le dire, d'un manque de démocratie à l'intérieur du Parti.
Je dis que la minorité n'a pas suffisamment la possibilité de s'exprimer à l'intérieur du Parti. Oh, bien sûr, on nous dira : "Vous avez, comme tous les camarades, la possibilité de vous exprimer lors des Congrès nationaux et lors des Conseils nationaux, vous avez à votre disposition le bulletin intérieur trois semaines ou un mois avant le Congrès national, ou avant le Conseil national, mais pendant les onze autres mois de l'année, cette minorité n'a pas la possibilité de s'exprimer, et lorsqu'elle veut le faire, c'est par la voix d'une presse qui n'est pas celle du Parti, par des organes qui ne sont pas ceux du Parti qu'elle le peut.
Je vous assure qu'il est pénible, pour des militants, d'être obligé de prendre d'autres journaux que ceux du Parti, de prendre Le monde, ou d'autres, pour avoir l'opinion de notre camarade Haegelen, de notre camarade Defferre, ou d'un certain nombre de camarades qui ne sont pas très exactement dans la ligne définie par le Congrès.
Je pense qu'il serait beaucoup plus normal de permettre une certaine liberté d'expression, sinon à l'intérieur du Populaire - je comprends que, dans Le populaire, ce soit assez difficile - tout au moins dans certains organes de presse du Parti.
Je voudrais citer un exemple, tout récent d'ailleurs, de ce que l'on peut appeler cette insuffisance d'information à la base. Notre camarade Desson, dernièrement, a publié un article intitulé "L'apprenti sorcier", nous avons eu le plaisir de voir, dès le lendemain, dans le bulletin de l'agence de presse Liberté que cet article était demandé pour les organes de presse du Parti, mais dès le surlendemain, il y avait une mise au point de notre camarade Brutelle, du Comité directeur du Secrétariat général, indiquant que c'était une erreur, et que l'article ne devait en aucune façon être reproduit.

Georges Brutelle - Je vous demande au moins d'être objectif devant le conseil, il n'a jamais été dit que l'article du camarade Desson ne devait pas paraître...
Je fais observer à Titeux que l'APL est un organe publié sous la responsabilité du secrétariat du Parti. Il aurait été normal que l'article de Desson ne soit pas imprimé, mais, à partir du moment où il l'était et où il ne correspondait pas à la position du Parti, il était tout à fait normal que le secrétariat du Parti mette en garde les camarades qui éditent les organes fédéraux que cet article ne restait pas sous la responsabilité du Parti.
C'était là une opinion strictement personnelle.

Titeux - Je veux bien, camarade Brutelle, que l'article de Desson ne puisse pas

faire l'objet d'une diffusion sous la responsabilité du Secrétariat général du Parti, mais il n'en est pas moins vrai qu'il correspondait, dans l'esprit des militants, à la pensée des camarades, car le titre même d'apprenti sorcier, qui s'appliquait à notre ministre des Finances, dont la politique était mise en opposition à celle de notre camarade Ramadier, était tout de même quelque chose qui permettait de faire comprendre aux militants de la base qu'il y avait un monde entre la politique de M. Félix Gaillard et celle de notre camarade Ramadier.
Eh bien, voyez-vous, camarades, ce sont toutes ces insuffisances de liberté d'expression à l'intérieur du Parti qui créent un état d'esprit fâcheux et, pour ma part, j'ai été amené à dire devant ma fédération que le seul moyen d'éviter à l'avenir toutes ces difficultés était de permettre cette liberté d'expression.
Je le répète, il n'est pas question d'imprimer ou de publier n'importe quoi, il peut y avoir, évidemment, de la part du Secrétariat général et du Comité directeur, un contrôle des informations, des articles de presse à publier, mais néanmoins, cela permettrait à certains camarades d'exprimer un point de vue et de le défendre non pas, je le répète, seulement trois semaines avant un Congrès, mais de préparer et d'ouvrir l'esprit et la pensée socialistes à des idées qui ne sont pas l'apanage seulement de quelques-uns, mais qui peuvent être aussi la pensée de beaucoup.
Voila, camarades, je le répète, nous ne demandons, de la part du Conseil national, rien qui soit en contradiction avec la loi du Parti.
Nous avons commis une indiscipline, cela n'est pas douteux, et le Conseil national doit l'examiner, et y apporter la sanction qu'il considère que nous avons méritée. Qu'il le fasse en essayant de se rappeler l'état d'esprit qui était le nôtre au moment du débat sur le vote sur l'extension des pouvoirs spéciaux. Qu'il le fasse également en tenant compte qu'à l'intérieur du Parti nous n'avons pas toujours la possibilité de nous exprimer comme nous le voudrions, de faire connaître les thèses qui sont les nôtres et, quand il aura examiné tout cela, qu'il applique la sanction qu'il croit que nous avons méritée.
Pour ma part, je l'ai indiqué devant ma fédération et je le dis devant le Conseil national, c'est la dernière fois que je suis indiscipliné, la prochaine fois qu'il ne me semblera pas possible d'apporter ma voix à un texte qui véritablement me paraîtra en opposition avec les thèses fondamentales qui sont celles que m'ont inculquées quelques vieux camarades militants du Parti, eh bien je remettrai ma démission de parlementaire, et je rentrerai dans le rang pour ne pas avoir à être indiscipliné !
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Faraud, de la Charente Maritime.

Faraud

Camarades, j'appartiens à cette phalange de députés moyens auquel fit un jour allusion à la tribune de l'assemblée un membre éminent du groupe socialiste, ces députés moyens qui ne font pas beaucoup de bruit, qui sont assidus à

l'assemblée autant qu'ils le peuvent, qui s'efforcent de remplir de leur mieux le mandat qui leur a été confié par le Parti d'abord, et par leurs électeurs ensuite, et qui, constamment, ont obéi à la discipline du Parti qu'ils avaient librement acceptée.
Par tempérament, s'il m'arrive d'être agressif quand je me trouve en présence d'adversaires, je suis volontiers porté à la conciliation chaque fois que des difficultés, des oppositions ou des malentendus surgissent entre membres du Parti Socialiste.
Aujourd'hui notamment, je serais volontiers enclin à l'absolution ou à l'indulgence en face du problème qui nous est posé, si ce problème était un problème sentimental, d'autant plus que j'ai beaucoup de sympathie pour chacun des camarades mis en cause, pris isolément. Mais, camarades, ce problème n'est pas un problème de sentiment, c'est l'unité du Parti qui est en jeu, c'est son intérêt !
Le problème qui se pose est le suivant : est-ce que la règle de discipline de vote qui, jusqu'à maintenant, fut la loi du Parti, demeure la nôtre, ou bien allons-nous la modifier ?
J'en parle d'autant plus à l'aise que j'ai, pour ma part, devant ma fédération, plaidé un jour la liberté de vote pour certains cas exceptionnels, lorsque vraiment des problèmes de conscience peuvent se poser, et lorsque les problèmes de doctrine ne sont pas en cause.
J'ai été battu devant ma fédération et le Parti n'a pas non plus modifié son attitude, si bien que jusqu'à maintenant, la discipline de vote demeure la règle.
Très souvent, lorsque surgissent les difficultés que nous avons connues récemment, et dans un passé qui n'est pas encore très éloigné, il est habituel d'entendre adresser aux camarades hésitants des appels à l'amitié. Je crois, camarades, que c'est une erreur, et que le terme est impropre.
L'amitié n'est pas forcément liée à l'identité de vues politiques, philosophiques, religieuses ou autres. Certes, il est bon que l'on éprouve de l'amitié pour des membres de son Parti, mais chacun sait que l'on a aussi des amis qui ne pensent pas forcément comme vous.
Ce n'est pas à l'amitié que, pour ma part, je pense qu'il faut faire appel. Le lien indispensable, nécessaire dans le Parti, c'est la solidarité. Sans solidarité, il n'y a plus d'unité, il n'y a plus de Parti et ce que je reproche aux camarades indisciplinés, outre qu'ils ont manqué aux engagements pris - car enfin, quand nous sommes devenus parlementaires, nous avons tous signé l'engagement de respecter la discipline du Parti - c'est d'avoir rompu cette solidarité indispensable, solidarité dans la propagande et solidarité dans l'action, que l'on soit élu, militant, ou ministre, à quelque poste que nous ayons été placé par le Parti. Aussitôt, vous voyez nos adversaires s'emparer de cela, classer les membres du Parti Socialiste en bons et en mauvais Socialistes. Je me rappelle - je ne voudrais pourtant pas rouvrir ici un débat qui fut pénible - combien j'ai été ulcéré quand sur les murs de mon département j'ai été qualifié de "mauvais français", de partisan du réarmement allemand, et que, sur les mêmes affiches, on citait en exemple un autre élu socialiste d'un département voisin mais

Fondation Jean Jaurès

laissons cela !
Il n'est pas tolérable que l'on puisse ainsi nous opposer les uns aux autres, et nous classer de l'extérieur, qu'il s'agisse des cocos ou des cryptos, en bons ou en mauvais militants socialistes !
Et puis, camarades, je voudrais le dire en toute fraternité à ceux qui n'ont pas été d'accord avec moi : il y a quelque chose de déplaisant, je dirai même de blessant, d'humiliant, à entendre trop souvent certains invoquer leurs troubles de conscience...
(Applaudissements)
Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que nous et les autres, nous n'avons pas aussi des cas de conscience ?
Cela fait douze ans que je suis député, eh bien, vous savez, j'ai voté pas mal de choses qui ne me plaisaient pas, j'ai voté souvent à contrecœur, mais je l'ai fait parce que le Parti l'avait décidé et que même si la majorité se trompait, quelqu'un a dit un jour, chacun le sait : "Il est préférable de se tromper tous ensemble plutôt que d'avoir raison tout seul !"
Alors les autres, les indisciplinés, ce serait la piétaille, les "béni-oui-oui", ou ceux qui disent constamment amen à je ne sais quelle décision prise par un aréopage supérieur ?...
(Applaudissements)
Non ! Je le dis peut-être un peu vivement, mais sans acrimonie, je voudrais que nos camarades qui ont connu des cas de conscience, que je comprends, comprennent aussi que les autres ont leurs cas de conscience !
En conclusion, je ne demande pas la mort des coupables. Je pense, moi aussi, que la loi doit être respectée, qu'il faut par conséquent prendre des sanctions, mais des sanctions raisonnables. Il faut tenir compte des antécédents : tel camarade qui a été indiscipliné pour la première fois a droit à l'indulgence du Conseil national, mais tel récidiviste - il y en a - qui a quelque peu exagéré, a droit à des sanctions un peu plus marquées, et je voudrais que tous ces camarades les acceptent avec la bonne humeur dont parlait tout à l'heure notre ami Briffod, afin que demain tous ensemble, sans rancœur, sans arrière-pensée, nous puissions reprendre dans la solidarité et dans l'unité l'action difficile qui nous attend.
En tout cas aujourd'hui, le Conseil national doit choisir : ou bien vous affirmerez que l'unité de vote reste la loi du Parti, qu'elle doit être respectée, ou bien vous accepterez que demain, parmi les indisciplinés d'hier se trouvent à leur tour des camarades qui obéiront aux impératifs de leur conscience, et alors, nous n'aurons rien à envier au Parti Radical !
(Applaudissements)

Le président - La parole est à notre camarade Deixonne.

Maurice Deixonne

Mes chers camarades, en vertu de l'article 60 de nos statuts, le président du groupe parlementaire doit intervenir dans ce débat. Il le fera, croyez-le, avec

beaucoup de modestie, ne s'illusionnant pas sur l'autorité que lui confère sa qualité de président intérimaire.
Néanmoins, je voudrais bien ne pas exprimer ici simplement un avis personnel. Je voudrais sur ce point rassurer notre camarade Ramadier en lui rappelant que le 25 juillet, le groupe parlementaire s'est réuni et, sachant bien que notre décision interviendrait pendant les congés, a mandaté son bureau pour se substituer à lui dans l'appréciation des faits qui nous réunissent aujourd'hui, c'est donc le bureau qui, le 4 septembre, m'a à son tour mandaté pour adresser au Secrétariat général la lettre dont fait état le bulletin intérieur.
Ceci dit, quelle solution nous propose-t-on ?
J'ai vu qu'une section, celle de Pavillon-sous-bois, nous propose de différer notre décision.
Je crois devoir vous dire, mes chers camarades, que ce ne serait pas dans l'intérêt bien compris du groupe parlementaire !
Je vous donne mon impression personnelle, qui est celle également du Bureau : le groupe parlementaire souffre beaucoup des conditions dans lesquelles il est actuellement placé. Nous avons subi des amputations ministérielles considérables. D'une façon générale, on peut dire que les responsabilités dont est investi un groupe d'une centaine de députés sont considérables par rapport au nombre. Tout cela retentit, croyez-le, beaucoup sur la vie normale du groupe parlementaire, et je ne crois pas qu'il soit sain de ne pas traiter rapidement, le plus rapidement possible, le problème qui nous est proposé.
Je ne souhaite pas, pour ma part, qu'une menace continue à peser sur un certain nombre de nos membres pendant une durée indéterminée. Je comprends bien le sentiment qui anime la section qui nous propose de retarder notre décision : on veut être complètement informé, on ne veut pas traiter à chaud, dans le feu des passions, des problèmes douloureux. Je pense qu'il est possible d'éviter la passion mais, encore une fois, nous sommes réunis pour une décision, je crois qu'il va falloir la prendre !
A quels mobiles doit obéir cette décision ?
Plusieurs vous l'ont dit et on le redira encore - c'est spécialement le rôle du Secrétariat général - d'abord, évidemment, assurer la discipline du Parti.
J'admire, pour ma part, ceux qui en parlent avec légèreté. Quand j'entends un camarade, Secrétaire général, terminer son intervention en criant : "Vive la liberté" j'avoue que je suis stupéfait ! J'ai toujours appris, pour ma part, que la liberté consistait dans le respect des lois que l'on s'est à soi-même données, par conséquent, le jour même où nous avons donné notre adhésion au Parti, il était bien clair que nous faisions le sacrifice d'une partie de nos initiatives personnelles pour que triomphe l'essentiel et pour que l'efficacité de notre action soit sauvegardé. Il n'y a pas de problème, à partir du moment où nous avons donné notre adhésion à un parti organisé.
J'entends également parler de ridicule, mais vraiment, qu'y a-t-il de ridicule à obéir à la loi de la majorité ? C'est l'essence même de la démocratie.
On nous dit que nous nous réclamons d'une simple décision du groupe. Chers camarades, je souhaiterais, pour ma part, que les instances souveraines du Parti

libèrent le groupe de tous les cas de conscience qui peuvent se poser à lui, mais ce n'est pas demain la veille !
En fait, il s'agissait en l'espèce d'une séance commune du groupe et du Comité directeur, ce n'était déjà pas mal !
Quant à demander à la majorité de justifier qu'elle a raison - j'ai vaguement entendu dire cela au cours des débats - je suis un peu de l'avis de Faraud : on exige plus de la majorité que l'on ne demande à la minorité, finalement ! Si la majorité a triomphé, il faut admettre que l'instance en question s'était laissé convaincre par sa thèse.
A vrai dire, Briffod l'a dit en termes excellents, ce n'est pas du tout du problème de fond dont nous avons à débattre aujourd'hui : une loi a été violée - je ne veux même plus, pour ma part, entendre parler de pouvoirs spéciaux - c'est le problème de la démocratie interne du Parti qui est en cause, un point, c'est tout, et tous ceux qui ont eu à des titres divers la charge du groupe parlementaire savent que si nous pouvions varier d'un iota à cet égard, la vie de nos groupes deviendrait impossible !
Depreux vous a dit quelles difficultés terribles il avait connues pour faire respecter la discipline, celui qui préside actuellement nos travaux pourraient ajouter également quelques histoires qui iraient dans le même sens. Voulez-vous que j'en ajoute une autre, pour ma part ?
Il y a déjà de nouvelles indisciplines, puisque trois de nos camarades, deux en réalité puisque l'un d'entre eux, s'étant laissé persuader par nos raisons, a retiré sa demande, ont demandé la convocation du Parlement contre l'avis du Bureau, du groupe et du Comité directeur. C'est vous dire, mes chers camarades, qu'il y a là un problème fondamental !
Je ne vais pas m'amuser à vous peindre ce qu'est la vie du groupe parlementaire, l'état d'improvisation dans lequel nous sommes obligés de travailler, c'est quelque chose d'indicible ! Mais je dis que si vous ne coupez pas court à ces velléités, ou à ces réalités hélas, d'indiscipline, vous les verrez renaître d'une façon permanente.
Vous avez été impressionnés, j'en suis sûr, par le ton profondément convaincu des camarades qui se sont succédé à cette tribune, mais je vous donne le témoignage que si vous assistiez aux réunions du groupe, vous verriez souvent des discussions passionnées, et pour des sujets qui n'ont pas, toujours l'importance de celui qui a créé l'indiscipline ! Je vous assure que si vous aviez à présider une séance - je m'excuse de ce rapprochement, je ne le voudrais pas injurieux - où il est question par exemple du privilège des bouilleurs de cru, vous verriez là aussi se poser des problèmes de conscience, des camarades parler avec une passion extraordinaire, et parler d'indiscipline...
(Rumeurs)
Prenons d'autres exemples si vous voulez, mais je vous assure que si vous tolérez l'indiscipline dans un cas, il vous sera très difficile de persuader d'autres camarades, d'une entière bonne foi, qu'eux aussi n'ont pas quelque apparence de raison à voter selon la couleur de leur esprit.
Mais, mes chers camarades, vous allez me dire - personne ne l'a dit, je vous en

remercie - :"Si le groupe a un tel souci de la discipline, comment se fait-il qu'il n'ait pas appliqué spontanément l'article 15 de son propre règlement ? Aux termes duquel un indiscipliné doit être immédiatement, d'office, sanctionné par le retrait de toute délégation pendant la durée d'un mois."
Voici ma réponse :
Le cas s'est produit deux jours avant la séparation des chambres. Le temps d'interroger les absents qui, par définition n'étaient pas tous là... (Rires)... vous conviendrez que la décision ne pouvait intervenir qu'en pleines vacances parlementaires. Alors, supposez qu'aux environs du 15 août, par exemple, nous décrétions que pendant un mois les camarades indisciplinés seront privés de toute délégation, et que nous fassions connaître cela au Secrétariat général... Je pense que le Secrétariat général, que le Parti tout entier serait en droit de nous dire : "Vraiment, vous vous moquez de nous, vous manquez de respect envers le Parti, c'est une espèce de galéjade, c'est un faux-semblant, c'est un simulacre !
Nous ne sommes pas responsables du fait que la période de suspension éventuelle aurait coïncidé avec les vacances parlementaires ! Nous avons donc fait uniquement ce qui était en notre pouvoir : appliquer la fin de l'article 13 en déférant nos camarades devant le Comité directeur.
Je m'empresse d'ajouter néanmoins que cette disposition a été appliquée dans une large mesure, car nos camarades Camille Titeux et Robert Verdier ont immédiatement remis leur démission de vice-président et de président du groupe parlementaire.
C'est une décision qui m'a été, je dois le dire, très pénible au moment où elle s'est produite mais, tout compte fait, je suis obligé de reconnaître que nos camarades ont eu raison. Ils se sont appliqués spontanément, d'eux-mêmes, et sans attendre aucune décision, les sanctions qui étaient contenues dans l'article 13 de notre règlement.
J'ajoute que le groupe parlementaire est, à cet égard, également très soucieux de l'avenir de notre cohésion, mardi dernier sa délégation exécutive a chargé le Bureau de proposer au groupe une révision des statuts. Pourquoi ?
Pour établir d'abord des liens organiques entre le nouveau groupe du MSA, car c'est un problème que nous avons à résoudre. Nous avons également à résoudre celui qu'évoquait Titeux : dans quelles conditions une réunion de camarades siégeant en séance publique peut-elle être amenée à modifier ce qui pourrait être la politique du groupe ou du Parti ? Des dispositions sont déjà prévues dans notre règlement mais, vous le voyez bien, des incidents se sont produits, et nous avons à en éviter le retour.
D'autre part, dès maintenant, nous avons chargé le futur Bureau, qui sera renouvelé le 30 septembre prochain, de rappeler à tous nos camarades les nécessités de la discipline, de leur rappeler que non seulement il y a lieu, bien entendu, d'être présents au vote personnel, mais de ne pas invoquer parfois un peu légèrement certains motifs d'excuses.
Je ne peux pas ici me livrer à une exégèse, mais je le dis dès maintenant : tous les motifs ne se valent pas. Il y a des maladies plus ou moins graves, il y a des défaillances qu'il faut parfois surmonter. Je me rappelle par exemple avoir vu,

lors des élections à la présidence de la République, notre camarade Hauriou allongé sur un divan parce que relevant d'une opération, c'est vous dire que certains d'entre nous poussent très loin le sentiment de leur devoir, il faut que chacun en ait une conscience précise !
Ceci dit, je crois que d'autres considérations doivent également peser dans votre décision finale. Voyez-vous, mes chers camarades, quel que soit notre désir d'aboutir à des textes réglant une fois pour toutes ces problèmes délicats, il est clair que nous sommes tôt ou tard conduits à les interpréter.
Là encore, je ne veux pas vous faire un tableau de la vie parlementaire, mais permettez-moi de vous faire observer que tous les parlementaires ici présents, et moi compris, nous aurions le devoir d'être actuellement en séance publique où se discutent les interpellations de caractère économique. C'est là le pain quotidien de la vie du parlementaire !
Commin l'a dit lui-même avec raison : on peut faire tous les règlements que l'on voudra, avec une entière bonne foi, mais il y aura toujours des absences - pour ne prendre que cet exemple là !
Il n'est donc pas possible de ne pas tenir compte des cas d'espèce. Je songe à un cas particulier, à un camarade qui a été récemment réintégré dans le Parti, pour lequel je me rappelle avoir une fois été le seul à demander sa réintégration au Comité directeur - qu'il avait alors refusée. Quand je vois ce même camarade se jeter incontinent dans l'indiscipline, et être précisément de ceux qui demandent la convocation du Parlement je me dis que si j'avais à le défendre, ce qui n'est pas mon rôle ici, je ne me sentirais pas très à l'aise !
Mais nous tombons dans les cas particuliers, dans la casuistique...
Je remercie Titeux d'avoir évoqué les incidents qui se sont déroulés non pas seulement en séance publique, mais dans la séance du groupe parlementaire qui a suivi cette séance publique.
Notre camarade Gazier a déclaré très franchement qu'il croyait savoir que des réunions avaient eu lieu entre les parlementaires qui se trouvaient les indisciplinés. Un débat très vif s'est institué dans le groupe, et je me rappelle que Titeux a déclaré qu'en effet nos camarades s'étaient réunis, mais un peu au hasard, sans l'avoir positivement préparé.
Voila la thèse qui a été soutenue devant le groupe parlementaire. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'un débat de ce genre a tout de même laissé des traces.
D'une part, certains camarades ont dit : "On ne peut tout de même pas laisser s'instituer des activités fractionnelles", et d'autre part certains se sont raidis dans le sens de l'indiscipline, certains ont estimé qu'il y avait une différence de nature entre des absences fortuites et des absences concertées, mais par contre, des camarades comme Titeux - qui me permettra de le dire - arguant de leur bonne foi, se sont trouvés ulcérés par l'accusation portée contre eux, et il n'est pas impossible que dans les votes, ou plutôt dans les absences de votes que nous déplorons aujourd'hui, cette pénible séance du groupe ait eu une influence déterminante.
Mais enfin, sans nous lancer dans cette exégèse, si nous avions la curiosité de lire - ici ce serait un peu long - les lettres qui nous sont parvenues, il apparaîtrait

que le ton, j'allais dire la qualité, mettons les arguments employés, sont extrêmement différents. Ils sont, pour le moins, d'inégale valeur.
Vous avez pu observer que certains sont venus revendiquer ici l'entière responsabilité de leur indiscipline. Eh bien, je ne sais comment exprimer ma pensée, mais je suis bien partagé devant cette attitude.
D'une part, je considère, certainement avec beaucoup d'entre vous, que cette affirmation constitue le summum du mépris que l'on peut avoir à l'égard de la discipline du Parti et, d'un autre côté, je suis bien obligé de dire qu'il y a un certain caractère chevaleresque, un certain courage à ne pas se dérober devant les sanctions. Je trouve pour ma part parfaitement logique que certains de nos camarades aillent jusqu'à dire : "Effectivement, nous avons enfreint la discipline, nous demandons que les sanctions soient appliquées contre nous".
Le plus fort d'ailleurs, dans ce cas, c'est l'attitude de camarades comme Jules Moch et Guy Desson, eux, qui avaient une excuse parfaitement valable, viennent nous dire aujourd'hui : "Si j'avais été présent à l'assemblée, je n'aurais pas voté, j'aurais été indiscipliné".
Je voudrais répondre sur ce point à Jules Moch que j'ignorais quant à moi la lettre qu'il a adressée à Verdier, mais que nous en avons une au groupe qui est permanente et qui, à mon avis, fait foi : c'est celle dans laquelle, parce que chargé d'une délégation permanente à l'ONU, il demande au groupe de l'excuser à tous les scrutins auxquels il ne pourra pas participer.
Voila dans quelles conditions nous avons invoqué la lettre en question.
Mais je suis tout à fait d'accord avec lui pour déclarer que non seulement le droit français, mais le droit socialiste doit avoir un minimum de réalisme, et ne doit pas condamner de pures intentions. Permettez-moi de vous dire que je sens assez le poids des responsabilités qui sont les nôtres pour ne pas aller sanctionner par surcroît des péchés putatifs, il y a assez de péchés réels, cela me suffit !
(Rires)
Mes chers camarades, vous aurez à peser tout cela. Peut-être est-il de mon devoir d'ajouter autre chose : nous sommes actuellement en session extraordinaire, mais prochainement va intervenir la session normale du Parlement, et notamment le renouvellement des Commissions. Il ne peut pas vous échapper que certaines sanctions sont de nature à nous priver de quelques représentations dans les organismes parlementaires. C'est une chose que vous avez à peser.
J'ajoute d'ailleurs que nous avions, nous Socialistes, fait un peu d'inflation en matière de présidence de Commissions, de toute façon, peut-être sera-t-il difficile de conserver toutes les places que nous avions conquises, mais enfin, je tiens à verser loyalement ce problème dans les débats.
Mais surtout, mes chers camarades - et c'est là-dessus que je voudrais conclure - je suis président intérimaire, mais il va bien falloir que nous élisions un bureau définitif, que nous assurions une vie je l'espère tout à fait normale à ce malheureux groupe parlementaire. Je voudrais que, dans le dosage, l'appréciation des faits, dans les sanctions que vous allez décider, vous fassiez

en sorte de tenir compte du fait que la vie du groupe parlementaire devra non seulement continuer mais si possible s'améliorer, se renforcer.
Voila les deux points par lesquels je résume mon intervention. Je crois que mes prédécesseurs, même les plus illustres, vous auraient, sur le fond au moins, tenu le même langage.
D'une part, vous avez à définir la loi du Parti, et nous serions indignes d'être dans cette salle si, sur ce point, nous vous tenions un autre langage, mais, dans la définition des sanctions, permettez-moi de vous dire que vous avez légalement à assurer la pérennité du groupe et, si possible, sa fraternité.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

Mes chers camarades, j'apparais, au moins provisoirement comme devant être le dernier orateur, encore qu'il soit bien entendu que si tel camarade, parmi ceux qui ont été indisciplinés désire reprendre la parole parce que mis en cause, la présidence la lui accordera.
Mais il est normal que je parle le dernier, puisque la défense doit parler la dernière. Or, j'ai l'impression qu'à l'heure actuelle, je suis ici comme avocat de la défense, de la défense du Parti - je vais y revenir - et aussi de la défense de la majorité, car dans les interventions que j'ai entendues de la part de certains camarades ce matin - je ne parle pas de Briffod qui avait un tout autre ton - il n'était pas question de plaider les circonstances atténuantes, de plaider coupables en disant : "Voici nos raisons", il était question de mettre en cause, purement et simplement l'attitude de la majorité du Parti. Il y a des moments où je me suis demandé si ce n'était pas nous qui étions mis en accusation !
Si bien que, alors que j'ai parfaitement conscience d'avoir tort, - je devrais limiter mon intervention à ce qu'était l'objet de leur intervention au Conseil national, c'est-à-dire au seul problème posé devant nous : la loi du Parti, la discipline, - il me faut tout de même reprendre quelques-uns des arguments qui ont été employés sur le fond. En effet, si je les laissais passer sans qu'à aucun moment il leur soit répondu, certains camarades non avertis n'ayant pas connu l'ensemble du problème pourraient dire que, du fait qu'il n'y a pas eu de réponse, on a avalisé l'accusation.
Je vais suivre quelques-uns des camarades dans leurs propos.
Tout d'abord Robert Verdier.
Il utilise cet argument : "Il y a une autre forme d'indiscipline que celle qui consiste à ne pas assurer l'unanimité dans le vote..."
Oh, je l'approuve, je suis complètement d'accord, vraiment d'accord avec lui ! J'espère que nous allons pouvoir, un jour prochain, dans la sérénité, rechercher les moyens d'organiser une meilleure démocratie dans le Parti, une démocratie meilleure encore - mais j'y reviendrai tout à l'heure. Là-dessus, je suis d'accord, mais parmi toutes les indisciplines, je vous avoue qu'il y en a un certain nombre qui commencent à être intolérables pour les camarades que vous envoyez à des

Fondation Jean Jaurès

postes de responsabilités.
Nous en arrivons à ceci : maintenant, quand nous avons été chargés d'une mission au nom de la majorité, qu'elle soit conforme ou non à nos propres sentiments, nous sommes les seuls à ne plus pouvoir parler publiquement !
Il en est des quantités qui écrivent n'importe où ! Il suffit même qu'un journal nous salisse, qu'il salisse certains d'entre nous, à longueur de colonnes, qu'il nous représente soit sous la forme caricaturale de pantins, soit encore les mains trempées dans le sang, pour être choisi par certains camarades pour exprimer leur opinion.
Ce n'est pas possible ! Je suis d'accord, il va falloir en parler. Je vais essayer d'être aussi serein que chacun d'entre vous l'a été, mais j'y arriverai peut-être moins bien, car on est en train d'abîmer ce Parti que les anciens ont bâti, on est en train de le transformer dans le sens le plus malheureux du terme et sur ce plan là, je suis passionné.
C'est vrai qu'il y a d'autres formes d'indiscipline, et je souhaite qu'on en parle !
J'en viens au problème évoqué par Verdier, qui a discuté du fond et des pouvoirs spéciaux.
Il a entre autres, parlé du rapport qu'a fait une Commission qui est allée sur place enquêter sur le régime concentrationnaire. C'est vrai que dans le rapport complet qui a été fait, il y a un certain nombre de griefs sérieux faits à notre action. Mais il faut lire l'ensemble, pour en dégager quelque chose, et l'ensemble est à l'honneur du gouvernement français.
Tout d'abord, c'est le gouvernement français, et le gouvernement que je dirigeais, qui a demandé que successivement, trois fois de suite, la Croix-Rouge internationale allât là-bas, et on peut publier les trois rapports de la Croix-rouge internationale, ainsi que celui de la Commission contre le régime concentrationnaire !
J'ai eu le privilège de recevoir à leur retour les intéressés, j'ai eu le privilège de voir d'anciens déportés - car il ne s'agissait que d'anciens déportés - et j'ai entendu une camarade suédoise, notamment, me dire : "C'est à l'honneur de votre pays. Il est regrettable que l'on ne sache pas en Suède la vérité, je vais aller la dire dans mon pays", et elle fait, depuis, une série de conférences.
Ah ! C'est vrai qu'ils ont retenu un certain nombre de griefs contre la France, mais je vous en conjure, vous, nos camarades, ne commettez pas certaines injustices !
Il s'agit là d'anciens concentrationnaires sous le régime hitlérien, qui sont les premiers à nous dire : "Jamais, en aucune période on n'a encore vu un gouvernement, dans une crise semblable à celle que vous traversez demander la présence sur le sol algérien de Commissions internationales, ouvrir toutes les portes à ces Commissions, ne rien refuser comme témoignage !"
Elle est importante, vous savez, la différence ! C'est pourquoi il est assez désagréable d'entendre la citation sur ce passage se terminer par la phrase suivante : "... Lorsque j'ai eu le rapport Kroutchev et qu'il y avait dans ce rapport certaines circulaires de Staline..." Verdier, tu ne peux pas avoir voulu dire cela !

Fondation Jean Jaurès

Il n'est pas possible que l'on fasse ce genre de comparaison ! Nous avons publiquement, surtout ici, reconnu que des erreurs avaient été commises, et nous avons voulu, chaque fois, qu'elles soient réparées individuellement, et sanctionnées.
Si je retiens ce propos, ce n'est pas seulement parce qu'il heurte, c'est parce qu'il portait en soi condamnation absolue des pouvoirs spéciaux, et non pas des pouvoirs spéciaux à Bourgès-Maunoury, mais des pouvoirs spéciaux à notre gouvernement, car cela s'est passé sous notre gouvernement !
Camarades, cela revient à dire que les camarades, aujourd'hui, regrettent le vote des pouvoirs spéciaux ! Ils l'ont dit dans le groupe. Tous les arguments que Verdier a utilisés ici avaient été exposés par lui au groupe, avant que celui-ci ne se prononce. C'est donc en parfaite connaissance de cause que le groupe et le Comité directeur se sont prononcés !
Mais ce n'est pas là-dessus qu'a eu lieu le débat, il a eu lieu sur l'extension des pouvoirs spéciaux, et, à ce sujet, ce sont les arguments de Fournier que je veux reprendre - et d'autres peut-être aussi qui les ont employés après lui.
"Les lois actuelles - dit Fournier - permettent de répondre à tous les besoins, ce genre de pouvoir n'est pas nécessaire..." Mazier a repris cela, et Briffod un peu aussi... On trouve d'ailleurs à nous expliquer que ces moyens sont "excessifs et inutiles". Il y a là une contradiction qui, pour moi tout au moins, est apparente, quand on parle de pouvoirs à la fois "excessifs et inutiles" !
Mais, sur le fond - puisque vous avez voulu discuter du fond - reconnaissez au moins les raisons qui ont amené les camarades à prendre ces décisions : ou bien vous refusez les responsabilités gouvernementales ou, les ayant, vous donnez suite à une politique !
En 1955, sous le gouvernement Edgar Faure ont été arrêtés 1 200 militants du FLN, ils ont été renvoyés et mis dans des camps en Algérie. Tous les camarades présents dans cette salle qui habitent des régions où il y avait une agitation sérieuse vous diront qu'il y a eu alors un changement total de climat, car ces hommes étaient les racketteurs, ceux qui touchaient l'argent et qui menaçaient.
Il y a dans la population algérienne, en France - et je serais heureux que ceux qui n'en ont pas dans leur région ne sourient pas - de nombreux musulmans qui nous demandent, à l'heure qu'il est, de les protéger contre toutes les exactions. Il y a des Français métropolitains, bien sûr, qui sont nombreux à le demander, mais également des travailleurs algériens, musulmans !
Or, à la fin de 1955, il y a eu dissolution, et qui dit "dissolution" dit "fin du régime d'exception, fin de la loi d'urgence" aussi les 1 200 sont-ils rentrés en France.
Leur liste est connue, leur domicile aussi. Nombreux sont parmi eux ceux qui se promènent à l'heure actuelle dans de très grosses voitures américaines de 1 million et demi ou 2 millions. Ces gens, dont on sait tous ce qu'ils font, imposent dans toutes les régions occupées par des Algériens leur mainmise, leur terreur, et ce n'est pas seulement une terreur qui ne compte pas... Je vais vous donner des chiffres :
A l'heure où je parle, jusqu'à ces derniers jours, il y a une moyenne de dix

agressions en France - 130 dans les derniers quinze jours - il y a deux morts quotidiens chez les algériens et six à sept blessés, voila où nous en sommes ! Et ce sont souvent des innocents, des gens qui n'ont pas envie de s'y mêler !
Que permet la loi actuelle ? Nous vivons sous un régime juridique qui dit que ce sont des Français. Or, vous n'avez pas le droit, en France, d'arrêter quelque Français que ce soit. Vous devez le libérer immédiatement. Pour ces gens qui se promènent en voiture, ou qui passent leurs journées entières dans le coin de Pigalle ou de la rue Caumartin, vous n'avez pas mène le droit de faire autre chose qu'une vérification d'identité, ils sont nationaux, ils n'ont pas même besoin de certificat de travail, comme les étrangers.
Le problème s'était posé, bien sûr, à notre conscience, car figurez-vous qu'il nous arrive aussi, à nous, d'en avoir une, même si nous ne la mettons pas sur la table à toutes les tribunes des Conseils nationaux, mais il s'était aussi posé aux hommes du Parti que vous avez envoyés dans les conseils du gouvernement et qui avaient à faire face à ce genre de difficultés. On en a délibéré, on en a discuté. Des camarades nous ont dit, et l'ont répété aujourd'hui, pour prouver la légitimation de leur attitude : "Attention, des pouvoirs spéciaux comme cela, c'est dangereux..." J'ai même entendu Fournier, de l'Ardèche, nous dire : "Cela peut être utilisé contre nous !"
Il y a d'abord un argument formel - ce n'est pas celui auquel je tiens le plus - qui dit que les pouvoirs spéciaux valent aussi longtemps que le gouvernement pour lequel ils sont voté demeurent - c'est devenu moins vrai aujourd'hui-, mais il y a un deuxième argument qui, pour moi, est intéressant, ce n'est pas de savoir que les pouvoirs spéciaux tombent avec le gouvernement, c'est de savoir que demain les gouvernements fascistes pourront s'en servir contre nous. Cela est sans valeur car, à partir du jour où vous aurez un gouvernement fasciste, il n'aura pas besoin du précédent d'une loi, s'il n'a pas de loi, il ne la fera même pas. Ce ne sont pas là des arguments valables, et on ne peut pas appliquer à cela la notion de réserve de conscience.
C'est le même Fournier qui nous a accusés - car déjà nous étions des accusés - de ne pas avoir eu de réunion préalable, Deixonne a répondu là-dessus, je n'insiste pas.
Jules Moch est intervenu ensuite et a dit - cela concerne également notre ami Desson - que s'il avait été là, il aurait voté avec les indisciplinés.
Je veux là-dessus faire plusieurs remarques :
La première, c'est que c'est le groupe parlementaire et, parmi les indisciplinés d'aujourd'hui, il y en a qui assurèrent ce jour là la majorité, qui a fait triompher le point de vue en faveur du vote personnel. J'ai été, battu dans le groupe - cela m'arrive plus souvent qu'on veut bien le dire - et je garde la conviction que nous avons commis ce jour là une des plus graves fautes contre notre système, contre le régime et aussi contre la santé morale de notre Parti.
Une faute contre le régime, car le jour où il y a des décisions sérieuses et importantes à prendre, il est tellement facile d'être atteint d'asthénie, d'avoir une angine légère, ou même de rater le train ou le métro !
Je dis aussi une faute contre la santé morale de notre Parti, parce qu'il y a

quelque chose qui n'est pas sain dans ce que nous allons faire aujourd'hui. Je ne suis pas d'accord avec la valeur de toutes les excuses, j'approuve le Bureau du groupe et Deixonne d'avoir accepté de juger seulement formellement, mais tous les camarades du groupe savent qu'il en est qui ont présenté des excuses alors qu'en fait c'était pour eux un moyen de ne pas venir voter !
Je dis que c'est épouvantable, que ce système là permet toutes les lâchetés et qu'en plus, il est contraire à tout ce que nous avons voulu dans le Parti.
Oh ! Je suis tout prêt à le défendre - c'est une manie que j'ai de vouloir respecter ce que nous décidons ensemble ! - mais je dis que c'est une erreur, et que c'est contraire à la volonté démocratique du pays. Quoi ? Il suffirait que deux camarades et moi nous soyons absents en même temps, pour que 140 000 habitants de ma circonscription cessent d'être représentés, cessent d'avoir droit de vote au Parlement ! Ce n'est pas normal !
On a simplement cédé à la démagogie d'une fraction de la Droite et des Communistes - pas des Communistes ce jour là d'ailleurs, seulement de la Droite et du MRP.
On a commis cette erreur, Jules Moch, je le regrette pour vous, car si cela avait été l'ancien système et si vous aviez été décidé d'être indiscipliné, vous n'aviez qu'un moyen de le faire : envoyer une lettre au président de la chambre, ou à un camarade qui, utilisant votre boîte, vous aurait rendu indiscipliné. Cela supprimerait aujourd'hui toute difficulté. Mais je vais vous offrir un moyen d'y remédier. Je ne sais ce que va décider le conseil, mais supposez qu'il prescrive une sanction, il vous suffira, à Desson et à vous-même, de vous l'appliquer, et cela résoudra ainsi votre problème, et le nôtre !
(Applaudissements)
J'ai autre chose à dire à Jules Moch. Je lui demande, et je demande à beaucoup de comprendre que certains propos nous font mal, à nous aussi, par exemple la comparaison avec juillet 1940.
Etant donné la tonalité particulière du débat de ce matin, il était nécessaire de garder la sérénité la plus totale, et personne n'a réagi tout haut, mais je suis sûr qu'il y a pas mal de camarades qui, comme moi, l'ont senti passer cette comparaison avec juillet 1940 !
Il en est de même de la phrase finale : "Le seul fait que nous ayons pris telle décision est incompatible avec l'idéal socialiste, la liberté et la justice".
Est-ce que vous croyez vraiment que vous êtes un certain nombre à être, dans ce domaine, les défenseurs de la vérité ? Est-ce que vraiment votre orgueil est tel que vous ne croyez pas que nous nous posions tous les mêmes problèmes.
On n'a pas le droit de faire cela. Est-ce que moi, quand je reproche à des camarades d'être indisciplinés, je dis qu'ils ont enfreint les principes socialistes ? Ce n'est pas la même chose : je n'invoque pas les grands principes, je dis qu'il y a une règle commune que nous avons acceptée ensemble, et que c'est à cela qu'ils ont touché, mais pas aux principes. Pourquoi faudrait-il que nous soyons, nous, sans cesse mis en accusation, comme si nous n'avions pas autant que quiconque la "tripe" socialiste, et le respect de nos principes communs ? L'accusation n'est pas finie, après Jules Moch, c'est Doutrellot...

Oh, bien sûr, sur ce ton badin qui est le sien et qui fait que souvent, il détend l'atmosphère des réunions de groupes, mais tout de même, en passant, il en glisse quelques-unes.
En une seule phrase, il a démontré que tout ce que nous avions fait lors de l'affaire de Suez - que lui avait alors, dit-il, déjà condamné - était criminel, et que les événements lui donnaient raison. Je ne peux pas laisser passer cette phrase !
C'est précisément à l'heure où, dans le monde entier, ceux qui ont refusé de nous comprendre, ceux qui portent la responsabilité de nous avoir empêché de terminer se rendent compte que nous avions raison, au moment ou, peut-être, dans ce coin du monde, à cause d'eux et contre nous les dangers s'accumulent, et où sont nombreux ceux qui s'en rendent compte que nous sommes mis en accusation !
Je ne peux pas laisser passer la phrase, je suis obligé de répéter, une fois de plus aujourd'hui, que si nous avons un regret à avoir, ce n'est pas celui d'avoir tenté, mais celui de ne pas avoir terminé !
(Applaudissements)
Notre camarade des Vosges – c'est à lui que répondait tout à l'heure Deixonne - terminait son intervention par :" Vive la liberté". Ce serait ici la liberté du libertaire, et pas la liberté du Socialiste ! Ce serait le droit pour chacun de faire ce qu'il veut. Ce droit, peut-être des militants peuvent-ils encore y prétendre, auquel cas ils se seraient trompé en adhérant au Parti, mais un élu n'a absolument pas le droit d'y prétendre, car le jour où il a accepté d'être candidat, il a aliéné une partie de sa liberté.
(Applaudissements)
C'est Verret de l'Isère, qui a utilisé un des arguments les plus dangereux. Oh, il n'est pas neuf ! Il est aussi vieux que le Parti l'argument qui consiste à dire : "les élus dépendent de leur fédération". C'est d'ailleurs gentil, d'avoir dit "la fédération", je ne sais pas pourquoi il n'a pas dit "la circonscription électorale" ou "la section", car, après tout, on se demande avec combien de camarades il faut que l'intéressé soit d'accord pour estimer qu'il n'a plus rien à craindre ! Briffod a résolu le problème en disant : "Je n'ai rien à craindre, ma circonscription est d'accord avec moi". Il estime donc, lui, que c'est la circonscription électorale.
Quant à Verret, je reprends son argument, je dis que c'est grave, et que c'est la négation même du Parti Socialiste. C'est affirmer qu'à partir de maintenant, sur n'importe quel problème - car je suppose qu'on ne va pas faire une sélection - les camarades vont devoir voter comme le dit la section ou la fédération dont ils répondent. Ce n'est plus la peine d'avoir un groupe socialiste. On pourra peut-être encore avoir un intergroupe entre les divers groupes départementaux, en tout cas, ce n'est plus la peine d'avoir ni des Conseils nationaux, ni des Congrès. On se demande pourquoi les militants accepteraient de faire le travail qu'ils font si la discipline ne vaut que pour eux et pas pour les élus... une fois qu'ils les ont élus.
Je veux bien suivre Verret quand il parle d'indulgence. Oui, et c'est la raison

pour laquelle un Conseil national comme celui-ci est utile, car les camarades vont apprécier avec sérénité, vont juger. Mais l'indulgence, cela ne peut pas être l'absence de sanctions car, à ce moment là, c'est le Parti même qui en souffrirait.
Je veux reprendre un des arguments essentiels employés par Titeux et par Mazier.
Au fond, s'ils ont agi ainsi, c'est la conséquence d'une situation qui veut qu'il n'y ait pas de démocratie intérieure au Parti. J'ai dit tout à l'heure ce que je pensais du problème, à savoir que je suis tout prêt à ce que nous ayons bien vite une discussion là-dessus, que nous cherchions les moyens d'organiser la démocratie intérieure du Parti dans des conditions telles que chacun puisse s'exprimer. C'est déjà pas mal, ce à quoi on arrive, il y a déjà des bulletins intérieurs avant tous les Congrès, avant tous les Conseils nationaux, ce qui fait que l'argument de Mazier n'est pas valable quand il dit que l'on ne peut écrire qu'une fois par an, tous les onze mois. Actuellement, c'est tous les deux ou trois mois que l'on peut écrire dans le bulletin intérieur.
Cependant, admettons que l'on puisse faire mieux, nous allons chercher ensemble. Je suis d'accord, et je souhaite que nombreuses soient les fédérations qui acceptent de faire venir chez elles des camarades ayant un point de vue contraire au nôtre. Nous l'avons fait chez nous pour tous les grands problèmes, nous n'avons pas eu d'exemple de quelqu'un qui voulait venir et qui ne soit pas venu, même nous avons invité les gens à venir prendre part à des débats contradictoires sur les différents problèmes.
Je souhaite que ceci soit fait partout, mais je n'accepte pas l'argument.
Cette fois-ci, on dit qu'il n'y a pas eu suffisamment de débats, mais hélas, il y a un problème pour lequel le Parti avait tout fait pour permettre que la démocratie interne joue à mille pour cent, - oh ! Je vais évoquer des drames, mais je m'en moque, il est bon qu'on se rende compte où est le vrai problème !
Quand nous avons eu le drame de la CED, est-ce que nous n'avons pas mis tout en œuvre, est-ce que nous n'avons pas eu des causeries préparatoires dans lesquelles tout le monde parlait, est-ce que nous n'avons pas fait imprimer tous les discours, et envoyer dans toutes les sections, organisé des réunions contradictoires dans les fédérations ? Mais est-ce que pour autant, la démocratie ayant ainsi fonctionné, les camarades - et je pourrais dire hélas, beaucoup des mêmes camarades : tous sauf un, qui n'était pas parlementaire à ce moment-là - n'ont pas déjà, malgré toutes les précautions, été indisciplinés ?
Je dis donc que l'argument ne vaut pas puisqu'en une autre occasion il n'a pas valu !
A Briffod, j'ai répondu pour l'essentiel, mais il a dit qu'il avait regretté de s'être trouvé "dans l'obligation". Voila une phrase que je ne peux pas accepter. Comment un camarade peut-il dire qu'au moment du vote, sans nous en avoir prévenus dans les réunions du groupe qui précédaient, il était "dans l'obligation" de rompre la solidarité ?
Je dis "sans nous en avoir prévenus", et là je vais évoquer l'incident auquel a fait allusion notre ami Titeux, après Briffod. Il a dit : "C'est au cours de la nuit, dans

des conditions invraisemblables, qu'il a fallu prendre des décisions, avec un Président du Conseil, un ministre de l'Intérieur qui ont été lamentables, avec très peu de camarades sur les bancs, que nous avons été obligés d'arbitrer, de prendre la décision finale". Ceci est en contradiction avec ce dont il nous a accusés lors de la réunion du groupe, lorsqu'Albert Gazier a dit que les camarades indisciplinés avaient eu des réunions préalables.
Comment l'avons-nous su ? Oh, de la manière la plus simple du monde ! Il existe à Paris un certain nombre de feuilles dites confidentielles, il y en a une, celle de M. Bérarquin qui, la veille du scrutin, donc avant la nuit, nous a annoncé la réunion des camarades en question, avec leur liste et l'indication de la décision qu'ils avaient prise pour le lendemain.
Nous avons donc posé la question au groupe pour savoir si c'était exact. J'ai commencé par téléphoner à Verdier, du bureau de la Cité Malesherbes, lui demandant si c'était vrai, il m'a dit : "Non", pas une seconde je ne l'ai mis en doute !
Puis, Albert Gazier a posé la question au groupe, et plusieurs camarades ont dit alors l'un qu'il y était allé une fois, l'autre qu'il devait y avoir eu deux réunions, parce qu'il n'avait pas vu les mêmes camarades, et c'est toi, Titeux, qui nous a dit que cette réunion avait eu lieu la veille mais qu'elle n'avait pas cela pour objet.
Ces réunions, Titeux - je te donnerai la parole dans une seconde - tu serais le dernier à pouvoir nier qu'elles avaient lieu de temps à autre, puisque ce jour là, les camarades qui étaient sur les bancs du groupe m'ont vu sortir de ma poche, pour le cas où vraiment on aurait voulu le nier, l'invitation à y assister, laquelle invitation portait comme signataire ton nom. Sommes-nous d'accord ?

Titeux

Tu dois reconnaître, mon cher camarade, que lorsque la question m'a été posée, devant le groupe, j'ai répondu très franchement. J'ai dit qu'effectivement, il y avait eu cette réunion de camarades, et j'ai précisé qu'au cours de cette réunion, qui avait pour but d'examiner le problème politique dans son ensemble posé par le vote de la loi sur l'extension des pouvoirs spéciaux, il n'y avait eu aucune décision de prise.
J'ajoute - Robert Verdier peut en témoigner ici, et j'en donne ma parole de Socialiste à l'ensemble du Conseil national - que Verdier et moi-même avions décidé de participer au vote, car nous considérions que nos fonctions de président et de vice-président du groupe nous en faisaient une obligation. Ce sont les incidents de la réunion qui a suivi, dans cette nuit mémorable de l'Assemblée Nationale, les accusations qui ont été portées contre nous qui m'ont entraîné à m'abstenir dans ce vote, à tel point que j'ai pris ma plume immédiatement et que je n'ai pas attendu une demande d'explication pour t'indiquer que je m'abstiendrais dans le vote et que j'entendais n'invoquer aucune excuse.
Il ne faut pas mettre en accusation certains camarades d'avoir concerté une abstention délibérée, car au cours de cette réunion - il est vrai qu'elle a eu lieu,

Fondation Jean-Jaurès

et je ne sache pas qu'il y ait là quelque chose de répréhensible, tous les camarades du Parti ont le droit de se réunir pour discuter sur différents problèmes - il n'y avait à l'ordre du jour aucune décision à prendre, et aucune n'a été prise. Chacun a conservé sa liberté d'action.
Je répète encore une fois que j'étais décidé à voter les pouvoirs spéciaux, quoi qu'il m'en coûte, et que ce sont les incidents du groupe, et les reproches qui nous ont été faits injustement, qui ont fait que je me suis abstenu. Voila la vérité.

Guy Mollet

Camarades, il n'est pas dans mon intention de soulever cet aspect du problème. Je vous fais remarquer que lorsque nous avons envoyé dans les fédérations les chefs d'accusation, nous n'avons pas retenu celui-ci. En effet, il devra faire l'objet d'une discussion quand nous parlerons de la démocratie intérieure du Parti, il s'agira de savoir s'il est possible que l'on réorganise les groupes fractionnels, avec correspondance à l'intérieur du Parti.
Nous n'avions pas retenu cela, et je vous fais remarquer que personne n'en a parlé aujourd'hui, sauf Titeux, ce qui a amené Deixonne à répondre. Je suis obligé de le faire aussi, car c'était dit sur le ton de l'accusation.
C'est Titeux qui nous a dit, à nous, ce matin, qu'on les avait accusés d'avoir eu une réunion la veille. Oui, c'est vrai, et Titeux vient de vous dire qu'il y a bien eu une réunion, mais il ajoute qu'on n'y a pas pris de décision. Cependant, il ne nie pas que ces réunions aient bien eu lieu, la veille et l'avant-veille.
C'est tout, je lui en donne acte, et je dis simplement que lorsque, dans le groupe, nous leur avons reproché ces réunions, que je n'appelle plus préparatoires, nous étions en droit de le faire.

Robert Verdier - Guy Mollet, je voudrais dire qu'effectivement, il est arrivé que des camarades se réunissent en dehors de réunions du groupe, mais pourquoi croyez-vous que c'est toujours avec de sombres desseins ?
Je prends ici à témoin Charles Lussy. Déjà, au moment du vote d'investiture de Bourgès-Maunoury, un certain nombre de camarades sentaient qu'il leur serait pénible de voter en faveur de l'investiture, ils se sont réunis, et Lussy, qui n'hésitait pas un instant, lui, à voter, était là, et moi aussi, ce qui prouve bien que ce n'était pas là quelque chose de concerté, qu'il n'y avait pas que des camarades qui se posaient la question de savoir s'ils voteraient. Au cours de cette réunion - je crois que Lussy pourra le confirmer - je suis de ceux qui ont fait appel à la discipline des camarades et ont demandé de voter.

Guy Mollet - Camarades, cela peut être un débat très utile. Si j'ai bien compris, il y a quelquefois des rencontres fortuites entre camarades, eh bien jamais le Parti ne condamnera cela, cependant, il semble que Verdier soit d'accord avec moi pour condamner toute organisation qui voudrait que régulièrement se réunissent un certain nombre de camarades, bien choisis, toujours les mêmes, convoqués par convocation spéciale, dans un lieu convenu. Tu es bien contre cela ?

Fondation Jean-Jaurès

Cela peut être très utile, cela va nous permettre très vite de dissoudre une organisation.

Robert Verdier - Ce n'est pas le problème
(Protestations)

Guy Mollet - Le Conseil national a bien compris.
(Rumeurs)
Si je sentais actuellement que le climat est tel que l'on puisse obtenir l'engagement, pas solennel, pas par écrit, entre camarades, sans plus, que c'est fini, qu'a partir d'aujourd'hui, jamais plus, on ne sera, indisciplinés, si je croyais pouvoir entendre cela, ni j'étais sûr, pour la, semaine prochaine - je dis bien pour la semaine prochaine - quoi qu'il en est qui ont déjà pose leur position, si j'étais sur de cela, alors, camarades, je vous demanderais : "Pas de Commission spéciale, disons que c'est terminé". On aurait fait du bon travail pour le Parti !
(Applaudissements)
Je suis prêt à accepter une suspension de cinq minutes pour permettre aux camarades indisciplinés de prendre cet engagement devant le groupe.

Dans la salle - D'accord.

Un membre - En tout état de cause, il faut suspension de séance pour répondre à l'appel de Guy Mollet.

Guy Mollet - C'est parce que je n'y crois pas, d'abord parce que tout le monde n'est pas présent, que je dis aujourd'hui : une absence de sanction est impossible, est absolument impossible. C'est l'encouragement pour les mêmes, mais c'est aussi autre chose. Ce à quoi je veux tout de même vous rendre attentifs, c'est pour les autres, il y a un choix à faire.
Camarades, il y a encore dans le Parti un certain nombre de camarades qui, tout de même, sont assez chevronnés et qui n'ont jamais été indisciplinés. On va finir par former un groupe de ceux qui n'ont jamais été indisciplinés, cela ne fera peut-être pas beaucoup de monde et j'ai des chances d'être minoritaire, et sérieusement.
Croyez-vous que, de temps en temps, notre conscience n'ait pas été mise en cause ?
Presque chaque fois qu'on parle de politique internationale, de politique européenne, j'ai le sentiment d'avoir un jour fait quelque chose d'erroné au possible, j'ai le sentiment d'avoir commis une erreur parce que le Parti a voulu ainsi, mais oui, je suis de ceux qui se sont battus pour la CED, contre l'armée allemande. Je suis monté à la tribune de l'Assemblée Nationale, applaudi par tous les députés socialistes. Ce jour là, je leur ai dit : faites attention, Messieurs, car si vous croyez pouvoir faire une armée allemande nationale, cela ne se fera jamais avec nos voix.
Puis, la CED a été battue, Mendès-France est venu au pouvoir, une partie de

ceux qui avaient fait échouer la CED sont venus nous convaincre que l'armée allemande nationale pouvait être acceptée. J'ai été battu dans ma propre fédération, j'ai été battu par vous, non seulement je l'ai votée, mais c'est moi qu'on a chargé d'aller faire voter à la tribune de l'Assemblée Nationale.
Camarades, je me pose un problème et je le pose au nom de tous les autres : si vous vous reconnaissez le droit de faire n'importe quoi quand vous voulez, est-ce-que nous n'aurons pas un jour le même droit ? Est-ce qu'en fait, chacun maintenant, dans le Parti ne va pas avoir le droit de faire ce qu'il veut ?
Le problème qui vous est posé est celui de la survie du Parti, car, ce jour là, il n'y aura plus d'existence du Parti. A partir du moment où chacun prétend voter comme il l'entend, le Parti n'existe plus.
Quel est l'argument que vous nous opposez ?
D'abord, celui qui consiste à avoir raison sur les principes, votre conscience... Comme si nous n'en avions pas, comme si nous n'étions pas aussi sensibles que quiconque aux soucis qu'imposent la démocratie, les Droits de l'homme, la justice, la liberté, mots qu'aujourd'hui on nous a opposés.
Mais il n'y a pas que cela, il y a surtout, je crois, un problème de fond.
Il y a des camarades qui opposent leur conscience individuelle, leurs droits individuels à la conscience collective et aux droits collectifs du Parti. C'est là le problème.
Or, je ne suis pas seul, je suis Secrétaire général du Parti, et c'est parce que je suis Secrétaire général, que je suis obligatoirement plus sensible que d'autres à certains arguments, car je dois défendre le Parti.
Je dis que ce n'est pas possible, camarades, de continuer ainsi. Notre notion de la discipline est particulière, elle impose que nous rendions chaque jour meilleure la démocratie interne, oui, et toujours vous me trouverez prêt à le faire, mais par contre elle impose qu'une fois la décision prise, elle soit appliquée par tous. C'est en cela que nous sommes différents des Radicaux ou des staliniens.
Camarades, de quoi est faite notre discipline ? Je vais me répéter, je l'ai dit un jour déjà, en des heures graves devant un Congrès : elle est faite de ce que nous somme : d'abord des démocrates. Si nous rêvons d'être des Socialistes, si nous voulons transformer la démocratie en démocratie socialiste, nous sommes au départ des démocrates. Nous le sommes tellement que, dans la société bourgeoise dans laquelle nous sommes nés par hasard, dans le pays, la patrie où nous sommes nés par hasard - nous ne l'avons pas choisie - quelquefois même dans le groupe familial où le hasard nous a fait naître sans l'avoir choisi, vous acceptez les règles que vous n'avez pas choisies et qui quelquefois vous sont opposées, quelquefois, et jusqu'ici toujours, ce sont les bourgeois qui ont eu la, majorité, qui nous ont donné des lois dont nous réprouvons la plupart, et cependant nous nous inclinons, parce que nous sommes des démocrates, parce que nous voulons avoir convaincu la majorité avant d'apporter des transformations.
Opposé à cela, vous avez le Parti. Alors là, c'est le contraire, vous vous l'êtes choisi. Vous étiez libres d'en choisir un autre. Vous avez voulu celui-là, que dis-

je, vous êtes toujours libres d'en sortir. A aucun moment, personne ne vous astreint à y rester. Si vous y restez, c'est librement. Et alors, cette règle que vous acceptez de l'adversaire, cette règle de la majorité, vous ne voudriez pas la reconnaître de vos amis, de ceux dont vous proclamez l'amitié, de ceux dont vous êtes solidaires, parce que vous avez reconnu leur organisation ?
Je dis que c'est en contradiction totale avec la règle du Parti,
Oh ! Je t'entends bien, Paul Ramadier, quand tu fais appel à deux préoccupations auprès de nos camarades. Tu dis d'abord "amitié", oui, oui... On m'a souvent reproché, dans le Parti, de n'être pas assez sentimental, je le suis probablement autant que quiconque, encore que je n'aime pas le mettre sur la table, mais je n'aime pas que l'on se moque du monde, je n'aime pas que l'on parle d'amitié, quand ce n'est pas vrai.
On vit côte à côte, on est solidaire, on a les mêmes pensées, mais pourquoi parler d'amitié quand, quelquefois, on s'ignore ? Il y a des gens qui vont se faire de grands témoignages d'amitié, et ils ne savent même pas si l'autre a des gosses, s'il est malade, ils ne savent rien, ils parlent tout de même d'amitié. Les mots sont impropres.
Bravo quand, entre nous, nous bâtissons l'amitié à force de nous connaître, mais ce que l'on doit bâtir, c'est la solidarité réelle dans les actes comme l'a dit tout à l'heure Faraud.
Cela, c'est du vrai, du réel, et alors, je suis d'accord pour que l'on fasse appel à notre sens de la solidarité, mais, Ramadier, ce n'est pas à nous qu'il faut lancer l'appel, c'est aux indisciplinés.
Est-ce qu'ils ont pensé, eux, à l'amitié, à la solidarité ? Est-ce qu'ils y ont pensé quand ils ont permis que dans tous les torchons comme l'Observateur, on puisse écrire qu'il y a des gens qui s'en f... de la démocratie, de la liberté, et qui sacrifient les grands principes ?
Non, non, ils ne se sont pas demandé si nous passerions, nous, pour ceux qui n'ont pas de conscience.
Deuxième argument, tu as dit, Ramadier, que la crise du Parti risquerait d'être grave si nous prenions des décisions.
Je souhaite que les décisions soient assez modérées, mais je veux qu'il y ait une sanction et je le veux de toute ma force, faute de quoi, il n'y aura plus de Parti organisé, mais pour reprendre l'argument, en prenant une décision, nous ouvririons une crise ? Les indisciplinés se sont-ils posé la même question ? A quelle heure remonte l'ouverture de la crise : au moment où nous allons, nous, décider, ou au moment où, eux, ont été indisciplinés ?
Camarades, je conclus dans grandes phrases : aujourd'hui, très profondément, je souhaite que nous trouvions des mesures modérées, des mesures qui empêchent que l'on continue, des mesures qui fassent que nul ne puisse s'autoriser d'une fausse clémence pour recommencer ou pour commencer, mais je vous demande qu'il y ait décision, car le problème que vous avez à résoudre, c'est de savoir si les hommes dans le Parti, quelle que soit leur conscience, quelle que soit leur valeur, pourront faire prévaloir leur conscience individuelle sur un parti qui se dit collectiviste ?

Fondation Jean Jaurès

(Applaudissements)

Le président - Camarades, le débat est terminé. Je donne la parole à Pierre Commin pour la conclusion de ce débat.

Pierre Commin

Camarades, ainsi que vous l'avez adopté ce matin, en approuvant les propositions faites par le Comité directeur, la discussion générale est close et vous avez accepté la nomination d'une Commission concernant les indisciplines parlementaires.
Je vous rappelle que cette Commission doit être prise dans le sein du Conseil national et composée des représentants de fédérations en dehors de ceux qui sont directement intéressés parce qu'ayant des élus dont le cas est soumis au jugement du Conseil national.
Nous vous faisons la proposition suivante : Cette Commission, je le rappelle, est composée de onze membres et voici les camarades que nous soumettons à votre appréciation :
Boudet (Seine-et-Oise)
Rouzaud (Tarn)
Delteil (Basses-Pyrénées)
Huyard (Vienne)
Milhaud (Aude)
Loo (Bouches-du-Rhône)
Milhière (Hautes-Pyrénées)
Mascomère (Haute-Vienne)
Hornung (Rhône)
Arthur André (Nord)
Gustave Robert (Pas-de-Calais)

Le président - Quelqu'un a-t-il des observations à faire ?

Un membre - Il n'y a pas beaucoup de délégués de l'Est.

Le président - Que ceux qui veulent approuver veuillent bien lever la main ?
...
Avis contraires ?
...
Approuvé.

Pierre Commin - Cette Commission se réunira dans une demi-heure, dans la salle qui se trouve derrière la tribune.
Je rappelle les noms des camarades : Boudet, Rouzaud, Delteil, Huyard, Milhaud, Loo, Milhière, Mascomère, Hornung, Arthur André, Gustave Robert.

Le président - Camarades, avant d'aborder la deuxième question de l'ordre du

Cop. Fondation Jean-Jaurès

jour, est-ce que le Conseil national veut suspendre sa séance en attendant l'arrivée de Robert Lacoste.

Dans la salle - Oui.

(La séance est suspendue pendant quelques minutes).

Le président - La séance est reprise. Je donne la parole à Robert Lacoste.

Robert Lacoste

Camarades, au seuil de cet exposé, je voudrais vous exprimer ma double et vigoureuse conviction que le vote de la loi-cadre est impérieusement nécessaire et qu'il doit se faire dans des conditions telles qu'il réunisse, pour être efficace, une adhésion massive du Parlement.

On doit attendre raisonnablement de la loi-cadre une influence bénéfique sur le plan de la métropole, sur le plan de l'Algérie et sur le plan de l'opinion internationale.

Sur le plan de la métropole, il est en effet nécessaire, et je n'ai pas besoin d'argumenter sur ce point, que l'opinion publique soit fixée d'une manière précise sur les buts de notre action, il faut que la France sache où elle va en Algérie. Elle a besoin de savoir la direction et les limites de son action.

En Algérie, la loi-cadre aura une profonde influence, non pas sur les chefs rebelles dont les manifestations et les déclarations d'intransigeance absolue et irréductible se répètent et se multiplient - il ne se passe pas une semaine sans que les chefs de la rébellion fassent entendre des propos intransigeants et négatifs, tous les jours, dans les radios des pays arabes, on entend les échos de leur position -, mais il n'en va pas tout à fait de même pour l'opinion musulmane. L'opinion musulmane, à l'heure actuelle, se détache, commence à se détacher de la rébellion. Elle se rapproche beaucoup de nous, elle réfléchit, elle admet les réformes que nous avons faites, elle attend la loi-cadre avec curiosité, avec encore un peu de scepticisme qu'il est très difficile de vaincre, mais il est certain qu'après quelques semaines de réflexion sur la loi cadre, ce texte précipitera le ralliement et le regroupement de l'opinion musulmane autour de la France. Et puis, l'opinion musulmane a besoin de savoir ce que la France veut et surtout qu'elle a une volonté, et c'est à cause de cela que la décision doit être prise au Parlement avec une adhésion massive.

Si nous avons un vote massif, aucun doute ne sera plus permis dans l'opinion musulmane, non plus d'ailleurs que dans les milieux de la rébellion. Aucun doute ne sera permis et rien que ce seul fait abrégera considérablement, effectivement la durée de l'épreuve qui nous a été imposée. Ce seul fait est de nature à précipiter le rythme du règlement politique et pacifique qui doit mettre fin au problème algérien.

L'opinion européenne algérienne a besoin, elle aussi, de se trouver en face de la volonté affirmée de la France. La plus grande partie de cette opinion a considérablement évolué au cours de cette dernière année, et son évolution

heureuse s'est précipitée depuis deux ou trois mois environ, au fur et à mesure que s'est trouvée réduite l'importance du terrorisme citadin, de telle sorte qu'on peut dire qu'à l'heure actuelle, une grande partie de cette opinion est d'accord avec nous et la preuve, c'est que, pour la dresser, on l'a dressée contre la loi-cadre, et je dois dire qu'elle n'a pas encore répondu, dans la mesure où les promoteurs des manifestations que vous avez s'y attendaient ou le souhaitaient.
Certes, nous avons tenu le langage qu'il fallait aux promoteurs de ces manifestations, nous leur avons montré ce qu'il y avait d'inconséquent et de criminel à faire des manifestations contre la loi-cadre, maintenant que, depuis deux mois, le terrorisme n'existe pratiquement plus. Nous leur avons dit : "Mais vous allez rouvrir vous-mêmes le cycle du terrorisme, car s'il y a des manifestations, vous aurez des excités et même des agents provocateurs qui se livreront a des voies de fait et à des attentats sur de pauvres musulmans innocents qui passeront dans la rue et vous permettrez ainsi à M. Yassime à ses collaborateurs ou ses co-délégués de dire dans les couloirs de l'ONU, que le colonialisme est toujours le fait de la France, qu'elle n'abandonne pas cette disposition d'esprit si condamnable et que les Français d'Algérie ne veulent rien abandonner."
Certes, j'ai placé ces gens devant leurs responsabilités et vous avez vu que tout est rentré dans le rang. Heureusement, car nous avons vécu des heures pleines d'angoisse, mais à la réflexion, je dois le dire, s'ils ont dû retirer leur ordre de grève et de manifestation, c'est beaucoup parce que le petit peuple d'Algérie, le petit peuple européen d'Algérie que nous avons libéré de l'angoisse du terrorisme, se rapproche chaque jour un peu plus de nous, par conséquent d'une politique française raisonnable et juste.
Si, demain, on ne votait pas la loi-cadre, alors, tout changerait, alors, tout serait renversé, alors, les provocations des ultras prendraient corps et opéreraient avec un pouvoir d'entraînement irrésistible.
Si, demain, la loi-cadre n'était pas votée, alors, l'opinion musulmane dirait : "La France ne veut rien faire, c'est le FLN, c'est la rébellion qui a raison."
Donc, pour l'Algérie, le vote de la loi-cadre est impérieusement nécessaire, il ne l'est pas moins pour l'opinion internationale.
L'opinion internationale est, à l'heure actuelle, en train de se redresser en ce qui nous concerne. Il suffit de lire des articles de plus en plus nombreux dans la presse internationale, et spécialement dans la presse américaine, pour s'apercevoir qu'enfin, on prend une vue objective des choses d'Algérie.
Il n'y a plus maintenant d'articles de reportages paraissant dans les journaux américains, qui chantent la vertu et les louanges de ces saints modernes qu'ils découvrent, que sont les officiers SAS et, on suit pas à pas les progrès considérables que nous avons faits en Algérie depuis un an.
Il y a donc un redressement certain et un redressement efficace et effectif parmi les hommes d'état auxquels notre camarade Christian Pineau a rendu visite, ainsi que tous les envoyés qu'il a dépêchés à travers le monde pour attester la bonne volonté de la France et la matérialité de nos projets d'émancipation de l'Algérie.
Est-ce que, en ne votant pas la loi-cadre, on va donner à penser a l'opinion

internationale que nous nous enfonçons dans un négativisme borné, que nous manifestons une incapacité complète à nous décider à aller de l'avant, que nous sommes organiquement et profondément impuissants ?
Il faut que la loi-cadre soit votée pour que le redressement de l'opinion internationale puisse continuer et qu'avec l'accord et l'encouragement de l'opinion internationale, que nous souhaitons, car nous nous préoccupons de cette opinion, nous puissions faire œuvre de progrès en Algérie.
Par conséquent, la loi-cadre doit être votée et votée le plus rapidement possible.
C'est parce qu'il faut répondre à cette exigence que l'élaboration de la loi-cadre doit correspondre surtout à cette nécessité de trouver des axes de conciliation.
Il faut trouver des axes de conciliation, non pas seulement où l'on puisse rassembler l'adhésion de tous les hommes, de tous les parlementaires de bonne volonté, des opinions métropolitaines algérienne et internationale ; mais aussi où l'on puisse fondre les données des problèmes divers qui nous sont proposés, car il n'y a pas qu'un problème qui nous est posé, ne commettons pas l'erreur que l'on commet depuis des années et des années, qui est une erreur funeste qui consiste à croire que le seul problème qui se pose en Algérie, c'est le problème des rapports de l'Algérie avec la métropole. Si ce problème était le seul qui se posait, il serait relativement facile à résoudre et pour ma part, je demanderais qu'on le résolve au plus vite, en donnant à l'Algérie l'autonomie interne dans le cadre d'une République fédérale que nous devrions mettre sur pied par révision rapide du titre 8 de notre Constitution, mais ce n'est pas le seul problème et même, j'ose dire que ce n'est pas le problème numéro 1.
Le problème numéro 1 de l'Algérie, c'est la réalisation des conditions d'une cohabitation pacifique et démocratique entre des communautés ethniques, dans des pays distincts à peu près impénétrables et rebelles.
C'est celui-là, le problème à résoudre. Et il est difficile à résoudre, plus difficile peut-être que le premier, mais nous nous trouvons, je crois, dans une période propice à la solution de ces problèmes, dans une période propice à l'éclosion d'une loi-cadre.
Cette période est propice, parce que nous avons déjà, mis sur pied et fait fonctionner des institutions d'administration directe, parce que, depuis des mois et des mois, jour après jour, nous créons des communes, nous mettons sur pied des Conseils municipaux autonomes, nous créons des départements, des régions, parce que, dans tous ces organes d'administration directe, nous avons placé 3 000 Musulmans qui ont accepté de coopérer avec nous sur la base de notre droit démocratique et qu'ils l'ont fait au mépris des menaces qui se sont abattues sur eux et qu'ils ont fait bien qu'un certain nombre - un nombre important - d'entre eux aient été victimes d'attentats, aient été tués, égorgés, parce que, précisément, ils étaient entrés, contre l'idéologie totalitaire du FLN, dans ces organismes démocratiques d'administration directe.
C'est parce que nous avons déjà frayé le chemin qu'aujourd'hui nous pouvons tenter une nouvelle étape.
C'est parce que nous sommes arrivés à un degré de sécurité extrêmement substantiel que nous pouvons parler aux populations algériennes d'une nouvelle

étape, d'une étape législative.
Aujourd'hui, l'Algérie est devant une mesure appréciable transformée. Ce n'est pas moi qui le dis, vous ne seriez pas obligés de me croire, mais ce sont des observateurs qui, habituellement et jusqu'à présent, ont été pour nous sans complaisance. Prenons par exemple M. David Schunbrum qui a parlé, le 9 août, de la kasbah d'Alger à une très importante chaîne de télévision américaine. Il disait : "Jusqu'en février dernier, c'est-à-dire jusqu'au moment où les Français ont envoyé l'armée patrouiller régulièrement dans la kasbah, il y avait en moyenne deux meurtres par jour. Les soldats reçurent l'ordre de patrouiller jour et nuit sans interruption. L'action de ces patrouilles et leur présence à tous les instants ont donné aux habitants une impression de sécurité au moment où ils étaient las du terrorisme et des exactions. Les Français sont parvenus à réduire le nombre des assassinats qui est passé de 3 par jour à la moyenne actuelle de 2 par mois."
Et M. Jean Daniel, qui n'a jamais été très tendre avec la politique de pacification ni l'exigence de la présence française en Algérie, dit, dans "Preuves" de septembre 1857 :
"J'ai vu à Alger une ville en pleine détente, le terrorisme est brisé. Les Musulmans, comme les Européens, respirent, le commerce marche, il n'y a pas assez de logements, il y a du monde dans les cafés, les restaurants, les cinémas, les théâtres, les dancings et même, déjà, sur les plages.
Après un attentat - une demi-heure après -, j'ai vu des Musulmans et des Européens boire ensemble dans le café où avait eu lieu l'attentat.
Vous me demandez ce que j'ai vu à Alger, eh bien, voilà ce que j'ai vu, cela n'a pas l'air de correspondre à ce que vous vouliez entendre, mais c'est ce que j'ai vu."
Voilà ce qu'a dit M. Jean Daniel, dont je répète qu'il n'a jamais été tendre pour nous, et il a même éprouvé le besoin d'apporter cette précision dont je fais grand cas, et on comprendra pourquoi.
"Mais on est encore loin du bain de sang, de l'emploi du napalm et des gaz asphyxiants décrits par les radios arabes et tunisiennes."
Voilà., à l'heure actuelle, quelle est la situation générale de l'Algérie. Samedi et dimanche derniers, j'ai pu faire une tournée dans le constantinois, après avoir rendu visite à un magnifique Congrès de nos camarades postiers de la CGT-FO, un Congrès qui comptait, sur 220 délégués, 135 délégués musulmans. Je me suis ensuite promené dans les rues de la ville, une ville qui, il y a encore quelques mois, vivait dans une atmosphère sombre de danger et de meurtre. J'ai pu me promener dans les rues de la ville, je suis allé sur toutes les routes, les routes où l'on ne circulait pas, il y a encore quelques mois, autrement qu'environné d'une escorte, et j'ai constaté de moi-même l'amélioration considérable sur le plan psychologique et sur le plan moral de la situation.
Mais une telle amélioration correspond à une amélioration sociale et économique. Elle a peut-être été conditionnée par ce fait que nous avons travaillé et construit au milieu de la tempête sans jamais nous lasser, avec des populations qui ont manifesté ensemble le goût de l'effort commun.

Les chiffres enregistrent les résultats et je veux m'excuser par avance de la monotonie que comporte l'énumération de chiffres, mais, tout de même, ils ont une grande valeur comme vous le verrez.
En une semaine, en 1956, l'année la plus sombre de la rébellion, la masse des salaires agricoles est passée de 42 milliards à près de 60.
En huit mois, les huit mois de cette année, malgré les difficultés administratives sans nombre tenant au défaut d'état civil des intéressés, 80 000 bénéficiaires, dont 2/3 de musulmans, ont été inscrits au Fonds national de solidarité créé sur la proposition de nos amis Guy Mollet et Gazier.
De janvier 1956 à janvier 1957 - ce n'est pas très long, vous voyez -, le nombre des consultations médico-sociales est passé de 140 000 à 465 000, or, l'année dernière, le FLN interdisait aux Algériens de se présenter au centre médico-social et encore, il n'y a pas longtemps, dans le triangle Golo, Tidjéli, El Binia, les gens ne se faisaient pas soigner. Dimanche matin, dans un petit village de ce pays d'enfer, affreusement accidenté, où chassent partout les bandes de fellagha, j'ai pu voir une longue théorie de femmes et d'enfants qui allaient se faire soigner à un dispensaire militaire.
Là aussi, amélioration.
Le total des pensions et des allocations versées aux vieux travailleurs, c'est-à-dire l'assurance vieillesse, est passé en un an de 900 millions à près de 1 300 000 000.
Le total des prestations maladie s'est, lui aussi, développé et si vous permettez que je place l'instruction publique dans le domaine social, je vous dirai qu'un sixième du budget ordinaire de l'Algérie est consacré aux dépenses d'éducation et que de 30 500 000 000 que nous avons dépensée pour l'éducation en 1956, nous sommes montés à 83 milliards cette année, en tenant compte des dépenses imputées sur le budget extraordinaire. Cela nous fait, pour 1957, un total de 27 milliards 500 millions.
Mais passons aux effectifs. Vous savez que la grève scolaire avait empêché les enfants de fréquenter les classes. Eh bien, maintenant, ils ont repris le chemin des écoles et rien que dans le grand Alger, au mois de janvier dernier, il y avait à peine plus de 1 000 petits Musulmans dans les classes. En juillet - c'est-à-dire six mois après -, il y en avait 46 000. Là aussi, il y a amélioration.
Et quand je dis que nous avons construit dans la tempête – excusez-moi de vous donner encore des chiffres mais, vraiment, j'y tiens -, je vois qu'en 1954, nous avons construit 11 378 1ogements, 13 354 en 1955 et 15 136 en 1956. Voilà, un bel effort, dont je remercie d'ailleurs notre ami Chochoy, car c'est lui qui nous a permis d'activer cette construction. En bien, cela, camarades, c'est ce qu'on appelle construire dans la tempête, et cela suffit à faire mentir tous ceux qui nous croient perdus ou qui veulent abandonner le manche.
Si je passe à la situation économique, tous les indices de production sont actuellement en voie d'ascension. Nous assistons à une expansion économique prodigieuse. On nous dira que ce sont les dépenses de l'armée, sans doute, mais je fais observer qu'une très grande partie de ces dépenses, c'est-à-dire les soldes, revient en France.

Collection Jean Lacoutures

Et puis, je dirai que, même si c'est cela, même si, par l'action militaire, il y a création de moyens monétaires supplémentaires, est-ce que, si l'Algérie n'avait pas confiance dans son destin et dans notre action, ces moyens monétaires ne quitteraient pas le pays ?
Or, qu'est-ce que nous voyons ?
Nous voyons que les dépôts en banques, les dépôts aux chèques postaux, les dépôts aux caisses d'épargne, les dépôts aux caisses mutuelles de crédit agricole sont tous en train de s'accroître, de gonfler, alors que, soit dit en passant, dans les deux pays voisins, nous assistons au mouvement inverse : les dépôts en banques et dans tous les organismes d'épargne sont en voie de régression, de diminution, ainsi que les crédits accordés à l'activité économique et les facilités d'escompte.
L'Algérie construit de nouvelles usines, installe notamment des usines de montage automobile. Un plan de création d'industries nouvelles est à l'heure actuelle en voie de lancement, et déjà, les groupes financiers se forment pour nous aider à le lancer. Nous avons également en vue la création d'une sidérurgie, l'utilisation du gaz du Sahara et la création d'une industrie de raffinage.
Voilà un pays qui est en pleine expansion, un pays qui travaille, un pays qui retrouve progressivement son calme, sa sécurité et son équilibre.
Eh bien, je dis que c'est le moment, le moment propice, objectivement pour présenter une loi-cadre, puisse le Parlement le comprend !
On ne retrouvera peut-être pas un pareil moment, car, je vous l'ai dit et je le répète, si la loi-cadre n'est pas votée, tout cet édifice se renversera sous l'effet de facteurs de turbulence psychologique. Tout cela sera anéanti.
C'est la raison pour laquelle je répète encore une fois qu'il faut que nous votions cette loi-cadre.
Maintenant, comment avons-nous cherché les axes suivant lesquels ce texte pouvait se faire ?
Eh bien, il nous fallait répondre, compte tenu des deux problèmes dont j'ai parlé tout à l'heure, à un certain nombre d'impératifs. Quels sont ces impératifs ?
Je vais les passer successivement en revue.
D'abord, je maintiens des liens indissolubles entre la France et l'Algérie, le maintien de la souveraineté française, c'est pourquoi, dès l'article 1, il est précisé que l'Algérie fait partie intégrante de la République française.
Il est ensuite dit qu'elle est composée de territoires fédérés qui gèrent librement et démocratiquement leurs propres affaires, mais elle est partie intégrante de la République française, ce qui veut dire quoi ?
Ce qui veut dire que tous les citoyens d'Algérie sont des Français, égaux en droits, ce qui veut dire que les populations de l'Algérie participent à la souveraineté nationale par l'intermédiaire de leurs représentants élus aux assemblées constitutionnelles, ce qui veut dire que les attributions de souveraineté sont exercées en Algérie par les organes de la République, par les représentants et les délégués de la République.
Et quelles sont ces attributions ? Quelles sont ces compétences qui sont

réservées à la République, c'est-à-dire à son gouvernement, à son Parlement, à ses représentants ?
Nationalité des droits communs en matière civile, affaires extérieures, défense nationale, places militaires, recrutement, sécurité générale, organisation institutionnelle de l'Algérie suivant la procédure prévue à l'article 36 et régime électoral, monnaie, change, trésor, douane, impôts et dépenses d'état, justice, droit pénal, sous réserve des dispositions de l'article 7, organisation et contrôle des branches d'enseignement ou des établissements délivrant des diplômes de la République, régime du domaine public, national des mines et de l'énergie, services publics, etc.
Voilà les matières qui sont réservées à la République.
Enfin, dire que l'Algérie fait partie intégrante de la souveraineté française, cela veut dire que, si on reconnaît la nécessité d'un arbitrage entre les partis qui composent l'Algérie, cet arbitrage ne peut être exercé que par la République française.
Voilà le premier impératif auquel il faut répondre.
Le deuxième, quel est-il ?
Le deuxième, c'est d'aménager l'égalité des droits.
L'affirmation de cette égalité des droits n'est pas nouvelle, elle est déjà, libellée et précisée dans le statut de 1947, mais ce qui est nouveau, c'est que nous instituons là le moyen de rendre effective l'égalité des droits politiques, c'est-à-dire le collège unique.
Jusqu'à présent, nous nous sommes trouvés en présence d'un système dans lequel tous les habitants de l'Algérie votaient, mais dans lequel leurs suffrages respectifs n'avaient pas la même valeur. Du fait que le premier collège avait un privilège de représentation, il en résultait que la voix d'un européen égalait plusieurs voix de musulmans. C'est cette injustice flagrante qu'il faut faire disparaître. Mais ici, on nous dit : "Si vous faites disparaître cette injustice, il peut se produire ceci, c'est que la majorité musulmane peut, demain, écraser la minorité européenne."
D'une façon plus générale, les communautés minoritaires peuvent être oppressées par un régime autoritaire, peuvent être laminées par les représentants d'une race conquérante, et la véritable démocratie, c'est d'accorder à chaque minorité son dû, rien que son dû, mais tout son dû.
Dès lors, la loi doit garantir l'équitable et juste représentation des minorités, des communautés minoritaires. Cela doit être inscrit dans la loi et ainsi, on a un ensemble cohérent qui donne tout à la fois l'égalité des suffrages et qui garantit le droit des minorités à la représentation.
Et voici le troisième impératif. Nous avons parlé souvent de la personnalité algérienne, mais se sont trompés ceux qui ont cru que la personnalité algérienne était en toute hypothèse un mot affaibli dont on se servait pour dire, en réalité, unité algérienne.
La personnalité algérienne, c'est une réalité qui est caractérisée par quoi ?
Eh bien, c'est une réalité qui est caractérisée par une profonde diversité d'une part, et, d'autre part, par des traits communs mais je dirai que la diversité

Fondation Jean-Jaurès

constitue les signes distinctifs les plus importants de la personnalité car, quand on procède à l'analyse sociologique de l'Algérie, on se rend compte que l'Algérie est composée d'un ensemble de communautés difficilement pénétrables et rebelles à la fusion.
C'est l'honneur de la France d'avoir jusqu'à présent assuré la cohabitation de ces communautés sans recourir, comme l'ont fait d'impudents censeurs, à l'élimination, à l'extermination, à la ségrégation. Mais, nous n'avons pas réussi à procéder à la fusion, nous nous sommes heurtés à des tabous de toutes sortes qui ont fait que ces communautés ont vécu en juxtaposition mais ne se sont pas co-pénétrées.
Il fait prendre conscience de ce fait, il est là, de même que, dans ce vaste pays abondamment compartimenté, vous trouvez à chaque pas des entités géographiques qui sont profondément différentes les uns des autres et sans communication entre elles. L'Algérie est une immense marqueterie, d'unités ethnique, politique et géographique distinctes.
Donc, si l'on veut instaurer la démocratie dans ce pays, il faut partir de la base fédérative, si l'on veut que les communautés ne soient pas écrasées par une majorité toute puissante et oppressive, il faut organiser leur représentation démocratique, et cela nous mène à la création, à travers l'Algérie, de territoires autonomes. Ces territoires, ils auront une assemblée librement élue, et au collège unique. Ils auront un gouvernement investi par cette assemblée et responsable. Nous aurons ainsi des territoires, des entités politiques absolument indépendantes dans tous les domaines qui ne sont pas les domaines réservés à la République, et que je vous ai énumérés tout à l'heure.
Ainsi, chaque territoire pourra développer sa personnalité, pourra forger ses règles de vie et de gouvernement. Nous aurons là quelque chose qui ressemblera aux Républiques fédératives et fédérales que nous connaissons à travers le monde, à commencer par la plus voisine de nous, la Suisse. Et, arrivés à ce degré de notre construction, une question se pose : comment coordonner tous ces territoires ?
Une autre question se pose également : en créant ces territoires autonomes, vous avez répondu à la nécessité de vous laisser guider par la diversité de l'Algérie, mais vous n'avez rien fait pour tenir compte des traits communs qui sont une partie importante de la personnalité algérienne. Alors, ici, il y a une solution qu'il faut nettement écarter, c'est celle d'un Parlement algérien élu par l'ensemble de l'Algérie au suffrage universel et au collège unique, avec un gouvernement investi par ce Parlement responsable devant elle.
Un tel schéma n'est pas possible tant que vous n'aurez pas créé les institutions fédérales dans lesquelles vous pourrez placer une Algérie pourvue de l'autonomie interne, tant que vous n'aurez pas pris soin, de mettre sur pied ces structures fédérales. Le fait de donner à l'Algérie un schéma de ce genre vous précipite vers la sécession et vers l'indépendance automatiquement.
En dehors d'un grand complexe fédéral, l'homme qui sera élu chef de l'exécutif algérien va se placer en face du représentant de la République, chaque jour, il va lui disputer son pouvoir, chaque jour, il va essayer de paralyser son pouvoir, de

l'absorber ou de le réduire et, sans l'autorisation de la République, il pourra s'en aller à, l'extérieur mener l'action que nous avons vu mener par des hommes politiques d'autres pays de l'Afrique du Nord ou du monde arabe.
Ce schéma, donc, nous l'avons rejeté, il n'est pas possible actuellement. Alors, que faut-il faire ?
Eh bien, puisqu'on a construit un système fédératif, il suffit d'établir une assemblée, fédérative, c'est-à-dire une assemblée dont les membres seront issus des assemblées territoriales et qui, par sa composition même, par sa nature même, sera essentiellement une assemblée de coordination.
Cette assemblée de coordination aura certainement beaucoup de travail à faire et, d'autre part, il faut que ce soit l'Algérie elle-même qui la fasse, cette assemblée de coordination, car il faut que l'Algérie nouvelle sorte de l'Algérie elle-même, c'est-à-dire que, lorsque les assemblées territoriales auront été constituées, auront fonctionné pendant deux ans, alors, elles transmettront à l'assemblée fédérative les compétences et les attributions qu'elles voudront lui transmettre et c'est ainsi que se sont faites jusqu'à présent les Républiques fédérales.
Pour l'exécution des décisions de cette assemblée fédérative, il faut prévoir un exécutif. Quel exécutif ?
Eh bien, comme il arrive fréquemment dans les systèmes de ce genre, un gouvernement de législature, un gouvernement comme le gouvernement suisse qui est nommé, qui est issu des assemblées de base et qui n'est pas responsable, tout au moins théoriquement, un gouvernement qui, vraiment, sera lui-même un gouvernement fédératif dans lequel les Etats viendront coordonner leurs préoccupations, leurs intérêts et leurs décisions, un gouvernement qui ne sera pas un gouvernement fatalement unitaire et centralisateur car, je l'ai dit et je le répète, et c'est fondamental, il n'est pas possible, sans courir les pires aventures, de créer dès à présent dans l'organisation actuelle de l'ensemble français un schéma dans lequel vous auriez un législatif et un exécutif qui mettraient à Alger un pouvoir unitaire et centralisateur, germe de nationalisme.
Voilà l'ensemble du système.
Il faut ajouter une autre notion, celle de l'arbitrage.
Nous avons dit que l'Algérie est un ensemble d'entités distinctes, de communautés dont il faut s'employer à ce qu'aucune ne puisse écraser l'autre, c'est-à-dire qu'il faut assurer le libre développement de ces communautés et leur coexistence pacifique. Cela, c'est la mission des représentants de la République, mais c'est aussi la mission, ou du moins c'est du ressort d'une cour d'arbitrage qui serait nommée et qui serait composée de personnalités indépendantes, à la fois musulmanes et européennes, nommées par la plus haute autorité de la République française, par le Président de la République.
Ainsi, où que ce soit, lorsqu'une communauté s'estimerait lésée par des mesures qu'elle penserait être discriminatoires et arbitraires, elle pourrait recourir au jugement sans appel de la cour arbitrale.
Voilà une notion nouvelle qui vient, avec l'organisation fédérative, donner à l'Algérie le maximum de démocratie.

Fondation Jean Jaurès

Nous faisons un pays profondément démocratique, où notre souci est d'exalter les individus et d'exalter les communautés ethniques et naturelles, nous faisons un pays que nous voulons débarrasser de toute possibilité d'oppression ou d'unification totalitaire, nous faisons un pays que nous voulons diriger dans quelque temps, le plus rapidement possible, dans un grand ensemble fédéral français.

Il y a un autre impératif – et ce n'est pas le moindre si c'est le dernier -, il faut que le texte qu'on présente au Parlement soit un texte qui ouvre des perspectives d'évolution. Si nous faisons une loi-cadre aujourd'hui, ce n'est pas dans l'intention de procéder par acte unilatéral, ce n'est pas parce que nous voulons imposer un statut, nous avons dit, et c'est une des conditions de notre action depuis le début du gouvernement à direction socialiste, que le règlement politique du problème algérien doit être négocié.

Mais aujourd'hui, où sont les possibilités de négociations ?

Elles ne sont nulle part.

Toutes les manifestations - je l'ai dit tout à l'heure, je le répète et je pourrais vous donner des précisions à cet égard - venant des chefs de la rébellion montrent qu'il n'y a en ce domaine aucune possibilité.

Mais est-ce que, parce qu'il n'y a aucune possibilité, nous n'allons rien faire, nous allons répondre au nihilisme par le nihilisme ou bien y répondre par la seule autorité ?

Ce n'est pas ce qu'a voulu la loi-cadre.

La loi-cadre, d'abord, est un geste positif en face d'une attitude négative, en face du nihilisme rebelle. La loi-cadre est ensuite une offre, puisqu'elle aménage dans certains de ses articles la possibilité pour les assemblées de demain de transformer continuellement quand elles le voudront toutes ces institutions avec, naturellement, l'accord du Parlement.

Ainsi, s'ouvre la possibilité pour l'Algérie, lorsqu'elle le voudra, d'établir elle-même, en accord avec le Parlement français, ces institutions définitives et s'ouvre également pour elle, aux termes des articles 2 et 3, la possibilité de la révision et d'une évolution continue.

Cela est extrêmement important, c'est cela qui doit nous permettre de conquérir l'opinion musulmane d'une part, et c'est cela qui doit nous permettre de dire à l'opinion internationale que nous chassons tous les derniers restes de colonialisme puisque, aujourd'hui, la seule définition que l'on donne ou que l'on puisse donner du colonialisme, c'est l'administration directe et imposée par le peuple occupant.

Tout cela est aujourd'hui balayé par ce projet de loi-cadre. A mon avis, il est perfectible. On pourrait faire mieux, mais il peut aussi être modifié pour aboutir à cet accord que je crois indispensable, faute de quoi nous sautons dans le vide.

Il est là, il est ce qu'il est, je crois qu'en Socialistes, nous pouvons l'accepter, je crois qu'en Socialistes, nous devons l'accepter. Nous devons tenir compte, nous, qu'il est la suite logique de la politique que nous avons instaurée en 1956, il est l'épanouissement de cette politique et si nous pouvons aujourd'hui faire cet acte positif, cette manifestation de la volonté de la France d'aller dans la voie du

progrès, c'est parce que, depuis des mois et des mois, avec patience et avec énergie, nous avons bâti, nous avons construit et nous nous sommes battus au milieu de la tempête quoi qu'on ait pu nous critiquer, parce que nous savions que nous avions raison.
(Applaudissements)

Le président - Je remercie Robert Lacoste. La discussion va s'ouvrir et j'invite les camarades qui veulent intervenir dans le débat à se faire inscrire, car je n'ai qu'un orateur pour le moment et je ne pense pas que ce soit tout.
Camarades, le débat va s'ouvrir, il doit être interrompu à 20 heures pour reprendre demain, à 9 heures, La parole est à Ceccaldi Raynaud.

Charles Ceccaldi Raynaud

Le projet de loi-cadre sur l'Algérie répond-il aux exigences de la situation ?
Certains esprits estiment que la réponse appartient en priorité à ceux qui se battent.
Les camarades d'Alger ne partagent pas cette façon de voir parce que le FLN, depuis le début des événements d'Algérie, réclame l'indépendance de l'Algérie. C'est, nous disent-ils, l'indépendance ou la guerre et que, d'autre part, le Parti n'a point donné mission à ses ministres de construire au moyen de la loi-cadre l'antichambre de la sécession.
La lutte armée, de par sa durée, a fait éclore en effet un trop grand nombre de féodaux de la rébellion pour qu'il soit possible de réduire l'intransigeance bornée du FLN par un projet plus libéral ou, quand on le demande parfois hors de cette enceinte, par un style de gouvernement différent.
Ni les chefs rebelles de l'extérieur, ceux qui se classent dans les grands hôtels du Caire et d'ailleurs, ni les chefs rebelles de l'intérieur, ceux qui ont l'autorité, l'argent, l'émotion de l'aventure grégaire, ni les uns, ni les autres n'accepteront le projet qui ne développerait pas par l'indépendance les privilèges qu'ils ont acquis à l'étranger ou dans des maquis.
Un seul événement, camarades, est de nature à fléchir cette intransigeance, c'est l'hostilité soudaine que pourraient manifester les masses musulmanes. C'est pourquoi nous pensons que la réponse à la question posée appartient en priorité aux masses musulmanes réfugiées dans l'attentisme de la peur et de la méfiance, car ceux qui auront réalisé la conquête des masses musulmanes auront avec eux la victoire.
Mais qui peut dire, camarades ce que les masses musulmanes pensent du projet gouvernemental de loi-cadre ?
Le FLN et le MNA, se sont exprimés pour le condamner. Les ultras européens d'Algérie ont également manifesté, sous une forme plus atténuée d'ailleurs qu'ils ne l'avaient d'abord prévue, leur hostilité et leur désapprobation.
Les masses musulmanes, elles, sont demeurées silencieuses faute de moyens d'expression.
Alors, comment connaître leur opinion ?
Nous avons essayé de procéder à un sondage de deux manières : nous avons

Contribution Jean Jaurès

d'abord consulté nos propres adhérents musulmans, car malgré les événements d'Algérie, les Musulmans forment le tiers de nos effectifs. Ces Musulmans ont eu un certain courage à demeurer liés à notre Parti, en raison des menaces ou des violences dont ils ont fait et continuent à faire l'objet. Nous avons, à ce point de vue, un certain nombre de martyrs de la résistance au totalitarisme du FLN, nous avons notre camarade Sadi, de Palestro, gravement blessé par une balle dans la tête, nous avons notre camarade de Sidi Aïch blessé par un coup de poignard, il y a quelques jours, dans la région du foie, nous avons notre camarade Haouimeur, qui a été assassiné au mois de juin, et je vous rappelle, parce que Lévy vous l'a déjà dit à Toulouse, que, ne pouvant plus parler, une balle lui ayant fracassé la mâchoire, il s'est fait apporter avant de mourir un morceau de papier et, sur ce papier, il a tracé ces mots : Vive la France.

Voyez-vous, ces camarades musulmans ont tout de même le droit de s'exprimer, leur opinion doit compter à l'intérieur du Parti, le Conseil national doit attacher une grande importance à leur opinion sur la loi-cadre.

Eh bien, ces camarades musulmans, qui sont courageux, comme je viens de le dire, qui ont aussi une certaine formation politique, puisqu'ils militent dans notre Parti, trouvent le projet de loi-cadre satisfaisant et, en tout cas, aucun d'entre eux n'est venu nous dire que ce statut était, comme on l'a dit, comme on l'a écrit, une régression par rapport au statut de 1947. Ils ne pouvaient pas dire que ce n'était pas possible, parce qu'ils savent bien que l'assemblée algérienne issue de ce statut n'avait aucun pouvoir législatif, elle n'avait qu'un pouvoir élémentaire. Ils savent bien que les décisions de l'assemblée algérienne n'avaient pas de valoir propre et qu'il fallait l'homologation du gouvernement ou, si elle était refusée, celle du Parlement. Et puis, ils se souviennent aussi que cette assemblée algérienne était élue au double collège et, j'ose le dire, au trucage universel.

Par conséquent, aucun d'entre eux non seulement ne nous a dit que ce statut était une régression, mais tous l'ont trouvé satisfaisant.

Mais nous n'avons pas voulu nous borner à connaître le point de vue de ces camarades membres du Parti, parce qu'on nous a fait remarquer que, par leur courage, leur situation est exceptionnelle, que ces camarades font figure d'exceptions et que l'on ne bâtit pas une politique sur des exceptions.

C'est pourquoi nous avons utilisé un autre moyen pour essayer, bien imparfaitement bien sûr, vous le comprenez, de connaître le point de vue des masses musulmanes sur le problème qui nous est soumis. Ce moyen réside dans les municipalités nouvelles que nos camarades dirigent. Grâce à la réforme municipale, un certain nombre de nos camarades socialistes, le plus souvent musulmans d'ailleurs, administrant dans la région de Ménerville, dans la région de Palestro, dans la région de Sidi Aïssane, dans la région de Trad el Nissane, des populations musulmanes. Ils administrent environ 80 000 Musulmans. Et quand on connaît le phénomène bien algérien du téléphone arabe, on peut dire que l'opinion de ces 80 000 Musulmans ne doit pas être très différente de celle des autres Musulmans dont nous n'avons pas pu demander l'avis.

Eh bien, qu'ont dit ces Musulmans aux délégués spéciaux socialistes qui les

administrent ?
Ils leur ont dit, d'abord, qu'il ne leur était pas encore possible de sortir totalement de leur attentisme parce qu'ils ne savent pas si le projet gouvernemental sera finalement adopté.
Les réserves élevées deci-delà par les Partis français, soit à droite, soit à gauche, leur ont laissé l'impression désagréable que rien n'est encore définitivement acquis. Les rebelles, eux, ont arrêté leur politique depuis longtemps et ils s'y tiennent, alors que la France offre parfois le spectacle d'un pays qui ne sait pas encore très bien ce qu'il veut en cette matière. Et voyez-vous, cette première observation qui nous est faite par ces musulmans nous montre à quel point le rejet du projet serait lourd de conséquences incalculables car alors, la communauté musulmane, pensant que la France manque de détermination, se sentirait davantage attirée vers le FLN, qui, lui, ne manque pas de détermination, qui, lui, a arrêté définitivement sa politique.
Sur le contenu même du texte, quel est le sentiment de cette fraction importante de la communauté musulmane ?
Ces Musulmans, camarades, ne sont pas tous frappés, bien sûr, de juridisme aigu, ils ne sont pas tous professeurs de droit comme M. Duverger, ils ne se sont pas livrés à une étude scientifique du texte, ils ont jugé avec leur bon sens de gens des campagnes qui savent deviner tout de suite si l'on cherche ou pas à les tromper. Eh bien, ces Musulmans des mechtas et des douars ont dit à leurs délégués spéciaux que la France avait tenu ses promesses en présentant ce texte, et beaucoup d'entre eux ont été capables de prononcer le nom de notre camarade Guy Mollet, n'en déplaise à ceux qui, hors de cette enceinte ont la naïveté et la vanité de s'imaginer qu'ils ont le monopole de la confiance des Musulmans.
La communauté musulmane, camarades, a un critère très sûr et très simple pour juger des événements : elle regarde du coté des ultras, si les ultras se déclarent satisfaits, les Musulmans se montrent méfiants. Si les ultras manifestent leur hostilité, les Musulmans estiment que l'événement leur est favorable.
Cette façon de voir les choses est sans doute un peu simpliste, mais il n'en reste pas moins vrai que les Musulmans ont une tendance affirmée à se déterminer en sens contraire des ultras européens.
Or, en Algérie, camarades, les organisations patriotiques crient à la trahison. Certes, ils n'ont pas manifesté comme ils l'avaient prévu et c'est là un succès du ministre Robert Lacoste, mais ils ont tout de même marqué leur désapprobation.
Eh bien, il n'en faut pas plus pour que la communauté musulmane ait confiance, il n'en, faut pas plus pour que le choc psychologique se produise. Est-ce à dire que la paix va revenir immédiatement ?
Tout dépendra de la détermination de la France. Un espoir est né, il s'agit maintenant de ne pas le décevoir. Si j'avais eu quelques minutes de plus, j'aurais indiqué à quelles conditions, à notre avis, cet espoir ne sera pas déçu. J'indiquerai seulement une de ces conditions, que les camarades d'Alger ont eu le souci de me rappeler par télégramme ; il faut absolument qu'avant l'installation des organismes provisoires territoriaux, l'ensemble des conseils municipaux soit dissous afin que les Musulmans ne retrouvent pas dans ces

assemblées nouvelles les hommes d'autrefois. Autrement, ils auraient l'impression fâcheuse et peut-être catastrophique pour l'avenir que rien n'est encore changé.
Je crois, camarades, qu'une chance s'offre à la France et au Parti de ramener la paix en Algérie tout en sauvant ce pays du chaos et de la misère. Ces jours là, que nous pourrons forger de nos mains, les Socialistes pourront avoir la fierté de dire qu'ils ont apporté la solution la plus humaine a un des problèmes les plus complexes que l'histoire ait jamais posés à des hommes de Partis et de gouvernements.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Christian Pineau.

Christian Pineau

Camarades, je voudrais très brièvement attirer votre attention sur certains aspects internationaux du problème de la loi-cadre.
Je n'ai pas voulu devant le Conseil des ministres, je ne veux pas davantage devant ce Conseil national, en faire une question plus fondamentale qu'elle ne doit l'être, en ce sens que la loi-cadre est essentiellement une loi qui intéresse la France et l'Algérie et qu'il n'est pas possible de laisser dire qu'elle a été faite en fonction du prochain débat qui doit avoir lieu a l'Organisation des nations unies. Il ne devrait pas y avoir de débat, ou ce débat serait derrière nous que le problème de la loi-cadre se poserait de la même manière, néanmoins, il n'est pas douteux dans les circonstances présentes que les imbrications internationales du problème algérien sont suffisamment sérieuses et même redoutables pour qu'elles doivent être évoquées devant vous.
Depuis là dernière session des Nations Unies, depuis que le présent gouvernement a pris en matière algérienne les initiatives que vous savez, un travail d'information considérable a été accompli et je veux dire un travail d'information sans précédent dans les annales du quai d'Orsay.
De toutes parts, nous avons envoyé des collègues ou des camarades dans le monde entier, expliquer quelle était la position de la France, montrant quelle était sa volonté positive de résoudre le problème algérien par autre chose que la force militaire, et indiquant quel était le sens général de la solution politique que nous proposions.
On a cherché, dans un certain nombre de journaux, à voir dans cette action d'information une volonté sinon du gouvernement français, du moins du ministre des Affaires étrangères de vouloir internationaliser le problème. Nous ne pouvions renoncer à ce travail que dans la mesure où nous aurions voulu suivre la politique qui avait été pratiquée il y a deux ans et que je ne crois plus actuelle, qui consistait purement et simplement à se refuser à tout débat devant les Nations Unies. L'expérience nous a montré, au mois de février, que nous avions intérêt à plaider notre dossier, que nous avions intérêt à répondre à un certain nombre d'accusations parfaitement injustes proférées contre la France. Je pense que nous ne devons pas changer d'attitude au cours de la prochaine

Fondation Jean-Jaurès

session et, ne changeant pas d'attitude, il était évidemment nécessaire de préparer cette session par un travail d'information.
Il est inexact de dire aussi que des pressions ont été exercées sur nous par un certain nombre de gouvernements étrangers. A aucun moment, au cours de mon propre voyage, un chef d'Etat ou un ministre des Affaires étrangères m'a dit : "Nous assortirons l'appui que nous pourrons apporter à la France de telle ou telle condition." Cela est certain, mais il est bien évident que les gouvernements que j'ai visités m'ont donné aussi l'occasion de prendre contact avec des opinions publiques qui sont extrêmement sensibles à la propagande de nos adversaires et qui n'avaient pas toujours été suffisamment informées de notre problème d'Algérie. Or, ces gouvernements m'ont tous dit : "Nous aimons la France, nous sommes des amis de la France, nous cherchons à la soutenir, mais cela nous sera d'autant plus facile que vous nous donnerez vous-mêmes des arguments que nous pourrons faire valoir auprès de nos opinions publiques", car il ne suffit pas d'être soutenu par un gouvernement déterminé, il faut aussi que l'opinion publique du pays intéressé suive le gouvernement qui nous soutient.
C'est pourquoi j'ai été amené, non seulement auprès de chefs d'état et de ministres des Affaires étrangères, mais aussi auprès de la presse des différents pays que j'ai visités, à évoquer ces problèmes algériens. Je suis arrivé à la conclusion suivante, que je résume volontairement, pour ne pas prolonger le débat, c'est que nous devons d'abord rester strictement fidèles aux principes que nous avions posés lors du débat du mois de février. On ne comprendrait pas, dans l'opinion internationale, que nous renoncions si peu que ce soit aux propositions que nous avons faites et qui se résumaient sous le triptyque suivant : Cessez-le-feu sans reddition de la part des rebelles, élections libres avec invitation à des observateurs internationaux pour en vérifier la parfaite régularité et enfin, négociation du futur statut de l'Algérie avec lés élus représentatifs de la population algérienne.
Nous pouvons faire valoir - et je vous assure qu'il y a sur ce point de nombreux arguments - que nous avons cherché a plusieurs reprises, depuis le mois de février dernier, à essayer de négocier un cessez-le-feu. Nous nous sommes toujours heurtés à la même réponse : Aucune négociation n'est possible tant que vous n'aurez pas reconnu le principe de l'indépendance totale de l'Algérie. Autrement dit, on nous demandait avant la négociation d'accepter à l'avance le terme de cette négociation proposée par nos adversaires.
Mais il n'était pas possible non plus, tout en restant fidèles à ce triptyque, de ne pas aller plus loin dans la voie des réalisations. Notre camarade Lacoste vous a parlé des réalisations qui avaient été faites au cours des années 1956 et 1957, il nous fallait aussi faire quelque chose dans le domaine politique et, dans le domaine politique, l'essentiel était de montrer quelle orientation la France entendait donner à l'Algérie.
Là, nous courions un très grave risque si nous voulions concilier cette idée d'une loi-cadre et d'un statut de l'Algérie avec l'affirmation que nous avions maintes fois faite que nous ne voulions pas un statut octroyé mais un statut négocié. Des conversations que j'ai pu avoir, trois idées apparaissent, absolument

fondamentales et je ne soulignerai que ces trois là pour qu'elles restent dans votre esprit.
La première, c'est la nécessité absolue de ne pas discuter le collège unique. Le collège unique a été affirmé lors de la dernière réunion de l'assemblée des Nations Unies. La France ne peut pas être en retrait sur ce point. D'ailleurs, je dois dire qu'aucun des ministres n'a jamais demandé que l'on revienne sur le principe du collège unique.
Deuxième idée : si nous voulons rester fidèles à l'affirmation du principe de la personnalité algérienne, il faut évidemment que nous prévoyions des institutions algériennes. On ne nous demande pas, personne ne nous demande telle ou telle forme plus ou moins précise d'institution, mais il faut que ce soient des institutions conférant à l'Algérie un certain caractère d'autonomie.
Et troisième point, qui répond à la préoccupation que j'exprimais tout à l'heure : il faut que ce statut ait un caractère évolutif, c'est-à-dire qu'il puisse être soumis dans l'avenir à une discussion avec les élus futurs de l'Algérie. Si nous n'avions pas marqué dans le projet de loi-cadre ce caractère évolutif, alors, il eût été vraiment très facile de nous répondre en invoquant le statut octroyé.
Voilà, les trois principes, à mon avis, sur lesquels nous devons nous montrer fidèles et, je dois même dire, intransigeants. Il ne s'agit pas de telle ou telle modalité particulière, si je vous donnais mon impression personnelle, je vous dirais que, peut-être, en cette matière, nous avons fait preuve d'un juridisme un peu poussé et probablement élaboré un texte dans lequel nous entrons un peu trop dans les détails, mais ce qui est important, ce sont les principes et il y en a trois sur lesquels, à mon avis, le Parti ne peut pas transiger. Mais Robert Lacoste a dit une fois - il ne l'a pas dans les mêmes termes répété ce soir - une phrase qui m'a paru extrêmement juste : "Il ne suffit pas d'élaborer une loi-cadre, il faut que cette loi-cadre soit votée à majorité suffisamment substantielle par le Parlement français pour que l'opinion internationale ait l'impression que la France veut vraiment quelque chose et qu'elle le voudra jusqu'au bout."
C'est peut-être là un des éléments essentiels de la question actuelle.
Parmi les questions qui nous sont le plus fréquemment posées, celle qui revient le plus souvent est la suivante : "Qu'est-ce que vous voulez exactement faire ? Si nous avons l'impression que vous voulez quelque chose et que vous le voulez bien, il nous sera plus facile de vous soutenir que si vous nous donnez une impression d'indécision ou d'incertitude."
Par conséquent, il faut que cette loi-cadre soit votée. Si elle ne l'était pas... Si elle ne l'était pas, camarades, je tiens à dire que les conséquences internationales pour la France seraient absolument désastreuses.
Il faut le dire à l'opinion publique, et s'il y a des gens qui ont a l'heure actuelle la légèreté de se prononcer sur ce sujet en fonction de considérations ou de manœuvres de politique intérieure, j'ai tout de même le droit de dire, comme ministre des Affaires étrangères, que nous ne pouvons pas négliger les aspects internationaux du problème. Or, il n'est pas douteux que si, demain, la loi-cadre était rejetée, par une conjugaison de l'Extrême-droite et de l'Extrême-gauche - car il ne faut pas oublier que c'est ce problème là qui nous atteindrait par une

conjugaison de l'Extrême-droite et de l'Extrême-gauche, on nous dirait : Alors, il n'y a plus de solution française du problème algérien car la solution libérale sera toujours repoussée par la Droite et la solution de force sera toujours repoussée par la Gauche ; donc, il n'y a plus de solution que vous soyez capables d'appliquer et nos amis eux-mêmes viendront nous dire : dans ces conditions, le moment est venu d'internationaliser le problème, le problème serait internationalisé. Il est vraiment très facile de dire : Mais nous n'avons qu'à ne pas tenir compte des décisions de l'ONU, nous n'avons qu'à ne pas tenir compte de l'opinion internationale... Comme si nous ne faisons pas partie nous-mêmes, aussi bien pour notre sécurité que pour notre équilibre économique, d'un certain nombre d'organisations internationales auxquelles nous sommes profondément liés ! Comme si nous pouvions échapper librement à tel ou tel système d'alliance sans que des conséquences considérables s'ensuivent sur le plan même du standard de vie de nos concitoyens ! Tout cela est de la pure folie. C'est pourquoi, camarades, j'insiste après Robert Lacoste. Il faut absolument que nous fassions voter cette loi-cadre, non point parce qu'elle est parfaite - nous sommes les uns et les autres, j'en suis eux, unanimes à reconnaître qu'elle a tel et tel défaut, et tel ou tel d'entre nous, selon ses opinions, souligne plus particulièrement ce défaut ou celui-là - mais parce qu'il faut que nous trouvions d'abord entre nous une solution d'unanimité, si possible et une solution de majorité aussi forte que possible devant le Parlement français.

Si nous affirmons une volonté de la France, alors, je le dis, nous pouvons espérer un prochain débat devant les Nations Unies, dans lequel il n'est pas question d'obtenir des succès spectaculaires ; nos ambitions sont plus modestes, mais nous pourrons au moins éviter des décisions qui seraient contraires à nos intérêts nationaux. Cette discussion devant les Nations Unies ne sera pas facile, je le sais, elle ne sera pas facile parce que nos adversaires ont eux aussi fait leur propagande, parce que beaucoup de Français les ont aidés dans cette propagande, des Français appartenant parfois même au Parti, et que cela ne facilitera certainement pas notre tâche. Néanmoins, je suis convaincu que, si nous arrivons a manifester notre volonté de résoudre le problème algérien par une solution politique et par une solution de force, que cette solution politique soit raisonnable, accessible, à la compréhension des pays démocratiques qui sont nos amis, alors, nous aurons la possibilité de faire passer non pas la loi-cadre devant l'assemblée des Nations Unies, qui n'a pas à se prononcer sur elle, mais de faire passer une motion qui permette à la France d'aller plus avant dans la voie des réformes politiques et de tenter une expérience dont les chances de réussite ne sont pas nulles.

Voilà, camarades, très simplement, très brièvement, devant quel choix nous nous sommes placés. Nous venons de faire un effort considérable pour la défense des positions françaises, sans jamais nous départir des principes qui ont été posés par les Congrès du Parti. Il faut maintenant que nous ne soyons pas trahis ni par nos amis ni par d'autres, il faut maintenant que vous affirmiez pour nous soutenir votre volonté de défendre ce projet.

(Applaudissements)

Le président - La parole est à Léon Boutbien.
...
Boutbien renonce à la parole. La parole est à Weill Raynal.

Etienne Weill Raynal

Camarades, nous sommes ici à un Conseil national, c'est-à-dire que nous n'avons pas à remettre en question les décisions de notre dernier congrès. C'est donc dans le cadre de la motion votée par la majorité à Toulouse que je me placerai. Nous le devons d'autant plus que le problème qui nous est posé est différent de celui qui avait été présenté à Toulouse. Aujourd'hui, nous sommes essentiellement réunis pour une question qui n'était pas alors, posée, celle de la loi-cadre, et je pense que vous serez tous d'accord avec ce qu'ont dit successivement Lacoste et Pineau, à savoir qu'il y a le plus grand intérêt à tout égard que cette loi-cadre réunisse une majorité massive à l'Assemblée Nationale.
Or, dans cette majorité, nous sommes un élément essentiel. Il faut donc que nous nous mettions d'accord entre nous, d'abord, avant de mandater nos délégués à l'Assemblée Nationale.
C'est dans cet esprit que, me plaçant dans le cadre de la motion votée, je pense qu'il y a un point particulier mais essentiel sur lequel le Conseil national doit prendre position.
En effet, dans le projet de loi-cadre, on a énuméré les droits que la France républicaine se réserve et nous devons remarquer que le rapport qui vous a été présenté ne contient rien sur les obligations de la France. Or, il y en a une qui est fondamentale et qui a été définie avec la plus grande précision par un paragraphe, presque paragraphe final, de la motion de Toulouse. En effet, on place parmi les liens à maintenir entre l'Algérie et la France, sous le numéro 4, l'institution suivante, que je vais vous lire : "L'institution d'un fonds d'expansion économique et sociale pour l'Algérie, fonds qui sera alimenté par une contribution importante et permanente de la métropole et qui sera géré comme une institution commune."
Je crois que le Conseil national doit insister pour que cet engagement de la France figure dans la loi-cadre et je pense qu'on pourrait le mettre à une place que l'on choisira après l'énumération des droits que la République française se réserve. Et mettre en contrepartie cette obligation fondamentale qu'elle se reconnaît.
Je ne vois pas d'obstacle à introduire cela dans la loi-cadre et je pense que le Conseil national serait fidèle à l'esprit de la motion de Toulouse en même temps qu'il contribuerait puissamment, dans sa mesure, au succès de la loi-cadre devant l'opinion publique musulmane en introduisant cet engagement fondamental de la République française dans la loi-cadre.
(Applaudissements)

Un membre - Je vais poser une question aux camarades Guy Mollet et Robert

Lacoste, qui peut intéresser surtout les jeunes militants socialistes.
Guy Mollet avait dit à l'adresse des jeunes, surtout, qui sont l'avenir du Parti : "L'action que nous menons est irréversible", ce qui justifiait le rappel des classes. Donc, un sacrifice de la jeunesse avait pour garantie un espoir et même une certitude.
Or, Robert Lacoste vient de dire : "Si la loi-cadre n'est pas votée, ou même, si elle n'est pas votée par une immense majorité, tout est remis en cause, ce qui a été mené à bien risque d'être hypothéqué." Alors, si la loi-cadre n'est pas votée, si même elle n'est votée qu'à une faible majorité, à quoi donc aura servi ce sacrifice de la jeunesse ?
Je pose simplement la question à Robert Lacoste et Guy Mollet car, pour un jeune qui a défendu et défend leur politique, elle est troublante.

Le président - La parole est à Lucien Coffin, du Cher.

Lucien Coffin

Je ne pensais pas prendre la parole, je n'ai rien préparé si bien que je vais être obligé de développer devant voue une improvisation à bâtons rompus. J'ai d'ailleurs hésité a prendre la parois devant le Conseil national pour préciser la position que j'ai prise devant la loi-cadre, mais, ayant voté contre, au Comité directeur, je crois qu'il est d'un strict devoir de loyauté de venir indiquer ses raisons au Conseil national.
Je veux dire que pour apprécier le texte qui nous est proposé, je me suis, placé très exactement dans l'optique de notre camarade Robert Lacoste. Je me suis efforcé de poser le problème comme il l'a lui-même posé.
Robert Lacoste vous a dit ce soir, et il l'avait dit déjà au Comité directeur que la loi-cadre répondait à une double préoccupation. Il s'agit bien entendu de faire la démonstration avant la session de l'Organisation des nations unies que la France est décidée à mettre fin en Algérie à l'administration directe qui est la caractéristique actuelle du colonialisme, mais aussi à faire cette même démonstration devant les musulmans algériens.
Robert Lacoste a laissé entendre - et je crois qu'il a raison - qu'en aucune circonstance, la loi-cadre, à quelle que soit cette stipulation, ne sera acceptée, ni par les chefs du FLN, qui restent intransigeants dans leur revendication de l'indépendance, ni par les extrémistes européens, dont les dernières manifestations montrent bien qu'ils n'ont rien appris ni rien oublié.
Les Algériens à qui cette loi-cadre, par conséquent, doit s'adresser, c'est cette masse musulmane qu'évoquait il y a un instant Raynaud, ces gens qui ne sont pas des nationalistes fanatiques, des nationalistes intransigeants, qui sentent la nécessité pour l'Algérie de rester liée à la métropole, qui pensent aussi qu'il est nécessaire d'organiser la cohabitation entre les deux communautés européenne et musulmane, mais qui sentent la nécessité de faire une certaine autonomie administrative de l'Algérie.
C'est du point de vue de ces Musulmans, en m'efforçant de me mettre à leur place que je vais essayer d'apprécier le texte qui nous est soumis.

Fondation Jean-Jaurès

Indiscutablement, et je ne crois pas qu'on puisse se faire là-dessus la moindre illusion, la première réaction des Musulmans algériens sera de considérer que la loi-cadre va vers une balkanisation de l'Algérie, vers un dépeçage du territoire algérien.
Robert Lacoste nous disait il y a un instant que l'Algérie était une marqueterie de communautés diverses, d'origines différentes, qui ne s'étaient jamais fondues, jamais soudées les unes aux autres.
J'en suis beaucoup moins sûr que lui, mais ce dont je suis à peu près persuadé, c'est que les Musulmans algériens, eux, ne sentent pas ces différences, ne sentent pas ces divergences, ce dont je suis à peu près sûr, c'est que, pendant cent ans d'administration française, on les a poussés vers une idée d'unité et de centralisation algérienne et c'est au moment justement où cette idée prend corps sous la forme d'une revendication nationaliste qu'on va leur donner, je le répète, l'impression de se livrer à une manœuvre de division sur l'Algérie en instituant des territoires autonomes. Ils seront alors tentés de regarder si on fait quelque chose, si l'on prévoit quelques institutions pour marquer la personnalité algérienne, pour satisfaire à cette volonté ou à cette tendance vers un état d'unité algérienne, et ils rechercheront ce qu'on leur offre dans les organes fédératifs algériens.
Le texte prévoit un pouvoir législatif algérien donné à une assemblée qui sera composée de délégués élus par les assemblées territoriales, mais les Algériens ne manqueront pas de se demander quels sont ou quels seront les pouvoirs de cette assemblée fédérale et ils vont nous dire que nous spéculons sur le désir de ces assemblées territoriales de conserver jalousement la part d'autorité que la loi leur donne car certains refuseront, au bout du délai de deux ans qui est prévu par la loi-cadre, de déléguer une partie de leurs pouvoirs à l'assemblée algérienne.
Et si même cette manœuvre n'existe pas, si même personne, au cours de l'élaboration de la loi-cadre, n'a spéculé sur ce réflexe absolument normal et humain, il n'en reste pas moins qu'une situation très curieuse pourra, la loi-cadre étant appliquée, se présenter en Algérie.
On va diviser l'Algérie en territoires autonomes. Il est certain, et Robert Lacoste le rappelait lui-même, qu'un certain nombre de ces territoires, deux au moins, seront en majorité européens, le territoire d'Alger, par exemple, et le territoire d'Oran. Pouvez-vous penser que les assemblées territoriales qui administreront ces territoires consentiront à déléguer une partie des pouvoirs que leur consent la loi-cadre à l'assemblée fédérale algérienne ?
Nous assisterons la donc à un spectacle singulier, c'est que l'assemblée fédérale algérienne disposera dans certains territoires d'un nombre de pouvoirs plus ou moins étendu alors que, dans les territoires à majorité européenne, aucune délégation de pouvoirs ne lui sera consentie.
Il y a là, je le crois, pour l'avenir, des germes de dissension et de désordres futurs qu'il serait important d'éviter. On pourrait faire également la même observation à propos du pouvoir exécutif fédéral, et on a même assisté à un spectacle assez curieux : pour éviter que le pouvoir exécutif soit responsable devant le pouvoir législatif, c'est-à-dire devant l'assemblée fédérale algérienne,

on a, sur la proposition, d'ailleurs, du camarade Albert Gazier, donné au pouvoir exécutif la même base qu'au pouvoir législatif. Il sera composé de délégués désignés par les assemblées territoriales très exactement comme l'assemblée législative sera composée de délégués désignés par les assemblées.
Camarades, j'ai bien peur qu'un jour, cette proposition que nous projetons de faire nous revienne dans la métropole comme un boomerang, car cette théorie que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif doivent avoir la même base, être l'émanation de la même souveraineté, c'est la théorie que nous avons combattue depuis des années, car c'est la théorie qui est à la base du système présidentiel.
Il y a là une certaine inconséquence que nous devons souligner et sur laquelle le Conseil national devrait, à mon avis, se pencher. Je ne veux pas, naturellement, entrer dans le détail des objections qui pourraient être faites sur un certain nombre de points, mais je veux dire que, par l'essentiel de cette disposition, la loi-cadre me paraît inadéquate au but qu'elle poursuit, qu'elle n'est pas de nature à redonner aux Musulmans algériens cette confiance qu'ils ont perdue, qu'elle leur paraîtra cacher un certain nombre de pièges qui les mettront en garde une fois de plus contre les propositions que nous leur ferons.
J'entends bien que, malgré cette imperfection, cette loi-cadre comporte un certain nombre de dispositions qui sont en très nette amélioration et en très net progrès sur ce que nous avions conçu jusqu'alors, et je comprends très bien l'argument des camarades qui viennent nous dire : "Dans la situation actuelle, et quelle que soit cette imperfection, il faut voter cette loi-cadre."
Je sens très bien l'importance soulignée par Christian Pineau d'un refus de la loi-cadre devant l'opinion publique internationale, mais, camarades, nous devons, nous aussi, nous poser le problème d'une autre façon ! A l'heure où nous sommes, on peut avoir l'impression que cette loi-cadre est presque mort-née, qu'elle ne va pas résister aux assauts parlementaires. Et puis, si elle est votée, elle ne le sera que par une infime majorité.
Par conséquent, la condition de succès essentielle soulignée par Robert Lacoste sur le plan intérieur, et par Christian Pineau sur le plan international, ne sera pas remplie et pourtant, pour la faire voter, nous allons, nous, nous associer à un texte qui est bien en-deçà, de ce à quoi nous aurions pu prétendre.
Il me semble qu'il y a une certaine contradiction entre le texte que nous présentons et l'affirmation répétée par Robert Lacoste, à la fois devant le Comité directeur et ce soir devant le Conseil national, que le sort de l'Algérie ne pourra être réglé d'une façon efficace que dans un cadre fédéral qui suppose d'abord la modification du titre 8 de la Constitution.
J'ai eu plaisir à, entendre Robert Lacoste soutenir une thèse que j'ai soutenue moi-même à Lille il y a deux ans et depuis longtemps dans les Congrès du Parti ; cette considération est valable pour l'Algérie, elle peut être valable à très brève échéance pour les territoires d'Outremer où, déjà, commence à se manifester une volonté unitaire, centralisatrice, qui vient de se marquer par un ordre du jour voté au grand conseil de l'AOF avec, si je ne me trompe, l'appoint de nos propres camarades du MSA.
Il faut donc que nous profitions de ce débat sur l'Algérie pour affirmer notre

volonté d'aller le plus rapidement possible vers la transformation de la République unitaire française en une République fédérale, ce qui n'est peut-être pas une panacée, mais qui sera peut-être, dans un avenir proche, le seul moyen de garder le contact avec les territoires d'Outremer.
Enfin, avant de quitter cette tribune, je voudrais poser une question, une question qui devrait intéresser au plus haut point le Conseil national et sur laquelle il devra trancher : Il faut, nous a-t-on dit - c'est Robert Lacoste, c'est Christian Pineau qui l'ont affirmé - il faut absolument que nous arrivions à faire voter cette loi-cadre, car son refus serait catastrophique.
Mais, je pose la question, camarades : devant les oppositions ou les réticences qui se manifestent sur le plan parlementaire, quel prix sommes-nous décidés à payer pour parvenir à obtenir cette majorité substantielle qui paraît nécessaire ? Est-ce que demain, au cours des débats parlementaires, nous allons, par un souci de concession, abandonner un certain nombre de stipulations auxquelles nous tenons et que beaucoup d'entre nous, que la majorité du Comité directeur, sinon l'unanimité tenaient hier pour essentielles ? En d'autres termes, est-ce que nous allons nous laisser imposer le chantage que la Droite fait peser sur nous et prendre la responsabilité de voter un texte qui n'accordera même pas aux populations algériennes les satisfactions réelles, indiscutables que ce texte-là leur apporte, est-ce que nous allons prendre cette responsabilité devant les Algériens ?
Il est possible, camarades, que les circonstances politiques - je le dis sans le souhaiter - imposent au Parti de prendre, dans un avenir plus ou moins rapproché, de nouvelles responsabilités pour le règlement du problème algérien.
Je conjure le Parti de ne rien faire aujourd'hui qui puisse à nouveau nous couper de la masse musulmane algérienne.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, la séance est levée, je vous donne rendez-vous à demain, à 9 heures.
(La séance est levée).

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 18 et 19 septembre 1957

Séance du jeudi 19 septembre (matinée)

La séance est ouverte sous la présidence de Lucien Coffin, assisté de : Milhaud (Aude), Grès (Aveyron), Poitevin (Charente), Pommier (Drôme), Dreyfus (Vaucluse).

Le président (Lucien Coffin)
La séance est ouverte. La parole est à Gagnaire, du Rhône, pour vingt minutes, suivi de Le Bail, de la Haute-Vienne.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Gagnaire

Camarades, nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur un projet de loi-cadre intéressant l'Algérie qui reprend dans les grandes lignes les décisions du Parti Socialiste aux Congrès de Lille et de Toulouse. Il n'y a qu'à relire l'exposé des motifs de ce projet de loi pour y retrouver toutes nos déclarations.

Ce projet de loi reprend également et entièrement la proclamation du 9 janvier prononcée par notre camarade Guy Mollet qui était à l'époque Président du Conseil. Il donne la possibilité aux Musulmans d'accéder vraiment à toutes les responsabilités, y compris celles du pouvoir, et je vais me permettre de vous donner lecture de l'article 10 pour que vous vous rendiez compte que là, il y a un pas très important de fait en avant. Voici l'article 10 :

"Après un délai de deux ans suivant son élection, chaque assemblée législative territoriale aura déterminé par une délibération celles de ses attributions qu'elle entend confier aux organes fédératifs."

Le Parlement pourra transférer par une loi aux organes fédératifs ou territoriaux certaines des attributions énumérées à l'article 14, dont je vous parlerai tout à l'heure.

Il n'y a donc, mes camarades, aucune restriction, je le répète. Les décisions de nos Congrès et de nos Conseils nationaux en ce qui concerne l'Algérie sont inscrites noir sur blanc dans ce projet de loi.

Vous le savez, nous avons toujours voulu apporter au problème algérien une solution politique. Eh bien, c'est une solution politique, et ce n'est pas de notre faute si cette solution politique arrive 18 ou 19 mois après les élections de janvier 1956, mais tout simplement parce que nous n'avons jamais rencontré les gens qui voulaient discuter avec nous ou, s'ils offraient de discuter, c'était avec un préalable, c'est-à-dire l'indépendance de l'Algérie, que le Parti Socialiste a toujours repoussée.

En ce qui concerne la souveraineté française - car il faut aussi en tenir compte - le Parti Socialiste s'est d'ailleurs prononcé sur ce point, mais il y a aussi ce que pense l'opinion publique, et Lacoste avait parfaitement raison de souligner qu'au moins 75% de l'opinion publique tient essentiellement à ce que l'Algérie reste rattachée à la métropole et c'est un devoir pour les Socialistes de tenir compte de cette affirmation, de cette position de l'opinion publique de notre pays.

Ces garanties, nous les trouvons à l'article 14, dont je vais vous donner lecture :

"Sont réservées à la République les matières suivantes :

Rationalités, droit commun en matière civile, affaires extérieures, défense nationale et places militaires, recrutement, sécurité générale, organisation institutionnelle de l'Algérie, suivant la procédure prévue à l'article 22, et régime électoral, monnaie, change, trésor, douanes, impôts et dépenses d'Etat, justice, droit pénal, sous réserve des dispositions de l'article 7, organisation et contrôle des branches d'enseignement ou des établissements délivrant des diplômes de la République dans les conditions déterminées par les décrets prévus à l'article 34, régime du domaine public national des mines et de l'énergie, services publics

d'Etat, établissements publics nationaux dans les conditions déterminées dans les décrets prévus à l'article 34."
Voici les garanties concernant la souveraineté française, mais en ce qui concerne tous les autres domaines - et ils sont nombreux - les différentes communautés musulmanes auront la possibilité de se déterminer comme elles l'entendront.
Mais, mes chers camarades, l'objet de mon intervention va porter maintenant sur un autre aspect et je crois que c'est sur ce point particulier que notre Conseil national devra se prononcer.
J'ai essayé de vous démontrer que ce projet nous donnait en grande partie satisfaction, mais nous devons tenir compte de ce qui se passera dans les jours qui vont venir à l'Assemblée Nationale et des chances qui existent pour ce projet d'être voté.
Nous avons eu à la Commission de l'intérieur, mardi et mercredi, déjà un avant-goût de la position de certains groupes et il ne fait pas de doute que la bataille sera terriblement dure.
Nous nous sommes rendu compte à la Commission de l'intérieur que, d'abord, des parlementaires qui n'appartiennent pas à cette Commission étaient présents, je veux parler de M. Soustelle et de Jacques Duclos. Cela démontre l'intérêt qu'apportent les groupes à cette discussion.
Nous avons appris d'ailleurs hier après-midi, à la Commission de l'intérieur - et cela a été confirmé aujourd'hui par la presse - que se tenait ce matin une nouvelle conférence ayant pour but d'arriver à un accord en ce qui concerne un article, l'article 10, dont je vous ai donné lecture tout à l'heure. Evidemment, il s'agit de l'installation en Algérie d'une assemblée de coordination ayant pouvoir exécutif et ce sera la grande discussion au Parlement sur cet article, car il y a de nombreux parlementaires qui ne sont pas d'accord et qui pensent que sur ce point, nous allons beaucoup trop loin.
Je voudrais donc, mes camarades, mettre le Conseil national en garde contre cette nouvelle discussion qui a lieu aujourd'hui à Matignon et pourrait peut-être nous amener à faire des concessions, concessions qu'en aucun cas, je crois, le Parti Socialiste ne doit accepter.
Ce projet de loi est bon, quoi qu'on en dise. Certains, tout a l'heure, diront peut-être qu'il arrive trop tard ; ce n'est pas notre faute si nous le présentons seulement maintenant, j'en ai donné les raisons.
D'autres diront que c'est un coup d'épée dans l'eau, possible...
C'est tout de même quelque chose qui n'existait pas jusqu'à ce jour et quelque chose qui peut se défendre et qui apporte vraiment aux Musulmans des possibilités qu'ils n'avaient pas jusqu'alors.
Mais ce projet est tout de même, en ce qui nous concerne, nous autres Socialistes, un minimum et un minimum au-dessous duquel nous ne pouvons pas descendre.
Je sais très bien, camarades, que le rejet de ce projet pourrait entraîner une crise ministérielle. Je préfère pour ma part que nous nous maintenions fermes sur ce projet et qu'il y ait une crise ministérielle plutôt que d'aller de concession en concession, ce qui nous discréditerait complètement aux yeux de l'opinion

publique qui attend quelque chose pour l'Algérie. C'est pour cela que je vous demande de réfléchir à ce nouvel aspect du problème, à cette décision de dernière heure consistant à réunir une fois de plus les dirigeants des différents groupes pour, peut-être, les amener à faire certaines concessions. Si nous devions dénaturer ce projet de loi et lui enlever toute valeur, je crois que nous pourrions très difficilement expliquer cette position à l'opinion publique.
Par contre, même s'il y a une crise gouvernementale, nous avons la possibilité de nous défendre en disant : "Nous avons apporté ou essayé d'apporter au problème algérien une solution politique, nous avons été battue à l'Assemblée Nationale, à la fois par les Communistes qui ne le voteront pas et par la Droite qui ne le votera pas non plus." C'est un moyen de défense, à condition de savoir l'utiliser.
Je suis pour ma part convaincu que si nous devions céder sur un des points essentiels de ce projet de loi, eh bien, camarades, je suis absolument convaincu que ce serait vraiment ne pas répondre à ce que nous avons toujours affirmé dans nos différents Congrès et Conseils nationaux, c'est-à-dire apporter une solution politique au problème algérien, mais une solution valable qui puisse être acceptée par les Musulmans.
Voilà, camarades, ce que j'avais à vous dire. Je vous demande simplement de réfléchir, car c'est le Conseil national qui devra prendre position pour mandater nos camarades parlementaires. Aucune concession n'est possible en ce qui concerne ce projet de loi qui est parfaitement valable, mais qui représente un simple minimum.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Le Bail.

Jean Le Bail

Camarades, jamais, ou presque jamais, la fédération de la Haute-Vienne n'a été dans un aussi grand embarras et les difficultés qu'elle éprouve pour émettre son vote viennent, à ses yeux, de ce que le débat est faussé à la base.
Il est faussé à ses yeux, parce que la question algérienne est séparée, et séparée presque systématiquement du problème gouvernemental auquel elle est pratiquement liée.
C'est une thèse que nous avons soutenue au Congrès national dernier et nous regrettons que, depuis, le Conseil national qui a précédé ce Congrès, le débat ne réapparaisse pas dans sa véritable ampleur. Nous sommes dans cette situation de faire confiance à la politique soutenue par Lacoste au nom du Parti Socialiste, parce que nous la considérons comme le moindre mal, mais nous avons en même temps la conviction que le gouvernement actuel ne peut pas faire aboutir cette politique. C'est une thèse, je le répète, que nous avons soutenue au dernier Congrès national, et nous partons d'une constatation même du gouvernement : en convoquant une table ronde, le gouvernement admet ce principe que cette loi-cadre doit être votée par une large majorité.
Comment voulez-vous qu'un gouvernement constitué dans les conditions où a

Fondation Jean Jaurès

été constitué le gouvernement Bourgès-Maunoury, c'est-à-dire avec une majorité extrêmement faible, ou plus exactement une fausse majorité, puisse dominer la situation actuelle ?
Par conséquent, ce gouvernement n'est pas seulement dans cette situation qui sera extrêmement faible aux yeux de l'étranger, qui sera extrêmement faible aux Nations Unies, mais c'est un gouvernement qui est dans cette situation curieuse de chercher une majorité sur laquelle il ne s'est pas fondé.
Je n'irai pas plus loin dans cette démonstration, car je veux être très bref. C'est surtout une sorte de déclaration de vote que je fais à l'avance, ou une explication de vote.
Je trouve que les difficultés deviennent particulièrement graves pour le Parti Socialiste.
Nous avons séparé les problèmes, nous avons posé faussement au Conseil national dernier le problème de la participation, nous avons posé des conditions extrêmement dures qui, pratiquement, excluaient la participation à presque tous les gouvernements et, finalement, nous avons accepté la participation à un gouvernement qui ne nous a pas défini son programme, car j'espère que, si le groupe parlementaire et le Comité directeur avaient été placés devant le programme financier de M. Gaillard, ils n'auraient pas accepté pareil gouvernement.
La difficulté s'est accrue quand, au Congrès national, nous avons fait passer le problème algérien avant toute ou presque avant toute chose. Maintenant, nous sommes, nous, Parti Socialiste, dans cette situation que nous nous apprêtons à soutenir un gouvernement pour son programme algérien, alors que l'immense masse du Parti, et la grande majorité des masses du pays ne comprennent plus rien à la politique intérieure du gouvernement."
Pour faire passer une politique algérienne, il fallait un gouvernement qui aurait eu une large base républicaine, un programme financier et économique qui aurait permis le ralliement des masses et, en particulier, des masses ouvrières.
Il y avait deux solutions ; ou bien le Parti se mettait à l'écart, ce que je crois impossible dans les circonstances actuelles, ou bien il favorisait la constitution de ce large gouvernement de majorité républicaine où on aurait discuté d'un programme, où ce serait parti, dès le départ, sur un programme admis par le Parti et acceptable pour d'autres partis.
Au lieu de cela, nous avons accepté un gouvernement faible qui ne représente pas le pays, qui ne peut pas avoir la force nationale de faire triompher une loi-cadre sur l'Algérie et qui, en même temps, ne peut pas avoir la confiance des masses ouvrières. Il ne peut pas l'avoir, cette confiance, parce que c'est un gouvernement qui est enfermé dans le mensonge.
Camarades, on peut faire toutes les politiques et je ne veux pas entamer ici une discussion sur la thèse de M. Gaillard, qui est le fondement de sa politique et dit qu'il faut une diminution de la consommation pour redresser la situation économique, mais quand on a cette thèse, on ne vient pas ensuite pleurnicher sur les conditions de vie des travailleurs et leur soutenir que la vie n'augmente pas, alors que l'augmentation du coût de la vie est parti de la doctrine de M. Gaillard,

on ne vient pas dire aux masses : "Nous allons lutter contre l'augmentation de 3 francs du litre de vin" après avoir fait admettre une augmentation de 15 francs, qui était peut-être nécessaire, mais, en politique, il faut tout de même respecter un minimum de franchise !... On ne vient pas dire au pays : "Le pétrole n'a pas augmenté" en sous-entendant que c'est du pétrole qu'on met dans les moteurs et non pas de l'essence !
Toutes ces petites duperies font qu'à l'heure actuelle, les masses, l'ensemble des masses ne comprennent plus du tout l'action du gouvernement, et j'en suis arrivé à ma conclusion : le mieux que le gouvernement ait à faire dans l'intérêt national, c'est de se retirer, et le vote que nous émettrons est le suivant : nous voterons pour le projet de loi-cadre avec cette idée annexe que le mieux pour le Parti serait de décider le retrait de ses ministres du gouvernement.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Begarra.

Joseph Begarra

Camarades, je voudrais d'abord insister, après d'autres orateurs et en particulier notre camarade Robert Lacoste, sur la nécessité du vote rapide d'une loi-cadre.
Je viens de passer trois semaines en Oranie et je peux confirmer que nous assistons actuellement à une détente réelle, aussi bien dans les milieux musulmans que dans les milieux européens. On reprend confiance, on peut circuler sur les routes, les vendanges se font, et, avec l'igame de ma région qui a été quelque peu égratigné hier matin, j'ai parcouru un grand nombre de chantiers de vendanges dans le bled ; les chefs de chantier nous disaient : "Jamais nous n'avons connu une telle tranquillité, un tel apaisement dans le travail."
Mes camarades, si nous assistons à un retour à la confiance dans les masses musulmanes aussi bien qu'européennes, je ne vous cache pas que cela me semble extrêmement fragile, cela tient à un fil et il serait extrêmement facile de le rompre.
C'est pour cela qu'il faut profiter de ces circonstances favorables qui ne s'étaient pas présentées depuis longtemps, pour passer à la phase politique, pour dire en fait ce que nous voulons sur le plan politique.
Certes, les réactions sont diverses en Algérie. L'élément européen est inquiet devant cette loi-cadre. A Alger, on a essayé hier d'organiser des manifestations bruyantes, de refaire l'opération du 6 février 1956. Grâce à l'énergie de Lacoste, la grève a été décommandée, la manifestation publique à caractère insurrectionnel n'a pas eu lieu. Les maires d'Oranie, réunis dans leurs fédérations, ont voté une motion condamnant cette loi-cadre dans ses principes essentiels, mais je ne crois pas que ce soit là le sentiment profond des masses européennes. Le petit ouvrier, l'employé, le fonctionnaire désirent ardemment que cette insurrection cesse, que l'on revienne au calme. Les esprits ont beaucoup évolué et je crois qu'ils sont préparés à l'acceptation d'une solution politique hardie.
Chez les Musulmans, je me trouvais dimanche dernier dans la région de

Fondation Jean-Jaurès

Tlemcen, j'ai vu quelques amis musulmans en cachette - les voir en public, ce serait les exposer aux coups meurtriers du FLN - qui m'ont tous dit : "Cette loi-cadre ne nous donne pas satisfaction, nous voudrions qu'on nous fasse davantage confiance, qu'on nous donne à Alger un exécutif et un législatif avec des pouvoirs réels, mais telle qu'elle est, il faut la voter, parce que, si on ne la votait pas, nous serions désarmés vis-à-vis de nos coreligionnaires, nous serions jetés dans le désespoir."
Je vous assure, camarades, que c'est là le sentiment profond de beaucoup parmi nos amis musulmans.
L'échec de la loi-cadre renforcerait les Fellaghas dans leur résistance armée, dans la résistance anarchique et désespèrerait nos amis musulmans.
Il ne sera pas facile de voter la loi-cadre telle qu'elle est présentée par le gouvernement dans sa rédaction actuelle, j'en ai eu la démonstration hier à l'assemblée de l'Union Française, où nous avons discuté de ce texte à la Commission de politique générale après avoir tenu notre camarade Lacoste sur le gril pendant plus de trois heures.
J'ai cru que l'intervention remarquable de Lacoste retournerait quelques modérés ; après son départ, on a demandé une suspension et, au retour, - l'effet bienfaisant exercé par Lacoste au cours de son exposé, au cours des réponses faites aux 57 questions qui lui avaient été posées par une vingtaine de commissaires, avait à peu près complètement disparu. La Commission de politique générale, qui reflète assez l'image politique de l'Assemblée Nationale, a rejeté purement et simplement le texte de la loi-cadre gouvernementale, le considérant comme dangereux pour la souveraineté française, pour le maintien de l'Algérie dans le cadre de la République française. Elle s'élève contre la mise en place d'organismes fédératifs à Alger, elle s'élève contre le caractère législatif donné aux assemblées locales. Cela va extrêmement loin, elle a voté un texte qui est une série de principes dont certains sont absolument inacceptables.
Je crois que cette bataille qui a été ébauchée hier en Commission se retrouvera demain, probablement, à la Commission de l'intérieur, et vraisemblablement à l'Assemblée Nationale, par conséquent, camarades, ne nous faisons pas d'illusions, il sera extrêmement difficile de faire passer cette loi-cadre. Cela ne veut pas dire que notre Parti doit être disposé à faire passer n'importe quelle loi-cadre, mais les dispositions contenues dans le texte actuel du gouvernement constituent un minimum en-deçà duquel nous ne pouvons pas transiger et en particulier, j'insisterai sur un seul point : nous devons insister sur la mise en place à Alger d'organismes centraux à caractère fédératifs ; appelez-les comme vous voudrez, assemblées fédératives, ou Conseils fédératifs, c'est, je crois, la dénomination du texte -, mais il faut qu'à Alger, il y ait des organismes centraux qui répondent à cette notion que nous défendons depuis plus de deux ans, la personnalité algérienne.
Si nous abandonnons la mise en place de cet exécutif et de ce législatif à Alger, ce serait, sur le plan politique, une régression sur l'évolution politique même de l'Algérie ; avec le statut de 1847, n'oublions pas que nous avions à Alger une assemblée algérienne à pouvoir législatif que les européens d'Algérie ont

acceptée pendant près de dix ans, puisque l'assemblée a été dissoute l'année dernière. Elle avait été créée en 1948 et ils l'avaient acceptée parce qu'elle était à majorité réactionnaire, mais elle a usé de véritables pouvoirs législatifs ; les textes votés ne s'appelaient pas des lois, ils s'appelaient des décisions. Jules Moch ne me démentira pas, il était ministre de l'Intérieur quand il a laissé passer un texte appelé décision mettant en place en Algérie tout un système de sécurité sociale, ce qui fait, dans la métropole, l'objet de textes législatifs.
Eh bien, en élaborant ce texte, en votant ce texte, l'assemblée algérienne a fait œuvre législative. Nous ne pouvons pas aller en-deçà, nous sommes obligés d'admettre à Alger une assemblée à caractère fédératif et législatif à la fois. Sans cela, eh bien, ce serait - et le mot a déjà été prononcé - la balkanisation de l'Algérie. Cela, nous ne pouvons pas l'admettre, nos amis musulmans ne nous prendraient pas au sérieux.
Peut-être pourrions-nous - et j'en terminerai avec cette notion - faire tomber quelque peu les appréhensions qui naissent chez certains modérés, en ouvrant largement le débat.
Il est certain que la mise en place d'organes centraux à Alger présente un certain danger dans l'organisation actuelle de la République française, une et indivisible, telle que l'affirme la Constitution actuelle. Il faudrait vite en revenir à la révision de notre Constitution afin que la République française soit une République à base fédérale avec les organismes centraux, à l'échelle de la République fédérale et, de cette façon, non seulement l'Algérie trouvera sa place sans aucun danger, pour l'ensemble, mais également les départements et territoires d'Outremer.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Manchon (Constantine).

Manchon

Chers camarades, depuis trois ans de lutte, nous pouvons affirmer, nous, Constantinois, que la rébellion n'est pas un soulèvement national, au contraire, elle a tout le caractère d'une entreprise fasciste. Les populations musulmanes ne sont pas acquises au FLN, elles le subissent. Je puis affirmer ici, en toute connaissance de cause, qu'à 80 ou 90%, les populations musulmanes sont restées fidèles à la France. Je n'en veux pour preuve que le désir manifesté par les travailleurs musulmans d'adhérer au Parti et, s'il ne s'était pas manifesté quelques oppositions au sein de notre fédération, le recrutement des travailleurs musulmans eût été de plusieurs centaines.
L'opposition est grave, puisque nous avons dû cesser tout recrutement, mais si je laisse le plan du Parti pour vous signaler l'attitude des musulmans dans l'organisation syndicale libre, je puis vous dire que nous comptons plusieurs syndicats entièrement composés de Musulmans. Nous avons toujours fait confiance, et jamais un travailleur musulman ne nous a quittés.
Ce que veulent les Musulmans, c'est qu'on les respecte, parce qu'ils sont ballotés par la tempête. On peut les associer à la lutte contre la rébellion, cela est

Fondation Jean Jaurès

faisable. On pourrait, dans ces conditions, modifier nettement le climat où l'on enregistre une certaine détente qui est assez aléatoire, puisqu'elle risque de se modifier très rapidement.
Pour cela, il faut absolument engager la lutte dans les deux fronts. La lutte contre les rebelles doit être poursuivie énergiquement, car, jamais, ils ne baisseront les armes, mais là encore, nous demandons, nous, Constantinois, l'autorisation de dire notre petit mot sur le déroulement des opérations militaires, car s'il y a de nombreuses méprises qui coûtent la vie à de nombreux petits soldats, c'est que les soldats de l'armée française et les fellaghas portent le même uniforme.
Contre les ultras, il faut mener une action, et je félicite ici notre camarade Lacoste qui, hier, s'est montré très énergique à l'égard des ligues factieuses d'Alger, dont il faut prononcer la dissolution, ainsi que les milices armées.
Il faut continuer le remplacement des municipalités réactionnaires qui constituent un des éléments les plus efficaces de l'administration réactionnaire.
Quant au terrorisme urbain qui cause beaucoup de mal, c'est, selon moi, une affaire de police qu'il faut entièrement réorganiser.
Je ne reviendrai pas sur le vote des pleins pouvoirs, c'est chose acquise, et si ces pleins pouvoirs autorisent certaines opérations, nous voudrions obtenir l'accord de principe du ministre résidant pour nous accorder certaines garanties. S'il en était d'accord sur le principe, nous pourrions lui formuler nos propositions concrètes par le canal du préfet de Constantine, car nous nous apercevons que du moment du ramassage, après le contrôle d'un quartier, jusqu'au centre de triage, il y a pas mal de pertes humaines. C'est cela que nous voudrions contrôler car, après la disparition d'un homme, les familles sont complètement affolées et c'est nous qui sommes de corvée par la suite.
La loi-cadre constitue pour nous une véritable révolution. Si elle était appliquée, elle transformerait de fond en comble la vie politique, économique et sociale de notre pays. Pour ma part, je l'approuve car elle tient compte des décisions du Congrès de Toulouse et respecte surtout la personnalité algérienne en permettant à notre pays, à mon pays, de se développer dans le cadre de la République française.
Seulement, l'intervention de notre camarade Coffin d'hier soir va me permettre de vous faire connaître notre préférence en ce qui concerne certaines dispositions de la loi-cadre.
Il est indiscutable que cette loi-cadre soulève pas mal d'oppositions et, lorsqu'elle viendra en discussion au Parlement, on risque de la faire échouer.
Pour ma part, j'accepterais que le Parti, bien que cela apparaisse comme un minimum, consente à certains abandons, notamment en ce qui concerne l'article 10 sur l'assemblée fédérative à Alger - ce n'est pas là le fond du problème - qui soulève l'opposition de bien des gens. En réalité, c'est le collège unique.
Si l'on divise le territoire algérien en plusieurs circonscriptions régionales, j'accepterai les observations qu'a présentées notre camarade Coffin. Nous aimerions, nous, à Constantine, que l'on respecte la division géographique et administrative actuelle, à savoir trois régions, lesquelles seraient dotées d'une

autonomie interne avec un législatif, un exécutif, et en remplacement, au départ, de cette assemblée fédérative, nous voudrions voir, sous l'autorité du ministre résidant, les trois commissaires régionaux de la République coordonner les activités des trois régions, car le rejet par l'Assemblée Nationale du projet de loi-cadre serait pour nous une grande déception, mais je craindrais aussi qu'elle entraine un véritable désastre pour notre pays et peut-être ici, en métropole, car ce n'est pas dit que les groupements fascistes de métropole ne contrôlent pas une partie des 300 000 Musulmans qui vivent ici et qui pourraient servir dans un assaut contre la République.
Il est évident que la loi-cadre ne mettra pas fin à la lutte que nous connaissons, seulement, elle constituera pour nous un véritable objectif politique, et si nous savons réorganiser notre Parti qui, s'il n'est pas invertébré, a tout de même un squelette cartilagineux, si les camarades en Algérie conviennent qu'il faut ouvrir largement les portes de notre Parti aux travailleurs musulmans, et si nous nous engageons dans la lutte, nous sommes sûrs du succès.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Lakhdari.

Lakhdari

Mes chers camarades, avant d'aborder le problème de la loi-cadre, je dois porter au Conseil le salut fraternel de toutes les populations musulmanes de l'Algérie qui souffrent, qui attendent du Parti et par le Parti le salut espéré et qui n'ont confiance que dans le Parti.
J'aborde le sujet tout de suite, la loi-cadre. Moi-même, je n'en étais pas partisan, je la combattais, mais, après réflexion et après son examen approfondi, j'estime qu'elle est nécessaire pour le moment et indispensable, parce qu'on ne peut pas faire autrement.
Les élections libres, comme le disaient certains représentants du MNA ou du FLN, sont impossibles en ce moment.
Que faire ?
Rester arec le statu quo ? C'est la thèse de tous les Partis extrémistes de droite et de gauche auxquels sont joints les Algériens dans notre assemblée de l'Union Française hier et avant-hier. Nous avons lutté contre eux, et ils sont tous ligués contre cette loi-cadre parce qu'ils estiment qu'ils doivent garder les privilèges d'avant et qu'une minorité doit opprimer la majorité.
Jusqu'à présent, vous le savez très bien, dans les assemblées locales, les Musulmans n'avaient qu'une représentation minime ; d'où le mal...
Qui est-ce qui est à l'origine ? Est-ce que c'est de la faute du gouvernement Guy Mollet ou de tout autre gouvernement de gauche ?
Non. La faute en incombe à ceux qui se sont succédés aux destinées de l'Algérie et de l'intérieur et qui ont méconnu les principes posés par le statut de 1947. Ce statut n'a jamais été appliqué loyalement et tous le savez très bien, je n'ai pas besoin d'entrer dans ces détails.
Je vous demande, malgré les inconvénients qu'elle peut entraîner, malgré tout ce

qu'on peut dire d'elle, malgré qu'elle ne soit pas parfaite, de voter cette loi-cadre, de la voter le plus rapidement possible, parce que vous n'avez pas d'interlocuteurs valables et vous n'avez aucun Musulman, aussi bien au Conseil de la République qu'à l'assemblée de l'Union Française - je n'ai pas la prétention de me faire des éloges - qui puisse parler comme moi.
Camarades, M. Begarra vous a expliqué que la situation évolue. Oui, elle évolue rapidement et non pas dans le sens que certains prétendent, elle évolue en mieux.
Je ne veux pas dévoiler certains secrets de M. Robert Lacoste, mais il y a certaines régions qui sont contrôlées entièrement par certains Partis, que je n'ai pas besoin de nommer, et leurs chefs, où il n'y a plus d'attentats, plus d'attaques sur les routes ; les voitures circulent librement dans cette région et aucun assassinat ne se produit depuis quelque temps. Et cette pacification par région, par douar même, par commune, par département est en train de se faire. Je ne dis pas qu'elle se fera aujourd'hui, mais ce projet a le mérite d'exister, il énonce les principes, il est évolutif et c'est pour cette raison que je suis partisan de la loi-cadre.
Je vous prie instamment de bien réfléchir et je vous demande de voter la loi-cadre le plus rapidement possible, parce que nous n'avons pas un autre moyen de sortir de cette situation.
Messieurs, je vous demande de m'excuser de cette intervention, je n'ai pas l'habitude des tribunes publiques et je vous remercie de m'avoir écouté avec patience.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Gaston Defferre.

Gaston Defferre

Camarades, je voudrais examiner devant vous d'une part les conditions dans lesquelles la loi cadre, le nouveau statut qui nous est proposé pour l'Algérie a été établi, et, d'autre part, le contenu de cette loi cadre en procédant à une comparaison entre le texte définitif si on peut employer ce mot en l'état actuel des informations que nous avons vu ce matin dans la presse, je veux dire entre le texte qui a été déposé avant-hier sur le bureau de l'Assemblée Nationale et le texte qui nous a été diffusé par le Bulletin intérieur.
Je voudrais également à ce sujet faire quelques réflexions sur le contenu de ce statut et les dangers qu'à mes yeux il présente, les inconvénients qu'il présente en ce qui concerne, non seulement la situation intérieure de l'Algérie, mais, et c'est par là que je voudrais commencer, l'objectif essentiel : le rétablissement de la paix.
Quelles que soient, camarades, les motions que nous avons votées, soit au Congrès de Lille, soit au Congrès de Toulouse, il y a une préoccupation. Cette préoccupation figure en toutes lettres dans la motion du Congrès de Toulouse, je parle de la motion majoritaire, bien entendu, et elle figure en toutes lettres également, je crois, dans la motion majoritaire du Congrès de Lille. C'est

Fondation Jean Jaurès

incontestablement notre souci majeur à tous, c'est l'objectif que les uns et les autres nous voudrions atteindre et si nous différons les uns des autres, c'est en ce qui concerne les moyens, les modalités pour atteindre cet objectif.
La première question que nous devons nous poser, camarades, est celle donc de savoir si l'adoption de la loi cadre telle qu'elle nous est présentée, et dans les conditions où elle nous est présentée, peut permettre de rétablir la paix en Algérie.
S'il est possible de donner une réponse affirmative à cette question, alors camarades, il n'y a pas d'hésitation : il faut adopter la loi-cadre.
Mais si, au contraire, nous nous apercevons que c'est une réponse négative qui doit être donnée à cette question, alors, camarades, je crois que notre devoir - chacun de nous à cette tribune est dans ce Conseil a le droit d'envisager les choses suivant la façon dont il les voit et, en ce qui me concerne, je ne veux employer aucun grand mot, et j'ai l'intention de ne donner de leçon à personne - est alors de rejeter la loi-cadre.
Nous avons toujours dit, camarades, que nous étions partisans du statut négocié, que nous nous opposions à un statut octroyé, à un statut imposé.
Or, camarades, une loi, qu'elle soit cadre ou pas, une loi votée par le Parlement français est une décision qui est prise par lui et qui est imposé aux gens auxquels cette loi s'applique, d'autant plus que dans l'état actuel du Parlement français, en particulier de l'Assemblée Nationale, vous le savez comme moi, les représentants de l'Algérie ne siègent plus à l'Assemblée Nationale, que ce sont, par conséquent, les seuls représentants métropolitains et des territoires d'Outremer qui vont être amenés à se prononcer sur le principe et sur le contenu de la loi-cadre, et qu'ainsi il n'est pas possible de dire que ce statut de l'Algérie, tel qu'il ressortira de la loi-cadre a été négocié, à été discuté avec les intéressés, c'est-à-dire avec ceux auxquels ce statut s'appliquera. C'est incontestablement un statut octroyé.
Oh ! Je sais que le Président du Conseil a dit que c'était un statut "offert" ! Je ne veux pas m'étendre sur ce qualificatif, car je ne crois pas qu'il ait un sens bien précis, je ne crois pas qu'il existe d'ailleurs de loi offerte, les lois sont votées et quand elles sont promulguées, elles sont exécutoires. Il serait vraiment trop facile de prétendre qu'une loi de cette nature ne sera applicable que si elle est acceptée. En réalité, nous le savons parfaitement, il en est rien.
Mais, camarades, même si le statut de l'Algérie tel qu'il ressortira de la loi cadre était un statut qui puisse recevoir l'approbation de la population musulmane, même si ce statut était un statut très libéral, et je crois pouvoir tout à l'heure faire la démonstration qu'il n'en est rien, même si ce statut était très libéral, le seul fait qu'il ait été voté par le Parlement français sans consultation des populations intéressées, qu'il leur ait été en quelque sorte imposé, ce seul fait constitue à mes yeux le vice qui fait que ce statut ne sera pas accepté par les populations musulmanes.
Ce statut sera suspect à ces populations, car elles n'auront pas pu participer dans la discussion à son élaboration.
Et puis, camarades, je veux encore ajouter autre chose, une considération qui est

tirée des conditions dans lesquelles ce statut est établi.
Non seulement du point de vue des principes, nous sommes obligés de reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un statut négocié, mais d'un statut imposé, mais en pratique, camarades la lecture de la presse nous apprend dans quelles conditions ce statut est actuellement établi.
Je n'en fais pas reproche à notre camarade Lacoste, ce n'est ni sa faute ni celle d'aucun des ministres, si actuellement au Conseil des ministres le Président du Conseil n'impose pas sa volonté par exemple à son ministre de la Défense nationale et si nous assistons à ce spectacle depuis quelques jours d'un ministre qui, normalement, devrait signer la loi-cadre et qui fait savoir qu'il n'apposera pas sa signature sur ce texte. Je ne savais pas qu'on avait créé un nouveau type de ministre à responsabilité limitée qui fait partie d'un gouvernement et ne signe pas les textes déposés sur le bureau de l'assemblée par le gouvernement.
Est-ce que vous croyez que cette impression de marchandage qui a été donnée depuis quelques jours par certains des membres du gouvernement, cette impression de discussion autour du tapis vert, je pourrais, retournant l'expression en employer une plus péjorative, est-ce que vous croyez que cela est de nature à inspirer confiance aux Musulmans ?
Est-ce que vous pensez qu'ils ont l'impression en ce moment que dans ces discussions qui ont lieu avec certains représentants des modérés ou avec certains des ministres, entre le Président du Conseil et eux, est ce que vous ne croyez pas qu'ils ont l'impression que l'on vide ce statut peu à peu de ce qu'il contenait ? Et comment voulez vous que ce statut leur inspire ensuite la confiance suffisante pour qu'ils puissent déposer les armes, renoncer à continuer à se battre et qu'ainsi la paix soit rétablie ?
En vérité, camarades, par la façon dont ce statut a été établi, statut imposé et non négocié par le fait qu'il ne peut pas rétablir la paix en Algérie, il est contraire à l'esprit des motions que nous avons votées depuis 2 ans sur l'Algérie. Mais il n'est pas seulement contraire à l'esprit de ces motions, il est contraire aussi au texte de la motion de la majorité qui a été votée au Congrès de Toulouse.
Si je reprends le texte de cette motion, que dit-il ? Je cite :
"En conséquence, le Congrès national demande au gouvernement qu'il prenne des initiatives nouvelles et hardies..."
- Est-ce que les initiatives qui ont été prises sont vraiment hardies ?
"... Comportant simultanément, d'une part, la relance de l'offre de cessez le feu et, d'autre part, le dépôt sur le bureau de l'Assemblée Nationale d'un projet de régime politique au moins provisoire..."
Et la motion ajoutait ceci, camarades, qui forme un tout, vous allez le voir, avec les propositions politiques qu'elle contenait :
"Les discussions pour aboutir au cessez le feu doivent être officielles et directes. Il appartiendra au gouvernement de désigner ses représentants qualifiés, de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des interlocuteurs adverses, y compris au besoin la neutralisation d'une zone où se tiendraient les rencontres d'inviter les observateurs étrangers choisis par lui pour vérifier, respecter les garanties naturellement contractées."

Camarades, le gouvernement Guy Mollet, à plusieurs reprises, a lancé des appels au cessez-le-feu. Oh je sais qu'on peut me répondre que les rebelles, eux, n'ont pas accepté de répondre à ces appels au cessez-le-feu que faisait le Congrès de Toulouse et c'est en toute lettre dans la motion, a demandé que le geste politique qu'il demandait aux membres du gouvernement de faire, il fallait renouveler les offres de cessez-le-feu et il fallait les renouveler dans une forme particulièrement spectaculaire, si je puis employer ce mot, en disant, et c'est la motion qui le précise, qu'il fallait reprendre des propositions officielles et directes en désignant une zone qui serait neutralisée, en désignant les hommes, les officiers qui devraient se présenter pour proposer le cessez-le-feu, en proposant que soient présents les étrangers, les neutres pour apporter des garanties.

Si cela avait été fait, camarades, peut-être qu'aujourd'hui la situation serait entrée dans une nouvelle phase, peut-être qu'alors le caractère du statut qui nous est proposé serait tout à fait différent, si d'une main la France proposait un statut et si de l'autre, elle proposait véritablement le cessez-le-feu, si les deux gestes étaient concomitants, comme le demande, comme même l'impose la motion de Toulouse, alors, camarades, la situation serait tout à fait différente de ce qu'elle est.

Je n'en fais pas le reproche aux ministres socialistes qui sont au gouvernement, notre ami Robert Lacoste est dans la salle et je tiens à dire une chose aux camarades qui sont ici : j'étais inscrit hier soir, si je n'ai pas parlé hier soir c'est en accord avec Robert Lacoste.

J'ai gardé le souvenir d'un mot qui a été prononcé avant la guerre dans un Congrès national du Parti par un des orateurs de l'époque qui disait : nous ne devons pas être des adversaires de tendances, nous devons être des amis de tendances adverses.

Mes rapports personnels avec Robert Lacoste, malgré notre opposition politique, sent restés bons et je me lui fais pas grief à lui personnellement, dont je connais les difficultés, de ne pas avoir provoqué ce cessez-le-feu, cette proposition de cessez-le-feu, ce n'est pas à lui que cela appartenait, c'était au Président du Conseil ; quand les propositions de cessez-le-feu ont été faites dans le gouvernement précédent, c'est le Président du Conseil qui a lancé ces propositions de cessez-le-feu à partir de Paris et je me souviens de la première proposition qui a été faite à l'issue d'un Conseil des ministres proposition pour laquelle il avait convoqué toute la presse, la radio, la télévision même, de façon à donner un caractère aussi, spectaculaire que possible et, par conséquent, aussi efficace que possible à cette proposition.

Or, cela n'a pas été fait et nous nous trouvons donc aujourd'hui dans cette situation que si une partie - et vous allez le voir de façon incomplète - de la motion de Toulouse semble avoir été respectée l'autre partie qui faisait un tout avec la première partie, elle, n'a pas été mise en application et que l'une et l'autre chose devant se tenir, devant être unies indissolublement, aussi indissolublement camarades, dans votre esprit que les liens dont on parle si savent entre la France et l'Algérie, ceux-ci n'ont pas été respectés, on peut dire

qu'en ce qui concerne les conditions de la préparation et de l'établissement du statut de l'Algérie, non seulement l'esprit mais la lettre du Congrès de Toulouse, de la motion du Congrès de Toulouse, n'ont pas été respectés.
Je voudrais maintenant, camarades, attirer votre attention sur un autre aspect du problème qui concerne ce statut. Je pense personnellement et j'en suis profondément convaincu que si nous votons ce statut, nous nous engageons dans une voie extrêmement dangereuse.
Le jour où le groupe parlementaire votera - et indique à l'avance qu'en ce qui me concerne je serai discipliné - il ne se contentera pas de se prononcer sur un texte législatif, il prendra non seulement une décision politique à portée immédiate considérable, mais il engagera l'avenir.
Je crois, camarades, qu'en votant le texte qui vous est présenté, nous risquions de fermer la porte pour l'avenir à toutes possibilités de règlement pacifique en Algérie.
Nous devons savoir, camarades, que les modérés qui trouvent ce texte trop libéral, qui, à mon avis - je peux me trompai bien sûr - en définitive finiront par le voter s'il n'ont pas réussi à renverser la gouvernement sur les problèmes économiques et financiers, je pense que les modérés qui finiront par le voter nous diront dans quelques mois et diront à l'opinion publique française : "Vous voyez, nous sommes allés jusqu'au bout des concessions, nous avons voté un texte qui comprend le collège unique et, diront-ils (bien que ce ne soit pas vrai) un statut qui prévoit un exécutif central, un législatif central, nous sommes allés aussi loin qu'il était possible et la guerre n'a pas pris fin.
Les modérés feront alors la démonstration devant l'opinion publique que les hommes qui prétendent que des mesures libérales peuvent mettre fin à la guerre d'Algérie se trompent lourdement, que ce sont de pauvres illuminés, ils reprendront leur démonstration soutenue depuis que la colonisation existe, depuis l'époque où ils combattaient l'abolition de l'esclavage jusqu'à maintenant pour dire qu'on a toujours tort d'être libéral, que l'esprit libéral est de la faiblesse.
Ils se trompent d'ailleurs profondément car il est parfaitement possible de faire une politique libérale et de la faire avec beaucoup d'énergie. Et, se tournant vers la population française, ils diront : "Voyez, nous avons tout essayé, il n'y a plus qu'une issue maintenant, c'est la guerre, la guerre à outrance !"
Et j'attire, camarades, votre attention là-dessus, ne négligez pas cet aspect du problème, la population française est plus lasse qu'elle ne le laisse paraître de cette guerre d'Algérie. Je ne sais pas quels échos vous recueillez dans vos villes ou dans vos campagnes, mais je suis sûr que, comme moi, vous rencontrez souvent des camarades qui vous demandent : quand est-ce que cela va finir ? Vous rencontrez des camarades dont les enfants sont là-bas et qui ont hâte de les voir revenir. D'autres dont les enfants vont être mobilisés et qui tous demandent si nous pensons que la guerre sera finie avant le moment où ils seront mobilisés, car ils appréhendent de les voir partir pour l'Algérie.
L'opinion commence à être fatiguée à la fois des sacrifices humains, des sacrifices financiers, des sacrifices matériels que nous impose cette épreuve de

la guerre d'Algérie. Dans quelques mois, si la loi cadre a été votée et si, comme je le redoute, elle n'apporte pas les résultats qu'en attendent ses auteurs, alors, camarades, les modérés seront forts pour dire à l'opinion : vous voyez qu'il n'y a rien à faire maintenant, qu'il faut en finir une fois pour toutes, les 1/2 mesures ont assez duré, il faut, excusez-moi cette expression vulgaire que diront les modérés : "mettre le paquet" il faut faire la guerre !

Et nous, camarades, qui auront voté cette loi-cadre, nous risquons de nous être enfermés dans ce dilemme : on nous dira, vos mesures libérales n'ont pas réussi, il n'y a plus qu'un moyen, c'est la guerre et l'opinion nous en voudra de suivre le gouvernement qui tous engagera sur cette voie !

Si bien, camarades, pour conclure sur ce premier point, qu'à mes yeux, le vote de la loi-cadre n'est pas le vote d'une simple mesure législative, si bien que je pense que nous ne devons pas nous dire : si cela ne fait pas de bien, cela ne fera pas de mal. Je crois, camarades, qu'en votant ce texte, nous nous engageons et peut-être de façon définitive dans la voie qui conduit à la guerre véritable en Algérie qui, en tout cas, risque de nous écarter des possibilités d'un règlement pacifique du conflit algérien.

Je voudrais maintenant, camarades, examiner le contenu du statut qui nous est présenté. Je le ferai, comme je l'ai dit, en comparant le texte qui a été distribué à l'Assemblée Nationale, le texte de la motion de Toulouse et le texte qui nous a été distribué par le Bulletin intérieur.

Le raisonnement des camarades qui consiste à dire que pour apprécier le statut qui nous est proposé nous devons nous placer dans le cadre de la motion majoritaire de Toulouse est un raisonnement exact, mais ce que nous devons rechercher exactement, c'est de savoir si les dispositions de la motion de Toulouse ont bien été respectées.

D'abord, camarades, prenons le premier point si vous le voulez bien, celui qui concerne le collège unique.

Je note d'abord une chose, c'est qu'en ce qui concerne le collège unique, depuis quelque temps les protestations des modérés semblent beaucoup moins violentes qu'en ce qui concerne ce qu'ils appellent l'exécutif et le législatif central. Depuis quelques jours dans la presse de droite - j'ai acheté ce matin Le figaro, L'aurore, un certain nombre de journaux de toute nature - je constate que l'on parle à peu près uniquement de l'exécutif central et que le collège unique est passé tout à fait au second plan.

Je dois dire que cette évolution de la presse de droite a attiré mon attention et je me suis demandé, pourquoi en est-il ainsi si véritablement le projet qui nous était proposé ne contenait pas des dispositions formelles sur le collège unique ?

Or, camarades, le collège unique Pineau l'a dit hier du point de vue international, est devenu pour les Africains une chose à laquelle ils attachent une importance primordiale. Pour eux, le maintien du libre collège et le maintien de la discrimination raciale c'est une sorte d'affront que nous leur faisons et, par conséquent, le collage unique, en Algérie peut-être encore plus qu'ailleurs cas, en Algérie, la situation est différente de ce qu'elle est en Afrique noire, est devenu l'un des points essentiels sur lesquels il n'est pas possible de transiger.

Voyons les textes :
Le texte de la motion est absolument formel, il n'est peut-être pas nécessaire que je le relise : "Des collectivités locales élues, etc. Je ne veux pas relire la motion en entier. Le texte de la motion du Parti ne laisse donc aucun doute.
Si nous prenons le texte qui avait été établi d'abord pour le statut et qui a été publié par le Bulletin intérieur, il est lui-même aussi parfaitement clair, mais vous allez voir que le texte du statut qui a été déposé à l'assemblée, lui, est beaucoup moins clair.
Le premier texte qui a été distribué et qui est dans le bulletin intérieur est ainsi conçu :
"Tous les citoyens de la République sans distinction de race, de religion ou d'origine jouissent, en Algérie, de toutes les libertés et de tous les droits politiques, économiques et sociaux attachés à la qualité de citoyen Français." Et le bulletin intérieur continue : "L'article 4 précise que la République prévoit pour tous les citoyens l'égalité et la jouissance de tous les droits et libertés démocratiques. Aucune mesure politique, sociale ou culturelle ne peut comporter un effet discriminatoire quelconque à l'égard d'une catégorie de citoyens."
L'article 3 de l'avant-projet gouvernemental était, je le reconnais, un peu long, mais il était en tout cas parfaitement clair, il n'était pas douteux qu'il imposait de la façon la plus formelle le collège unique.
Or, que dit l'article 5 du projet qui a été déposé hier sur le bureau de l'Assemblée Nationale : Il dit ceci : "Le gouvernement du peuple par le peuple est assuré en Algérie par le suffrage universel égal et secret tant dans les élections territoriales que dans les élections nationales. La République garantit la liberté et la sincérité des élections, l'institution - non pas du collège unique mais "d'un" ce n'est pas la même chose - d'un collège électoral unique et équitable obligatoire, représentation des diverses communautés à tous les échelons."
La formule qui est employée par l'article 5, vous le voyez, est beaucoup moins précise que celle de notre notion de Toulouse ou celle qui était contenue dans l'article 3 de l'avant-projet, il n'est plus question du collège ni que mais il est question d'un collège unique...

Dans la salle - Quelle différence faites-vous ?

Gaston Defferre - Elle est très simple : quand on parle du collège unique, cela veut dire que tous les citoyens qu'ils soient musulmans ou européens ont exactement les mêmes droits électoraux. Quand on parle d'un collège unique, cela veut dire que l'on parle d'un système de collège unique dans lequel il est possible de restreindre le droit de certaines catégories de citoyens.
Nous savons parfaitement que certains ministres et même le Président du Conseil actuel ont tenté, ils nous l'ont dit bien souvent, un certain nombre de systèmes électoraux qui ont pour objet de restreindre les effets du collège unique par conséquent, on ne nous parle pas du collège unique, mais d'un collège unique, cela veut dire que l'on se réserve toutes sortes de possibilités pour ne

pas appliquer en réalité le véritable collège unique.
Mais ce n'est pas tout, camarades, dans le texte déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale il n'y a pas que l'article 5, il y a l'article 14 et l'article 25.
Je m'excuse de faire cette analyse un peu serrée devant le Conseil national, mais c'est le Conseil national qui devra décider et non pas le groupe parlementaire, parce que c'est le Conseil national qui va donner un mandat au groupe parlementaire.
L'article 14 dans la liste des matières qui sont réservées à la République, nous indique : organisation institutionnelle de l'Algérie suivant la procédure prévue à l'article 22 et j'attire votre attention, camarades, à ce sujet.
Et si vous prenez l'article 24, vous vous apercevez qu'il y a une réserve du même ordre en ce qui concerne le régime électoral si bien que quand vous rapprochez l'article 5, l'article 14 et l'article 25, vous vous apercevez que vous ne trouvez absolument pas dans ce texte les garanties au sujet du collège unique que vous trouviez dans l'avant-projet et vous vous apercevez même que le régime électoral figurant dans les matières réservées à la République c'est le Parlement français qui, dans l'avenir, devra décider quel sera le régime électoral de l'Algérie.
Cela revient à dire, camarades, que dans le texte de loi qui nous est soumis, en vérité, le principe du régime électoral, celui du collège unique, n'est pas réglé mais qu'il est réservé pour l'avenir. Voilà, camarades, pour le premier point. En ce qui concerne le deuxième point, les territoires autonomes, la motion du Congrès de Toulouse, la motion majoritaire, était absolument formelle. Elle disait :
"Des collectivités territoriales disposant d'un exécutif et d'un législatif, issues d'assemblées élues au suffrage universel et au collège unique et pouvant comporter la représentation des organismes professionnels, économiques et de travailleurs. Ces autorités territoriales disposeront d'attributions étendues, notamment en matière administrative, financière et de police..."
Il n'en est plus question des attributions en matière de police, notamment en matière financière et de police, attention !
"... Et de police, afin que soit assurée à ces territoires la plus large autonomie de gestion pour tout ce qui concerne les intérêts territoriaux."
J'avais camarades, l'intention de défendre le point de vue qui consiste à dire que c'est une erreur de diviser l'Algérie en territoires, mais des camarades à qui j'en ai parlé ont fait remarquer que je devrais m'en tenir au cadre de la motion, de Toulouse et c'est pourquoi je ne défendrai pas ce point de vue, je me contenterai de rechercher si la motion de Toulouse a été ou n'a pas été respectée.
La motion de Toulouse est formelle : création de territoires avec pouvoirs extrêmement étendus allant jusqu'à la cession des pouvoirs de police.
Que dit l'avant projet qui se trouve dans le bulletin intérieur ? Cet avant projet, dans la page 5 dit :
"Article 11 - Le représentant de la République, dans le territoire, désigne la personnalité chargée de choisir les membres du gouvernement et de présenter

celui-ci à l'investiture de l'assemblée législative territoriale. Apres cette investiture, le représentant de la République signe l'acte nommant les membres du gouvernement. Le gouvernement du territoire est responsable devant l'assemblée législative, territoriale dans les conditions fixées par celle-ci."
Le texte du projet de loi qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale, dans son article 7, ne reprend ni les principes, ni les termes que nous avons trouvés dans la motion de Toulouse, ni les principes, ni les termes qui étaient dans l'avant-projet gouvernemental tel qu'il figure dans le bulletin intérieur et sur lequel les sections se sont prononcées. En effet, l'article 7 du titre 2 dit :
"L'autonomie confère à chaque territoire le droit de gérer librement et démocratiquement ses propres affaires par une assemblée territoriale élue selon les principes de l'article 5 et par un gouvernement responsable devant elle dans les conditions par elle fixée. Sont réputées affaires propres au territoire toutes les affaires qui ne relèvent pas expressément des organes centraux de la République... Etc.
Toutes les dispositions qui se trouvaient dans l'avant-projet et qui prévoyaient comment le gouvernement territorial serait constitué, c'est-à-dire avec un président désigné par le ministre résidant, soumis à l'investiture de l'assemblée, choisissant lui-même ses ministres, disposant de pouvoirs très étendus, tout cela a disparu du texte gouvernemental. Nous ne savons plus comment le gouvernement sera constitué, nous ne savons plus comment les ministres seront désignés, quels seront exactement leurs pouvoirs. La comparaison entre ces deux textes, camarades, est édifiante. On s'aperçoit qu'au fur et à mesure que le temps à passé, qu'au fur et à mesure que les discussions se sont prolongées, peu à peu, le texte qui a été établi par nos camarades et figurant dans le bulletin intérieur, a été vidé de son contenu pour essayer d'arriver à un accord avec les modérés.
C'était déjà particulièrement grave en ce qui concerne le collège unique, c'est grave, très grave, et en tout cas contraire à la motion de Toulouse, en ce qui concerne l'exécutif territorial et les pouvoirs dont la motion et l'avant-projet prévoyaient qu'il devait disposer.
En ce qui concerne le statut territorial, il manque dans tous ces textes une chose absolument essentielle, dont je dois dire qu'elle ne figure ni dans l'avant-projet qui était dans le bulletin intérieur, ni dans le texte qui nous a été distribué par l''Assemblée Nationale. Cette disposition essentielle, c'est la création d'un statut territorial pour les fonctionnaires, c'est-à-dire la création d'un corps de fonctionnaires territoriaux.
Quand j'ai été amené à proposer une loi-cadre concernant les territoires d'Outremer, je me suis rendu compte immédiatement que si nous ne mettions pas sous les ordres du Conseil du gouvernement qui était créé des fonctionnaires qui dépendraient des ministres territoriaux, non seulement en ce qui concerne l'action administrative, mais en ce qui concerne la notation, en ce qui concerne l'avancement, nous donnions à ces ministres un pouvoir illusoire.
Il est en effet absolument évident que créer des conseils de gouvernement ou des gouvernements avec des ministres autochtones, et ne pas mettre sous leurs

ordres, dépendant d'eux, les fonctionnaires qui sont nécessaires pour faire fonctionner les services, c'est dire à ces hommes: "Nous vous donnons des pouvoirs sans la possibilité de les exercer."
Or, dans le statut tel qu'il nous a été distribué à l'Assemblée Nationale, rien ne prévoit la création d'un corps de fonctionnaires territoriaux. Je sais, camarades, que c'est une chose particulièrement délicate, et c'est un des problèmes qui, personnellement, quand j'étais au ministère de la France d'Outremer, m'a donné le plus de peine et de difficulté. Notamment, lors des discussions à l'Assemblée Nationale et au Sénat, j'ai du lutter contre certains syndicats de fonctionnaires qui faisaient déposer des amendements par des sénateurs de droite, notamment. Mais il est absolument évident que si vous ne mettez pas sous les ordres des ministres algériens de demain, s'ils sont créés, un corps de fonctionnaires qui dépende d'eux, je vous le dis, non seulement sur le plan administratif, mais même sur le plan de l'avancement, ils ne seront pas obéis par ces fonctionnaires, et leurs pouvoir ne seront qu'illusoires.
Or, non seulement rien n'est prévu dans le texte qui nous est soumis, et même, camarades, si nous examinons le texte de près, nous nous apercevons qu'à part l'article 17 du projet de loi qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale, il est prévu que le représentant de la République a sous ses ordres les fonctionnaires de la République ; c'est précisé. Commeil n'est prévu aucun autre fonctionnaire et qu'actuellement tous les fonctionnaires sont de la République et que l'Algérie reste dans le cadre de la République, il est absolument évident que le corps territorial des fonctionnaires n'ayant pas été créé, les ministres n'auront qu'un pouvoir illusoire.
Je mets notre ami Lacoste en garde contre cela. Le seul moyen, j'en ai fait l'expérience, d'obtenir que les hommes à qui on confie des responsabilités ne les utilisent pas pour se livrer à la surenchère ou à la démagogie, c'est de leur confier véritablement les responsabilités. Alors, quand ils les ont sur les bras, ils se rendent compte que c'est moins facile qu'ils ne croyaient, alors, ils deviennent raisonnables, ils travaillent avec efficacité, et même parfois, avec un certain souci de la modération dans les dépenses publiques. Tandis que si vous ne leur donnez pas un pouvoir réel, dites-vous bien que vous aurez en face de vous des hommes qui seront rapidement aigris, même si votre réforme entre en application, et qu'alors vous aurez manqué l'objectif que vous vous étiez fixé.

Robert Lacoste - Où as-tu vu que n'était pas prévu le personnel territorial ? Au contraire, il est fixé à l'article 8, puisqu'on dit : "Le statut territorial comporte : ... 2°- L'accès aux fonctions publiques territoriales", ce qui veut dire que les fonctions publiques territoriales existent. Comment seront-elles mises sur pied ? Par des décrets d'application. Voilà, c'est comme cela a été fait pour la loi-cadre.

Gaston Defferre - Je remercie Lacoste de la précision qu'il m'apporte, mais je me permets de lui indiquer que, puisqu'il se réfère à la loi-cadre d'Outremer, il y avait un article 3 - je ne veux pas le lire parce qu'il est trop long, mais Lacoste le

connait certainement - dans la loi du 23 juin 1956, qui prévoyait expressément la création de services territoriaux, chargés de la gestion des intérêts du territoire, et qui prévoyait la répartition entre les services territoriaux et les services d'Etat, des différentes tâches qui devaient être accomplies par les fonctionnaires.
Le principe était dans la loi, et le principe ayant été inscrit dans la loi, et bien qu'il soit dans la loi en toutes lettres, j'ai eu les plus grandes peines - c'est une disposition qui est passée le plus difficilement - à faire adopter le décret d'application de ce principe.
Or, dans le texte qui nous est présenté actuellement par le gouvernement s'il y a bien l'article 8, comme le dit Lacoste, - ce statut comporte l'exercice du droit de vote, l'accès aux fonctions publiques territoriales - il n'est en aucune façon indiqué qu'il doit être créé une fonction publique territoriale distincte de la fonction publique d'Etat, et que les attributions de l'une et de l'autre doivent être parfaitement distinctes.

Robert Lacoste - Les assemblées territoriales...

Guy Mollet

C'est un point très important. Il y a assez de différences entre nous pour ne pas en créer là ou il n'y en a pas. Je crois que sur plusieurs points Gaston Defferre s'est trompé dans son analyse du texte. J'essaierai de le dire tout à l'heure. Je me réservais de parler de tous les points, mais sur ce point précis, puisqu'on essaie de la trancher, que nous sommes tous de bonne foi, je crois qu'il ne va plus rester de doute quand je vais avoir lu le texte exact qui montre bien, en ce qui concerne les fonctionnaires qui ne sont pas des fonctionnaires de souveraineté, qu'ils ne relèvent pas de l'administration française. Il suffit de lire, article 17, quand on parle des fonctions du représentant de la République dans chaque territoire :
"Le représentant de la République dans chaque territoire autonome est nommé par décret du Président de la République, en Conseil des ministres, sous la haute autorité du ministre dépositaire des pouvoirs de la République..." Ecoutez la phrase suivante : "... Et pour l'exécution des missions confiées à celui-ci. Il assure la direction générale de l'activité des fonctionnaires de la République..." Etc.
C'est très clair, c'est bien : "pour l'exécution des missions confiées à celui-ci", c'est-à-dire les missions de souveraineté. Par là même, c'est bien que les autres fonctionnaires sont les fonctionnaires... alors, là, je m'arrête un instant, parce qu'il y a besoin d'une explication : est-ce que ce sont des fonctionnaires territoriaux ?
Lorsque les camarades qui sont au gouvernement m'ont saisi du problème, il y avait à ce moment-là une tendance, il y avait même des textes, qui voulaient dire qu'il s'agissait bien de fonctionnaires territoriaux, c'est-à-dire que celui qui est né dans le Constantinois ne pourrait pas être fonctionnaire dans l'Oranais, dans le Tlemcen ou ailleurs. Nous avons fait disparaître cela, justement à cause du souci de personnalité algérienne. Si bien que ce ne sont pas vraiment des

Cercle Fondation Jean-Jaurès

fonctionnaires territoriaux. Il pourrait y avoir des tâches territoriales qui seront réservées à quelques-uns du territoire même, mais on n'exclut pas qu'un autre Algérien puisse être fonctionnaire dans l'un des territoires d'Algérie. C'est un autre problème.
Mais j'explique pourquoi il n'y a pas de mot "territorial." Mais la distinction entre le fonctionnaire algérien et le fonctionnaire de souveraineté est nette ; je crois que nous sommes d'accord.

Gaston Defferre

Je voudrais répondre à Guy Mollet que sa distinction peut être admise à contrario. Je pense que ce qui va en se disant s'entend encore mieux que sans le dire. L'interprétation du texte que fait Guy Mollet peut être admise.
Je parle uniquement du statut des fonctionnaires que j'appelle "territoriaux", et je dirai ensuite ce que je pense pour la possibilité, pour les fonctionnaires, de circuler d'un territoire à l'autre, et de la personnalité algérienne, A ce sujet, l'interprétation de Guy est une interprétation qui peut être admise. Mais je pense personnellement aux gens en face de qui nous allons nous trouver, c'est-à-dire les modérés, qui vous le savez, ne sont pas de bonne foi, qui, vous le savez, sont les porte-paroles des pires colonialistes d'Algérie, qui sont responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons ; vous savez que si les textes peuvent présenter le moindre doute, s'ils peuvent prêter à la moindre équivoque, s'ils ne sont pas absolument formels, s'ils peuvent donner lieu à la moindre contestation, les modérés contesteront.
Alors, puisque vous êtes partisans de ce statut, puisque vous êtes partisans de la distinction entre fonctionnaires d'Etat et fonctionnaires d'Algérie, pour employer cette expression, mettez-le dans le texte, et ainsi, il ne pourra pas y avoir la moindre confusion. Il suffit d'une ligne.

Rabier - Veux-tu me permettre d'intervenir ? Les choses se passent ainsi à l'heure actuelle : Robert Lacoste commande un groupe de fonctionnaires qui est un cadre essentiellement algérien. Les mutations entre fonctionnaires algériens et fonctionnaires de la métropole ne sont pas possibles, il n'y a que des mutations entre cadres métropolitains d'Etat qui sont possibles avec le cadre métropolitain proprement dit. Donc, il y a déjà une situation de fait qui doit te rassurer.

Gaston Defferre - Rabier, cette situation ne me rassure pas, parce que j'ai connu cela dans les territoires d'Outremer. Il y avait les cadres généraux qui étaient souvent d'origine locale, ce qui est très important, c'est non seulement qu'il existe un cadre de fonctionnaires algériens, mais que certaines compétences soient reconnues à ces fonctionnaires. Or, on sait très bien que dans l'état actuel des choses, les compétences essentielles sont réservées aux fonctionnaires métropolitains. Et quand je parle de la création d'un cadre de fonctionnaires territoriaux, je demande non seulement qu'on crée ce cadre, mais qu'on délimite - et si possible par la loi, c'est faisable - les attributions des fonctionnaires

territoriaux et des fonctionnaires métropolitains, sinon, nous savons ce qui se passera, il se passera ce qui se passe maintenant ; même s'il n'existe pas de possibilités de circulation d'un corps dans un autre, vous savez que de véritables tâches de commandement sont entre les mains des fonctionnaires européens et qu'ils ne s'en dessaisiront pas si la loi ne l'impose pas.
Et c'est parce que, justement, nous avons trop souffert de ce passé que je pense que, dans l'avenir, il faut que les textes soient parfaitement clairs, qu'il n'y ait aucune équivoque, qu'on sache qu'il existera un corps de fonctionnaires algériens et que dans le domaine territorial la compétence de ces fonctionnaires algériens s'étende à toutes les tâches qui ne sont pas réservées à la République, c'est-à-dire à celles qui concernent l'ensemble de l'Etat français.
Alors, camarades, je pense que sur ce point la controverse que nous avons eue n'a pas été inutile, et je voudrais ajouter un dernier mot.
Guy Mollet m'a dit que c'est parce qu'il avait eu le souci de tenir compte de l'existence de la personnalité algérienne que l'on n'avait pas voulu parler de fonctionnaires territoriaux. On peut parfaitement prévoir des corps de fonctionnaires territoriaux, et on peut parfaitement prévoir que ces fonctionnaires pourront circuler d'un territoire à un autre, que tel fonctionnaire, qui sera par exemple un fonctionnaire d'administration d'un grade élevé, qui a un rôle de commandement, qui est aujourd'hui dans telle région d'Algérie, pourra, demain, être muté dans telle autre ; il suffit d'une disposition extrêmement simple pour cela. Mais, si vous ne mettez pas dans le texte que vous avez l'intention de créer à l'avenir, d'une part des fonctionnaires d'Etat représentant la République, d'autre part des fonctionnaires algériens qui sont sous les ordres des ministres algériens, et si vous ne définissez pas la compétence de chacun, dites-vous bien que vos ministres - peut-être existeront-ils un jour, je n'en sais rien, j'en doute, personnellement n'auront pas de pouvoirs, et cela se retournera contre nous.

Robert Lacoste

Il y aura des fonctions publiques territoriales, c'est-à-dire que dans chaque territoire il y aura des fonctionnaires territoriaux à côté des fonctionnaires français des services rattachés, et peut-être à côté des fonctionnaires fédératifs algériens. Si nous avons demain un territoire kabyle, il y aura des fonctionnaires kabyles. Ils seront nommés par l'exécutif, par le gouvernement du territoire de Kabylie, cela ne fait aucun doute.
La meilleure preuve, c'est que j'avais mis cela dans la première mouture du statut, que j'avais établi dans la première quinzaine de juillet, et c'est parce que je suis allé trop loin dans les détails que l'on a raccourci tout cela. Mais il est bien entendu que dans les territoires pour lesquels on dit : "Sont réputées affaires propres du territoire, toutes les affaires qui ne relèvent pas expressément... etc.", vraiment, cela leur donne un tel champ de compétences que, pour répondre à ces compétences, ils sont obligés d'avoir les pouvoirs ; cela ne fait aucun doute. C'est tout naturel, d'ailleurs. On peut même arranger cela, et je vois comment, en disant quelles seraient les attributions, ou plutôt quels seraient les pouvoirs

des gouvernements territoriaux, on dirait que les ministres territoriaux feraient leurs recommandations. Cela peut très bien s'arranger dans notre esprit cela devait être précisé dans les décrets d'application à soumettre au Parlement.

Gaston Defferre

Je remercie Lacoste des précisions qu'il apporte et je lui confirme que je pense qu'il vaut mieux mettre cela dans la loi. Je me permets, à cet égard, de lui donner un avis : je n'ai pas du tout la prétention, sous le prétexte que j'ai fait voter une loi-cadre sur les territoires d'Outremer il y a un an et demi, d'avoir la science infuse et de tout connaître, mais j'ai acquis une certaine expérience, et je me suis rendu compte qu'entre le moment ou on fait voter un texte sur la loi-cadre et le moment où il est appliqué, il y a des modifications. Nous avons déposé le texte sur la loi-cadre pour les territoires d'Outremer en février ou mars 1956. Il a été voté en juin, mais les décrets, malgré la célérité que nous avons mise à les préparer, n'ont pas pu venir en discussion devant l'Assemblée Nationale avant un an. Or, pendant ce temps, les esprits avaient évolué dans les deux sens : d'une part, les représentants autochtones d'Afrique voulaient aller plus loin, certains Européens voulaient aller plus loin, mais d'autres Européens ne voulaient pas, et voulaient aller moins loin. Et j'ai eu, au moment de la discussion des décrets, des difficultés beaucoup plus considérables sur des questions de principes qui étaient tranchées par la loi. Mais, quand il s'est agi de voter l'application de ces principes, le Parlement a fait des difficultés, si bien que si vous ne prenez pas garde de trancher par la loi, de la façon la plus catégorique, un certain nombre de principes essentiels, même de votre point de vue, vous allez, je vous préviens, au-devant de très graves difficultés. Surtout que ce n'est pas une hypothèse absolument absurde, si demain le gouvernement était renversé, si les ministres socialistes n'étaient plus au gouvernement, et s'il y avait une majorité de droite au Parlement, croyez-moi, cette majorité de droite, quand il s'agirait de voter les décrets, ne se gênerait pas pour tourner le dos à un certain nombre de principes qui ne seraient pas suffisamment clairement énoncés dans la loi.

C'est pourquoi je vous mets en garde contre les insuffisances que peut contenir votre texte à ce sujet.

Et je voudrais maintenant, camarades, en arriver aux institutions dites "fédératives". Et je voudrais, puisqu'un dialogue s'est instauré entre nous, poser une question à Lacoste. Pourquoi ce mot "fédératif " ? Je dois dire que j'ai cherché dans le dictionnaire. J'ai pris le Larousse, le plus gros que j'ai trouvé, et j'ai lu, j'ai même fait copier la définition de "fédéral" et de "fédératif.

"Fédéral" : du latin fédus... (Alliance) : "qui appartient, qui a rapport à une fédération d'Etats : les troupes fédérales, la Constitution fédérale de la Suisse."

Ensuite, "fédératif" : du latin féderatus (allié) : "qui appartient au fédéralisme : les Etats-Unis d'Amérique ont une constitution fédérative."

Je demande à Lacoste pourquoi on n'a pas employé le terme de "fédération", puisqu'il ne s'agit pas, cette fois-ci, de la Constitution fédérale de l'ensemble de la République, mais de l'organisation interne à l'Algérie, et pourquoi ce terme

de "fédératif" a été employé. Je ne cache pas que dans l'esprit d'un certain nombre de camarades ce terme de "fédératif" semble un peu restrictif. J'aimerais à ce sujet avoir son opinion.

Robert Lacoste

Cela tient à ce que, dans les esprits le mot, l'emploi du mot "fédéral" n'irait pas sans danger. On réserve le mot "fédéral" pour rien que l'externe. Il fallait trouver une formule, et en effet, on aurait pu dire : "le fédéralisme interne propre à l'Algérie". Mais le seul fait qu'on aurait employé le mot "fédéralisme" aurait fait penser à toute autre chose. On a pris ce mot "fédératif" dont l'usage n'était nullement interdit, puisque même dans l'imprécision des définitions du dictionnaire Larousse, il se trouve tout de même cité et employé en ce qui concerne notamment les Etats-Unis.
On a pris le mot "fédératif" en plus, parce que le système de la loi-cadre est un système en formation. C'est même ce qui le distingue, c'est même son signe distinctif. Nous avons mis sur pied des possibilités, pour l'Algérie, d'élaborer d'une façon continue ses institutions. Et c'est pour arriver à implanter cette idée que nous avons pris le terme "fédératif". Il nous a semblé que le mot "fédéral" traduisait un état de fait consacré, tandis que le mot "fédératif" indique une idée d'évolution, de création continue. Voilà pourquoi nous avons pris ce mot.

Guy Mollet - Il est amusant d'avoir ici un débat que nous sommes un certain nombre à avoir eu dans les assemblées plus ou moins fédérales ou fédératives européennes, car c'est une très vieille discussion. Larousse n'est pas plus fort que les autres, la preuve : le Larousse a pris comme exemple une organisation fédérale la Suisse ; il n'y a qu'un malheur, c'est qu'elle s'appelle "confédération" et pas "fédération"... (Rires)... Un autre exemple qu'il ne cite pas parce que le numéro du Larousse devait être antérieur à sa création : c'est celui de la République fédérative de Yougoslavie. Or, la République fédérative de Yougoslavie est nettement centralisée. Si bien que la seule nuance qui soit généralement adoptée, mais dont on ne peut pas se porter caution, c'est la nuance que vient de dire Robert Lacoste : c'est qu'on estime que "fédéral" représente un Etat, alors que "fédératif" a une signification plus évolutive, vraie ou pas vraie, je ne garantis pas non plus...
(Applaudissements)

Gaston Defferre

En ce qui me concerne, n'étant ni grammairien ni juriste de droit, j'accepte la définition qui m'est donnée, et je fais un vœu : c'est que, puisqu'au lieu d'être dans une situation statique, nous devons nous trouver dans le mouvement, le mouvement se fasse dans le bon sens.
(Applaudissements)
Je voudrais maintenant, camarades, examiner ce pouvoir fédératif, d'une part législatif, d'autre part exécutif.

Que disait la motion de Toulouse ? Je m'excuse de me référer constamment à ce qui est la loi du Parti, c'est-à-dire à ce qui a été voté par la majorité du Congrès, contre mon vœu, à Toulouse. La motion de Toulouse prévoit :
"Un exécutif et un législatif disposant des pouvoirs indispensables à l'exercice de leurs compétences, et chargés de garantir, au-dessus du territoire, la personnalité de l'Algérie."
Or, camarades, en ce qui concerne le pouvoir législatif, est-ce que le texte qui nous est soumis par le gouvernement répond à la volonté du Congrès de Toulouse ? Je ne crois pas, camarades, car le Congrès de Toulouse, vous l'avez vu, prévoyait un pouvoir législatif chargé de garantir au-dessus des territoires la personnalité algérienne. Or, le pouvoir législatif fédératif, pour employer l'expression du texte, n'est pas établi par une élection au suffrage universel, pas par une élection au collège unique, mais par une élection au second degré. Ce sont les assemblées territoriales qui élisent chacune un nombre égal de délégués qui composeront l'assemblée qui sera l'assemblée fédérative.
Et, de plus, il est prévu à l'article 10 du texte que c'est chaque assemblée législative territoriale qui pourra déterminer, par une délibération, telles de ses attributions qu'elle entend confier aux organes fédératifs.
En vérité, camarades, je crains qu'avec ce système on arrive à une sorte de cacophonie administrative complète. On peut parfaitement imaginer, puisque je crois qu'il devait y avoir cinq ou six assemblées, que l'assemblée territoriale n°1 décide de déléguer certains pouvoirs spéciaux, que l'assemblée territoriale n°2 décide de ne pas déléguer les mêmes pouvoirs, que l'assemblée n°1, mais décide de déléguer d'autres pouvoirs, que l'assemblée territoriale n°3 décide de déléguer, ni les pouvoirs délégués par l'assemblée n°1, ni ceux délégués par l'assemblée n°2, mais d'autres encore, si bien que vous allez avoir un pouvoir fédératif qui, aux termes de la motion, devrait permettre d'assurer la personnalité algérienne et devrait être au dessus des pouvoirs des assemblées territoriales, alors qu'en réalité vous risquez d'aboutir à de telles contradictions que votre pouvoir législatif fédératif ne pourra pas s'exercer étant donné la façon dont le texte prévoit qu'il sera établi.
Et je dois dire que je redoute que dans l'esprit de certains de nos adversaires politiques, et en particulier de certains Radicaux dissidents, ou de certains Modérés, on espère arriver par ce système à un imbroglio tel que le pouvoir législatif fédératif ne pourra pas fonctionner.
Je vois, camarades, dans cette disposition de telles complications pour l'avenir qu'en vérité on se demande si un jour même si ce statut est appliqué, il pourra y avoir un pouvoir législatif sur le plan fédéral.
En ce qui concerne le pouvoir exécutif, camarades, alors les choses sont encore plus nettes.
En ce qui concerne le pouvoir exécutif, la motion était absolument formelle : le texte de l'avant-projet qui se trouve dans le bulletin intérieur était lui-même très précis ; le texte qui nous a été distribué à l'Assemblée Nationale est, lui, beaucoup plus vague et nous savons que c'est maintenant là-dessus que porte l'effort principal de certains Radicaux et des Modérés.

Le texte qui nous a été distribué dans le bulletin intérieur est ainsi conçu :
"C'est à propos de l'exécutif, c'est-à-dire du conseil fédératif, que le Comité directeur, dans sa séance du 4 septembre, a précisé sa position en demandant que l'article 14 du projet gouvernemental, en l'état actuel de son élaboration, et qui institue le conseil fédératif, comporte les principes suivants :
- Exécution des décisions de l'assemblée fédérative assurée par un conseil fédératif,
- Ce conseil fédératif sera constitué d'un nombre égal, un ou plusieurs, de représentants élus par chaque assemblée territoriale.
- La durée du mandat du conseil fédératif est la même que celle du mandat de l'assemblée fédérative.
- Le Conseil fédératif élit son président pris dans son sein."
C'est là une déposition essentielle, et le bulletin intérieur ajoute "cette dernière disposition a pour effet, en supprimant le cumul des fonctions de ministre dépositaire des pouvoirs de la République et de Président du Conseil fédératif, d'affirmer plus correctement la personnalité algérienne et de préserver le pouvoir d'arbitre de la République."
Et l'on ajoute encore : "Mais il est par contre normal, ainsi que le prévoit l'article 19, que le représentant de la République préside les délibérations du conseil fédératif comme le Président de la République préside le Conseil des ministres."
Ainsi, le bulletin intérieur nous fait savoir que le Comité directeur a obtenu une modification du texte et qu'aux termes de celle-ci pour employer le langage habituel, il y aura une sorte de Président du Conseil fédératif qui sera élu par le Conseil fédératif lui-même et une sorte de Président de la République qui sera le ministre résident dépositaire des pouvoirs de la République.
Voyons maintenant le texte tel qu'il résulte des délibérations gouvernementales, tel qu'il résulte des délibérations gouvernementales, tel qu'il a été déposé sur le bureau de l'assemblée.
Nous y voyons à l'article 12 :
"Le conseil fédératif est composé, etc.
Ses délibérations sont présidées par un ministre dépositaire des pouvoirs de la République, ces travaux sont dirigés..."
Oh ! Je sais, camarades, que la langue française est très riche, qu'elle est pleine de nuances, mais je crois personnellement que dans les textes comme ceux là, il faut justement mieux éviter les nuances, éviter les termes qui peuvent prêter à équivoque.
Le Comité directeur nous avait dit : j'ai emporté une victoire, désormais les travaux du conseil fédératif seront présidés par une sorte de Président du Conseil. Maintenant, ils ne sont plus présidés, ils sont dirigés. Et ceux qui en sont réduits à la lecture des journaux pour savoir ce qui se passe, et je ne m'en plains pas, c'est ma faute, c'est moi qui l'ai voulu, sont obligés de constater que dans toute la presse, on a fait beaucoup de bruit autour de ce terme, autour de cette idée, autour de cette notion et que ce sont les Modérés qui ont obtenu la modification du texte, que le Comité directeur avait imposée, à savoir qu'il

n'aurait plus de président, mais qu'il y aurait une sorte de directeur.
J'avais entendu parler des directeurs de conscience, j'avais entendu parler des directeurs d'entreprises industrielles ou commerciales, je n'avais pas entendu parler de directeur en matière politique ; je savais qu'il y avait des présidents mais pas des directeurs. Il faut croire que j'ai encore beaucoup à apprendre !
Mais ce n'est pas fini, et c'est très intéressant cette lecture !
"Les travaux seront dirigés par l'un de ses membres élus chaque année, et c'est aussi une notion qui a été ajoutée par le gouvernement après le Comité directeur, et pris à tour de rôle dans les délégations de chacun des territoires.
Ce qui veut dire, camarades, que ce fameux directeur ne sera en place que pour un an et que l'année suivante on lui dira : allez vous en, on va en prendre un autre dans un autre territoire. Est-ce que, camarades, cela veut dire qu'on reconnait vraiment la personnalité algérienne ? Est-ce que cela veut dire qu'on a le souci de créer un exécutif fédéral, ou est-ce que cela ne veut pas dire qu'on a le souci d'empêcher un véritable exécutif fédéral, en démonétisant, en dévalorisant cette fonction de directeur qui changera tous les ans ? Ce sera une sorte d'homme politique qui sera soumis à la loi du tourniquet, à peine aura-t-il appris ce que sont les affaires du département du territoire où les affaires de la fédération, à peine sera t-il instruit de la tâche qu'il aura à accomplir qu'on lui dira : "Monsieur, vous avez onze mois d'expérience, vous commencez à comprendre à être capable d'agir, allez-vous en, vous serez remplacé par un autre !"
Non, camarades, ceci est vraiment contraire, non seulement à la lettre, mais à l'esprit de la motion de Toulouse.
Enfin, camarades, et c'est par là que je veux terminer, nous avons appris par la presse de ce matin que le Conseil des ministres d'hier avait décidé une table ronde, qu'à cette table ronde les représentants des partis nationaux seraient convoqués et que pour qu'on puisse se mettre d'accord avec les modérés, il faudrait que nous fassions un certain nombre de concessions. J'ai même entendu dire, je ne sais pas si c'est exact, Robert Lacoste pourra nous le confirmer ou nous l'infirmer, qu'une des idées de M. Bourgès-Maunoury en ce qui concerne la compétence du pouvoir fédératif consisterait à prévoir que cette compétence ne sera pas fixée par la loi, mais que ce seraient des décrets, et non pas des décrets pris dans la forme prévue par la loi cadre, c'est-à-dire décrets soumis au Parlement, mais des décrets pris par le seul ministre résidant qui fixeront la compétence du pouvoir fédératif.
Je me permets de dire à notre ami Lacoste que c'est un cadeau empoisonné qu'on veut lui faire et que s'il accepte en cela, il n'a pas fini d'entendre autour de lui, de tous les côtés, autant du côté des Musulmans que de celui des Européen ! Il parait que M. Bourgès-Maunoury tient le raisonnement suivant : "Nous ne le mettons pas dans le texte !", et puis il dirait aux Socialistes : "Vous pouvez accepter, puisque nous vous demandons de faire confiance à un de vos camarades." Mais ce qu'il oublie, c'est que le gouvernement n'est pas spécialement stable et que demain il risque d'être renversé. Le résident ne sera peut-être pas un Socialiste, et je me demande si l'on peut faire confiance à

l'avenir, à la stabilité du gouvernement Bourgès-Maunoury et au futur ministre résident en Algérie quel qu'il soit pour savoir quelle sera la compétence du pouvoir exécutif et, enfin, camarades, et ce sera ma dernière remarque sur ce sujet, quand nous jetons un coup d'œil en arrière, quand nous voyons le chemin parcouru depuis le moment où l'avant-projet de loi-cadre a été établi, quand nous faisons la comparaison, non seulement avec Toulouse, mais le texte diffusé par le bulletin intérieur et le texte déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale, nous nous apercevons que beaucoup de concessions ont été faites, que nous avons du abandonner sur beaucoup de terrain et renoncer à beaucoup de principes auxquels nous tenions.
Est-ce que demain nos délégués à cette table ronde pourront encore céder ? Est-ce qu'ils pourront encore renoncer à certains principes ?
Quel sera le texte qui, en définitive, sortira de ces délibérations ?
C'est, camarades, la question que je pose et j'avoue que personnellement je ne suis pas très optimiste quand je considère le chemin parcouru depuis quelques semaines hélas dans le mauvais sens !
Et maintenant, camarades, j'ai terminé et je veux conclure d'un mot.
Hier, nous avons longuement parlé du vote sur les pouvoirs spéciaux, personnellement, j'ai été discipliné et certains camarades m'ont fait une remarque qui m'a touché beaucoup, qui m'a plutôt beaucoup ému, ils m'ont dit : "Evidemment, toi avec la position que tu avais prise sur la CED !" - dans laquelle j'avais demandé le respect de la discipline - et il est vrai qu'il y avait un minimum d'honnêteté morale, après avoir pris cette position quand j'étais dans la majorité à l'égard de la minorité, à être discipliné quand je suis moi-même dans la minorité.
Mais je dois vous dire qu'il y a une chose - bien sûr, je ne suis pas le seul dans ce cas, je parle de mes sentiments, parce que je ne peux pas exprimer ceux des autres - qui m'a été particulièrement pénible, c'est cette espèce de tête à tête dans lequel nous nous sommes trouvés avec les hommes de la Droite et de l'Extrême-droite.
Alors que les Partis du centre comme le MRP s'abstenaient, alors que le Parti Communiste votait contre, c'est uniquement grâce à notre conjonction, à la conjonction des Socialistes, de la Droite, de l'Extrême-droite, que ce texte a été voté.
Je crois, camarades, qu'il serait très grave que demain la loi-cadre soit de nouveau votée par une conjonction de la Droite et des Socialistes contre le centre et même contre le reste du Parlement !
Nous ne devons jamais oublier, au moment où nous déléguons, ou plutôt où nos délégués vont être amenés à discuter que ces hommes de la Droite et de l'Extrême-droite sont les représentants authentiques du colonialisme le plus égoïste, le plus aveugle, de celui qui porte la responsabilité de la situation en face de laquelle nous nous trouvons maintenant en Algérie.
Nous ne devons pas oublier que chaque fois que nous sommes d'accord avec eux, c'est, non seulement pour nous un serrement de cœur, camarades, mais c'est peut-être une raison de nous demander si nous ne nous trompons pas.

Fondation Jean Jaurès

(Applaudissements)

Gérard Jaquet

Camarades, le projet de loi-cadre à ses débuts, lorsque les études commençaient à peine, a rencontré un accueil général favorable dans l'opinion, mais, par contre, il se heurte aujourd'hui à des oppositions sérieuses et même à des oppositions violentes des deux extrêmes.

Ces attaques ne nous gênent nullement, ne nous inquiètent nullement ; au contraire, parce qu'elles nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie et elles devraient apaiser les réserves de certains de nos camarades.

Quels sont les opposants les plus violents ?

Tout d'abord, bien sûr, les hommes d'Extrême-droite, ceux qui n'ont jamais renoncé à leur conception colonialiste, ceux qui rêvent toujours de maintenir la population d'Algérie dans un état de subordination permanente. Ces hommes ont accepté sans aucun enthousiasme, je vous l'assure, les réformes économiques et sociales qui ont été votées au cours de ces derniers mois, mais ils les ont acceptées uniquement parce qu'ils avaient l'espoir de revenir un jour. Par contre, ils s'opposent et se sont toujours opposés, et s'opposeront toujours à toutes les réformes politiques véritables.

Nous comprenons cette réaction de la fraction colonialiste à l'égard du projet de loi-cadre.

De l'autre coté, il y a l'opposition de ceux qui soutiennent la rébellion et, bien sûr, ceux-là ne nous gênent guère non plus.

Il y a l'opposition aussi d'hommes parfois sincères qui considèrent que la seule solution au problème algérien réside dans ce qu'on appelle l'indépendance de l'Algérie.

Eh bien, le Parti s'est toujours opposé à ces thèses, il s'est toujours opposé, bien sur, à la thèse des rebelles et à la thèse des partisans de l'indépendance totale.

Le devoir du Conseil national est donc, à mon sens, fort simple, il consiste essentiellement dans l'examen du projet de loi-cadre pour voir dans quelle mesure ce projet répond à nos conceptions essentielles et dans quelle mesure il répond à la motion votée au dernier Congrès de Toulouse.

Certains camarades ont été très sévères sur ce projet de loi-cadre et je trouve, d'ailleurs, que dans leur attitude, il y a peut-être un certain paradoxe, car ils nous disent : "La loi-cadre ne sera jamais appliquée, vous vous faites des illusions ; jamais même, vous ne pourrez en commencer l'application", et puis ensuite, ils entrent dans les détails et ils nous disent ; "Mais, vous avez oublié beaucoup de choses, vous n'avez pas précisé beaucoup de choses, et cela peut être très grave dans l'application, lorsque vous serez amenés à l'appliquer vraiment."

J'ai l'impression qu'il y a là, un certain paradoxe et que leur pensée n'est peut-être pas tout a fait logique, au moins sur ce point. Je crois, pour ma part, au contraire, que le projet de loi-cadre répond parfaitement à nos principes, et je suis persuadé que nous n'avons cédé sur aucun point essentiel, et nous ne sommes pas décidés à le faire.

Quelles sont les objections qui ont été formulées par un certain nombre de

Fondation Jean Jaurès

camarades ?
Tout d'abord sur les organismes centraux d'Alger, sur l'assemblée d'Alger, sur l'exécutif. On nous dit : "Vous n'avez même pas été capables de préciser d'une manière exacte ce que seraient les pouvoirs réels de ces organismes centraux, de l'assemblée, du Conseil exécutif, et par conséquent, sur ce point, vous n'êtes pas fidèles à la motion de Toulouse.
C'est vrai que nous n'avons pas précisé ce que seraient les pouvoirs des différents organismes centraux d'Alger, car nous avons pensé qu'il était probablement préférable de laisser à la population algérienne elle-même la possibilité, une fois consultée librement grâce à des élections au suffrage universel au collège unique, de se prononcer sur cette question importante, et je crois personnellement que c'est là la meilleure formule.
Nous avons, depuis le début, déclaré que nous ne voulions pas de statut imposé, de statut octroyé, et précisément au moment où nous trouvons une formule concrète sur un point précis et essentiel, qui nous permet de ne pas imposer une formule, mais qui nous permet au contraire de laisser la population algérienne librement choisir sa formule, on nous reproche ce que nous avons proposé. Mais imaginez un peu la réaction de certains camarades si nous avions nous-mêmes précisé dans le texte ce que devraient être les pouvoirs des organismes centraux d'Alger ; c'est à ce moment là qu'on nous aurait dit : "Vous voyez bien que vous voulez imposer un statut, vous voyez bien que vous voulez imposer une formule", alors qu'au contraire, nous disons : "C'est la population algérienne elle-même qui, sur ce point, devra prendre position."
Je crois que cette formule est heureuse et je crois en particulier qu'elle permet de mettre un terme à une controverse que nous ne pouvons pas résoudre nous-mêmes.
Certains nous disent : "Mais pourquoi voulez-vous à toute force créer des organismes centraux à Alger ? Vous ne comprenez pas quelle est, à l'heure actuelle, la composition de l'Algérie... Il y a des oppositions violentes entre les différentes communautés ethniques ; les Kabyles ne seront jamais vraiment d'accord avec les Arabes, les hommes de Constantine seront toujours très éloignés de ceux d'Oran ou de Tlemcen. Pourquoi donc voulez-vous à toute force créer un pouvoir central ? Laissez ces différentes communautés ethniques s'administrer librement elles-mêmes."
Est-ce que les hommes qui tiennent ce langage ont raison ? J'avoue que je connais trop mal l'Algérie pour pouvoir répondre, mais admettons un instant qu'ils ont raison, la formule proposée permet de leur donner satisfaction, puisque, lorsque ces collectivités ethniques seront vraiment rassemblées sous forme de territoires avec des assemblées élues au suffrage universel, elles pourront sur ce point prendre leur décision et si elles considèrent qu'un pouvoir central à Alger est inutile, elles ne délégueront rien à ce pouvoir central.
Il y a aussi l'autre thèse, la thèse de ceux qui nous disent : "C'était vrai, cela, avant l'arrivée des Français, mais la France, depuis plus de cent ans, a pratiqué une politique centralisatrice en Algérie et cette politique française a créé progressivement un sentiment de solidarité entre tous les éléments. Il faut donc

créer à Alger un pouvoir fort, un pouvoir puissant, et tant que vous ne le comprendrez pas, vous ne pourrez pas réussir à trouver une solution vraiment efficace au problème algérien."
Cette thèse est-elle exacte ? Je n'en sais rien non plus, mais si elle est exacte, ce que je sais bien, c'est que la loi-cadre y répond parfaitement, puisque si vraiment les différentes communautés désirent créer à Alger un pouvoir fort, elles auront la possibilité, lorsqu'elles seront constituées sous la forme d'assemblées élues au suffrage universel, de déléguer tout ce qu'elles possèdent comme pouvoir à l'exécutif d'Alger.
Je crois donc que cette formule est heureuse, car elle permet de mettre un terme et un terme définitif à une controverse que nous ne pouvons pas régler nous-mêmes, mais qu'il appartient aux Algériens eux-mêmes de régler.
Gaston Defferre, tout à l'heure, a formulé une autre objection, il nous a dit : "Mais, il y a une formule très dangereuse !" Et pourquoi serait-elle dangereuse puisque, d'après lui, elle ne sera jamais appliquée ?
Cette formule dangereuse, c'est celle qui concerne le collège unique.
Un collège unique est l'obligatoire représentation des diverses communautés. Gaston Defferre trouve que cela peut comporter un certain nombre de risques.
C'est cependant une formule que le Parti a toujours adoptée, a toujours défendue, a toujours fait triompher, mais je croyais en toute bonne foi qu'elle répondait exactement à la pensée que Gaston Defferre lui-même a, exprimé dans la motion qu'il a présentée au dernier Congrès de Toulouse. Je vais vous lire le texte de la résolution de Gaston Defferre :
"Mais la représentation proportionnelle des communautés suivant, par exemple, un système en vigueur dans d'autres pays peut permettre dans chaque circonscription de répartir les sièges entre les différentes communautés, en fixant le nombre des candidats à l'avance. Les européens seraient en minorité, mais seraient obligatoirement représentés."
Cette thèse a toujours été celle du Parti, c'est très exactement celle qui figure dans la loi-cadre.

Gaston Defferre - Puisque Jacquet met en cause la motion que j'avais déposée pour le Congrès de Toulouse, je me permettrai de répondre deux choses :
Tout d'abord, dans cette motion, le système de collège unique que je proposais est clairement défini - tu l'as lu toi-même - tandis que dans le texte gouvernemental, il est question d'un système, et on ne dit pas lequel.
Deuxième observation : Dans la motion, qu'est-ce qu'il y avait ? Il y avait deux assemblées, dont une assemblée souveraine dans laquelle, obligatoirement, je l'ai dit - les Musulmans étaient en majorité, et un gouvernement algérien, pour toute l'Algérie. C'était de nature à donner satisfaction aux Algériens, et même à leur faire accepter certaines amputations au collège unique, tandis qu'aujourd'hui, on ne nous propose plus du tout cela. Il n'y a plus de gouvernement d'Algérie, plus d'assemblée élue, plus d'assemblée souveraine. Il n'y a plus rien de tout cela, il n'y a même plus un vrai collège unique.

Collection Jean Jaurès

Gérard Jacquet - Je ne discute pas les autres organismes du statut, j'envisage seulement le problème du collège unique lui-même. C'est vrai que le projet de statut qui nous est soumis ne définit pas d'une manière complète et précise ce que doit être le collège unique. J'avais cependant l'impression que c'était très clair dans l'esprit de tous, parce qu'un collège unique, c'est : un collège où tout le monde vote et je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait ajouter d'autre, mais je tiens à, faire remarquer également que c'est une loi-cadre et qu'une loi-cadre, cela veut dire qu'elle fixe simplement les principes essentiels. Elle a donc à affirmer le principe du collège unique et il est bien évident qu'il faudra ensuite examiner le problème de la loi électorale, mais jamais une loi-cadre n'a fixé en même temps les principes et la loi électorale. Ce sont les décrets d'application qui, sur ce point...

Gaston Defferre - Non, non, c'est la loi !

Gérard Jaquet - Si, c'est aussi une loi électorale.
Je crois d'ailleurs que ce projet de loi-cadre qui nous est soumis répond parfaitement à la loi-cadre que nous avons votée il y a un certain nombre de mois, qui est la loi-cadre d'Outremer, qui est d'ailleurs à l'honneur du gouvernement Guy Mollet et que notre ami Gaston Defferre a lui-même proposée.
La loi-cadre d'Outremer - relisez-là - ressemble étrangement à la loi qui nous est soumise aujourd'hui. Dans cette loi-cadre d'Outremer, il y a des assemblées territoriales élues au suffrage universel, un Conseil du gouvernement ; au-dessus des assemblées, il y a des pouvoirs réservés pour la métropole, à peu près semblables aux pouvoirs réservés dans la loi-cadre algérienne elle-même. Et le fonctionnement des institutions ressemble aussi beaucoup au fonctionnement des institutions qui sont prévues aujourd'hui dans le texte que nous discutons.
Il y a en fait une différence entre les deux lois-cadres et je crois que cette différence est plutôt à l'avantage de la loi-cadre d'Algérie ; dans les territoires que nous voulons créer en Algérie, il y aura non pas un conseil de gouvernement, mais un gouvernement et ce gouvernement sera responsable devant l'assemblée élue au suffrage universel. C'est là la différence, à mon avis, la plus importante entre les deux lois-cadres, mais je crois qu'elle est plutôt à l'avantage de la loi-cadre algérienne.
Une autre objection de notre ami Gaston Defferre qui a été exprimée tout à l'heure, qu'il avait également exprimée dans un article récent de L'express, est celle-ci : "Vous avez voulu diviser l'Algérie, vous avez donc voulu diviser ce qui était uni, alors que dans la loi-cadre d'Outremer, nous n'avons pas du tout fait la même chose et nous n'avons rien divisé de ce qui était uni."
C'est vrai que dans la loi-cadre d'Outremer, nous n'avons pas divisé les territoires comme le Soudan, le Niger, le Moyen-Congo, mais je crois qu'il faut comparer les choses comparables et il n'était pas question de les diviser. Si l'on veut faire une comparaison entre l'Algérie et quelque chose d'autre dans l'Outremer, c'est entre l'Algérie et Madagascar qu'il faut le faire, car c'est là

Fondation Jean-Jaurès

que la comparaison est valable.
Eh bien, quelle est la définition donnée par Defferre lui-même dans cet article de L'express sur la situation de Madagascar ? Elle est intéressante et symptomatique.
"Madagascar, dit Gaston Defferre, est composée de six provinces, dont les races sont différentes, les dialectes aussi, mais la langue est la même pour toute l'île. Or, à Madagascar, la loi-cadre a prévu six assemblées provinciales, six conseils de gouvernement, mais aussi une assemblée, un conseil de gouvernement pour toute l'île, qui siègent à Tananarive et qui ont des pouvoirs plus étendus que ceux des provinces."
C'est très exactement ce que nous voulons faire en Algérie, parce que les situations nous semblent comparables. Nous avons là aussi des communautés ethniques différentes, des dialectes différents et une langue commune. Et puis, nous avons, au-dessus de tout cela une personnalité algérienne comme il y a une personnalité malgache. C'est pourquoi on a appliqué en Algérie un système comparable, avec une différence, c'est vrai, qui est la suivante : à Madagascar, on a fixé dans la loi les pouvoirs qui devaient revenir aux assemblées provinciales et ceux à l'exécutif malgache, alors que là, nous pensons qu'il vaut mieux que ce ne soit pas la France, par la loi, qui fixe les pouvoirs, mais la population algérienne elle-même qui pourrait être choquée par cette différence.
Une autre objection a été faite : La loi-cadre, nous dit-on, a été faite en accord avec les populations d'Outremer, car nous avons pu consulter, à l'Assemblée Nationale notamment, les élus de ces différents territoires, alors que la loi-cadre algérienne a été conçue sans consultation des représentants de l'Algérie.
C'est une évidence, car je ne vois pas très bien comment il aurait été possible, dans la situation actuelle, avec la meilleure volonté du monde, d'organiser un véritable référendum en Algérie, mais je crois qu'il est injuste de prétendre que le statut sera imposé sans consultations. Il y a, dans le projet de statut, toute une série de mesures qui permettent précisément ces consultations. Tout d'abord, et je l'ai déjà dit, il y a un instant, sur le point essentiel des pouvoirs qui doivent revenir aux organismes centraux, c'est la population elle-même qui sera consultée et qui prendra, seule, sur ce point, sa décision mais, même sur l'ensemble du projet de statut, il y a un article qui déclare que le projet de statut pourra être entièrement revu, entièrement modifié, entièrement bouleversé et qu'il suffira pour cela qu'il y ait simplement un accord entre le Parlement français et les assemblées algériennes.
Que veut dire cette formule ?
Cela veut dire qu'on pourra revoir entièrement le problème du statut, le modifier entièrement s'il y a accord entre la France et les représentants valables de la population algérienne. Mais, n'est-ce pas la formule que nous avons toujours indiquée quand nous avons demandé des négociations avec les interlocuteurs valables, entre la France et eux, pour établir le statut politique de l'Algérie ? C'est très exactement cela qui est prévu aujourd'hui, puisque ce projet envisage, avant de devenir définitif, d'être revu à la suite d'un accord entre la France et les interlocuteurs valables issus des élections au suffrage universel et au collège

unique.
Par conséquent, je crois qu'il est injuste d'affirmer que nous avons adopté un projet de statut qui ne permet pas le dialogue.
A ce point de mon intervention, j'arrive, mes camarades, à une première constatation. Je crois très honnêtement que le projet qui est soumis répond à la résolution de Toulouse, je crois qu'il s'est heureusement inspiré de la loi-cadre d'Outremer, et cette constatation m'amène à poser un problème très lié à celui qui nous préoccupe aujourd'hui.
En prenant la décision de votes la loi-cadre algérienne après la loi-cadre d'Outremer, nous prenons la décision d'orienter l'ensemble de la République dans un certain sens, et nous devons en tirer des conséquences.
Quelle est à l'heure présente, un an après la loi-cadre Outremer, la situation dans les différents territoires ? Je crois qu'il est bon d'envisager ce problème quand on envisage l'avenir de l'Alger.
La loi-cadre d'Outremer a apporté dans les territoires une véritable révolution et cependant, dans l'esprit de tous, elle n'est qu'une étape. Nous devons donc analyser très sérieusement les tendances qui se manifestent au sein des populations africaines pour définir clairement comment nous pourrons franchir l'étape suivante.
Nous voyons en Afrique se dessiner deux courants en apparence contradictoires mais, en fait, complémentaires. Il existe à l'heure actuelle, en particulier, une tendance incontestable vers une autonomie plus complète. Lorsqu'on confie à un territoire une possibilité de gestion partielle, il voit que tout est lié et que pour aboutir à une gestion plus complète, plus efficace, il doit réclamer des pouvoirs plus forts. Cette réaction était inévitable et je crois que nous devons la comprendre. Nous constatons en même temps un autre sentiment qui s'affirme et qui peut nous apparaître opposé au premier mais qui en est le corollaire : c'est celui que les territoires d'Afrique ne peuvent pas vivre seuls, qu'ils ont besoin les uns des autres et qu'un certain nombre de problèmes communs doit nécessairement les réunir. C'est là d'ailleurs une constatation évidente car, au siècle des grands ensembles, il est indéniable pour tous que de petits Etats séparés sont condamnés à périr.
Cette double tendance se manifeste parfois de manière assez spectaculaire et le dernier exemple qui m'a frappé est celui de la récente résolution du grand conseil d'AOF : les territoires d'AOF désirent garder et même accroître leur autonomie territoriale mais en même temps, ils réclament la création d'institutions fédérales qui les grouperaient tous à Dakar.
Cette attitude est très typique de l'état d'esprit actuel des territoires d'Outremer.
Voilà donc, à mon sens, comment se dessine leur évolution. Or, ce qui est vrai pour l'Afrique noire aujourd'hui sera vrai demain pour l'Algérie, lorsque la loi-cadre sera appliquée.
Si nous nous désintéressons de cette évolution, si nous nous contentons de la constater, quelles seront les conséquences ?
Dans cette hypothèse, les territoires d'Outremer, croyez-moi, obtiendront plus ou moins facilement l'autonomie plus complète qu'ils souhaitent, mais ils

l'obtiendront sûrement. Certains d'entre eux se grouperont en fédérations africaines à Dakar ou à Brazzaville ; attendons-nous alors à voir se dresser très vite le risque de la sécession.
Ce risque, nous ne pourrons l'éviter que dans la mesure où nous serons capables de construire, quand il en sera encore temps, le cadre solide dans lequel viendront se placer toutes les structures nouvelles. C'est tout le problème du devenir de la République et de la démocratie française qui est aujourd'hui posé et qu'il nous faut résoudre d'urgence.
Serons-nous capables de nous adapter à une situation nouvelle et de nous orienter, vers la création d'un ensemble d'Etats solidaires comprenant la France métropolitaine, l'Algérie et les territoires d'Outremer ?
Si nous répondons par l'affirmative, les peuples d'Outremer, j'en ai la conviction, se sentiront de plus en plus liés à la France, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique et sur le plan moral.
Cet attachement, il existe déjà à l'heure actuelle, on l'ignore trop souvent dans la métropole – j'ai eu souvent l'occasion d'aborder ce problème avec les dirigeants du MSA, et tous m'ont dit avec beaucoup de conviction que l'immense majorité des populations d'Outremer ne parvenaient pas à concevoir leur avenir sans la France, à condition bien entendu que nous répondions à un certain nombre de leurs aspirations essentielles. Si nous leur ouvrons maintenant la perspective que j'envisage, elle les rapprochera encore de la métropole et éloignera toutes les autres tentations, mais si nous ne faisons pas quelque chose assez tôt, la déception grandira très vite et avec elle tous les risques qui resteront possibles sinon probables.
Avez-vous imaginé ce que ferait pour la France et pour le Socialisme la défection ou la sécession à terme de l'Algérie et des territoires d'Outremer ? Cela se traduirait par la perte définitive de ce qui nous reste d'influence dans le monde, cela se traduirait aussi et pour nous, Socialistes, c'est plus important encore, par une situation économique et sociale très difficile à une heure où nous savons cependant que les richesses d'Outremer encore inexploitées permettront dans un avenir proche une transformation profonde de la situation non seulement de la France mais de l'Afrique solidaire, une transformation qui signifie pour nous : amélioration sensible du niveau de vie des couches les plus défavorisées de la communauté franco-africaine.
Permettez-moi, à cet égard, de vous apporter quelques chiffres.
Si l'Afrique faisait sécession, cela se traduirait pour la métropole par la perte d'un débouché privilégié de 200 milliards de produits par an et la perte d'un approvisionnement privilégié qui nous économisait 150 à 200 milliards de dollars par an.
Imaginez-vous ce que serait la situation de la France avec la crise actuelle accentuée ? Ces chiffres, d'ailleurs, seront considérablement accrus dès la mise en place des grands projets industriels africains qui doivent nous procurer annuellement, soit par l'exportation, soit par la non importation, 350 millions de dollars environ. Ces chiffres devraient, je crois, faire réfléchir M. Raymond Cartier et, en cas de sécession, la perte serait importante pour les territoires eux-

mêmes, ils perdraient l'investissement métropolitain et l'aide que nous apportons à leur budget, ils seraient incapables de placer leur production, car ils ont besoin d'un marché préférentiel français.
Les conséquences pour l'Afrique sont faciles à prévoir. Dans une période de troubles et de divisions, les propagandes les plus démagogiques trouveraient des résonnances profondes et c'est le bolchevisme qui serait, en définitive, bénéficiaire de l'opération. Nous avons certains exemples sous les yeux. La Syrie, par exemple, dont l'indépendance est récente et dont la propagande soviétique est prépondérante, le Soudan égyptien qui vient de recevoir son indépendance, et dont le gouvernement, très courageusement, se débat du milieu de difficultés économiques épouvantables. Le Soudan doit vendre son coton, il y parvient mal et la Russie est là, pour lui faire des offres alléchantes.
La sécession africaine serait aussi grave pour l'Afrique que pour la métropole et c'est pour éviter ce risque qu'il nous faut agir.
Comment ?
Structure nouvelle de l'ensemble de la République ; ensemble d'Etats solidaires constituant une communauté d'esprit et d'intérêt.
Est-ce là du fédéralisme ? Certains hésitent à prononcer ce mot, j'ai longtemps hésité moi-même, mais cependant, ne définit-il pas ce que doit être l'orientation générale ?
Il ne s'agit pas de dire ce que doit être la structure nouvelle, c'est prématuré, mais ce qui est urgent, c'est l'affirmation du principe : un délai est nécessaire pour adapter la situation à la situation nouvelle ; c'est vrai et tout le monde le comprendra, mais ce qu'attendent les populations d'Outremer et l'Algérie, c'est de savoir rapidement où nous voulons aller et les conduire. Nous ne pouvons plus attendre pour répondre à cette question. Sinon, nous n'éviterons pas les conséquences dont il est difficile de mesurer aujourd'hui l'ampleur.
Voilà, camarades, les quelques réflexions que je tenais à vous présenter. Je demande au Conseil national et au Parti de se pencher aujourd'hui sur ce problème et de prendre rapidement une décision claire et précise.
Le Parti a toujours apporté avec courage et lucidité les solutions qui répondaient aux nécessités de l'heure, il a vu clair, avant les autres, sur les problèmes d'Afrique du Nord, il a apporté la loi-cadre d'Outremer, il a été pour beaucoup dans la préparation de la loi-cadre algérienne. Il doit maintenant ouvrir une perspective qui orientera toute la communauté franco-africaine.
Une fois encore, nous aurons montré le chemin. Je souhaite ardemment que nous puissions nous engager avant qu'il ne soit trop tard.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Rabier.

Guy Mollet - Une information, avant que Rabier ne prenne la parole : on m'indique qu'une motion de censure pourrait être déposée par l'Amicale agricole que préside M. Edgar Faure...
(Rires)

Fondation Jean-Jaurès

Toutefois la présidence de l'assemblée a publié une note indiquant qu'une motion de censure ne pouvait intervenir au cours d'un débat d'interpellation, que, de plus, elle devait être examinée pour fixation de date par une conférence ordinaire des présidents et qu'aucune n'était prévue avant la session ordinaire du Parlement. L'Amicale en question se réunit à 14 heures, pour chercher le moyen de tourner les décisions de la présidence de l'assemblée. Il est donc prévisible qu'à l'ouverture de la séance il y ait des incidents difficiles et il serait bon que le plus grand nombre possible de parlementaires soit présent en séance.

Le président - La parole est maintenant à Rabier.

Rabier

Mes chers camarades, mon propos sera bref, je suis venu jusqu'à cette tribune pour porter témoignage de la responsabilité que, personne ne ment, je veux prendre dans les décisions de notre Conseil national d'aujourd'hui. Vous aurez d'ailleurs remarqué - et je crois que cela est un signe encourageant - que je n'ai pas été le seul à venir jusqu'ici et que nos camarades d'Algérie sont venus nombreux jusqu'à cette tribune pour porter, eux aussi, témoignage de l'intérêt qu'ils accordent à la politique que le Parti, à travers ses hommes responsables, a menée jusqu'ici en Algérie. Vous les avez entendus et je crois que vous avez été favorablement surpris par le fait qu'il n'y a eu aucune discordance notoire entre leurs exposés. Cela témoigne aussi de la confiance que ces camarades ont accordée au Parti et je crois que c'est pour nos camarades de l'opposition à l'intérieur du Parti le meilleur témoignage aussi qui leur est apporté, de façon à les remplacer sur une position commune, car les Socialistes d'Algérie sont ceux - vous voudrez bien leur concéder cela - qui ont été au centre du drame, ceux qui ont politiquement et moralement le plus souffert. Or, ces camarades, aujourd'hui, viennent vous dire : "Nous n'avons jamais cessé d'accorder notre confiance au Parti, même lorsque, condamné par l'histoire, il a été obligé de prendre des décisions que certains jugeaient excessives, prenant ainsi ses responsabilités, pour autant qu'il ne perdait pas de vue la politique qu'il voulait mener en Algérie."

C'est ainsi que les Socialistes d'Algérie et le Parti avec eux, ne pouvaient concevoir que soient abandonnés en Algérie ceux que l'on a appelés les Européens, et aussi l'expression politique qu'en moyenne ils représentent, et en même temps que soit abandonnée la masse des Musulmans pour laquelle, depuis de nombreuses décades ils se battaient eux-mêmes, et les efforts qu'ils ont faits avant le déchaînement du drame pardonnent dans une certaine mesure ce dont on a pu les accuser pendant le déchaînement du drame, car les critiques que l'on a faites à Robert Lacoste se retournaient aussi contre ceux qui l'appuyaient et le soutenaient, c'est-à-dire les Socialistes d'Algérie. Or, les Socialistes d'Algérie viennent vous dire aujourd'hui qu'ils sont pour la loi-cadre, qu'ils la souhaiteraient si possible plus généreuse encore, et ils viennent vous dire qu'ils engagent le Parti unanime à la voter, à la voter dans cette enceinte, par un acquiescement unitaire, car le plus important, ce n'est pas que cette loi soit

Fondation Jean Jaurès

acceptée à une grande majorité par le Parlement, mais c'est surtout que ce Parti se montre unanime dans sa décision.
Je sais bien, et beaucoup de camarades l'ont dit - c'est l'arme de l'opposition interne dans notre Parti sur le problème algérien - qu'il est facile de se gausser, encore que des camarades, fort opportunément, je crois, ont fait remarquer qu'on ne pouvait pas tellement critiquer quelque chose dont on avait la certitude à l'avance qu'elle ne serait jamais appliquée mais, en vérité, cette loi-cadre n'est pas une panacée, nous le savons, mais elle contient malgré tout des germes importants de réformes non moins importantes, et si cette loi-cadre était votée, nous avons la certitude qu'elle porterait encouragement aux masses musulmanes d'Algérie, car je crois que nos camarades négligent beaucoup le plan psychologique sur lequel se développe ce drame algérien.
On a beaucoup parlé de l'adhésion des Musulmans, je crains que trop de camarades ne soient sur ce point excessivement savants. En vérité, il y a en Algérie, puisqu'on a parlé tout à l'heure du problème des masses, une masse de braves gens du coté des Musulmans, qui espèrent que la France pourra continuer là-bas, mais qui espèrent, bien entendu, avec nous que les choses changeront de façon démocratique.
Je sais aussi que non seulement cette loi ne portera pas remède à tout, mais qu'elle peut aussi comporter quelques inconvénients notoires. Pour ma part, à ce sujet j'étais très inquiet et j'avais dit à nos camarades combien je redoutais cette sorte d'explosion à la fois géographique, administrative et politique que l'on voulait pratiquer en Algérie ; mais, dans la mesure, toute réflexion faite, où elle permet à l'échelle du territoire d'installer un véritable pouvoir démocratique décentralisateur et efficace, et dans la mesure aussi où il y a possibilité dans l'avenir de faire en sorte que soit garantie l'unité algérienne sur le plan politique et sur le plan administratif, alors, j'acquiesce aux désirs du Parti et je dis aux camarades que si cette loi est votée, elle aura là-bas des conséquences politiques et psychologiques importantes.
Personne ne peut, ici, dire le contraire, sinon qu'il ferait des suppositions, suppositions très dangereuses d'ailleurs, car la masse musulmane est prise là-bas entre deux appareils et prie tous les jours son dieu que se termine son infernal cauchemar et si, véritablement, cette loi lui permet, même à l'échelle locale, mais dans les délais les meilleurs, un fonctionnement démocratique de sa vie, une sorte de, normalisation humaine de la vie à laquelle elle est condamnée sur cette terre, je suis persuadé que les Musulmans y acquiesceront. Je dis à Gaston Defferre que, pour le reste, nous savons à l'avance que les rebelles ne diront pas "oui", mais je lui dis aussi très fraternellement que je le mets au défi d'inventer un système auquel les rebelles diront "oui", à moins de leur dire "indépendance" et de proclamer ; "Vous êtes, Messieurs, les maîtres de céans"; à moins de faire cela, ils refuseront. Notre camarade Defferre a la sagesse politique de vouloir assortir cette décision de dispositifs transitoires, mais c'est là évidemment qu'on, lui fait querelle, car, en vérité, le problème ne se présente pas comme cela pour la rébellion.
Ceux qui sont dans la rébellion sont maintenant polarisés autour d'une idée

essentielle. Ils veulent prendre à titre définitif et total le pouvoir en Algérie. Il s'agit de savoir si nous voulons le leur accorder. Le débat a eu lieu chez nous, car, au fond, nous avons été tyrannisés par deux intentions aussi louables l'une que l'autre, nous avons voulu à, la fois être des démocrates, des Socialistes conséquents, mais aussi des gens qui ne voulions pas, du jour au lendemain, sacrifier quelque chose que nous avions ensemble fabriqué, car les Socialistes sont essentiellement des Français.

Or l'Algérie est une œuvre de la France et c'est pour cela d'ailleurs que dans une grande mesure, insuffisamment, nous l'avons trop dit peut-être, elle est démocratique, eh bien est-ce que nous pouvons, du jour au lendemain, repousser du pied ce que nous avons fait, et déclarer que nous abandonnons la partie ? Non.

Mais pour autant - et c'est là la position originale des Socialistes - nous voulons demeurer là-bas pour que notre œuvre soit préservée, étant bien entendu qu'en même temps nous aurons cette intention et aussi cette possibilité formelle de faire en sorte que les populations soient plus heureuses, plus libres et vivent un véritable régime démocratique.

Est-ce que là il y a de quoi, dans ces conditions aussi formellement exprimées, faire rougir un Socialiste ? Nous, nous pensons que non. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes nous-mêmes, les Socialistes d'Algérie, très sévères à l'égard des européens d'Algérie. Encore que là aussi le problème soit complexe, mais on peut dire qu'en gros, mis à part aussi les intérêts contre lesquels peut-être le gouvernement n'a pas assez lutté, il y a là-bas une masse de braves gens qui, si on les laissait faire, iraient jusqu'au bout de leur demande.

Or, en vérité, les démocrates mis à part, en Algérie, la demande serait le statu quo. Il faut molester cet égoïsme, il faut évidemment conduire ces gens vers un peu plus de compréhension, il faut les obliger à considérer les Musulmans comme leurs égaux et à leur faire concevoir, j'ajouterai, sans faire allusion aux moyens physiques, de gré ou de force que, en Algérie, ils sont condamnés à vivre avec les Musulmans et que pour ce faire la règle essentielle qui préserve l'avenir c'est qu'ils considèrent les Musulmans comme leurs égaux et que le système politique dans lequel on veut les enfermer ne puisse, à l'égard des Musulmans, comporte aucune exclusive. Et alors, s'ils s'entêtaient, mais je suis de l'avis de Robert Lacoste, je suis de l'avis de Begarra, je suis certain qu'il y a là-bas sur cet état d'esprit des européens, une nette amélioration à les secouer nous avons certainement obligé leurs cerveaux à penser comme leurs cœurs le faisaient et je crois que, pour l'instant, nous pouvons, avec optimisme, constater qu'ils ne sont pas systématiquement dressés contre les projets de la France à l'égard du statut de l'Algérie.

Il y a les ultras, mais vous connaissez leurs intentions politiques et vous n'avez pas à être évidemment surpris de leur position, ils travaillent accouplés avec leurs frères fascistes de la métropole et ils me feront là-bas jamais autre chose que la politique de la confusion qui mène à la complication de la situation et qui mènerait, si cela était à une véritable guerre en Algérie ; or, nous ne voulons pas de cela maintenant.

Bien entendu, il ne faut pas non plus, et je crois que notre devoir de Socialistes algériens est de vous mettre en garde que, sous prétexte de voter la loi-cadre on en arrive à voter n'importe quoi.
Notre camarade Begarra vous précisait les limites dans lesquelles nous sommes enfermés. Nous considérons, nous, la loi-cadre - et je le souligne - comme un minimum raisonnable mais comme un minimum indispensable rentrer dans l'opposition. Camarade Le Bail, il faudrait que cela soit fait dans les meilleures conditions possible et il faudrait alors que notre responsabilité soit dégagée à partir d'un instant et nous considérerions que la loi-cadre ne représente pas quelque chose d'efficace pour l'Algérie, mais sans cela, notre devoir est de la faire voter par le Parlement et je demande à nos camarades de l'opposition, à ceux qui, d'ailleurs, très honnêtement, à l'intérieur de notre Parti, ont fait valoir des principes à eux, qui selon eux, sont meilleurs que les autres, je leur demande de considérer que maintenant le débat pour l'extérieur doit être clos et doit perdre de son caractère spectaculaire car en vérité, si le texte que nous avons mis sur pied est accepté par le Parlement, eh bien le Parti aura pour devoir de le voter et les Socialistes auront pour devoir de présenter devant l'opinion publique métropolitaine et devant l'opinion publique algérienne aussi qui les regarde avec passion quelquefois, devra faire la démonstration que le Parti Socialiste est uni pour voter cela.
Que nous ayons à faire des réserves et que nous les fassions même au nom du Parti, je dis que cela est nécessaire, que cela est politique et que cela est également dans les limites de notre devoir le plus formel, mais il demeure bien entendu qu'au-delà de cela, notre action doit être commune pour faire en sorte qu'en Algérie les choses changent véritablement.
J'en terminerai simplement par ce mot : Il y a dans les événements d'Algérie ce que l'on a appelé des hauts et des bas. Si en ce moment la situation est meilleure, c'est évidemment grâce à la vigilance des services de sécurité c'est indéniablement juste, mais c'est aussi grâce à l'état d'esprit des Musulmans, car la rébellion c'est un microbe qui se développe comme tous les microbes dans un bouillon de culture favorable, eh bien, nous avons l'impression qu'en ce moment le bouillon de culture est défavorable à la rébellion, nous considérons la rébellion comme un microbe dangereux nous qui sommes des Socialistes et des démocrates, nous souhaitons, au contraire, qu'hors de leur cause, hors de leur action, de celle qu'ils mènent aujourd'hui et sur le plan politique et également hélas sur le plan du terrorisme, que nous préparions ensemble un meilleur avenir pour l'Algérie et je demande au Parti de ne pas reculer devant ses responsabilités et de faire en sorte que cela soit.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Guy Mollet.

Guy Mollet

Mes chers camarades. Je ne pense pas être très long, car je crois que l'essentiel a été dit sur le problème lors de l'intervention de Robert Lacoste, puis sur le plan

de la politique internationale, Christian Pineau, et enfin de la discussion intérieure au Parti, Jacquet. Cependant, je vais reprendre quelques uns des arguments, je veux y répondre non pas parce que je les crois solides, mais parce qu'ils émanent, tout d'abord, d'un jeune, notre camarade Le Merle des Côtes-du-Nord.

Je crois qu'il s'est trompé, mais ce serait trop grave qu'un jeune puisse s'en aller avec le sentiment qu'on a négligé son intervention, qu'on n'a pas répondu à son argumentation. Que nous a-t-il dit ? C'était très bref, il nous a dit : le Parti n'est pas sérieux, il ne sait pas ce qu'il veut puisqu'il y a une contradiction évidente dans les termes. (Le Parti n'est pas sérieux, c'est moi qui le dis. Il n'a pas dit exactement cela mais c'est ce qu'il voulait dire). Guy Mollet, à maintes reprises, à la tribune de l'Assemblée Nationale comme Président du Conseil, mais parlant au nom du Parti a dit : la situation que nous créons en Algérie est irréversible.

Et il avait retenu cette phrase de l'intervention de Robert Lacoste hier disant : si jamais la Droite fait que nous n'ayons pas de loi-cadre, tout sera remis en cause.

Et Le Merle de dire : est-ce conciliable ? Beaucoup de camarades ont certainement déjà répondu : il n'y a aucune contradiction, c'est surtout pour lui que je l'indique. C'est vrai que si la Droite commet la folie de s'opposer soit à cette loi-cadre soit, plus tard, à d'autres méthodes allant vers des solutions libérales, c'est vrai que, comme l'a dit Lacoste, nous allons avec certitude à des catastrophes en Algérie, des catastrophes qui peuvent se traduire par le massacre et vraisemblablement l'éviction définitive des Européens et Français d'origine de là-bas. C'est vrai. Cela ne veut pas dire pour autant que ce que nous avons fait est réversible, c'est justement parce que c'est irréversible qu'il y aura des catastrophes farce que la Droite peut mener à la disparition totale des Européens et des Français, mais elle ne peut plus mener, même si elle se trompe encore, à ce que l'on revienne à la situation antérieure et c'est en voulant nous ramener à la situation antérieure qu'elle risque la catastrophe.

C'est est vrai que jamais aucun gouvernement fut-il nationaliste algérien ne pourra revenir sur ce que nous avons fait dans le domaine économique et social. C'est en cela Le Merle, que c'est irréversible et il ne faut pas qu'on joue entre nous avec les mots. On prétend opposer des camarades les uns aux autres, c'est du mauvais travail, laissons le soin aux adversaires du Parti de faire cela.

Coffin a posé l'un des problèmes de fond, il en est plusieurs auxquels je ne vais pas répondre immédiatement parce qu'ils ont été traités par Gaston Defferre, là je répondrai immédiatement. Il est un problème de fond qu'a évoqué Coffin, que d'ailleurs dans son intervention devait un peu reprendre Jacquet, que j'avais moi-même évoqué devant le Comité directeur lors de notre dernière réunion, c'est celui de savoir comment s'insérerait ensuite cet ensemble algérien dont nous rêvons, que nous essayons d'intégrer dans la République française, et il a, c'est très à la mode, employé l'expression de fédéralisme.

Ce n'est pas pour me heurter, je pense que le fédéralisme est une démarche normale pour les Socialistes, il n a rien qui soit en contradiction avec notre doctrine et nos objectifs, que ce serait même une excellente méthode dans certains cas. Mais je souhaite, camarades, - et je ne ferai pas de reproche à

Coffin, à Jacquet ou à quiconque - qu'on ne résolve pas un problème comme celui-là simplement avec un mot : c'est trop vite dit "système fédéral", si l'on dit fédéralisme. Il faut savoir à quoi cela mène !
Il ne faut pas savoir si cela résout le problème dans 15 jours ou dans trois mois, il ne faut pas tomber dans le piège que vont nous tendre les Républicains sociaux et tous autres modérés, aussi longtemps qu'on n'aura pas réformé le titre 13 et permis une organisation fédéraliste, parce que les intéressés quand vous allez les pousser dans le retranchement et essayer de leur demander ce qu'ils veulent dire, vont alors démontrer qu'ils ne sont pas fédéralistes.
Car, demandez-vous à quoi mène le fédéralisme dans 20 ans, non pas dans 6 mois, dans 20 ans, quand ce sera du fédéralisme réel, cela voudra dire qu'un certain nombre d'états, je n'ose pas dire souverains, nous sommes contre cela, mais indépendants transféreront à égalité entre eux leurs pouvoirs à des organismes supranationaux, supra-étatiques qui décideront de tout y compris diplomatie, armée et le reste, c'est possible que nous devions aller vers cela, mais demandez-vous simplement ce que cela veut dire. Moi je suis prêt à envisager sur le plan fédéral toutes les organisations à caractère économique et à caractère social, je suis beaucoup plus réticent, je l'ai déjà montré quand il s'agissait de l'Europe, lorsqu'il s'agit de fédéralisme sur le plan politique, car je veux savoir si cela se traduira par une progression ou si cela se traduira par un recul.
Il est possible que dans 3 mois vous m'entendiez défendre une thèse fédéraliste mais quand on l'aura ensemble dépouillée. Ce que je demande et je voudrais retenir de la suggestion qu'a faite Jacquet à la fin de son intervention, c'est que nous décidions très vite, on pourrait en donner le mandat au Comité directeur, de créer une sorte de Commission qui étudie ce problème à très long terme, quelles doivent être les formes d'association, avec les territoires qui devront aller vers une autonomie de plus en plus grande, quelle devra être leur forme d'association avec la métropole, la métropole est-elle prête à aller jusqu'à décider qu'elle accepte d'adhérer à un ensemble fédéral, etc.
Il faut poser ce problème, il n'y a pas là grief, opposition, il y a simplement conseil de prudence, c'est la raison pour laquelle je demande qu'on n'emploie pas trop facilement dans la discussion publique, chez nous c'est bon mais dans les discussions extérieures, des mots dont parfois on n'a pas cherché à savoir quel est l'aboutissement total.
Donc, si vous êtes d'accord sur ce point, attendons un peu, le temps simplement de voir ensemble et d'étudier.
J'en viens au problème d'Algérie même, je vais le prendre, si tous le voulez bien, à travers l'intervention de Gaston Defferre, parce qu'il a repris à peu près tous les arguments que l'on entend contre le projet de loi-cadre.
Le projet de loi-cadre est-il rétablissement de la paix ? Voilà la première question que se pose Gaston Defferre qui répond : non pour deux raisons, la première parce que c'est un statut en fait octroyé, que donc, il décevra.
Je voudrais essayer de convaincre Gaston Defferre que son analyse est erronée. Projet octroyé ? Non. Que disions-nous jusqu'à maintenant, que continuons-

nous à dire ? Nous disons que le gouvernement français à l'époque où c'était un Socialiste qui était à sa direction mais cela reste vrai pour le suivant, maintient sa volonté d'aboutir au cessez-le-feu - je vais revenir sur l'argument tout à l'heure - maintenant qu'il faudra élire dans des élections au collège unique - je vais revenir là-dessus également tout à l'heure - des hommes avec lesquels on pourra discuter du statut futur de l'Algérie.
J'insiste, ceci reste vrai. Il n'est pas question, en 6 mois, d'avoir modifié cela. Christian Pineau a dû démontrer à tous nos amis et aussi à nos adversaires à l'étranger que ceci reste valable.
Qu'apporte, dans ce domaine, la loi-cadre ? Cessez-le-feu ? Non. Ça va être l'argument tout à l'heure de Gaston Defferre, son deuxième argument, mais sur le plan des élections, jusqu'ici, nous nous demandions à quels organismes seraient élus ceux avec qui serait ensuite élaboré le statut définitif.
Il y a eu ici même des controverses et des oppositions entre nous pour savoir si ça devrait être à l'assemblée algérienne ou l'Assemblée Nationale française. Maintenant nous disons que ce que nous modifions c'est la structure intense, c'est le cadre auquel des hommes seront élus.
Il n'y a donc absolument pas quelque chose d'octroyé, tellement peu qu'il est prévu, d'une part, que ces organismes ainsi créés auront des droits de transfert de pouvoir, c'est un problème que je dois tout à l'heure étudier mais il est même prévu des clauses de révision telles que dans l'avenir les représentants ainsi élus de l'Algérie dans les collectivités locales, dans les territoires sur le plan fédéral auront, avec le Parlement français, des droits égaux pour transformer ce statut actuel.
C'est ce caractère évolutif qui m'a paru personnellement l'une des plus grandes conquêtes du projet de loi-cadre et je dois dire à Gaston que je n'ai rien compris non pas à ce qu'il a dit aujourd'hui, mais a ce qu'il a écrit dans L'express, je ne reviens pas sur ce fait j'ai dit hier ce que je pensais de cela.
Il a écrit ceci : "La révision à terme fixé, c'est la certitude d'une bataille électorale de 4 ans, d'une agitation permanente, d'une opposition accrue avec les différentes communautés.
Et voilà la phrase à laquelle je veux aboutir :
"Le gouvernement se rend compte que son statut est gravement insuffisant, la clause de révision en est l'aveu et elle achève de la dévaloriser" là, je ne comprends plus !
Nous avons tenu compte au maximum de la volonté générale du Parti, de faire qu'il ne puisse pas s'agir d'un statut définitif octroyé, nous avons eu à cœur, ce fût la bataille de nos camarades à l'intérieur du gouvernement, de faire que la porte reste toujours ouverte à la discussion et un de nos camarades écrit : "ceci achève de dévaloriser le projet" !
Je souhaite que vraiment, Gaston, tu te rendes compte qu'il y a une erreur d'analyse. Il était nécessaire, au contraire, que nous restions absolument fidèles à ce que nous avions dit, la discussion restera ouverte avec les hommes qu'on aurait fait élire, avec les hommes nouveaux.
Ce n'est pas la seule raison qu'il invoque pour dire que cela ne peut permettre

l'établissement de la paix. Une autre est celle ci : qui va faire déposer les armes aux gens qui sont en face de nous ?
Rabier a parfaitement répondu, je te mets au défi de trouver quelque chose qui fasse déposer les armes aux chefs rebelles à l'heure qu'il est, car là, ce n'est plus toi qui a raison, ce sont les camarades de l'autre fraction de la minorité au dernier congrès, ceux qui disent qu'il n'y a qu'une seule solution pour faire déposer les armes, c'est de reconnaître le droit à l'indépendance ou l'indépendance, c'est jouer sur les mots, je vois Charles-André Julien qui acquiesce et me donne raison, c'est logique. Il n'y a pas d'autre méthode. Si l'on veut que les intéressés disent : c'est fini, il faut reconnaître le droit à l'indépendance avec tout ce que cela veut dire.
Or toi, tu as excellemment démontré au Congrès de Toulouse, ton argumentation est une de celles qu'on n'oubliera pas, elle a rendu service à l'ensemble du Parti, tu as parfaitement démontré que la marche à l'indépendance était impossible, contraire non seulement aux objectifs nationaux mais aux objectifs socialistes.
A l'heure actuelle, tu ne peux pas obtenir qu'ils déposent les armes sans deux réponses favorables à leurs deux questions :
La première c'est la reconnaissance officielle du FLN comme seul interlocuteur, il n'en permet pas d'autres, que dis- je, il assassine les autres !
Je citais hier le nombre de 2 morts quotidiens, ce sont presque toujours des gars du MNA. En Algérie il y a à l'heure actuelle des batailles sanglantes pour essayer de dégager les endroits qui nous occupent, certains chefs du MNA dont quelques uns pourtant semblent avoir une certaine autorité non seulement morale mais même territoriale dans quelques régions d'Algérie.
Le FLN ne tolérera pas cela, il est le seul qui ait une représentation étrangère solide et valable, il s'occupe davantage de cela d'ailleurs, il entend être seul interlocuteur reconnu, il entend qu'on lui reconnaisse le droit à l'indépendance et qu'on lui donne satisfaction.
Si bien qu'à l'heure actuelle il faut rester fidèle à ce que l'on a dit et j'en arrive à ton deuxième argument : Car, pour nous démontrer que ce n'est pas en accord avec la motion de Lille ni celle de Toulouse - argument qu'a un peu repris Coffin sous une forme un peu nuancée en disant que nous étions en deçà - tu nous dis, le premier terme est d'essayer le cessez-le-feu et le gouvernement n'a pas repris les offres de cessez-le-feu.
Il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'offres officielles de cessez-le-feu. Je ne veux pas polémiquer, mais simplement, parce que sur le fond j'ai conscience que c'est... J'ai souvenir de ta démonstration à toi, Gaston Defferre, au Congrès de Toulouse ; tu avais bien démontré qu'il fallait des contacts officieux d'abord, car c'est vrai, pour aboutir à des contacts officiels, il faut d'abord un peu les préparer parce que les contacts officiels ce n'est pas la peine d'essuyer inlassablement des refus, il faut peut-être les préparer aussi quant à leur opportunité. Je ne crois pas qu'aujourd'hui quelque gouvernement fut-il un gouvernement socialiste homogène, puisse utilement lancer un nouvel appel au cessez-le-feu dans les jours qui précèdent la session de l'ONU., personne ne peut avoir d'illusions quant à ce que serait la réponse !

Collection Jean Jaurès

Je ne sais pas s'il n'y a pas eu contact officieux, il paraît que oui... Il paraît que non... Enfin ce contact officieux qui, paraît-il, n'a pas eu lieu, je peux garantir qu'il a été sérieusement saboté, je peux dire qu'il a été esquinté d'une façon absolument remarquable et par qui ? Renseigne-toi Gaston, tu sauras par qui, tu le sauras comme je l'ai su, tu sauras qu'il l'a été par ceux qui se sont fait un monopole des contacts avec la rébellion, et qui ne permettent pas que quelqu'un d'autre essaie d'aboutir ! Pas besoin de te donner de précisions, je suis sûr que tu en sais autant que moi dans ce domaine.
Deuxième argument dans ce sens, c'est que nous allons, nous courons le risque d'engager dramatiquement l'avenir, dangereusement. En effet, le contenu du statut n'est pas conforme à ce que nous voulions et que c'est sur cela qu'on nous jugera dans un certain nombre de mois, quand ça n'aurait pas assuré la paix, car ça ne peux pas même mener à la paix, puisque rien de ce que nous voulions qui pourrait donner de satisfactions ne se trouve dans le projet.
Et tu as établi une différence entre un collège unique et le collège unique ! L'institution d'un collège unique et non du collège unique ! Tu as dû sentir ici que les camarades ne pouvaient pas te suivre, que là la présence de l'article défini ou indéfini n'a aucune espèce d'importance, car je crois que tu as confondu deux choses : le problème de l'unité du collège et le problème du système électoral.
Unité du collège, ça ne se conçoit pas de 25 façons, si on pouvait seulement en envisager deux, tu me troublerais et je renoncerais de suite à mon raisonnement.
Mais qui dit collège unique, c'est fort simple là où il y a une élection tous ceux qui se trouvent, en vertu de la loi républicaine, électeurs, femmes ou hommes, dans le collège, votent pour le même... je ne dis pas la même liste, ça réglerait déjà un problème, mais à l'occasion du même scrutin tous de la même façon et tous au scrutin secret.
Le problème qui a n'est pas réglé dans la loi-cadre, c'est de savoir quelles sont les circonscriptions, de savoir le mode de proportionnelle ou uninominale ou de liste, ce n'est pas réglé. Ça ne pouvait pas l'être. Il n'y a personne actuellement dans le Parti, personne, je dis bien, qui soit en mesure de faire des propositions quant au mode de scrutin, je dis de faire des propositions qui répondent aux préoccupations qu'a affirmé le Parti par ailleurs. Pas de question donc quant à l'unité du collège. Personne n'a joué là-dessus, ni nos camarades, ni, dans ce domaine, nos adversaires. Le seul changement de nos adversaires, c'est que, peu à peu, l'opposition à l'unité du Collège s'effondre. Elle ne s'effondre pas parce que nous l'avons convaincue mais parce que les faits s'imposent, parce qu'il n'y a plus qu'en Algérie qu'il n'y a pas unité de collège ; elle existe partout dans la France métropolitaine et dans les territoires d'Outremer, parce qu'il est impossible de penser à une autre solution que celle de l'unité du collège et la seule raison pour laquelle les adversaires, peu à peu, dans la métropole au moins, font moins forte leur opposition.
Qu'il y ait l'intention - et c'est là que tu as raison - de se venger au moment où l'on parlera du système électoral, il n'y a pas de doute, qu'ils aient l'intention de chercher des découpages spéciaux, c'est certain, ce sera une autre bataille à

livrer, mais à la condition que cela reste fidèle aux préoccupations qui ont été les nôtres au départ.
Tu avais ensuite étudié le problème de ce qu'ils ne croyaient pas, en particulier sur le plan des fonctionnaires, que la loi-cadre réponde à des préoccupations. Si les textes, dans leur formulation, ne donnent pas satisfaction, je suis convaincu que tu as senti que tu avais, sur le fond, l'accord complet de tous les camarades dans ce domaine. Je ne reviens donc pas sur l'incident, je crois que la démonstration a été pertinente et j'arrive à des arguments plus graves.
Tu as dit : ce système assure la division, (tu l'as écrit surtout plus encore que ta ne l'as expliqué aujourd'hui), de l'Algérie et Coffin a repris non pas à son compte, mais au compte des Musulmans en disant : les Musulmans vont craindre que ce ne soit de la... de l'Algérie.
Camarades, c'est là ce que je crois le plus important de notre débat et je m'excuse si je fais un peu un retour en arrière. Qu'avons-nous indiqué comme objectif du Parti Socialiste ? Nous avons dit : en Algérie nous voulons assurer l'égalité totale des droits des individus, de tous, sans distinction de race, de religion, d'origine, etc., égalité totale sur le plan économique, social, mais aussi sur le plan politique, ce qui mène à l'unité de collège, première notion.
Nous avons dit en même temps, deuxième préoccupation, que tout en ayant cette égalité des droits, nous entendions que les droits spéciaux à tel ou tel groupe, les uns comme les autres, soient garantis.
Si l'on s'arrête un instant sur ces deux premières propositions - il y en a deux autres - vous vous rendez compte de la terrible difficulté que nous avons nous-mêmes créée, car il va sans dire que si on se réfère uniquement au premier, unité de collège, dans les élections, vous prenez le risque de voir les gens, au nom de la majorité, refuser de respecter les droits spéciaux des différents groupes ethniques. Voilà notre première difficulté.
Une seconde, nous avons dit que nous entendions assurer la coexistence de ces collectivités mais en même temps la personnalité algérienne et les liens avec la métropole.
Rendez-vous compte que là aussi nous nous trouvons devant des difficultés gigantesques. Supposons, camarades - là je reconnais que ton raisonnement à toi est logique car tu ne te places plus sur ce plan, tu ne t'es pas porté sur ce plan de la coexistence du respect des droits de chacun, vous êtes arrivés à cette conclusion : une assemblée algérienne élue au suffrage universel qui sera d'ailleurs évidemment à très grande majorité musulmane, à telle enseigne que vous aviez la prétention de demander une loi proportionnelle de minorité, mais quelle garantie avez-vous alors que la dite assemblée sur le plan algérien sera d'accord pour reconnaître les droits des groupes ethniques ?
Il est, au moins dans l'état actuel des choses, à peu près certain que la dite assemblée suivra les directives du FLN, à savoir : que l'Européen qui habite là-bas aura à choisir entre le statut d'un homme égal aux autres, mais battu par le nombre, les autres respectant ou ne respectant pas ces droits spéciaux ou le départ, c'est bien ce qu'a dit le FLN.
Qu'avions-nous trouvé comme solution, tous ensembles, solution très conforme

à la pensée socialiste ? Nous avions dit, parce que nous estimions, nous, que les préoccupations économiques ou sociales quand elles s'imposent à une collectivité, lorsque cette collectivité est petite, amènent les gens à faire beaucoup moins de politique générale, et c'est vrai, vous avez tous nos administrateurs municipaux et ils savent bien qu'ils sont des hommes politiques, qu'ils travaillent dans l'esprit de notre pensée commune, mais ils sont cependant beaucoup plus préoccupés par leur gestion municipale et n'ont pas le temps de faire de la grande politique, de la gestion directe, et que l'autonomie de gestion et par là même la démocratie, ça s'apprend sur le plan local dans la commune, nous avons dit cela...

Cela présentait un gros avantage, ça répondait à nos préoccupations en sauvegardant les lieux où les Européens d'origine vont se trouver majoritaires et vont avoir aussi, sur le plan de la commune, leur autonomie de gestion. Dans les nombreuses communes, au contraire, que Robert a déjà commencé à répartir, à diviser, où il y avait quelquefois 18 ou 20 000, avec un noyau de 7 à 8 000 Européens, tous les autres étant arabes, c'était le noyau européen qui était le seul bénéficiaire et gérait tout à son propre bénéfice et jamais au bénéfice des autres, alors, vous commencez à avoir sept ou huit ou dix communes, et chacune va se gérer en fonction de ses propres intérêts ; mais nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas suffisant. C'est le Parti qui, le premier, a suggéré que l'on tienne compte des faits, car ce n'est pas vrai que l'on divise ce qui était uni. Il est très vrai qu'il y a des différences sérieuses, et ce n'est pas l'ethnologue qui s'appelle Charles-André Lucien qui va venir dire le contraire, il y a des différences sérieuses entre Arabes et Kabyles. Il est très vrai que, quelle que soient son origine et sa race, l'homme de Constantine n'était pas satisfait d'être administré par Alger. Il est très vrai que l'homme d'Oran n'était pas d'accord pour être administré par Alger. Nous l'avons dit, nous allons leur donner la gestion de leurs propres affaires.

Je ne suis pas tout à fait d'accord, je le dis ici entre nous, avec ce qu'on fait actuellement sur le plan de la loi-cadre. On me parle de 5 ou 6 territoires, j'aurais préféré qu'on allât au moins à 9 ou 10 en ce qui me concerne, et non pas pour diviser, mais pour serrer de plus près le problème ethnique. On a eu une autre préoccupation, on a voulu serrer de plus près le problème économique, mais pour créer des entités économiques, mais, dans ce cas même, c'était le problème ethnique qu'il aurait fallu serrer de plus près pour y arriver. On a voulu cela et on donne des pouvoirs énormes, cette fois. Coffin a dénoncé "le truc", qu'il me permette cette vulgarité. On a le jugement suivant : on espère que les intéressés vont tellement s'intéresser à la gestion de leurs propres affaires qu'ils ne vont plus rien transférer ensuite à Alger. Eh bien ! Ce serait la preuve que l'on a eu raison, ce serait la preuve que cela correspondait réellement à leurs préoccupations ; ce serait la preuve que les intéressés étaient plus soucieux de gérer leurs propres affaires que de les voir gérer par Alger.

Et il y a quelque chose d'extraordinaire qui n'a pas été ici souligné ; je vais le faire : c'est le fait qu'il y a eu, au projet, avant même qu'il soit sérieusement établi - à peine avait-on eu le temps d'en parler - une double opposition,

symétrique, identique :
D'un côté, il y a eu les Musulmans qui ont dit : "Pas du tout, vous allez diviser les chefs de la rébellion, vous allez diviser l'Algérie." Mais il y a eu aussi le groupe dit "des maires d'Algérie", pas de l'ensemble de l'Algérie mais de l'Algérois. Les maires d'Alger nous ont sorti un projet. Vous êtes peut-être un certain nombre à l'avoir reçu. C'est un projet qui centralise tout, interdit les territoires. Ils sont tous d'accord, vous savez, les uns et les autres, pour garder le gouvernement général que nous voulons faire disparaître. Ils sont tous certains, d'accord, sauf évidemment les Européens fanatiques de là-bas voulant le garder, mais le garder pour eux, et les politiques de la rébellion, plus soucieux de faire de la politique que de s'occuper, sur le plan d'un territoire ou d'une commune, de la gestion directe, sont soucieux de le maintenir pour le conquérir.
Nous avions raison quand nous voulions créer cela. Et alors, aurions-nous raison si, nous limitant à cela, nous disions, comme une partie de la Droite métropolitaine le prétend maintenant : "Arrêtez-vous là". Ah ! Je dis "non". Je le dis avec l'ensemble du Parti, pour des raisons de politique générale touchant à la psychologie plus qu'à autre chose, au départ, si vous voulez, les premières étant celles-ci : si vraiment, après avoir créé un jour une assemblée algérienne dans le statut de 47, nous allions dire maintenant aux Algériens, Musulmans, rebelles ou non : "Il n'y aura plus rien maintenant", alors, nous leur donnerions l'impression, fût-elle fausse, d'être en retrait pas rapport à notre pensée, nous leur donnerions l'impression de diviser pour se maintenir.
Il y a ces raisons, mais il y en a d'autres. C'est que, comme je l'ai dit tout à l'heure, si l'on tient compte des problèmes ethniques, on n'est pas forcé de créer des communautés économiques viables. Il y en a d'autres : c'est qu'il y a, entre ces différents territoires, une interpénétration profonde. Comment vivrait l'Algérois sans l'Algérie ? C'est vrai de chacun des territoires. C'est vrai qu'il y a une personnalité commune à l'Algérie, faite de diversités, d'ailleurs, mais une personnalité commune. Pour toutes ces raisons-là, il nous faut quelque chose de central, et pour respecter les droits des uns et des autres, on s'est orienté vers le système fédératif, fédéral, cela n'a aucune importance quant au mot.
Dans ce système, il y a eu une amélioration, à mon avis. On a trouvé quelque chose que j'estime excellent. C'est cette idée du transfert au bout d'un certain délai, de tout ou partie de ces pouvoirs, de telle partie qu'on veut de ces pouvoirs à l'organisme fédératif. Je dis que cela est excellent, car cela va dans le sens que vous voulez, vous Socialistes. Cela, c'est encore en contradiction avec l'accusation du statut octroyé ; ce sont les intéressés eux-mêmes qui choisiront ceux qu'ils entendent déléguer au pouvoir fédératif.
Pour toutes ces raisons-là, je suis convaincu que non seulement le projet qui nous est offert respecte les décisions du Congrès de Toulouse ou de Lille ; j'ajoute quelque chose, au risque d'en étonner quelques-uns : j'estime que sur plusieurs points il va au-delà. J'estime qu'il y a une ou deux innovations heureuses. Ce n'est pas parce que ceux qui l'ont rédigé ont été plus libéraux que nous ne voulions l'être, c'est parce qu'ils ont fait apparaître deux idées - je pense à celle du transfert, je pense à celle du transfert évolutif -, une ou deux

idées techniques pratiques auxquelles, à Toulouse, nous n'avions pas pensé, ou tout au moins elles n'avaient pas encore été formulées.
Vraiment, je vous demande de ne pas utiliser cet argument : "Ce ne serait pas conforme à ce que le Parti voulait." Je crois qu'au contraire ce projet est bon. D'ailleurs, s'il était tellement mauvais, pourquoi soulèverait-il un tel tollé chez tous les nationalistes ? Bien sûr qu'il n'y a pas que des raisons de fond, bien sûr qu'il y a des raisons d'opportunité politique, de combines parlementaires de gens qui à force de vous leurs gens, dans les journaux, présentés comme de possibles Présidents du Conseil, se figurent qu'ils le seront demain. C'est évident, mais ce ne serait pas suffisant, dans ce genre de crise qui nous menace, si cela ne correspondait à quelque chose, et s'ils n'étaient pas poussés, talonnés, par leurs collègues algériens. Essayez de penser au rôle que jouent actuellement, dans les couloirs du Parlement, les anciens élus d'Algérie, tous ces élus qui se demandent ce que va être leur sort avec le système actuel, avec des élections au collège unique, qui ont complètement conscience que leur rôle politique, en Algérie au moins, est complètement terminé. Tous ces gens sont en train de mener une cabale contre le projet.
Il est possible d'ailleurs qu'il y ait une crise très grave de gouvernement, mais tellement difficile à résoudre qu'elle nous posera à tous des problèmes terribles. Je vais évoquer ce problème dans un instant, mais j'y vois la preuve, moi, que ceci n'est pas tellement mauvais. Je crois que c'est Gaston Defferre qui, dans sa péroraison, a employé un argument que j'ai trouvé bon, que je vais reprendre. Il nous a dit à un moment : "Rendez-vous compte qu'on a voté tel projet avec les Indépendants. S'il fallait qu'encore une fois on se trouve avec les Indépendants." Et il y a un argument, cette fois-ci, qui devrait te convaincre, étant donné ta tournure d'esprit et ce que je viens de rappeler : c'est que cette fois les Indépendants et le reste sont plutôt contre. Je voudrais bien que nos camarades du Parti ne se trouvent pas d'accord avec eux, cette fois, pour condamner un projet que les autres condamnent. Nous allons bien voir l'opposition qui risque de renverser ce projet être partie de ceux qui, comme les Staliniens, prétendront que ce n'est pas suffisant, et de ceux qui, comme l'Extrême-droite, soutiendront que cela va trop loin.
Je parlais donc du projet par rapport au Congrès de Toulouse. J'en viens au dernier argument ; c'était d'ailleurs plus qu'un argument contre, une sorte de mise en garde. Coffin est intervenu, et il a été question d'une conférence de la table ronde ou seraient représentés les membres des différents partis. "Quel prix allons-nous payer - a-t-il demandé - pour aboutir à un accord sur la loi-cadre ?" Et Gaston Defferre a dit : "Je demande que nous n'acceptions pas, lors de cette réunion, quoi que ce soit, et particulièrement le fait que ce soit par décret du ministre résident que soient prises les dispositions essentielles." Il nous a fait part de ses craintes.
Je dois dire que ses craintes semblent être très répandues à Paris à cette heure-ci. Je viens de me faire apporter le numéro de "France-soir", parce qu'on m'avait signalé cela, qui annonce en première page : "Loi-cadre simplifiée, propose Bourgès-Maunoury aux leaders réunis" ; on ramène l'ensemble à 12 articles, on

fait disparaître toutes précisions susceptibles de faire remonter les controverses.
Je donnerai là-dessus deux appréciations, une où vous pourrez, non pas douter de l'information que j'ai donnée, mais de sa valeur, étant donné la tournure d'esprit de quelques-uns, et une autre. La première, c'est que, dès qu'il a eu connaissance de ce numéro de journal, Bourgès-Maunoury m'a fait savoir que c'était faux. Nouvelle absolument fausse. Pas inopportune, mais fausse. Mais je vais faire la part de tout. Je vais supposer qu'il y ait pensé. Je vous jure que rien ne m'autorise à dire ce que je dis maintenant, mais je veux supposer qu'il y ait pensé. Mais, camarades, si vous avez droit, à certaines heures, de douter de la sincérité des gens qui ne sont pas de chez nous, je ne voudrais pas que vous en fassiez autant de nos camarades, car, si c'était vrai, vous feriez l'injure à vos camarades ministres, de Lacoste à Pineau, de Gazier à Jacquet, de Lejeune aux autres, de croire qu'après s'être battus comme ils l'ont fait pendant des semaines, ils vont accepter. Vous imagineriez que Lacoste, dont je n'ai pas demandé l'avis, rentre à Alger avec cela, après les déclarations qu'il a faites face aux excités de là-bas ?
S'il fallait aller jusqu'au pire, s'il fallait faire étudier par les organismes compétents le départ des camarades ministres dans une hypothèse comme celle-là, faites confiance quand même au Parti pour le faire. Mais, ce que je crains, c'est que ceux qui ont répandu, assez astucieusement, ce "bobard" depuis hier soir, ne l'aient pas fait dans une intention saine, dans un journal dans lequel on ne compte pas que des amis - on s'en est aperçu depuis 16 mois. L'opération serait trop belle, qui consisterait à faire porter actuellement, devant l'opinion française, au Parti Socialiste, et au Parti Socialiste seul, la responsabilité de ce que veulent les autres.
Camarades, au cours des rencontres que nous allons avoir j'ai été sollicité, effectivement. Nos camarades avaient accepté le principe. J'ai été sollicité d'y aller. Je ne serai pas seul, nous serons deux. L'intéressé, s'il est dans la salle, va m'en vouloir de ne pas lui avoir demandé son avis, mais j'ai estimé que le président du groupe par intérim, Deixonne, devait être à côté de moi. Nous serons donc deux, demain, à cette réunion. Faites-nous confiance, on va faire sur nous toutes les pressions possibles, cela, j'en suis prévenu. J'ai conscience de ce qu'est le risque d'une crise à l'heure actuelle, d'une crise qui interviendrait là-dessus. J'ai conscience des difficultés qu'il y aurait pour résoudre le problème dans les lendemains. Sans entrer dans le jeu pessimiste qui, à l'heure actuelle, alimente les conversations de couloirs où il n'est question que de crise de régime, je ne veux pas dire à mon tour que nous en sommes là, je veux dire avec sérieux que nous avons à traverser une période terriblement difficile. Je sais donc que les gens que nous allons rencontrer vont faire sur nous toutes ces pressions, vont tous nous expliquer que c'est le Parlement, le système même qui est en cause, et peut-être le régime.
Eh bien ! Notre réponse sera simple. D'une part, nous leur dirons que ces arguments, s'ils valent pour nous, valent aussi pour eux. Nous leur dirons que ceux qui risque de mettre le régime en cause ne sont pas les Socialistes qui ont fait la démonstration, depuis 18 mois, de ce qu'il sont capables de prendre

comme responsabilités dans un problème comme l'Algérie, ce sont ceux qui, ayant permis au gouvernement à direction socialiste d'affirmer, face au monde, face aux Algériens, une position d'ensemble qui comporte, certes, des décisions lourdes, dangereuses, difficiles pour nous, mais des décisions qui toutes étaient assorties de l'affirmation que c'était pour créer un monde nouveau, une situation transformée, mais pas pour maintenir la situation antérieure, pas pour garder les privilèges - c'était pour que l'âge du mépris soit fini, pour que l'égalité de fait existe entre tous, pour que les droits des femmes et des hommes soient respectés, pour que la femme et l'homme de là-bas aient leur indépendance réelle - ce sont ceux-là, dis-je, qui ne le permettent plus.

Nous serons en droit, demain matin ou toute la journée, de dire aux autres ; "au moment ou souvent, dans les discussions, vous nous tirez des coups de chapeau pour notre patriotisme, nous sommes en droit d'exiger maintenant que vous respectiez les termes du contrat que nous avons pris avec votre assentiment, car ce langage a été tenu à la tribune de l'assemblée dans des scrutins de confiance, vous avez voté pour nous, vous n'avez pas le droit de renier l'engagement pris au nom de la France". C'est ce langage que nous allons tenir demain.

Pourquoi pensez-vous que nous sommes sans cesse disposés à tout céder ? Oh ! Je m'entends, il y a actuellement un projet de loi-cadre, où il y a des mots, des points, des virgules. Nous ne sommes pas des formalistes. S'il faut modifier les points et virgules, je ne prends pas l'engagement qu'au cours de nos discussions nous n'accepterons pas de transformer la formulation de certains textes, mais je prends l'engagement qu'aucune des idées, aucun des principes, et pas seulement des grands, aucune des idées contenues dans le texte actuel, dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'autorité territoriale, du législatif fédératif, de l'exécutif fédératif, qu'aucune des idées contenues dans le texte que vous avez eu sur votre table, traduisant la position du Comité directeur, ne sera écartée, que nous ne transigeront pas là-dessus, et je vous assure que ce serait assez désobligeant de penser que les camarades qui sont envoyés par vous à des postes de responsabilité puissent faire autrement.

Je termine par un simple appel. Je voudrai camarades - et cela a une très grande valeur - que ceux qui, à Toulouse, ont voté d'autres motions, veuillent bien aujourd'hui se rendre compte qu'ils ne sont pas dans un Congrès, mais dans un Conseil national, qu'aujourd'hui la décision à prendre n'est pas la décision de fixer la politique du Parti pour l'année en cours, que cette décision est prise. La politique du Parti pour l'année en cours, c'est la politique définie par la motion de Toulouse, et, minoritaires ou majoritaires, elle est notre loi à tous.

Je demande donc que les camarades présents dans le Conseil national ne se posent pas le problème: "Cette politique-là est-elle la bonne ? J'ai cru qu'elle était la mauvaise." Ils doivent se poser le problème suivant : "Ce qui est proposé actuellement est-il conforme ou non aux décisions de Toulouse", et si, en croyant cela insuffisant ou mauvais ils estiment que c'est conforme aux décisions de Toulouse, ils doivent, avec nous, voter pour, et alors, c'est le Parti unanime qui ira se plaindre, dans les heures difficiles qui nous attendent encore.

Pierre Commin - Camarades, nous vous soumettons la composition de la Commission des résolutions :
Begarra, Bidet, Boutbien, Cassagnes, Cazelles, Coffin, Courtois, Defferre, Délabre, Depreux, Deixonne, Fusier, Gagnaire, Gazier, Giraud, Gourdon, Jacquet, Lacoste, Lapie, Laurent, Le Bail, Lussy, Mérigonde, Métayer, Moch, Nottebard, Pineau, Rabier, Rabbuzi, Robert, Savary.

Le président - Il n'y a pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.
Je vous pose la question : faut-il tenir la Commission des résolutions à 15 heures ou plus tard pour permettre aux parlementaires d'aller prendre part au vote à l'Assemblée Nationale ?

Guy Mollet - Il faut éviter qu'il y ait dans la Commission des parlementaires de l'Assemblée Nationale.

Pierre Commin - Je propose 15 heures 30 pour la réunion de la Commission. (Adopté)

Le président - La séance plénière ouvrira à 15 heures.
La séance est levée.

PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conseil national des 18 et 19 septembre 1957

Séance du jeudi 19 septembre 1957 (après-midi)

Pierre Commin - Le bureau, pour cet après-midi, est ainsi composé :
Président : Paul Ramadier.
Assesseurs : Alliès (Hérault), Crotte (Loir-et-Cher), Veyret (Isère), Pichon (Finistère).

Le président (Paul Ramadier)
La séance est ouverte. L'ordre du jour appelle maintenant le rapport sur la situation économique et sociale ; la parole est à Albert Gazier.

Albert Gazier
Camarades, mon rapport sur la situation économique, financière et sociale, traitera surtout de ce dernier aspect, c'est-à-dire des problèmes sociaux. Néanmoins, je crois nécessaire de rappeler quelles sont les grandes lignes de la situation économique du moment, situation économique dans laquelle s'inscrit la situation sociale.
Lorsqu'on jette un coup d'œil superficiel sur l'économie du pays, on en retire l'impression d'une grande prospérité : la production industrielle se développe de mois en mois à un rythme qui est très supérieur à celui qu'atteint la plupart des

Coll. Fondation Jean-Jaurès

autres pays du monde. La production agricole et en augmentation d'une année sur l'autre et le plein emploi est réalisé d'une manière à peu près absolue. On compte actuellement, dans toute la France, moins de 7 000 chômeurs secourus, ce chiffre n'avait jamais été atteint, à aucune époque du passé,

Dans plus du tiers des départements français, les offres d'emplois déposées par les employeurs dépassent les demandes d'emplois et si les unes et les autres ne s'ajustent point, c'est parce qu'elles ne portent pas sur les mêmes catégories professionnelles.

Pour faire face aux besoins de l'industrie, une immigration de travailleurs étrangers s'amplifie ; au mois de mai, l'économie métropolitaine a reçu 10 000 travailleurs étrangers, auxquels s'ajoutent 10 000 travailleurs algériens, car le courant qui porte les travailleurs d'Algérie vers la métropole et qui avait été freiné en raison des circonstances pendant plusieurs mois, a repris maintenant avec intensité, et les arrivées dépassent de beaucoup les retours en Algérie.

Pourtant, l'économie française comporte en elle des risques d'une crise extrêmement grave. On a l'impression d'un sportif, d'un coureur qui est en pleine lancée, mais dont l'organisme comporte des causes de faiblesse qui peuvent entraîner un effondrement rapide ; ces causes de faiblesse ont nombreuses ; la plus inquiétante d'entre elles est le déficit de nos échanges avec l'étranger.

La France, vous le savez, importe beaucoup plus de produits, de matières premières, de matières énergétiques qu'elle n'exporte vers les pays étrangers. Cette situation, certes, n'est pas nouvelle ; elle a presque toujours existé, avant la guerre de 1914, avant la première guerre mondiale, la France réglait le déficit de ses échanges avec l'étranger grâce aux revenus des capitaux qui avaient été, sous des formes diverses, placés dans les pays étrangers. Entre les deux guerres mondiales, ces ressources avaient en grande partie disparu, mais certaines subsistaient encore ; toutefois, les dévaluations successives intervenues entre les deux guerres mondiales montrent bien quelle était la fragilité de l'économie française !

Après la dernière guerre mondiale, la liquidation presque totale des avoirs français à l'étranger, mais surtout l'aide reçue de l'extérieur a permis, jusqu'à présent, de combler ce déficit. L'aide extérieure sous des formes diverses : soit le prêt-bail, soit l'aide aux pays dévastés, soit le plan Marshall, soit aussi - ce que l'on nous dit souvent - la contre-valeur en dollars de l'aide que nous recevions pour le conflit d'Indochine. Cette aide s'est montée à des sommes considérables, atteignant à certaines années 50 milliards de francs, et supérieure alors au déficit annuel de l'époque. C'est grâce à elle qu'ont pu être constituées des réserves de devises qui ont permis de tenir jusqu'à maintenant, et il est léger que certains gouvernements s'arrogent le bénéfice de ces réserves, alors qu'elles ne sont dues qu'à l'appui de l'étranger.

Or, nous voilà maintenant réduits à nos seules ressources ; nous sommes donc dans l'absolue nécessité de payer par des exportations la totalité de ce que nous importons ; de toute manière, nous sommes donc conduits à aligner les importations françaises sur le volume de ses exportations. Etant donné

qu'actuellement la différence est considérable et présente plusieurs dizaines de milliards de francs par an, il faut ou bien développer dans des proportions importantes les exportations françaises, ou réduire d'une manière extrêmement sévère les importations, ce qui est incompatible avec le maintien du plein emploi.

Il est évident qu'un pays qui n'a pas assez de charbon, pas assez de pétrole, qui doit acheter à l'extérieur la presque totalité de sa laine, de son coton, une grande partie de son bois et des métaux non ferreux, s'il est privé de ce ravitaillement assistera à un ralentissement brutal du rythme de son industrie, et cela se traduira donc par du chômage, et en même temps par l'inflation.

Ce sont des notions qu'il est assez difficile de faire comprendre à l'opinion, parce que la France a connu, au cours de son histoire, tantôt l'inflation, mais dans un plein emploi relatif, tantôt le chômage, mais dans une stabilité relative des prix ; elle n'a pas connu, jusqu'à présent, tout au moins dans une large ampleur, l'accumulation du chômage et de l'inflation. Et pourtant, ces deux catastrophes conjuguées risquent de fondre sur le pays.

Il est bien certain que si les importations indispensables s'arrêtent brutalement, les prix monteront davantage encore qu'ils n'ont monté, à une cadence accélérée, puisque le marché intérieur sera privé des ressources nécessaires, et les industries s'arrêteront totalement ou partiellement puisqu'elles n'auront pas les matières premières indispensables à leur fonctionnement.

Ce cumul des catastrophes aurait évidemment des conséquences économiques et sociales extrêmement graves ; il est vraisemblable qu'il aurait aussi des conséquences politiques. Je ne crois pas que le régime démocratique puisse, en l'état actuel des choses, résister à cette accumulation de catastrophes. C'est donc la question essentielle qu'il nous faut résoudre : la priorité doit être portée à l'équilibre de nos échanges avec l'étranger, à l'équilibre de la balance des comptes, parce que, de la solution de cette question dépend tout le reste, non seulement le progrès social ultérieur, mais encore le maintien des progrès sociaux qui ont été réalisés jusqu'à présent !

Et vous sentez bien que si nous nous trouvions en face des catastrophes que je viens d'évoquer, des armes puissantes seraient données aux réactionnaires qui prétendraient - ce qui serait faux mais ce dont l'opinion serait trop facilement convaincue - que la situation tragique dans laquelle se trouverait plongé le pays serait la conséquence des progrès sociaux qui ont été réalisés au cours des dernières années. C'est donc à ce point que la priorité doit être accordée.

Au mois d'août, dons la première quinzaine du mois d'août, la spéculation anticipant sur les difficultés du commerce extérieur, a précipité la venue d'une crise qui eut été extrêmement grave et que l'opération dite "des 20%" a permis d'ajourner. Les résultats obtenus par cette opération sont incontestables, mais ils sont extrêmement précaires. A la surface de l'opération des 20%, les prix français bénéficiant d'un léger avantage sur les marchés étrangers, cet avantage difficile à chiffrer puisqu'il varie selon les marchandises mais qui peut en moyenne être évalué à 4 ou 5, risquerait de s'effondrer, de disparaître, si les prix français montaient dans la même proportion.

Et pourtant, le règlement de cette question capitale n'est pas une impossibilité. Il s'agit, au fond, de réserver à l'équilibre du commerce extérieur un volume de richesse nationale de l'ordre de 300 à 400 milliards de francs par an, c'est-à-dire de l'ordre de 2% du revenu national ; 2% du revenu national, c'est une somme importante, considérable, mais il n'est pas impossible de réaliser cet objectif et c'est pourquoi nous devons tendre de toutes nos forces à le régler dans le plus court délai. D'ailleurs, un certain nombre de facteurs favorables peuvent nous aider dans cette tâche, par exemple les excellentes récoltes de la présente année.
Mais cet objectif ne peut pas être atteint si nous nous trouvons devant une élévation générale des prix, et comme dans les circonstances actuelles une augmentation générale des salaires se traduirait dans ce climat inflationniste que nous connaissons par une hausse générale des prix, nous devons dire - parce que c'est la vérité - que l'équilibre du commerce extérieur, condition du maintien des progrès sociaux actuels, est incompatible avec une hausse générale des prix et avec une hausse générale des salaires.
C'est la raison pour laquelle un certain nombre de décisions difficiles à supporter, mais nécessaires, ont été prises au cours de ces derniers mois. D'abord, réduction du déficit budgétaire, car le déficit du budget, en accroissant artificiellement la demande publique, contribue au maintien ou à l'aggravation du déficit extérieur. Lorsqu'on voit quels ont été les efforts réalisés au cours de ces derniers mois pour ramener le déficit budgétaire au chiffre qu'avait fixé et réalisé pour l'année 1956 le gouvernement Guy Mollet-Ramadier, on se rend compte de la tâche considérable qui a été réalisée sous ce gouvernement, puisque pour arriver à maintenir ces résultats, il a fallu faire des efforts énormes.
Deuxième élément du rétablissement d'une situation de cet ordre : la réduction au crédit, car le crédit, lorsqu'il est trop largement dispensé, incite les industriels à accroître leurs stocks ou à se livrer à des dépenses d'investissements inutiles, qui renforcent le courant inflationniste contre lequel nous devons lutter.
Le blocage des prix industriels qui a été décidé n'est probablement pas d'une efficacité rigoureuse ; il eut été souhaitable d'ailleurs de le maintenir au niveau auquel Ramadier l'avait fixé, mais lorsque nous sommes témoins des protestations déchaînées, virulentes, hurlantes, de l'ensemble du patronat contre le blocage des prix industriels, cela laisse penser que tout de même, si son efficacité n'est pas totale, elle est réelle.
Certes, un certain nombre de prix ont monté et je comprends bien la pression que les travailleurs exercent pour essayer de rattraper, par une augmentation de salaire, la perte de pouvoir d'achat qui a résulté de cette monté des prix. Mais nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer les uns et les autres, lorsque nous avons montré les raisons pour lesquelles le gouvernement Guy Mollet avait raison d'empêcher la hausse des salaires minima interprofessionnels garantis qui eut été à l'époque un facteur supplémentaire d'inflation. Mais le problème n'est pas de savoir si la hausse des salaires est justifiée par la montée des prix, il est de savoir si une hausse générale des salaires permettra ou non de rattraper l'écart actuel entre les salaires et les prix.
S'il est malheureusement démontré qu'une hausse générale de l'ensemble des

salaires se traduirait non pas par une réduction de l'écart actuel, mais par un écart supplémentaire, par un écart amplifié, nous devons, dans l'intérêt même de la classe ouvrière, lui montrer les dangers auxquels des actions de ce genre peuvent l'entraîner et l'exposer.

Si la hausse générale des salaires permettait la hausse correspondante du pouvoir d'achat, nous serions les premiers à la réclamer, mais c'est parce que, dans les circonstances présentes, nous savons que loin d'entraîner une hausse du pouvoir d'achat elle entraînera une nouvelle réduction de celui-ci, que nous devons évidemment faire entendre un certain nombre d'avertissements et faire des propositions concrètes.

Rappelez-vous, camarades, qu'entre le 1er janvier 1946 et le premier janvier 1950, les salaires ont été multipliés par trois et les prix ont été multipliés par quatre, de sorte que la condition ouvrière s'en est trouvée considérablement aggravée. Au seul cours de l'année 1947, à la suite de la conférence du Palais royal de l'été 46, les salaires ont augmenté de 70%, hausse qui n'avait jamais été atteinte en une seule année, mais étant donné que dans la même période les prix ont augmenté davantage encore, la condition ouvrière là encore, a été aggravée.

Au contraire, si nous rétablissons l'équilibre économique sur des bases saines, alors des progrès sociaux nouveaux sont possibles.

Comment une telle politique doit-elle se traduire dans les faits ? D'abord, et nous devons le proclamer, une politique de cette nature ne peut pas être suivie ou appliquée sans l'accord de la classe ouvrière exprimé par ses syndicats libres. Nous devons tout faire, camarades, pour convaincre les dirigeants des syndicats libres et la classe ouvrière, de la nécessité de cette politique. Mais si, par malheur, nous n'y parvenions pas, alors nous devrions nous garder de nous opposer à la classe ouvrière, et même dans ses erreurs nous devrions nous trouver à ses côtés.

(Applaudissements)

Pour obtenir cette compréhension et cet accord, un climat propice est nécessaire ; il a été essayé de le créer, par un certain nombre de mesures qu'il importe de rappeler brièvement : la première est que dans la préparation du budget de 1957, si des rédactions considérables de crédits ont été effectuées dans de nombreux domaines, ces réductions, avec le gouvernement actuel comme avec le gouvernement précédent, n'ont porté ni sur l'enseignement, ni sur la Sécurité sociale.

En second lieu, l'échelle mobile a joué pour la première fois en 1957 ; les modalités de son application étaient difficiles à mettre au point, fallait-il majorer seulement le salaire minimum professionnel garanti proprement dit, ou fallait-il majorer le total que forme ce salaire avec les primes qui y sont ajoutées ? Je le dis parce que c'est vrai : la question méritait d'être discutée et les thèses en présence reposaient les unes et les autres sur des arguments valables. La thèse qui a été adoptée est la plus générale d'entre elles, puisque la majoration a porté sur la totalité des éléments : prime et salaire garanti, qui composent la rémunération la plus basse appliquée par la loi.

Troisièmement, en application même de ce qui est contenu dans la motion de

Puteaux votée dans cette salle, un nouvel indice a été substitué à l'indice des 213 articles et je dois dire, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, que c'est le texte même qui avait été préparé par notre camarade Ramadier sur la réforme de l'échelle mobile qui a été voté par le Parlement au cours de ces derniers mois ! Cela est le climat.

Mais nous ne pouvons arriver à convaincre la classe ouvrière qu'une politique d'équilibre du commerce extérieur et de lutte contre l'inflation est la politique de ses intérêts puisqu'elle serait essentiellement la victime de son échec, nous ne pouvons arriver à la convaincre de cela que si, en même temps, nous réalisons toutes les mesures compatibles, dans le domaine social, avec la lutte contre l'inflation et si nous prenons, pour le jour où l'objectif fixé serait atteint, des engagements si précis, si formels qu'aucun gouvernement ne puisse un jour s'y soustraire.

Tels sont les principes qui forment le fondement de ce qu'on a appelé "le projet d'accord social." Ce projet d'accord social, le mot même d'accord montre qu'il ne s'agit en aucune manière d'une politique qui serait imposée, mais d'une politique qui serait négociée et contractée.

Ce projet d'accord porterait sur une période limitée. C'est le même que les techniciens de notre économie estiment indispensable au rétablissement de notre balance commerciale et qui a été évalué à six mois.

Le projet d'accord serait donc valable jusqu'au 15 mars 1958. Les engagements qui s'y trouveraient contenus seraient subordonnés à la réalisation des clauses qu'il comporte et aussi au maintien du niveau des prix.

Il est évident que l'on ne peut demander à aucune confédération ouvrière de s'engager si elle n'a pas en même temps une clause lui permettant de se délier au cas où le niveau des prix ne pourrait pas être maintenu, car ce serait alors une politique qu'elle pourrait suspecter, dont elle pourrait suspecter les intentions.

Pendant la période définie par cet accord, seraient ajournées celles des revendications salariales dont la satisfaction se traduira par une augmentation des prix. Camarades, lorsqu'on relit la motion de Puteaux, on trouve exactement cette même notion, car la motion de Puteaux n'admet comme valables que les hausses de salaires susceptibles de ne pas entraîner d'élévation de prix. Certains ont dit : "Mais c'est une politique de blocage des salaires ce n'est pas exact, car une politique de blocage est une politique imposée ce n'est pas une politique acceptée et d'autre part il ne s'agit pas d'un blocage général, les dispositions prises permettant l'ajustement des salaires dans les professions où leur élévation ne serait pas susceptible de se répercuter sur les prix de vente.

En ce qui concerne, par exemple, les agents de la fonction publique, il est parfaitement compatible avec la politique que je viens d'indiquer d'avancer sensiblement la date de mise en vigueur de la dernière tranche prévue pour le 1er janvier 1958, parce qu'il est exact, personne ne peut le nier, que les traitements des fonctionnaires au cours de ces dernières périodes ont moins augmenté que la moyenne des rémunérations ouvrières.

Ensuite, il convient de réaliser sans retard, et sans attendre l'expiration de la période dont je viens de parler, toutes les réformes sociales compatibles avec

une politique de lutte contre l'inflation. Celles-ci sont nombreuses ; il s'agit de voter définitivement et rapidement la loi instituant le préavis d'un mois. Il s'agit de voter non moins rapidement le texte concernant le remboursement des honoraires médicaux et de procéder à la mise en application de la première étape prévue par cette loi, aussitôt après sa promulgation. Il est nécessaire également, et cela figure dans le projet d'accord social qui reprend sur ce point comme sur beaucoup d'autres les termes mêmes de la motion de Puteaux, que le gouvernement dépose des textes sur la réforme des conseils de prud'homme, la sécurité de l'emploi, et les comités d'entreprise.

Concernant les conseils de prud'homme, il s'agit de généraliser cette institution et d'en faire bénéficier l'ensemble des salariés, et en même temps de créer, comme notre camarade Ramadier l'avait proposé au nom du gouvernement Léon Blum de 1946, des tribunaux d'appel à forme prudhommale afin que les jugements rendus par les conseils de prud'homme soient, au stade de l'appel, examinés avec le même esprit social qu'ils le sont en première instance.

Le texte sur la sécurité de l'emploi comporte, vous le savez, cette innovation que, s'il est adopté, l'employeur sera tenu - ce à quoi le code actuel ne le contraint pas - de motiver et de justifier la cause du licenciement. Le texte comporte également toute une série de mesures pour éviter l'arbitraire en cas de rupture du contrat de travail.

En ce qui concerne les comités d'entreprise, il s'agit essentiellement de tirer la leçon de 11 années d'expérience, d'obliger les employeurs à associer plus intimement le comité d'entreprise à la marche de l'établissement, de l'informer plus complètement, de recueillir son avis sur toutes les questions qui ont une incidence sur le sort du personnel ; et il convient aussi d'empêcher, par des mesures pratiques, certains comités d'entreprise de gaspiller les fonds sociaux au profit de propagandes politiques...

Voilà quelles sont les réformes à court terme, les mesures de compensation immédiates, qui forment l'une des charpentes maîtresse d'un accord social.

C'est sur ce point, je dois le dire, que l'opinion patronale se déchaîne avec le plus d'énergie. Lorsque le Président du Conseil a reçu les représentants du Conseil national du patronat français, ceux-ci lui ont fait savoir que sous aucune forme ils ne donneraient même le commencement d'une acceptation de l'examen des textes dont il s'agit. L'un d'eux, je peux bien vous faire cette confidence, a porté en propres termes ce jugement : "Le rythme auquel on veut pousser, par ces lois, le progrès social, consiste à effectuer une véritable révolution et le patronat ne peut accepter une semblable révolution !"

Le même texte d'accord social prévoit que les employeurs devront entreprendre sans délai, avec les organisations ouvrières, des négociations afin de compléter les conventions collectives de travail par des clauses assurant un salaire trimestriel garanti, ces clauses devant entrer en vigueur avant l'expiration de la période de six mois d'ont j'ai parlé tout à l'heure.

Pendant le même temps, les conventions collectives nouvelles, ou les accords de productivité seraient négociés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, afin qu'ils puissent entrer en vigueur dès l'expiration du terme prévu,

c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine du mois de mars de l'année 1958 à l'arrivée de ce terme, l'engagement doit être pris de confronter les points de vue des différentes organisations professionnelles sur la situation économique du moment, et d'augmenter le salaire interprofessionnel garanti et le salaire de base servant au calcul des prestations familiales, dans la mesure que permettront les circonstances, mais dans des conditions telles que la classe ouvrière puisse être assurée, pour cette époque, d'une augmentation.

Dans le même temps, le plan social que Guy Mollet a annoncé dans son discours de Lena est maintenant achevé. Il est entendu qu'il sera intégré dans le 3ème plan de modernisation et d'équipement. Il sera arrêté au cours du trimestre prochain et sera soumis au conseil économique et au Parlement.

Vous savez quelle est l'importance de l'idée même de plan social. C'est la première fois dans notre pays, et je crois la première fois dans l'histoire sociale du monde, que sont associées dans de mêmes règles, et le développement de l'économie nationale, et la répartition des produits obtenus grâce à ce développement.

Le plan social prévoit les étapes permettant de faire marcher d'un même pas le progrès de l'économie et le progrès de la réglementation sociale.

Enfin, l'accord social prévoit que les représentants des organisations qui en accepteront les principes devront se réunir en permanence pour en surveiller l'application. Cette disposition, qui parait secondaire, est en réalité d'une importance capitale. Elle conduit à associer les organisations syndicales libres au contrôle de la politique économique et sociale menée par les pouvoirs publics.

Je vous ai dit tout à l'heure qu'un accord de cette nature ne pouvait être envisagé que s'il comportait une clause suivant laquelle sa validité serait conditionnée par le maintien du niveau des prix. Et vous voyez combien, au sein d'un organisme permanent de ce genre, sera importante la voix des organisations professionnelles disant aux pouvons publics : "Ca ne peut pas continuer comme ça ; si vous manifestez la même mollesse et la même insuffisance dans votre politique des prix, alors nous nous dégagerons de cet accord, et si l'inflation déferle sur le pays, ça ne sera pas nous, organisations ouvrières, qui en serons responsables !"

Nous avons besoin, camarades, d'organiser une pression de ce genre. Nous en avons besoin en tant que parlementaires, en tant que membres d'un Parti politique et en tant que membres du gouvernement. Nous pouvons y trouver un appui qui, dans une large mesure, fera contrepoids à la politisation, de certains mouvements professionnels sur d'autres plans que sur celui des travailleurs salariés.

Voilà donc, camarades, ce que l'on appel l'accord social. Si vous en reprenez les termes, et si vous les comparez à ceux du programme établi par le Conseil national de Puteaux du 3 juin dernier, vous trouverez une parfaite concordance.

Je comprends bien que les organisations syndicales libres émettent des réserves, ou posent des questions. Je suis pour ma part persuadé que si ces organisations avaient confiance dans l'efficacité d'une politique de lutte contre la hausse des

prix, elles accepteraient sans réserve un accord de ce genre. Nous devons donc leur donner les moyens et d'agir sur le plan des prix et d'agir sur la politique économique générale, tout en leur offrant la garantie que si ces actions ne rencontrent pas le succès, tous les engagements pris seront alors annulés.
Nous connaissons actuellement une situation sociale qui s'aggrave certainement, mais il est remarquable de constater que, dans la grande majorité de la classe ouvrière, règne le souvenir des périodes d'inflation qui ont suivi la dernière guerre et le vif désir de ne pas recommencer.
On rencontre souvent des ouvriers qui disent : "Les prix ont augmenté, nous allons être obligés de demander des augmentations de salaires, nous allons être obligés de nous mettre en grève, il est possible que nos revendications soient satisfaites, et pourtant - ajoutent-ils - ça ne sera pas bon, parce que les prix risquent de monter encore et que tout sera à recommencer !... Mais nous ne voyons pas une autre issue !"
Eh bien, il appartient au Parti Socialiste de montrer une autre voie qui comporte certes des renoncements provisoires, et même très temporaires, mais qui sont compensés par la satisfaction de réalisations immédiates de le revendications auxquelles la classe ouvrière est très attachée, et aussi par des mesures de garantie telles qu'à l'arrivée du terme fixé préalablement, l'assurance soit donnée qu'il sera mis fin à cette période d'ajournement provisoire de certaines revendications.
Voilà, camarades, ce qui je crois doit constituer l'essentiel de la politique économique et sociale du Parti Socialiste. Nous n'avons pas le droit de nous laissai entrainer par les courants faciles de la hausse générale de tout et de l'inflation. Si nous le faisions, ceux-là mêmes qui nous y invitent aujourd'hui nous reprocheraient dans trois ou six mois de ne pas les avoir avertis de la gravité de la situation présente et des conséquences que certaines décisions pourraient entraîner.
Nous avons donc, avec fermeté, avec patience, décrire la situation du pays telle qu'elle est, montrer ces risques, montrer les possibilités qu'il y a de sortir de la crise qui commence, grâce à des actes accompagnés de garanties indiscutables, montrer à la classe ouvrière que cette politique est faite dans son intérêt même et que si, par malheur, elle venait à échouer, personne alors ne pourrait en faire porter les responsabilités au Parti Socialiste !
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Durrieux, du Pas-de-Calais.

Emile Durrieux

Mes chers camarades, en accord avec la fédération du Pas-de-Calais, je voudrais, sans retenir trop longtemps votre attention, passer en revue quelques points particuliers d'une situation agricole que nos adversaires s'emploient à troubler en utilisant à leur avantage un certain nombre d'erreurs commises depuis des années, erreurs ou maladresses dont, il faut le dire, nous n'avons pas le monopole, il s'en faut de beaucoup, mais qui risquent actuellement, si nous

Fondation Jean Jaurès

n'y prenons garde, d'être portées à notre compte.
Tout d'abord, il n'est pas inutile de souligner que tout problème agricole doit s'examiner, que l'on doit en rechercher la solution en fonction de plusieurs aspects différents en ne perdant jamais de vue que, le cycle des productions agricoles étant généralement d'une année, toute fausse manœuvre est jugée en fonction de sa durée et qu'il est toujours difficile, qu'il faut beaucoup de temps pour se faire pardonner certaines fautes.
Mon propos, loin de vouloir être une sévère critique de l'action de nos camarades responsables, vise avant tout à éviter de retomber dans les erreurs qui risquent de nous aliéner dans la paysannerie la sympathie de ceux qui devraient demeurer avec nous. Certaine ont trop tendance à la rejeter en bloc, cette paysannerie, en faisant ; quelques exceptions pour ceux que l'on veut bien appeler les petits producteurs ou les tenants de l'exploitation familiale.
Pourtant, je vous demande d'y penser, camarades -, il existe dans nos rangs et même parmi les dirigeants du Parti, des membres qui reçoivent pour leur travail, à des titres divers, un ou quelquefois plusieurs millions par an.
Soyez certains que la situation des producteurs moyens, dont on a quelquefois tendance à négliger le cas, et que l'on range dans les gros, est généralement bien loin de celle à laquelle je viens de faire allusion avec, par ailleurs, infiniment plus de peine physique, de temps passé à l'ouvrage et aussi de risques à courir.

Le président - Camarades, je vous en prie, un peu de silence !

Emile Durrieux - Nous ne nous imposerons vraiment que si, avec sérieux, et ici j'insiste, non pas en voulant régler les grands problèmes de production à travers des cas locaux, nous apportons la preuve, comme nous avons su le faire à l'occasion, que nos solutions sont vraiment équitables.
Je parlerai des divers aspects de chaque problème, sachant que sous-estimer l'un d'entre eux risque de tout compromettre et faire que, partie des meilleures intentions, on ne récolte qu'incompréhension et quelquefois mépris.
Quels sont ces aspects essentiels ?
En premier lieu, l'aspect politique et social, celui qui doit refléter notre pensée, montrer notre désir de voir toujours une plus grande masse de biens mise à la disposition d'un toujours plus grand nombre, avec la prise en considération des préoccupations de ceux des producteurs que nous considérons comme les plus intéressants socialement, mais aussi utiles économiquement.
Il y a en effet un aspect économique de chaque production et il faut être prudent, car il n'aura pas pour chacun la même nuance, il faut avoir de larges vues d'ensemble, savoir demeurer l'objectif et on entendra dire simultanément que telle chose indispensable à l'économie du pays sera aujourd'hui ruineuse ou pas.
Notons, en passant, qu'il sera malgré tout plus facile de se libérer de quelques excédents après avoir fait, comme la fourmi, quelques réserves pour l'année suivante plutôt que d'acheter à prix d'or, c'est le cas de le dire, ce qui, par erreur ou malchance, peut venir à manquer.
Tient ensuite le côté technique de toute opération de production, de

transformation ou de conservation. Cet ensemble de règles mises au point par la science ou l'usage.au cours des années et qui, en agriculture autant sinon plus qu'ailleurs, ne peuvent être transgressées sous peine de ridicule.
J'ai conservé pour la fin l'aspect psychologique des questions que l'on veut régler, des décisions que l'on veut prendre.
Si la manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne, c'est du moins le proverbe qui le dit -, il y a au moins dans la façon de reprendre après avoir donné, comme dans la manière de ne pas donner après avoir promis, - car, périodiquement, nous promettons - bien des nuances qui font qu'un geste, qu'une décision sont appréciés très différemment et nous sont quelquefois bénéfiques ou particulièrement défavorables.
Ceux qui ne sont pas au contact des travailleurs de la terre, qui n'ont pas été formés à la vie des champs, sous-estiment aisément l'importance essentielle du facteur psychologique chez les paysans, et on ne saurait leur en vouloir.
Il en va différemment si, systématiquement, malgré les avertissements, par obstination ou maladresse, ils compromettent les résultats de nos efforts et nous font perdre le crédit dont nous pouvons disposer auprès d'eux. J'ai souvent dit qu'il y a quelques décades, compte tenu de l'indigence intellectuelle relative des milieux ruraux, ceux-ci étaient généralement entraînée dans le sillage de la réaction et, représentée par elle. Cela a changé, mais on refuse encore bien souvent aux représentants des paysans, en vertu d'une vieille habitude, la place qui doit leur revenir.
De nombreuses organisations nationales, par leur mode d'élection, sont encore dans les mains de nos adversaires politiques. Nous en contrôlons néanmoins quelques-unes.
Devons-nous, dans de tels cas, refuser de reconnaître ce qui est équitable parce que nos interlocuteurs ne sont pas ceux que nous aurions souhaité avoir ?
En agissant ainsi, nous ne faisons qu'augmenter leur crédit et les aider à détacher de nous ceux qui devraient nous suivre et qui ont en nous quelques espoirs. S'il faut penser aux consommateurs, il faut aussi leur dire la vérité, ne pas les induire en erreur pour ensuite utiliser des réactions syndicales dans le but de faire échec à des revendications que l'on aurait dû éviter.
Il nous appartient, camarades, d'être vigilants et de toujours savoir refuser à la réaction le geste, la décision qui lui permettra de prendre l'avantage. Pour cela, il faut être juste et ne pas traiter l'agriculture autrement que les autres activités.
Une grave erreur a été la diminution du prix de base du blé. Bien sûr, lorsqu'on a dit - et cela a été publié sur les manchettes des journaux - que le prix du blé serait de 3 350 francs au lieu de 3 450 francs, cela ne paraissait pas grave et on ne semblait pas avoir à plaindre les producteurs. Cependant, si l'on avait dit aux consommateurs : "Une récolte satisfaisante va permettre de supprimer la majoration exceptionnelle de l'an dernier comme il y aura un excédent, les taxes de récolte et le quantum rentreront en application et feront que le producteur de 200 quintaux qui a reçu l'an dernier 3 697 francs, ne touchera que 3 900 francs", j'imagine qu'après une telle mise au point les syndicats n'auraient pas manifesté et certains consommateurs, à moins d'intérêts particuliers, ne se seraient pas

plaint non plus et auraient trouvé que c'était là un bel effort.
Malgré les avertissements, on a baissé de 100 francs le prix de base et, dans le cas que je viens de citer, cela fera 3 800 francs environ que le producteur de 300 quintaux recevra contre 3 697, soit près de 900 francs de moins. Ce n'est tout de même pas 100 francs ! Pour des productions plus importantes, le prix sera encore plus bas.
Ne soyons pas surpris de ce qui arrive, c'est le gouvernement qui a donné aux agitateurs le signal du départ. J'ajouterai que la tactique qui consiste à diviser les producteurs entre eux et les régions entre elles ne porte pas toujours d'excellents fruits. Les barrières que l'on élève de Paris ne se placent pas toujours au même endroit dans les départements ou dans les régions de production. Des exagérations en ce sens compliquent singulièrement la tâche des camarades du Parti et nous font perdre l'appui de nombreux maires ruraux, de présidents ou d'administrateurs de syndicats ou de coopératives qui ne comprennent pas que ce qui est valable pour l'industrie ne saurait, en matière d'exportation notamment, être valable pour l'agriculture.
Savoir que l'on va faire la guerre au blé - où on a importé pour semer et manger l'an dernier - a fait sourire bien des cultivateurs et enfin, si l'on a besoin de viande, je le répète, il faut une politique de l'élevage et en particulier du lait. En encourageant la production du lait, on provoque la multiplication des élevages, et, de ce fait, on apporte une contribution importante à la production de la viande. Voilà où est la véritable solution. Encore, ne faudrait-il pas faire ce que l'on fait en ce moment où, alors qu'on parle de construire l'Europe, les affaires économiques reconstituent les provinces ; le lait, pour le même prix, doit être à 30 grammes de matières grasses dans 14 départements de la région parisienne et à 34 grammes dans les autres départements, soit une différence de plus de 10%. Cela désorganise la collecte, compromet la situation de nos coopératives et bientôt rendra difficile pour nous le ravitaillement du bassin minier.
Ne parlons pas des betteraves, certaines ont été si bien manœuvrées - c'est le mot ! - que nous en sommes réduits à importer du sucre et que nous serons en même temps privés des sous-produits utiles à la production de la viande dans toute la mesure où l'on aura provoqué la réduction de cette culture.
J'ai dit tout cela souvent à la Commission agricole du Parti et encore tout récemment, avant-hier, où nous étions un peu plus nombreux qu'à l'ordinaire. Beaucoup de camarades étaient venus. Tanguy Prigent, dont on n'est pas prêt d'oublier l'action au ministère de l'Agriculture et Kléber Loustaud étaient là également. Je veux rendre hommage à leur action.
Ce dont je veux les persuader et vous persuader également, camarades, c'est de la diversité de l'agriculture française et de la prudence dont il faut savoir faire preuve à tout moment pour ne pas donner l'avantage à nos adversaires.
J'ai parlé de l'aspect psychologique des problèmes agricoles. Cela est vrai pour toutes les activités et politiquement de première importance.
Mieux vaut ne pas avoir à réparer. Alors que les paysans sont sous le coup de la baisse du prix du blé, le gouvernement annonce, je dirai maladroitement, des projets. La réaction ne s'est pas fait attendre et j'ai déjà reçu ce matin une lettre

dont je vais vous lire quelques passages. Cela ne me paraît pas inutile, car ce qu'elle contient ressemble bien à ce que reçoivent ceux de nos camarades qui ont réussi à bénéficier de la confiance des milieux agricoles dans lesquels ils vivent.
Cette lettre émane d'un président de coopérative, maire d'une commune rurale de mon département, qui est inquiet de la situation présente, et à qui j'avais en conséquence écrit. Il me dit :
"Vous ne manquez pas d'arguments et vous avez la possibilité d'être mieux informé que moi-même. Toutefois, en ce qui concerne le grave problème d'actualité du prix du blé, permettez-moi de vous exprimer mon étonnement et ma déception, y'aurait-il deux poids et deux mesures, deux catégories de Français ?
En effet, je lis dans la presse que notre blé sera payé l'an prochain 3 200 francs, puis 3 100, pour arriver à 2 800 en 1961, tenant compte des progrès techniques, d'une meilleure productivité, de rendements croissants. Par contre, j'ai vu aussi dans la grande presse que la production, et la productivité de l'industrie et de la sidérurgie en particulier était en augmentation de 10% comparée à 1956. Or, vous n'ignorez pas qu'une hausse de l'acier après une précédente a été accordée récemment, La productivité industrielle est donc positive payante, la productivité agricole est donc ruineuse," etc.
On me répondra que l'on a davantage besoin de charbon et d'acier que de blé. Encore est-il que tout cela n'est pas vrai tous les ans, et puis, il faut savoir à quel cours on va se référer pour faire des comparaisons, si c'est au cours mondial ou de la future Europe, 3 760 francs en Allemagne et 3 800 en Italie qui, entre parenthèses, a des tracteurs à moitié prix des nôtres.
Cette confiance que l'on a en nous, il faut essayer de la garder et l'utiliser pour le bien des travailleurs, mais vous avouerez que des informations du genre de celles que je viens de vous citer ne facilitent pas notre tâche. Il nous faut beaucoup de prudence, il ne faut pas régler les questions sans des études sérieuses et jamais pour un seul coin de France, le sien bien entendu, pensez toujours que l'on peut avoir beaucoup de mal à réparer sur place les maladresses que l'on peut commettre à Paris.
Indépendamment des grands problèmes qui nous préoccupent et peuvent décider du sort des gouvernements, nous pensons que nous devons pouvoir envisager de bénéficier d'une confiance toujours plus large et affirmer notre position de grand Parti, de gouvernement dont on ne saurait pouvoir envisager que nous puissions un jour être absents.
(Applaudissements)

Le président - Je vous demande de faire silence. La parole est à Gilles Gozard, de l'allier.

Gilles Gozard

Camarades, en ouvrant le débat, très justement, Albert Gazier a relevé les éléments favorables de l'économie française et souligné en même temps une des

faiblesses essentielles qui résidaient dans le déficit de nos échanges extérieurs et dans la menace d'inflation qui pèse sur nos prix.
Nous sommes tous d'accord, pour dire qu'il nous faut combattre l'inflation et qu'il nous faut empêcher à tout prix qu'elle gagne sur le pays et qu'elle continue à faire monter les prix.
Cependant, je regrette que dans l'exposé si complet d'Albert Gazier tout à l'heure, un passage, une question ait été totalement négligée.
Durrieux vient, dans l'immédiat, de compléter sur ce point les informations au Conseil national, c'est le problème agricole.
Je ne voudrais pas, en effet, pour ma part, que le Parti semble actuellement se désintéresser des problèmes agricoles. Sans doute, ne devons-nous pas, comme certains, nous laisser entraîner dans une démagogie facile et susciter des mouvements politiques plus ou moins désordonnés et qui risqueraient même parfois de mettre le régime en danger en nous laissant entraîner dans une démagogie agricole facile.
Pourtant, actuellement, le problème économique dans l'immédiat s'analyse en deux éléments principaux ; d'une part, le malaise social, et j'y reviendrai tout à l'heure, et d'autre part, le malaise agricole.
Les camarades plus qualifiés que moi parleront sans doute plus à fond, comme l'a déjà fait, il y a un instant, Durrieux des questions agricoles. Cependant, je voudrais en quelques mots vous donner notre impression, l'impression de la fédération de l'Allier que je représente, en ce qui concerne ces problèmes.
Il faut distinguer tout d'abord des problèmes immédiats qui appellent des solutions rapides pour soulager la situation présente de la paysannerie, les problèmes a plus longue échéance que ceux-là, doivent trouver leur solution dans la loi-cadre qui avait été posée par le gouvernement Guy Mollet et dont le rédacteur était notre camarade Kléber Loustaud.
Il faudrait en effet que nos représentants au gouvernement pèsent de tout leur poids pour faire examiner et voter rapidement cette loi-cadre qui devrait donner à l'agriculture française les moyens de se défendre dans la concurrence mondiale et de tenir sa place dans le marché commun de demain.
Il faut éviter que cette loi-cadre soit en quelque sorte démantelée et que quelques décrets fragmentaires soient pris successivement deci et delà par les gouvernements successifs pour traiter des problèmes isolément, des denrées ou des produits agricoles désignés. Mais il faudrait aussi nous méfier, dans l'élaboration des textes, de cette tendance qui semble se confirmer d'une indexation générale de tous les prix agricoles. Oh ! Je sais bien que je ne suis peut-être pas d'accord avec tous les camarades sur ce point.
En effet, l'indexation semble être un moyen pratique, rapide de résoudre définitivement les problèmes des prix et les problèmes des rémunérations. Cependant, on voit par l'indexation un automatisme qui garantirait les prix, qui garantirait les rémunérations, mais, si on examine d'un peu plus près la question, et particulièrement en ce qui concerne les prix agricoles, on peut se demander comment on pourra réconcilier le souci d'une indexation qui tiendra compte tout à la fois - et ce sera logique - des salaires agricoles qui, eux, doivent être

largement majorés car ils sont actuellement insuffisants, de l'indice du coût de la vie qui, malheureusement, - et le passé est là, pour nous en donner la quasi certitude - risque de s'élever à peu près continuellement dans les mois et les années à venir, et aussi de l'indice des produits industriels nécessaires à l'agriculture, qui, eux, peut-être, devraient tendre à s'abaisser.
Nous nous trouvons ainsi en présence d'une indexation qui aura tendance à faire monter les prix, alors que - Durrieux le rappelait il y a un instant - le prix du blé devra, dans les années à venir, tendre à diminuer, alors que le prix de la viande pourra tendre et devra tendre à s'élever, ceci pour tenir compte des possibilités d'écoulement de nos produits sur les marchés extérieurs.
Camarades, méfions-nous d'une structure trop rigide des prix agricoles, qui risquerait de constituer un véritable corset pour l'économie agricole de notre pays.
A-t-on déjà oublié les soucis qu'a causés au gouvernement Guy Mollet l'indexation du SMIG sur l'indice des 313 articles ? Veut-on courir aux mêmes difficultés en ce qui concerne les prix agricoles ?
Je crois qu'il serait bon de réfléchir à cela avant d'essayer d'amorcer ce qui a constitué une véritable machine infernale en ce qui concerne les prix et qui risquerait, pour les prix agricoles, d'être un danger permanent.
Le deuxième aspect des préoccupations économiques sur lesquelles je voulais attirer l'attention du Conseil national, et dont Gazier a largement parlé, c'est celui qui se rapporte à la hausse des prix enregistrée depuis quelques semaines. Sans doute, le gouvernement a-t-il annoncé qu'il y aurait un blocage des prix pour permettre d'éviter l'inflation. Or, nous devons, constater, hélas, que ce blocage des prix est bien loin d'être effectif et, dès lors, il n'est pas surprenant que, deci, delà, un peu partout à travers le pays, s'élèvent à la suite du déblocage du SMIG des demandes de majoration de salaires qui paraissent, d'ailleurs, parfaitement justifiées.
Ces demandes ne pourront pas, certes, être ajournées si un blocage des prix n'est pas réellement réalisé et même si les prix des denrées alimentaires, qui ont singulièrement monté ces dernières semaines, ne sont pas réduits ; de même - et tout à l'heure, Gazier y faisait aussi allusion - qu'en même temps le problème de nos prix à l'importation (qui se sont trouvés légèrement avantagés par la dévaluation réalisée le 11 août dernier) et le problème de nos prix à l'exportation se trouverait à, nouveau posé, car ils ne seraient plus concurrentiels, s'ils le sont devenus à la suite de l'opération du 11 août.
Il faut donc que soit réellement réalisée une opération de blocage des prix et que soient poursuivis tous ceux qui, actuellement, profitent de circonstances fortuites ou accidentelles pour majorer les prix des denrées alimentaires.
Un autre problème doit, dans ce domaine, retenir notre attention, celui du crédit. Certes, il peut être utile, il peut être nécessaire même que, pour faire pression sur l'inflation, pour éviter à la pression inflationniste de se développer, il y ait des restrictions de crédit, mais faudrait-il encore que ces restrictions de crédit ne soient pas uniquement comme présentement des restrictions de crédit quantitatives.

Il ne suffit pas d'abaisser le plafond des escomptes de la banque de France, d'augmenter ce que les banquiers appellent la marge de l'enfer, pour qu'il y ait une sélectivité du crédit. C'est tout le contraire qui se produit.
Trop souvent, actuellement, des restrictions de crédit s'appliquent brutalement, sans aucune discrimination ou plutôt, hélas, si, les discriminations ont parfois tendance à jouer ; elles vont à l'encontre des entreprises les plus défavorisées et des entreprises en voie d'expansion.
Il serait nécessaire que, très rapidement, une politique sélective du crédit, que le Parti Socialiste a toujours réclamée, soit menée efficacement. Je regrette, et c'est par là que je vais terminer, que l'opération monétaire du 11 août n'ait pas été placée dans le cadre des monnaies des six pays du marché commun. Oh ! Je sais bien qu'une dévaluation doit toujours s'entourer d'un certain secret, c'est une des conditions techniques nécessaires, mais alors, il aurait été nécessaire, au lendemain même de l'opération, que des contacts soient pris avec les six pays qui, à la suite de la signature des traités de Rome du 26 mars dernier, vont se trouver dans le cadre du marché commun européen. Il est nécessaire, en effet, pour que le marché commun puisse fonctionner, et surtout alors que les traités ont été muets sur ce point, que des accords soient réalisés, que des ajustements monétaires même soient réalisés entre les six monnaies des pays européens, et il faudrait que, très rapidement, le gouvernement et nos camarades socialistes qui sont au gouvernement demandent une conférence ; je sais bien que M. Gaillard en a émis l'idée ces jours-ci, mais il faudrait qu'une conférence monétaire soit réalisée très rapidement pour que, dans ce domaine, le marché commun soit abordé dans de bonnes conditions, car voyez-vous, camarades, les problèmes économiques, aujourd'hui, nous ne pouvons plus les considérer dans le seul cadre de la France. Il nous faut trouver la façon de les mener à bien et de leur donner des solutions qui assureront la prospérité et qui seront solides pour l'avenir ; c'est dans le cadre du marché commun européen qu'il nous faut les résoudre.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Cassagne de la Gironde.

Cassagne

Chers camarades, j'ai l'impression que si notre Conseil national avait simplement à se prononcer sur le magnifique rapport présenté par notre ami Albert Gazier, une discussion ne serait pas nécessaire.
Nous avons l'habitude, dans la fédération de la Gironde, à chaque Conseil national et lorsque nous le temps, évidemment, de convoquer nos camarades des sections, de faire un véritable Congrès fédéral pour essayer de savoir exactement ce que pensent nos amis.
Les préoccupations de notre ami Gazier, nous les avons retrouvées dans les exposés de nos militants ouvriers et nous avons senti, bien sûr, cette espèce d'appréhension de l'avenir qui fait qu'au moment où la vie augmente dans des proportions considérables et que chacun reconnaît, nos camarades ouvriers se

demandent si vraiment le moment n'est pas venu de changer la vieille tactique qui consiste, par des pressions sur le patronat, voire par des grèves, à obtenir une augmentation de la rémunération, car nous sommes placés, camarades, devant cette situation de voir le prolétariat de notre pays constater un amoindrissement de sa capacité d'achat, et d'être dans l'impossibilité de savoir exactement ce qu'il lui faudrait faire pour pouvoir regagner ce qu'il a perdu avec quelques chances de succès, au moins dans un certain laps de temps.

Nous croyons qu'Albert Gazier, et avec lui tous les camarades du Parti qui ont pris cette position, a raison et à ce sujet, sans flagornerie, je voudrais dire aux camarades du Parti que nous pouvons être fiers de l'action que, pendant plusieurs semaines, notre ami Albert Gazier, en particulier, a menée au sein du gouvernement sur qui est retombée à l'heure actuelle toute la haine des hobereaux paysans ; il apparaît dans ce gouvernement de M. Bourgès-Maunoury comme l'Homme, avec un h majuscule, du Parti Socialiste qu'il faut abattre.

Je crois qu'il faut essayer non pas simplement de se contenter de ce qui serait un programme gouvernemental, il faudrait savoir peut-être, en l'acceptant, ce que le Parti, à coté de ses militants, pourrait faire.

J'ai l'impression, camarades, et je voudrais vous faire partager un peu ce sentiment, que trop de nos amis ne se rendent pas compte - à l'heure actuelle de ce que c'est, au fond, que le Parti Socialiste dans la France de 1957. Il est l'espèce de lieu géométrique, si vous voulez, de rencontre de toutes les majorités françaises.

Sur tous les grands problèmes, nos camarades ne veulent pas se rendre compte de cela ; le Parti Socialiste a une position qui correspond dans ses grandes lignes, à près de 100%, à ce que souhaite la majorité du peuple français.

Nous parlions ce matin de la loi-cadre d'Algérie, je suis persuadé qu'une majorité du peuple de France souhaite l'application d'une loi qui lui donne des perspectives de paix. Malheureusement, nous aurons toutes les difficultés, parce que les uns trouvent que ce n'est pas assez, les autres trouvent que c'est trop, et la conjonction des extrêmes risque incontestablement de porter beaucoup très dur.

Sur le problème de la laïcité, c'est exactement la même chose, notre Parti est au centre de la majorité. Le malheur, c'est que certains s'en vont vers le Parti Communiste, d'autres vers le Parti Socialiste et, alors que nous serions d'accord sur certains problèmes, il faut bien le reconnaître, avec les représentants du MRP, nous sommes en désaccord avec eux sur le problème de la laïcité, ce qui fait qu'ils ne veulent pas soutenir le Parti Socialiste parce qu'ils ne sont pas en accord avec lui sur ce problème, mais les Communistes, qui pourraient être en accord avec lui sur ce problème, ne veulent pas le soutenir parce qu'ils sont en désaccord sur d'autres.

Pour tous les problèmes, c'est exactement la même chose, et nous arrivons à cette constatation que le Parti Socialiste qui, à l'heure actuelle, j'en suis intimement persuadé, représente ce que, sur tous les problèmes pris individuellement, souhaite l'ensemble du peuple de France, se voit constamment contrebattu et n'arrive pas à pouvoir constituer une masse suffisante pour

imposer son programme.
C'est pour cela, camarades, que je crois qu'il est grand temps d'essayer de savoir si, vraiment, il n'y a pas un moyen à employer pour essayer de concrétiser tout cela et pour donner à notre Parti la force de le réaliser.
Incidemment et à titre d'exemple, j'ai entendu quelques camarades parler de la loi-cadre ce matin. Personne je crois, n'a posé la question de savoir si on la voulait, entre nous, en nous regardant dans les yeux, au sein d'un Conseil national, elle ne plaît complètement à personne, mais dites-moi avec qui vous voulez faire mieux ? Quels sont les gens qui pourront vous donner, dans cette Assemblée Nationale, une majorité suffisante pour faire mieux ?
C'est très bien de rester dans le rêve, c'est très bien de dire : "Moi, je souhaiterais de toute mon âme la perfection." Hélas, lorsqu'on a une mission et lorsqu'on essaie de remplir cette mission, de réaliser quelque chose, on s'aperçoit toujours que, du rêve à la réalité, il y a d'immenses différences.
Eh bien, pour le Parti, à l'heure actuelle, et sur tous les problèmes, c'est à peu près la même chose. Je ne voudrais pas, alors que nous sommes la seule organisation politique à essayer de faire quelque chose en faveur des artisans et commerçants, que nous répétions la même erreur que nous avons commise au moment où le mouvement Poujade s'est lancé. Ce n'est pas vers Poujade que les artisans et les petits commerçants auraient dû aller, c'est vers la formation politique qui avait proposé pour eux des mesures convenables, c'est vers le Parti Socialiste, mais on les a rejetés et on n'a pas compris à temps ce qu'il fallait faire, et, camarades, la même erreur, je le crains, on est en train de la faire avec le mouvement paysan.
Il n'y a pas un problème paysan, il y a une multitude de problèmes paysans, mais ce qu'il faut que nous comprenions du plus profond de nous-mêmes, c'est que dans la mesure où nous ne répondrons pas assez tôt aux justes réclamations des tout petits paysans, des travailleurs de la terre, nous les mettrons presque immanquablement derrière les hobereaux terriens, ceux qui dirigent a l'heure actuelle et qui ont l'air de commander presque en maîtres au Parlement français.
Mes chers camarades, il y a quelque chose d'absolument inadmissible que nous pourrions dénoncer et qui risquerait, je crois, de couper justement de leurs dirigeants - la grande masse des petits paysans qui, dans son ensemble -, est politiquement d'accord avec nous, il y a une chose invraisemblable qui est qu'à la tête de ces organisations, il y a des gens qui protestent contre l'Etat français qui n'a rien fait, contre la République qui n'a rien fait - car, méfiez-vous, c'est contre le régime que ces gens se dirigent, alors que, par les 15%, M. Coufoux - qui est de notre département - et son Secrétaire général ont reçu, vous m'entendez bien, des millions et des millions de subventions que les petits paysans n'ont pas pu obtenir.
Ces gens là, qui sont gavés, et nous allons le dire publiquement, qui ont reçu comme certains d'entre eux près de 20 millions pour l'arrachage des vignes en Gironde, sont à la tête du mouvement et expliquent que la paysannerie n'a rien reçu.
Croyez-vous que, pour ceux-là, le problème soit le même que pour le petit

paysan qui n'a pas encore liquidé son dossier d'arrachage des vignes, qui ne peut pas acheter de matériel car il lui manque le capital indispensable pour la mise de fonds ?
Nous commettrions une erreur extraordinaire si nous ne faisions pas cette différence et si nous n'essayions pas de le dire à l'heure actuelle et par tous les moyens que nous avons à notre disposition.
Je sais, le Parti manque de journal, le Parti manque de presse ; malgré ses magnifiques Congrès, on ne parlera peut-être que d'une résolution pendant deux, trois jours, une semaine au maximum. Camarades, il faut essayer rapidement de trouver d'autres moyens d'expression. Il faut que, par l'agitation que nous pouvons faire dans nos fédérations départementales, par l'action de nos camarades au Parlement, par notre Secrétariat général, nous attirions justement l'attention de tous ceux qui, à l'heure actuelle, souffrent et ne savent pas exactement dans quelle direction ils doivent mener leur action. Il faut leur montrer que le Parti Socialiste est là pour les accueillir, pour les diriger vers justement des solutions non pas de facilité mais de construction effective.
On ne parle pas assez de la loi de notre camarade Loustaud ; bien au contraire, on le laisse déposséder et on voit qu'un plan de la viande est fait, par exemple, par M. Gaillard, alors qu'il a été presque pris in extenso dans la loi-cadre présentée par notre camarade.
Eh bien, si Loustaud - et je lui demanderai d'élever sa protestation - n'a pas une voix assez puissante pour dire que c'est de l'œuvre du Parti Socialiste qu'il s'agit et que cela n'est qu'une infime partie d'un plan plus général, il faut que tout le Parti en son entier, que toutes les fédérations fassent le tapage nécessaire pour bien montrer que nous sommes, au point de vue paysan comme au point de vue ouvrier,- et tout à l'heure, notre ami Gazier vous l'a démontré - dans la bonne voie et que nous voulons faire du bon travail.
Camarades, je ne pense pas, à l'encontre d'un certain nombre de nos amis, à l'heure actuelle, que tout le travail du Parti Socialiste peut se faire au Parlement ou dans les conseils gouvernementaux ; je pense qu'au contraire, il doit se faire de la base au sommet dans toutes les fédérations, par tous les militants, qu'ils soient élus ou qu'ils ne le soient pas, et c'est comme cela, je crois, qu'on pourra faire un excellent travail et c'est comme cela que, pour le Parti, nous aurons tous, les uns et les autres, j'en suis persuadé, ce sentiment que Jaurès avait un jour et qu'il attribuait à lui-même parce que des adversaires l'avaient mis en cause, le sentiment de l'orgueil d'avoir bien fait.
(Applaudissements)

Le président - Le débat est clos. La Commission, qui doit faire les propositions concernant les cas d'indiscipline parlementaire sera bientôt prête à rapporter. En attendant, je suspens la séance pendant un quart d'heure.

Le président - La séance est reprise, je donne la parole au rapporteur de la Commission des indisciplines parlementaires, mais auparavant, je vous signale que la proposition de censure n'a pas été déposée à 15 heures et le sera à la fin

de la séance de cet après-midi à l'Assemblée Nationale.

Rouzeaud

Camarades, la Commission que vous avez désignée hier pour examiner le cas des parlementaires indisciplinés, et qui comprenait les camarades suivants : Boudet (Seine-et-Oise), Delteil (Basses-Pyrénées), Huyard (Vienne), Milhaud (Aude), Loo (Bouches-du-Rhône), Billières (Hautes-Pyrénées), Mascomère (Haute-Vienne), Hornung (Rhône), Arthur André (Nord), Gustave Robert, m'a chargé de vous présenter les conclusions suivantes :

"Le Conseil national constate :

1° Que le comité directeur a rempli la mission que lui confèrent les statuts en déférant devant lui les cas d'indiscipline qui se sont produits le samedi 30 juillet, lors du scrutin n° 655,

2° Que les élus parlementaires Alix Berthet (Isère), Jean Binot (Seine-Maritime), Henri Briffot (Haute-Savoie), Marcel Cartier (Drôme), Pierre Doutrellot (Somme), Daniel Mayer (Seine), Antoine Mazier (Côtes-du-Nord), Jean Palmero (Ardèche), Maurice Poirot (Vosges), Camille Titeux (Ardennes), Robert Verdier (Seine), en refusant d'appuyer de leur vote une décision du groupe et du Comité directeur, se sont rendus coupables d'indiscipline, tombant ainsi sous le coup de l'article 60 du règlement du Parti;

Le Conseil national regrette que les appels réitérés à la discipline et à l'unité de vote n'aient pas été entendus et en conséquence, en vertu des articles 52, 53 et 60 du règlement,

1° Décide d'appliquer aux camarades Alix Berthet, Jean Binot, Henri Briffod, Marcel Cartier, Pierre Doutrellot, Daniel Mayer, Antoine Mazier, Jean Palmero, Camille Titeux, Robert Verdier, la suspension temporaire de délégation prévue à l'article 52, pour une durée de sis mois, avec le bénéfice de l'application du paragraphe 2 de l'article 53, leur permettant d'exercer leur mandat électif.

Toutefois, dans l'exercice du mandat parlementaire, le Conseil national invite le groupe à appliquer les dispositions de l'article 13 de son règlement intérieur pendant la durée de la suspension.

2° Décide l'exclusion du citoyen Poirot."

Camarades, quelques commentaires à propos de ces conclusions :

Tout d'abord, la Commission a été unanime pour estimer que le Comité directeur avait rempli son rôle en déférant ces camarades devant le Conseil national, la Commission a été unanime pour décider l'exclusion du citoyen Poirot. C'est à la quasi-unanimité que les autres sanctions ont été demandées par la Commission, certains camarades souhaitant que les sanctions soient encore plus graves, d'autres qu'elles soient plus légères, nous sommes arrivés à une solution moyenne de la suspension temporaire de délégation pour une durée de 6 mois. Je dois dire qu'un camarade de la Commission, un seul, partisan des sanctions, s'était prononcé pour un avertissement privé aux camarades qui avaient été indisciplinés. Ce faisant, la Commission a eu le sentiment de rappeler au Parti, aux élus, aux parlementaires, la nécessité de la discipline.

C'est la première fois, dans l'histoire du Parti Socialiste, qu'une Commission de

cette nature est instituée pour l'application d'une décision qui a été prise en septembre dernier. Elle souhaite ardemment que ce soit la dernière fois qu'elle soit appelée à examiner le cas de camarades indisciplinés.
Camarades, le militant qui est devant vous peut vous apparaître jeune ; c'est cependant un ancien du Parti. J'appartiens au Parti Socialiste sans interruption depuis 1923. Des problèmes de cette nature sont extrêmement douloureux, ils font beaucoup de peine aux militants de la base qui ne comprendraient pas que la discipline ne doit pas jouer pour tous, qu'elle s'exerce simplement pour les petits camarades de la base et qui pensent que, du sommet à la base, tout le monde doit s'incliner devant les décisions du Parti.
Camarades, en ce qui concerne la suspension temporaire de délégation prévue à l'article 52 pour une durée de 6 mois, les camarades continueront à exercer leur mandat. La Commission ne va pas jusqu'au retrait de leur mandat, ils resteront membres des Commissions auxquelles ils appartiennent. C'est, en vertu de l'article 53, 2ème paragraphe, que la Commission a demandé au groupe d'appliquer ce paragraphe.
Camarades, j'ai terminé le rapport qui m'a été confié. C'est une tâche bien ingrate et je suis désolé de prendre pour la première fois la parole dans un Conseil pour une question de cette nature.
(Applaudissements)

Le président - L'article 20 du règlement du Conseil national indique que toutes les fois que l'accord n'aura pu se faire au sein d'une Commission chargée de rapporter sur une question, celle-ci nommera un rapporteur de la minorité à côté du rapporteur de la majorité.
Le rapport de la majorité a indiqué qu'il y avait eu une voix dissidente, est-ce qu'un camarade demande la parole ?
Personne ne demande la parole ?
J'ai reçu un amendement du camarade Genêt, des Vosges, ainsi libellé :
"Demande l'indulgence du Conseil pour tous les élus indisciplinés."
Je donne la parole au camarade Genêt, suivant le règlement, pour défendre son amendement, pour 5 minutes.

Genêt - Camarades, je demande à tout ce Congrès d'être assez indulgent pour ceux qui ont été indisciplinés, qui sont peut-être de bons militants, qui ont lutté pendant plus de 40 ans. Naturellement, nous sommes partisans de la discipline, mais on peut tout de même faire autre chose que de les exclure du Parti, qu'on leur adresse un blâme, qu'on leur dise de ne plus recommencer.
Des sanctions trop sévères conduiraient le Parti à sa défaite.

Le président - L'amendement étant maintenu, je le mets aux voix.
Mais avant, Depreux demande la parole ?

Edouard Depreux

Je dépose un amendement. Je l'ai dans la tête, je le rédigerai après.

Fondation Jean Jaurès

(Rires)
Camarades, je pense que vous ne ferez pas de formalisme au point de ne pas me permettre de prendre la parole deux minutes ou trois avant que mon amendement d'une ligne ait été couché sur le papier.
Je pense, et beaucoup de camarades pensent comme moi, que l'intérêt du Parti serait, après avoir reconnu que le Comité directeur a agi comme il devait le faire, après avoir reconnu la nécessité de la discipline, de prononcer pour les dix camarades qui sont visés - le cas Poirot étant disjoint - une sanction moindre que la suspension de délégation.
Nous avons tous vu dans nos sections et dans nos fédérations des camarades qui ont voté avertissement privé, avertissement public ou blâme avec l'idée très nette de reconnaitre le principe de la discipline et en même temps d'empêcher précisément cette suspension de délégation.
Je propose, alors que ce n'est pas ma préférence personnelle, d'aller jusqu'au blâme et non pas jusqu'à la suspension de délégation.
Tel est très exactement le sens de mon amendement. Hier, Guy Mollet a fait un appel à la concorde. Je suis persuadé que si tous les camarades avaient été présents, il y aurait été répondu favorablement. Il faut bien qu'on se rende compte de la difficulté pour tel ou tel camarade de prendre des engagements pour d'autres que pour lui. J'ai entendu suffisamment de conversations pour savoir que nous allons très certainement vers la détente et que s'il y a un vote même difficile cette semaine, nous n'aurons pas dans ce vote, je dis bien nous n'aurons pas, les ennuis que nous avons connus à l'occasion d'autres.
Camarades, je vous assure que je fais un effort en votant le blâme et en demandant cela. Je fais donc appel à tous les camarades dans l'intérêt de la concorde socialiste pour que la sanction pour les dix camarades en question - je ne parle pas du onzième - soit le blâme et non pas la suspension de délégation.
(Applaudissements)

Guy Mollet

Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat, mais Depreux ayant fait appel à, je n'ose pas dire mon autorité, mais en tout cas à mon intervention d'hier, je voudrais que nos camarades se réfèrent à ce que j'ai dit moi-même et pas à l'interprétation qui en est faite maintenant.
J'ai, personnellement, demandé au Conseil national, non pas des sanctions dramatiques, la sanction qui est proposée par la quasi unanimité de la Commission n'est pas de celle que j'appelle dramatique, elle me parait légère au contraire, et elle est inférieure à celle que j'ai votée dans ma propre fédération, on ne peut donc pas se servir de mon autorité pour demander un allégement.
Je n'insiste pas, parce qu'il n'est pas normal que je fasse ce que je suis en train de faire et je ne l'aurais pas fait si on ne s'était pas servi de mon nom. Mais cependant je profite de ce que je suis à la tribune pour attirer votre attention sur un autre point, et ce n'est plus sur le fond.
Nous sommes en train, camarades, de créer un précédent. C'est la première fois que le Conseil national fonctionne comme cour de justice. Vous vous rendez

compte qu'aujourd'hui ce n'est pas tragique, cela se traduirait par quelques camarades qui ne pourraient plus être membres du Bureau, du groupe pendant six mois, cela se limite en effet à cela, sauf pour un, mais on pourra avoir dans les années ou les mois à venir, ou les semaines à venir, des choses mille fois plus graves. On peut avoir, au moment du vote, de terribles difficultés, parce qu'il peut surgir autant d'amendements que de peines prévues. Il peut y avoir quelqu'un qui fasse un amendement - c'est au fond le sens de celui de Genêt - tendant à dire qu'il n'y a rien du tout, il peut y avoir un amendement tendant à demander un avertissement privé, un autre demandant un avertissement public, un autre demandant un blâme, puis un amendement tendant à demander une suspension mais alors l'un peut être pour une suspension de un mois, l'autre de deux mois, puis un autre encore de trois mois, et ainsi vous voyez où cela peut nous mener !
Il faut donc que nous pensions à cela et que nous voyons comment nous allons faire.
Je pense que le président appliquera - je le connais assez pour en être sûr - la procédure parlementaire, c'est-à-dire qu'il partira en commençant par les amendements qui sont le plus éloignés dans leur conclusion du texte proposé par la Commission.
Cela peut d'ailleurs être difficile, car on ne sait pas le plus loin, dans quel sens ? Est-ce qu'il faudra commencer par ceux qui sont le plus loin dans le sens de la gravité ou dans le sens de l'indulgence ?
En tout cas, ma proposition est la suivante : que sur chacun des amendements, il y ait, s'il y a lieu, deux votes, un qui consiste, par bulletin rouge à la main, à voter s'il y a lieu ou non à prendre en considération l'amendement proposé - ce n'est pas la peine qu'il y ait un vote par mandats s'il n'y a que dix camarades qui lèvent leur bulletin rouge - s'il n'y a pas le nombre suffisant de mains levées pour entrainer un vote par mandat, on ne le ferait pas, mais si une majorité simple se révélait pour la prise en considération, l'on devrait être d'accord pour demander alors le vote par mandats, faute de quoi on arriverait au résultat inverse, à savoir que tout le monde dès maintenant va demander le vote par mandats à chaque texte et vous voyez où cela va nous mener !
Je crois donc que le président devrait demander au Conseil national s'il prend en considération les amendements, si non, c'est réglé, si oui, il y a sur les amendements en question vote par mandat et s'il y a une majorité, il n'y a plus d'autres textes retenus.
Je voudrais savoir si le Conseil national est d'accord avec semblable interprétation de procédure.

Le président

Personne de demande la parole ?
Il en est ainsi décidé.
Nous allons donc procéder au vote sur l'amendement déposé par notre camarade Depreux, qui tend à demander que pour les dix camarades accusés d'indiscipline la sanction de la suppression de délégation soit remplacée par le blâme.

Nous allons voter sur la prise en considération de ce texte. Ceux qui sont d'avis de le prendre en considération, le manifestent en levant la main avec le bulletin rouge ?
…
Epreuve contraire ?
…
C'est net, nous allons donc voter par mandat sur l'amendement Depreux.
La parole est au secrétaire.
Mais nous devons avant voter pour la prise en considération de l'amendement Genêt qui préconise l'indulgence du Conseil national, c'est-à-dire pas de sanction.

Augustin Laurent - Il est d'avis d'une sanction modérée, il se ralliera au texte Depreux !

Le président - Genêt demande aussi une sanction ?

Dans la salle - Oui !

Le président - Alors, en effet...

Genêt - Je demande que Poirot soit également exempt de sanction !

Edouard Depreux - Cela n'a rien à voir avec mon amendement !
(Brouhaha - confusion)

Guy Mollet

Sur la manière de procéder, camarades, deux mots : la proposition de Depreux vient d'être prise en considération, et, d'après ce que j'avais moi-même suggéré, il doit y avoir maintenant un vote par mandat.
Sur quoi ? Seulement sur l'amendement de Depreux qui a été pris en considération.
J'avais eu soin de faire cette proposition avant qu'aucun vote n'intervint de façon à ce qu'on n'essaie pas de tirer profit dans un sens ou dans l'autre, et j'aimerais bien qu'on ne revienne pas sur ce qui a été décidé.
Qu'est-ce qu'a proposé Depreux ? (Il infirmera si je me trompe). C'est qu'on ne vote que sur 10 noms, car il a exclu le cas Poirot qui doit être traité à part.
Donc, personne ne s'y trompe, il n'est question de des dix autres camarades.
La proposition Depreux tend à dire : la sanction retenue est le blâme. On doit donc voter pour si on est partisan du blâme, contre si on veut autre chose comme sanction que le blâme.
Je fais confiance aux camarades qui voulaient moins que le blâme et qui auraient peur de quelque chose de plus pour se rallier au blâme, c'est ce que vient de faire le camarade Genêt.
Donc, si on est pour le blâme, on vote pour, si on veut plus, on vote contre. Et

Fondation Jean-Jaurès

c'est seulement alors qu'interviendront les votes sur d'autres amendements ou sur la proposition de la Commission. C'est bien cela, Depreux ?

Edouard Depreux - Oui, mais tu permets un mot ?
Je crois, camarades, qu'il ne faut surtout pas qu'il y ait, en sortant d'ici, d'équivoque sur le vote.
Après le premier vote qui a eu lieu tout à l'heure, il paraitrait honnête de dire que les camarades qui sont partisans du blâme ou qui étaient partisans d'une sanction moindre que le blâme, de l'absence de sanctions, et je suis bien placé pour vous dire cela, voteraient mon amendement, les camarades partisans de ce qui a été proposé par la Commission ou de sanctions plus fortes voteraient contre.
C'est vraiment cela l'honnêteté !
(Applaudissements)

Le président - Nous allons procéder à l'appel des fédérations sur l'amendement Depreux.

(Il est procédé par le Secrétariat à l'appel des fédérations).

Le président - Nous allons voter sur l'amendement Genêt...
(Protestations diverses, murmures)
Vous retirez votre amendement ?
…
Bien. L'amendement est retiré.
Voici le résultat sur le vote de l'amendement Depreux :
Pour : 1 717 mandats.
Contre : 1 804.
Abstentions: 238.
Absents : 153.
En conséquence, l'amendement Depreux est repoussé.
Je pense qu'il n'est pas utile de voter le texte de la Commission par mandat, cela va de soi...

Augustin Laurent - Non, ça va pas de soi !

Le président - L'amendement ayant été repoussé, je considère que la proposition de la Commission est adoptée.
Je vais mettre aux voix maintenant la deuxième partie du texte qui concerne Poirot.
Si le vote est indécis, nous procéderons à un vote par mandat.

Guy Mollet - Camarades, sur le fond même, sur la décision, il n'y a aucun doute que la conclusion que tire Paul Ramadier est la vraie. Nous parlons toujours de dix camarades, le cas Poirot est à part, et le rejet de l'amendement Depreux peut

Coll. Fondation Jean-Jaurès

être interprété comme l'acceptation du rapport de la Commission. Je demande cependant que le président, parce que je pense à l'avenir, s'assure maintenant qu'aucun membre du Conseil national ne dépose d'autre amendement, toujours sur les dix, pour une sanction qui serait intermédiaire entre le blâme et les six mois de suspension, ou pour une sanction supérieure.
Ce n'est que quand il aura constaté cela qu'on pourra dire : c'est vraiment cette conclusion qui vaut.
Pour aujourd'hui, je suis sûr que cela veut bien dire cela, mais on établit un précédent qui vaudrait dans d'autres cas et il faut être prudent.*

Le président

Est-ce qu'il y a des camarades qui veulent qu'on vote par appel nominal ?
…
Dans ces conditions, je considère que le texte de la Commission des résolutions est adopté.
Nous allons passer à la deuxième partie du texte en ce qui concerne Poirot. Nous allons d'abord voter sur la prise en considération avec les bulletins rouges à la main.
Que ceux qui ne sont pas partisans de la sanction proposée pour le camarade Poirot le manifestent en levant la main ? Ou plutôt ceux qui sont partisans de l'amendement Genêt ?
…
Avis contraires ?
L'amendement n'est pas pris en considération. Je considère que la deuxième partie du texte de la Commission concernant le camarade Poirot est également adopté.
La parole est à Pierre Commin.

Pierre Commin

Camarades, je vais vous donner connaissance du texte adopté par la Commission, des résolutions à une très grande majorité. Ce texte est très court, et il est court parce que cela est conforme à l'esprit et à la lettre même des statuts concernant le statut national qui avait à se prononcer sur une question clairement posée, la loi-cadre sur l'Algérie.
Certains camarades n'ont pas adopté ce texte, mais n'ont pas jugé nécessaire, comme cela est stipulé dans, le règlement, de présenter un rapport séparé. Bien entendu, et c'est leur droit, ils se proposent de voter contre l'adoption de ce texte.
Voilà donc le texte adopté, je le répète, par l'immense majorité de la Commission des résolutions :
"Le Conseil national du Parti Socialiste, réuni à Puteaux les 18 et 19 septembre 1957, constate que le projet de loi-cadre sur l'Algérie, tel qu'il a été déposé par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Nationale, ne contredit pas les principes énoncés dans la motion adoptée au Congrès national de Toulouse.

Fondation Jean-Jaurès

Fait confiance aux organismes directeurs du Parti, au groupe parlementaire et aux camarades délégués au gouvernement pour mener l'action nécessaire en vue d'assurer l'adoption des principes contenus dans ce texte, lequel constitue pour le Parti un minimum indispensable à la consolidation des résultats acquis et à la création d'une Algérie nouvelle, pacifique et démocratique."
Je n'ai pas de commentaires à ajouter après le débat assez long et assez explicite, je demande simplement au Conseil national, pour renforcer non seulement l'autorité du Parti mais également les organismes et nos camarades parlementaires chargés de l'appliquer, de l'adopter à la plus grande majorité possible. Il est la conséquence naturelle des décisions que nous avons prises il y a quelques mois dans notre assemblée, à Toulouse.

Gaston Defferre - Je voudrais demander d'ajouter à ce rapport, comme il avait été entendu que la minorité a décidé de ne pas déposer de texte pour ne pas compliquer la situation, car cela ne servirait à rien, mais de voter contre la résolution qui est proposée par la majorité.

Edouard Depreux - Il l'a dit.

Gaston Defferre - Excuse-moi.

Pierre Commin - Je l'ai dit, Defferre le confirme, je n'ai pas besoin de le répéter et je veux dire que nos camarades de la minorité n'ont pas voulu présenter de rapport. Ceci est parfaitement significatif de notre volonté à tous de permettre au Parti d'agir et d'exécuter les décisions qu'il a prises dans ses assemblées souveraines.

Le président – Je ne suis saisi d'aucun amendement ; en conséquence, nous allons procéder au vote, je pense que le vote par mandat est demandé ?

Pierre Commin - Il s'impose.
Il est procédé par le Secrétariat à l'appel des fédérations.

Le président - Voici le résultat du vote :
3 212 mandats,
3 270 pour,
656 contre,
132 abstentions,
154 absents.
En conséquence, la proposition de la Commission des résolutions est adoptée.
(Applaudissements)
Camarades, l'ordre du jour est épuisé, et l'on me signale que nous sommes en avance sur l'horaire.
(Applaudissements)
La séance est levée.

Fondation Jean Jaurès